

---

**Mémoire de fin d'études : "De la Sablière de Schoppach à la Zablière : histoire(s) d'une occupation."**

**Auteur** : Renouprez, Jean

**Promoteur(s)** : Le Coguiec, Eric

**Faculté** : Faculté d'Architecture

**Diplôme** : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

**Année académique** : 2021-2022

**URI/URL** : <http://hdl.handle.net/2268.2/14290>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative" (BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



Université de Liège - Faculté d'Architecture

# De la Sablière de Schoppach à la Zablière : histoire(s) d'une occupation

Ce que la ZAD d'Arlon peut nous apprendre  
quant à notre relation au territoire

Travail de fin d'études présenté par Jean Renouprez en vue de l'obtention du grade de  
Master en Architecture.

Sous la direction d' Éric LE COGUIEC  
Année académique 2021-2022



## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon promoteur, Éric Le Coguiec. Ses précieux conseils, le temps et la confiance qu'il m'a accordés ont fortement contribué à donner à mon mémoire la forme qu'il a aujourd'hui. Je lui suis reconnaissant de m'avoir suivi dans ce travail depuis le début et de m'avoir soutenu dans le traitement de ce sujet qui me tenait à cœur. Nos échanges enrichissants ont permis à ce travail d'entrer dans une autre perspective de la recherche, mais aussi, à titre personnel, de m'introduire à tout un domaine passionnant de pensées.

Je remercie également les différents intervenants que j'ai rencontrés pour la réalisation de ce mémoire. Toutes ces personnes, par le temps et le témoignage qu'ils ont bien voulu m'accorder, ont permis que ce travail soit ancré dans la réalité d'une expérience bien réelle. La plupart tenaient à rester anonymes, mais je voudrais néanmoins remercier Serge Raucq pour son temps et l'aide précieuse qu'il m'a fournie.

Je voudrais aussi remercier ma famille que je côtoie au quotidien. Merci à mes parents qui m'ont soutenu et encouragé dans de ce travail, comme ils l'ont fait tout au long de mon parcours scolaire. Je tiens à remercier plus particulièrement ma maman qui, à plusieurs reprises, s'est attelée à la relecture de ce mémoire avec beaucoup d'attention, ainsi que ma marraine, de bon conseil et d'une grande aide pour la finalisation de ce travail.

Enfin, il me tient à cœur de mettre en avant tous ces gens qui s'engagent au quotidien, que ce soit dans les ZAD ou d'autres mouvements, et par là nous montrent que d'autres chemins sont possibles. Je pense plus particulièrement à la ZAD d'Arlon, ses occupant.es et sympathisants, ce qu'ils y ont mis en place et défendu. Ce travail n'aurait pas existé sans leur détermination.



*Je ne mépriserai plus ceux qui parlent de la pluie et du beau temps. Toute considération sur la météorologie a une dimension cosmique.*

Sylvain Tesson, « Dans les forêts de Sibérie ».

*Il se disait : « Pauvre, pauvre ! Voilà que je ne comprends pas. » Ils étaient là tous les deux, lui et Marthe, comme des déshérités et des malheureux. Tout comprenait autour d'eux, depuis la plus petite plante jusqu'au plus gros chêne, et les bêtes, et les astres même sans doute, et la terre, là, sous ses pieds avec son grumelage, et son feutrage, et ses veinules d'eau. Tout comprenait et était sensible. Ils étaient les seuls à être durs et imperméables malgré la bonne volonté. Il fallait qu'ils aient perdu comme ça le bel héritage de l'homme pour être si pauvres, pour se sentir ainsi dépouillés, et faibles, et incapables de comprendre le monde.*

Jean Giono, « Que ma joie demeure »

*C'est ne pas oublier que si la terre gronde et grince, elle chante également. C'est ne pas oublier non plus que ces chants sont en train de disparaître, mais qu'ils disparaîtront d'autant plus si on n'y prête pas attention. Et que disparaîtront avec eux de multiples manières d'habiter la terre, des inventions de vie, des compositions, des partitions mélodiques, des appropriations délicates, des manières d'être et des importances. Tout ce qui fait des territoires et tout ce que font des territoires animés, rythmés, vécus, aimés. Habités.*

Vinciane Despret, « Habiter en Oiseau »

# TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS .....	11
1.1 Introduction.....	12
1.2 État de la question / proposition d'étude .....	13
1.3 Construction de la recherche .....	14
1.4 Méthodologie de la recherche.....	16
1.5 Résultats attendus .....	23
2. UNE BALADE.....	29
3. DES SOLS .....	41
3.1 Une falaise de sables, grès et argilites .....	42
3.2 Une falaise déterminante.....	45
3.3 Artificialisation des sols.....	46
3.4 Altération des relations aux sols .....	47
4. DU VIVANT ET DES ACTEURS.....	53
4.1 Un monde volatile* .....	55
4.2 Hirondelles, orchidées et autres vivants .....	56
4.3 Dominique, Camille et autres vivants.....	61
4.4 Des parasites .....	66
4.5 Acteurs vivants .....	70
5. DES INSTITUTIONS .....	75
5.1 Sablière de Schoppach, Arlon, (BE) : une situation géo-politique.....	77
5.2 Régionale : la Région Wallonne.....	78
5.3 Locale : la Ville d'Arlon et l'intercommunale Idelux .....	81
5.4 De la représentation des citoyens .....	83

5.5	Comité de quartier et autres associations.....	87
5.6	Des intérêts en jeu, un système en place.....	89
5.7	Les communs : vers de nouvelles institutions.....	90
<b>6.</b>	<b>DE LA NOMENCLATURE* ET DES AFFECTATIONS .....</b>	<b>99</b>
6.1	SAR, PRE, ZACCe : une friche ?.....	101
6.2	De la mise en œuvre de la ZACC .....	102
6.3	Nomenclature.....	104
6.4	Utilisations et affectations : un décalage .....	108
6.5	Réserve sur les « réserves ».....	111
<b>7.</b>	<b>DES HISTOIRES .....</b>	<b>117</b>
7.1	Un défrichement .....	118
7.2	Mise à blanc ou « la page blanche ».....	121
7.3	Territoire d'histoires ou « le palimpseste » .....	124
7.4	Différents types de récits .....	127
7.5	Un récit unique ?.....	128
7.6	Des histoires écrites ou « les médias » .....	131
7.7	Des histoires à écrire.....	133
<b>8.</b>	<b>DE L'OCCUPATION .....</b>	<b>139</b>
8.1	À propos des mouvements d'occupation .....	140
8.2	De la relation au sol .....	145
8.3	De la relation au vivant .....	150
8.4	S'intégrer dans un éco-système complexe.....	153
8.5	Des usages : vers une occupation .....	155
8.6	De la mise en commun.....	159
8.7	De l'imaginaire et des histoires .....	164
8.8	De la place à l'alternative.....	169

9. UNE ZONE À DÉBORDEMENT .....	177
9.1 Que reste-t-il de la ZAD ? .....	178
9.2 Pour conclure.....	179
10. GLOSSAIRE .....	184
10.1 Termes.....	185
10.2 Acronymes.....	187
11. BIBLIOGRAPHIE .....	189
11.1 Articles de périodique et notices .....	190
11.2 Articles de presse .....	191
11.3 Mémoires et travaux de recherche.....	194
11.4 Ouvrages.....	194
11.5 Sites internet .....	195
11.6 Vidéos et audios.....	195
11.7 Illustrations .....	203
12. ANNEXES .....	207
12.1 Documents .....	208
12.2 Retranscription interview.....	220



1

AVANT-PROPOS

## 1.1 Introduction

De plus en plus fréquemment, et depuis un certain temps déjà, apparaissent des mouvements contestataires qui, pour diverses raisons, s'installent dans des lieux qu'ils s'approprient. Ces communautés contestataires se créent avec comme lien principal le lieu sur lequel elles se trouvent. Peuvent être cités, par exemple, les ZAD (Zones à Défendre), les squats, ou encore des occupations de bâtiments précis tels que des universités ou des usines, avec à la clef des revendications liées à ces lieux. Une fois occupés, ces lieux sont souvent sujets à un aménagement par les occupants eux-mêmes : soit des interventions assez légères dans le cas d'occupations de bâtiments en bon état, soit des interventions plus conséquentes pour des bâtiments ou des lieux à l'abandon, en allant jusqu'à des aménagements beaucoup plus importants, dans le cas d'occupations de lieux naturels, tel que des forêts. Ce sont ici ces types d'occupations qui m'ont le plus interpellé. Elles prennent communément, en français, le nom de « ZAD »\*. La ZAD est un mode d'occupation contestataire, caractérisé par une occupation permanente et illégale d'un lieu dans le but de le protéger contre un projet d'aménagement, souvent d'envergure et jugé inutile, négligeant de l'espace et des personnes qui y sont attachées par les opposants à ce projet.

En parallèle, un constat de l'état actuel de notre environnement, de notre biodiversité et plus globalement de notre monde s'est imposé : nous n'arrivons pas à nous accorder avec celui-ci. Nous ne cessons de le détruire, de le détériorer en l'exploitant, le consommant et le traitant comme une marchandise. Ce constat s'est encore intensifié avec les différents rapports du GIEC\* sortis ces dernières années ou derniers mois. (Voir par exemple le dernier rapport du GIEC qui titre : « Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité »)<sup>1</sup> On remarque que notre modèle de société, notre système économique actuel, nos modes de vie ou encore de gouvernance ne sont pas en accord, et même ne parviennent pas à s'accorder avec les urgences climatiques, environnementales, et indissociablement celles sociales, qui s'imposent à nous.

Tout cela m'a amené à me poser des questions quant à ces occupations contestataires particulières. Bien plus que des revendications localisées, elles semblent remettre en question tout un système d'occupation des sols et des territoires, mais aussi semblent réinventer les systèmes sociaux et politiques. Ces mouvements d'occupations pourraient-ils alors constituer des pistes de réflexion et d'action pour répondre aux enjeux actuels écologiques, sociaux, économiques ou encore politiques ? Que remettent-ils en question exactement ? Et que mettent-ils en place pour y répondre ?

J'ai entendu parler de la ZAD de la Sablière de Schoppach à Arlon pour la première fois quand je n'étais pas chez moi, en Belgique, mais en Erasmus à Cracovie en Pologne. C'était en novembre 2019 et cette ZAD venait donc à peine de voir le jour. Au fil de mes recherches quant à un sujet de travail de fin d'études, je me suis peu à peu dirigé vers ce mouvement de ZAD en revoyant et synthétisant les différents sujets que je voulais développer. La plupart de

---

<sup>1</sup> Pour un résumé très concis de ce rapport : <https://climat.be/changements-climatiques/changements-observees/rapports-du-giec/2022-impacts-adaptation-et-vulnerabilite>, consulté le 20/04/2022

ceux-ci se retrouvent dans ces types spécifiques de mouvements d'occupations, ces sujets étant : la défense de l'environnement et l'écologie, les alternatives au système capitaliste et néolibéral, l'architecture vernaculaire par les gens et pour les gens eux-mêmes, ainsi que la question de la relation à la nature et à l'environnement qui nous entoure.

## 1.2 État de la question / proposition d'étude

Ce mode d'occupation du territoire et d'un lieu qu'est la ZAD est donc assez spécifique. Tout d'abord il est défensif, avec comme objectif de protéger et de contrôler le lieu occupé pour le défendre contre un projet planifié et ses intervenants, ses partisans. Ensuite il se veut respectueux de l'environnement, par la préservation de la zone sur laquelle les occupants s'installent et qu'ils veulent protéger. Il est également caractérisé par une recherche d'autonomie de ses habitants, non seulement de par l'illégalité de l'occupation, mais aussi par choix des occupants et de leurs valeurs.

Les raisons sous-jacentes à cette occupation particulière d'un lieu caractérisent donc totalement la façon dont ce lieu va être occupé, le choix des modes d'occupation du sol de ce lieu jusqu'à la construction et la définition d'une architecture liée à ce contexte défensif ainsi que de préservation de ce territoire. Cela va donner naissance à des modes d'occupation du territoire alternatifs aux modes classiques d'aménagement du territoire associés à notre société néolibérale, de laquelle ils souhaitent, la plupart du temps, s'émanciper.

De nombreux sujets d'étude relatifs à ces types d'occupations de territoire ont été abordés dans le domaine de la recherche ces dernières années. Cependant, même si de nombreuses ZAD (ou mouvements associés) existent partout en Europe, toutes différentes les unes des autres et chacune avec des revendications propres, c'est la ZAD de Notre-Dame-des-Landes en France qui a été la plus étudiée. Et ce dans de nombreux domaines (sociologique et social, politique, économique, environnemental, architectural, etc), dus entre autres à son importance et son rayonnement. C'est d'ailleurs elle qui a popularisé le terme de « Zone à Défendre ».

Pour ne citer que quelques exemples, Pierre Lhoest à la Faculté d'Architecture de l'Uliège en analysera « l'architecture et l'aménagement du territoire comme moyens d'actions » (Lhoest, 2016), pendant que Christophe Laurens, avec d'autres, rendront compte par des photos et divers documents graphiques des « modes d'habiter expérimentés sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. » (Laurens, Weiner, 2018) D'autres échelles seront abordées avec, entre autres, Geneviève Pruvost qui parlera du principe de « critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes » (Pruvost, 2017). Anne-Laure Pailloux elle, y analysera la « lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural » (Pailloux, 2015) et Philippe De Clerck introduira la « mise en chantier de l'institution à Notre-Dames-des-Landes ». (De Clerck, 2018) Nous ne citerons ici que ces quelques exemples pour témoigner de l'étendue de la recherche sur ce cas-là, mais nous en développerons plus longuement les contenus au fur et à mesure de l'avancée de notre travail. Ces différents sujets, pris dans le cas précis d'une ZAD en particulier, pourront nous servir comme moyens d'établir des pistes de réponses, de chemins de réflexions, en regard à des questionnements issus de l'analyse d'un cas d'étude.

L'objet de ce TFE est en effet de prendre comme cas d'étude concret la ZAD de la Sablière de Schoppach à Arlon, qui a vu le jour en octobre 2019 et s'est vue évacuée en mars 2021. Dans un premier temps, il faudra s'intéresser à tout son contexte, qui est celui du conflit qui a pris place autour du territoire de la Sablière de Schoppach. En effet, avant de parler de la ZAD en elle-même, il nous faudra essayer de comprendre et d'analyser les différents contextes - sociologiques, économiques, politiques, environnementaux- dans lesquels ce territoire concerné s'inscrit et est ancré. Cette analyse et cette compréhension des différents contextes permettront de soulever des questions plus larges, plus globales, auxquelles nous essayerons de déjà ouvrir des voies de réflexion, à la lumière du cadre théorique stipulé plus haut. À ce niveau, le travail de Jean Baptiste Vidalou qui questionne le fait d'« être forêt », et d'« habiter des territoires en lutte » (Vidalou, 2017), m'aura bien aidé et guidé dans la transcription de questions locales vers des contextes plus généraux. En effet, les sujets, les questionnements qu'il introduit dans son ouvrage ainsi que l'angle de réflexion critique utilisé, entrent en résonnance et stimulent les questionnements qui, peu à peu, surgissent dans cette recherche.

C'est par le mouvement de la ZAD de la Sablière de Schoppach et ce qu'elle nous a laissé que nous essayerons de poursuivre ces chemins de réflexion. Ce cas précis permettra peut-être d'appréhender d'autres pistes. Cette ZAD, aussi appelée la « Zablière »<sup>2</sup>, qui a pris place à Arlon, défendait la sablière de Schoppach contre la construction d'un « parc d'activité économique artisanal » à cet endroit. La Sablière avait entre autre été définie comme SGIB\* (Site de Grand Intérêt Biologique) par la Région Wallonne. Nous verrons ce qu'il s'est passé sur cette ZAD et nous essayerons d'analyser ce qui a été mis en place dans ce mouvement. Nous essayerons d'en tirer des enseignements, pour peut-être nous diriger vers une voie alternative à une gestion et une consommation des territoires, et ainsi aller vers une relation peut-être plus sensible, plus forte à la nature et à l'environnement qui nous entourent. Voie qu'il semble, plus que jamais, nécessaire d'emprunter dans le cadre de l'urgence climatique, écologique et sociale qui nous est contemporaine.

### 1.3 Construction de la recherche

Quand on parle de relation au territoire, ce qui ressort le plus souvent ce sont des récits. Des histoires, vécues ou entendues, qui lient à ce territoire, qui y créent des attachements ou du moins des liens d'intérêts qui peuvent être variables. Rarement, un territoire sera décrit par une stricte succession de faits techniques (légaux, écologiques, etc) quand on voudra rendre compte de ce qu'il est.

Dans ce travail, le langage utilisé et la forme essayeront de rendre compte du territoire de la façon la plus réelle possible. Nous allons tenter de rendre compte de la complexité du sujet sous forme de récits, d'histoires « contées » qui, se côtoyant, permettront de produire des

<sup>2</sup> La ZAD d'Arlon porte différents noms, que nous utiliserons tout au long de cette recherche : la ZAD d'Arlon, la ZAD de la Sablière, ou encore la Zablière. Il est aussi primordial, pour bien comprendre ces appellations, de différencier le site de la Sablière, ancien site industriel qui se situe dans le quartier de Schoppach à Arlon, avec la ZAD, qui elle a pris place sur ce site, de 2019 à 2021.

savoirs plus diversifiés et multi-spécifiques, sortant d'une restitution froide, technique et parfois unilatérale des ceux-ci. Aborder la recherche sous la forme narrative permet d'entrevoir d'autres possibilités, d'autres agencements, d'autres réalités de celles qui pourraient être à priori définies, ou celles qui seraient les plus évidentes. Cet aspect narratif permet également une lecture plus fluide et continue. Plus vivante. Telle une histoire. Un glossaire, pour nous aider dans la compréhension d'un certain nombre de termes récurrents dans la recherche et toujours dans cette volonté de fluidité de lecture, sera mis en place à la fin du travail. Celui-ci reprendra à la fois des termes mais aussi des acronymes. Dans le texte, chaque acronyme et chaque terme faisant l'objet d'une définition particulière qu'il aura été jugé bon de signaler, est marqué par un astérisque « \* » dès lors de sa première apparition.

Quelques spécificités de langage sont cependant à préciser. Premièrement, dans ce travail, l'écriture inclusive sera utilisée entre autre pour désigner les occupant.es de la ZAD dans leurs pluralités et leurs différences, dans la lignée des mouvements militants ou de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes où cette « féminisation » des textes est d'usage. (Pruvost, 2017, p.37) Ensuite, le terme d'« occupant.es » de la ZAD est préféré quand on parlera de ceux-ci dans leurs individualités et d'actions précises. Le terme « zadiste\* » étant parfois connoté négativement, ou perçu comme rassemblant toutes les personnes qui occupent le site comme étant un groupe uniforme, ce qu'ils cherchent justement à éviter, comme signalé notamment sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. (Pruvost, 2017, p. 39) (De Clerck, 2018, p.270)

Pour ce travail de fin d'études, le choix a été fait de sortir du canevas classique de « Introduction – État de l'art – Développement – Conclusion », qui pourrait être celui de la construction d'un travail de recherche. En effet, la forme favorisera ici la mise en place et la confrontation d'une multiplicité de récits et d'histoires, s'inspirant de la vie de tous les jours où les savoirs experts et les savoirs ordinaires se côtoient. C'est au fil de ces récits que se développeront les différents points importants de la recherche. Celle-ci ne sera pas découpée, séparée en différents types de savoirs, tels que des savoirs plus théoriques dans un premier temps, pour les voir appliqués par après sur un cas d'étude mais tout sera lié au sein d'un seul et même ensemble.

Tous les chapitres sont alors mis sur un pied d'égalité et chacun des chapitres essayera de rendre compte des différents aspects des sujets abordés, de la façon la plus complète possible à travers des récits, souvent multiples, de ces différents sujets.

Chaque chapitre part d'un fait, d'une ou plusieurs questions issues de l'observation du site de notre intérêt. Ces questions, une fois soulevées et introduites, sont développées dans le contexte local qui est celui de la Sablière de Schoppach. Cela permet ainsi de bien comprendre de quels enjeux il est question. Cette remise en contexte et cette compréhension d'un sujet « concret » effectuées, cela nous permettra d'aller vers des questionnements plus globaux, plus généraux, mais toujours en rapport avec ces sujets qu'aborde chaque chapitre. Ensuite, des pistes seront introduites, des réflexions amorcées. Les questionnements levés au début de chapitre seront remodelés, à la lumière des explications et remises en contextes plus généralisés. Cette construction type de chapitre est cependant assez flexible, offrant plus un guide de construction qu'un canevas strict à respecter.

C'est le même principe qui sera appliqué pour le développement global de la recherche.

Dans un premier temps, une présentation plus théorique, l'introduction de la méthodologie de recherche que constitue l'*Avant-propos* dans lequel nous nous trouvons actuellement, est mise en place.

Ensuite, l'idée est de partir d'une expérience concrète et réelle, des questionnements spontanés et des observations personnelles, « terre à terre », en rapport avec le site de la Sablière de Schoppach et son environnement. C'est le premier chapitre, *Une balade*.

Les chapitres suivants, *Des sols*, *Du vivant et des acteurs*, *Des institutions*, *De la nomenclature et des affectations* et *Des histoires* prennent, au fur et à mesure, des chemins plus théoriques de recherche et de développement de ces questions.

Plus tard, on tente de répondre à ces différents questionnements par une expérience bien réelle qui est celle de la ZAD qui a pris place sur le site de la Sablière. Des pistes sont alors soulevées, ancrées dans la réalité d'expériences et d'observations locales. Cette réflexion constituera le chapitre *D'une occupation*.

Dans le dernier chapitre, *Une Zone A Débordement*, ces pistes de réponses sont remises en perspectives dans un contexte plus global, essayant de savoir ce qu'il serait bon d'en retenir, d'en tirer comme enseignements. Mais aussi de ce qu'il reste de cette expérience particulière.

#### 1.4 Méthodologie de la recherche

Comme point de départ de la recherche, se trouve la marche. Je ne pouvais en effet imaginer démarrer un travail sur un territoire sans un premier contact préalable avec celui-ci. C'est donc dans une balade de plusieurs heures sur le site et ses alentours, et dans les questionnements que celle-ci engendra, que le travail trouve sa source. Cependant, c'est seulement par après que j'ai compris que cette méthode de la marche pouvait être productrice de savoirs et de connaissances.

Le premier chapitre s'inscrit alors dans la lignée de « la marche narrative comme méthode de recherche », que j'ai pu découvrir par le travail de Carole Lévesque. La marche, grâce au rythme qu'elle impose et à l'investissement physique qu'elle sous-tend, permet dans le même temps de rencontrer des objets aléatoires, des déchets, des traces, des insectes, des sons ou encore des distances qui ne peuvent être appréhendés que si le temps est laissé pour cela. En ressort alors une autre compréhension d'un territoire, plus continue, où des connexions non soupçonnées se révèlent, où un « narratif » commence peu à peu à se développer.<sup>3</sup> (Lévesque, 2017) De là ressortiront en effet des questionnements, des observations locales qui constitueront alors la base du développement du travail de recherche, et qui nous suivront tout le long de celui-ci. Tout cela est retranscrit sous la forme d'une histoire, la narration

---

<sup>3</sup> Traduction libre personnelle vers le français.

permettant une restitution plus fidèle d'une expérience vécue. Un reportage photographique permet également d'illustrer cette démarche de promenade.

Pour rendre compte graphiquement de cette démarche, tentant ainsi d'« intégrer le temps et le mouvement, l'instabilité des relations, la présence des points de vue subjectifs et contrastés, les déplacements insoupçonnés mais aussi l'espace du paysage dans des images lisibles et parlantes » (Pigeon, 2021, p.6), la méthode de la carte sensible est utilisée se basant sur le travail cartographique de Virginie Pigeon. La carte sensible résultant de cette balade tente donc de rendre compte de manière sensible de mon premier contact avec le site, et plus largement du territoire de la Sablière.

Bien que ce soit ce premier contact avec le terrain qui ait engendré le chapitre premier et la plupart des questionnements associés, je suis retourné sur le site à plusieurs reprises. D'abord en novembre 2021, puis en décembre 2021, et encore une fois en février 2022. Ces différentes visites m'ont permis de cerner le territoire à travers différentes périodes et météos, mais aussi son évolution due à la reconquête de la végétation ou encore l'action de l'être humain.

Après l'introduction que constitue cette promenade, nous nous concentrerons sur le cas spécifique de notre étude qui est celui de la Sablière de Schoppach à Arlon. En réaction et à la lumière des différents questionnements et observations issus du premier contact, sensible et personnel avec le site, nous entreprenons de comprendre le site de façon plus rationnelle et factuelle. C'est par cette étude de cas, par l'analyse de ce qui s'est passé et se passe autour du territoire de la Sablière de Schoppach, que nous sommes capables de faire des liens à une histoire plus globale « des territoires ». Le but est, à travers le cas étudié, d'établir une sorte de constat de notre relation au territoire actuelle. Alexis Zimmer nous dit à ce propos :

« L'intérêt d'une étude de cas (si la richesse de ce dernier, les traces qu'il laissa de son passage, sont suffisantes à son analyse) est qu'elle permet de suivre précisément les liens qui le tiennent et le façonnent. Elle nous permet de nous tenir au plus près des négociations et des tensions qui en modelèrent l'existence et la définition. Elle nous permet d'appréhender l'efficace des catégories mobilisées dans ses appréhensions savantes et d'envisager la manière dont l'universalité supposée ou prescrite de ces dernières se négocièrent localement. » (Zimmer, 2013, p.31)

Au contraire de partir d'hypothèses et concepts généraux, pour essayer de les appliquer à un cas d'étude précis, nous prenons ici le contre-pied, dans la même idée des travaux de chercheurs tels qu'Alexis Zimmer ou encore Anna Tsing, de partir d'un cas « local » ou d'une situation « réelle », d'observations « sur le terrain », pour nous laisser guider par ceux-ci. À partir de l'appréhension concrète du territoire que j'ai eu par la marche, et par les observations et questions « terre à terre » qui en sont ressorties, c'est par la méthode de l'enquête que nous essayons de comprendre et d'appréhender ce territoire particulier, son histoire complexe. Ces enquêtes vont peu à peu nous amener à poser des questions d'ordre plus général, nous guidant vers des chemins spécifiques, des pistes particulières qui peuvent s'avérer intéressantes.

En suivant cette démarche, je m'inscris également dans la pensée d'Isabelle Stengers quand elle dit :

« La formulation que les praticiens donnent à leurs prétentions dépend de leur milieu, à chaque époque. [...] Le discours sur la science désintéressée vecteur de progrès humain appartient à une époque dont nous sentons qu'elle bascule dans le passé. » (Stengers, 2003, p.45)

Elle insiste sur le fait que « les exigences qui définissent [nos] appartenances [soient] reformulées, certes, mais non pas niées ou définies comme secondaires au nom d'un intérêt plus élevé. » (Stengers, 2003, p.47) En effet, il est important de signaler que dans cette enquête, au même titre que tous les acteurs, je ne suis pas indépendant du territoire. À force d'arpenter celui-ci, d'être en contact avec son histoire, j'en fais moi-même partie. De plus, je ne suis pas non plus indépendant de tout un contexte qui me définit, et le savoir que je produis ici est également un savoir qui peut être qualifié de « *situé* ». Il est orienté dans la direction qui est celle de ma recherche. Les chemins d'enquêtes spécifiques empruntés, loin d'être tous ceux possibles, sont un échantillon de ceux-ci que j'ai choisi d'approfondir dans l'intérêt de ma recherche et au fur et à mesure de celle-ci. Il en est de même pour les acteurs et les savoirs que je convoque tout au long de la recherche. Comme le dit Alexis Zimmer, les savoirs et pratiques situés sont « produits circonstanciellement, qui ne prélèvent du réel auxquels ils se confrontent que certains de ses éléments, en même temps qu'ils participent de sa production. Pour le dire concrètement, savoirs scientifiques et expertises ne sont pas indemnes des circonstances dans lesquels ils sont produits (pourquoi le seraient-ils ?), en même temps que ces circonstances s'en trouvent immanquablement transformées (détermination réciproque). » (Zimmer, 2013, p.36)

Pour comprendre le territoire de la Sablière de façon la plus complète et en rendre compte de façon compréhensible, je m'inspire entre autres d'Anna Tsing et de la méthode qu'elle met en place notamment dans son ouvrage « *Le champignon de la fin du monde* ». Sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme ». Elle y suit le champignon matsutake dans tous les arrangements multi-spécifiques dont il est acteur ou qu'il induit. Celle-ci nous dit :

« Premièrement, plutôt que de limiter nos analyses à une seule créature (y compris l'humain), ou même à une relation, si on veut savoir ce qui permet aux lieux d'être viables, nous devons étudier les agencements polyphoniques, en ce qu'ils rassemblent différentes manières d'exister. Les agencements permettent des situations viables. [...] aux moments mêmes où ils se coordonnent les uns avec les autres, ils créent soit des situations viables soit des situations d'extinction. Deuxièmement, des agilités propres à chaque espèce se perfectionnent à travers les coordinations qu'induisent les agencements. Uexkühl nous met sur la bonne voie en faisant remarquer combien même d'humbles créatures participent à la fabrication des mondes. Pour élargir son point de vue, nous suivrons les accordages multispecifiques dans lesquels chaque organisme s'épanouit. [...] Troisièmement, des coordinations

apparaissent et disparaissent au gré de changements historiques, toujours contingents. » (Tsing, 2017, p.237)

Elle ajoute que « les paysages qui ont subi des perturbations humaines sont des espaces idéaux pour mener une observation de type sciences humaines et naturaliste. Nous avons besoin d'apprendre les histoires que les humains ont fabriquées dans ces lieux *et* celles des participants non humains. »<sup>4</sup> (Tsing, 2017, p.241) Ici, ce sont les histoires particulières de chaque acteur, vivant ou non vivant, humain ou non-humain qui vont nous permettre de comprendre le territoire. Ce sont toutes ces histoires, individuelles mais interconnectées -des sols, des vivants humains et non humains, des institutions- qui font l'histoire particulière du territoire. Pour en rendre compte, nous faisons cohabiter différents récits individuels qui, dans leurs interactions et interrelations, vont peu à peu orienter la recherche et façonner le récit commun du territoire de notre recherche.

Dans la même lignée que cette mise en valeur de la multiplicité des récits, différents moyens, canaux et médiums sont utilisés pour montrer ces réalités qui se côtoient et les différentes influences qui se rencontrent. À partir de documents techniques, d'articles et de travaux de recherche, d'« open sources »\* citoyens ou globaux, nous recueillerons des informations techniques, scientifiques, et légales. Nous utiliserons des interviews, des témoignages, des recueils, des textes, et autres documents expressifs pour donner la place à la sensibilité, aux savoirs ordinaires, au quotidien. Les articles de presse (traditionnelle et indépendante), des vidéos et reportages, ou encore la production des occupant.es de la ZAD, nous permettront de mener l'enquête. Dans le langage et la forme, nous passerons par des descriptions techniques et physiques des choses, par des récits d'acteurs, ainsi que par des poèmes ou des chants, des citations, des extraits d'écrits.

Au niveau méthodologique, pour rendre compte des sols dans le chapitre trois, je pars d'une observation qui est celle de la particularité de la falaise présente sur le site et de la question que sa présence entraîne. Tel qu'Alexis Zimmer dans son ouvrage « Brouillards Toxiques » le fait pour le charbon, mais dans une moindre mesure j'essaye de rendre compte de celle-ci et de son rôle, « autrement qu'en l'individualisant ou qu'en [la] singularisant. [...] mais d'avantage en considérant les relations multiples et de longue durée que ses usages [et sa présence] supposent et maintiennent. » (Zimmer, 2016, p.75) Pour ça, j'utilise des sources (cartes, plans, photos, informations) principalement publiques et issues d' « opensources », comme *Wallonmap*, ou *biodiversité.be*. Certaines notions techniques sont établies à partir de travaux de recherches, permettant de se questionner davantage sur les sols et ce que nos relations actuelles avec ceux-ci engendrent.

Le chapitre quatre tente de rendre compte du vivant et de voir en quoi il est acteur du territoire de la Sablière. Quels sont les liens qui sont présents, que ce soit entre le territoire, les vivants non humains et les vivants humains. Pour parler des vivants non-humains, je m'inspire de la méthodologie de Vinciane Despret, philosophe belge qui préconise

---

<sup>4</sup> C'est l'auteure qui met en évidence

d' « induire, faire exister, rendre désirable d'autres modes d'attentions », dans son ouvrage qui analyse et raconte ce que peut être « habiter en oiseau ». (Despret, 2019). Elle nous dit :

« Expliquer peut prendre des formes très diverses, cela peut être recomposer des histoires compliquées comme autant d'aventures de la vie qui s'entête et qui expérimente tous les possibles, cela peut être chercher à élucider l'éénigme des problèmes auxquels répondent les solutions qu'ont inventées tels ou tels animaux ». Elle oppose ces principes et productions de savoir au fait de « vouloir trouver une théorie générale tout-terrain à laquelle tous obéiraient. » (Despret, 2019, p.15)

En suivant ce principe, je mets côté à côté des récits qui essayent de « porter de l'attention » à chaque vivant dans leurs dimensions particulières et multiples. La coexistence de tous ces récits, à valeur égale dans ce chapitre, a pour but de mettre en évidence les relations qui s'établissent entre tous ces acteurs et le territoire. Pour les vivants non humains, je me base et croise des sources issues de sites internet publics d'informations, tel que *biodiversité.be* par exemple, ou d'autres pages internet. Pour ce qui est des vivants humains, les différents acteurs dont les récits sont ici contés sont soit des personnages fictifs, à la croisée de différents témoins ou reportages que j'ai pu observer (ces *personnages fictifs* nous permettant d'aborder des notions difficilement abordables, des principes qu'il est alors plus simple d'énoncer sous ces sujets représentatifs), soit des acteurs réels.

Pour ce travail, j'ai rencontré plusieurs acteurs qui sont ou ont été impliqués dans le cas de la Sablière de Schoppach. Le choix de ceux-ci, ainsi que les lieux et les termes de nos entrevues, ont été guidés par les possibilités de rencontres qui s'offraient à moi. En effet, toutes mes tentatives d'interviews n'ont pas aboutis, étant parfois compliqué dans le cadre du sujet de ma recherche de contacter et rencontrer des acteurs. Les entrevues conduites ici se sont passées de manières assez informelles, suivant le fil de quelques questions préparées mais laissant la place à la conversation. Plusieurs des personnes rencontrées ont choisi de rester anonymes. Quand la personne « interviewée » l'autorisait, une retranscription de notre rencontre a été faite et se situe en annexe de ce travail.

En fin de chapitre, un atlas du vivant, relié au site de la Sablière de Schoppach, est mis en place. Le but est ici d'illustrer de façon plus concrète la diversité et la multiplicité des acteurs présents sur ce territoire, à travers un échantillon que représentent ceux que nous avons abordés dans ce chapitre.

Le chapitre cinq tente également de rendre compte, par la juxtaposition de récits descriptifs et explicatifs, des différentes institutions (publiques, privées ou citoyennes) qui sont prises dans le jeu qui se trame autour du site de la Sablière de Schoppach. Nous entrons ici peu à peu dans la méthodologie de l'enquête, croisant plusieurs sources -pages internets gouvernementales, sources diverses en lignes, entretiens effectués, articles de presse- dans le but de comprendre ce que ces institutions mettent en place, mais aussi ce qu'elles induisent sur le territoire. Nous essayerons aussi de cerner les intérêts potentiels et donc les influences réciproques qui se jouent entre les territoires et les différentes institutions, mais aussi les citoyens, et les vivants. Dans la continuité de ces questionnements, et à l'aide de travaux

scientifiques, de recherches, ou d'autres documents relatifs à la ZAD de Notre-Dames-des-Landes, des pistes sont entrevues et explorées quant à la possibilité de l'existence d'institutions alternatives.

Encore une fois, nous essayerons de traduire graphiquement les différents constats issus de ce chapitre. Une cartographie des acteurs est mise en place -prenant en compte les institutions mais aussi les acteurs vivants- essayant d'appréhender les degrés d'influences et la complexité des relations de dépendance et d'interdépendance qui prennent place au sein du territoire de la Sablière de Schoppach. Cette traduction graphique s'inspire du travail d'Albena Yaneva, qui identifie et retranscrit sous forme de carte les relations entre acteurs, vivants ou non-vivants, à travers divers diagrammes. Sachant qu'il n'existe pas de telle chose qu'un acteur isolé, cette méthode permet de visualiser les réseaux et les interconnexions, permettant aussi de déterminer si la présence ou l'absence d'un acteur fait une quelconque différence. (Yaneva, Heaphy, 2012, p.32)

Le sixième chapitre aborde le territoire de la Sablière sous l'angle de ses affectations et ses utilisations. Ici, plusieurs documents explicatifs de l'aménagement du territoire sont convoqués pour comprendre en quoi consistent les différentes appellations qui sont affectées au site. Nous « menons l'enquête » pour voir ce que ces affectations engendrent au niveau du territoire, croisant des données issues de témoignages, des reportages, des enquêtes et documents légaux publics, de productions issues et publiées sur le site internet de la ZAD d'Arlon, ou encore d'articles de presse divers. Peu à peu, cette réflexion amènera à des questionnements plus généraux sur l'aménagement du territoire et ses conséquences. À ce niveau, des chercheurs et leurs travaux sont évoqués, nous ouvrant la porte à d'autres pistes de réflexion.

Dans le chapitre sept, nous nous intéressons à l'événement particulier que fut la déforestation du site de la Sablière, pour essayer de comprendre les raisons qui auraient pu jouer un rôle dans cette décision. En repartant des justifications énoncées et de la communication autour de cette déforestation, nous enquêtons alors sur une autre piste qui est celle des idées et des histoires qui influencent ces décisions et actions. Nous cherchons à cerner, en recoupant encore une fois des sources diverses -articles de presse, informations sur les organismes publics, travaux de recherche, concepts théoriques- ce que cette action de la déforestation peut avoir comme conséquences, comme causes et comme intérêts, « dans le temps long », ainsi que la vision du territoire dont elle est issue et qu'elle lègue à l'avenir. Cette enquête nous amène à nous poser des questions sur les histoires qui nous parviennent, soit par les territoires et les traditions, soit celles qui nous sont communiquées par les médias ou les politiques. Pour ces dernières, nous analysons différents types de sources, que ce soient des articles de médias « classiques », ou des médias « indépendants », pour comprendre en quoi cette communication joue un rôle dans la construction d'histoire(s), unique ou non. À travers différentes productions et travaux théoriques issus de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, nous laisserons entrevoir la possibilité de la constitution d'autres histoires, alternatives.

Le huitième chapitre raconte à nouveau un moment particulier dans l'histoire de la Sablière de Schoppach : celui de son occupation par le mouvement contestataire de la ZAD, la *Zablière*. Dans un premier temps, la mise en place d'un contexte théorique et général, qui est celui des luttes de territoires et des mouvements d'occupations, se fait à l'aide de travaux scientifiques et de recherches publiées sur ces sujets. Il est important de signaler que la ZAD de Notre-Dames-des-Landes consiste en le mouvement le plus étudié, et est donc une des sources principales de ce contexte théorique. Ensuite, à travers les entrevues effectuées, les articles de presses, les productions (artistiques, journalistiques, biographiques) des occupant.es eux-mêmes, les reportages, nous essayerons de cerner ce qui a été mis en place sur le site de la Sablière à ce moment-là. Le travail d'Alizée Pourtoy qui traite de l'architecture sur la ZAD d'Arlon, fut une source précieuse en tant que témoignage de ce qui y a pris place. (Pourtoy, 2021) À la lumière des chapitres précédents, et des questions locales et systémiques qu'ils ont engendrées au fur et à mesure, nous aborderons différents aspects de cette occupation, essayant de voir en quoi ce mouvement alternatif d'occupation d'un territoire peut induire de nouvelles formes de relations à celui-ci.

En guise de conclusion, nous reprendrons les constats globaux et systémiques issus de la compréhension multi spécifique et complexe du territoire de la Sablière de Schoppach, pour mettre en évidence la relation actuelle que nous avons au territoire. Sur le même site de la Sablière, l'expérience particulière qui est celle de la ZAD nous permettra d'entrevoir des solutions quant à une relation alternative aux territoires, non pas théorique ou utopique, mais bien réelle, ancrée dans le « ici et maintenant ». Encore une fois, comme Alexis Zimmer le met en avant avec « l'intérêt d'une étude de cas » (Zimmer, 2013, p.31), nous essayons de répondre par une expérience locale à des questionnements d'ordre général, plus globaux. Il est question, à ce moment-là, d'interroger la possibilité de la prise en compte de ces modes d'occupations alternatifs des sols dans un aménagement du territoire, ou encore de l'appréhension de l'impact d'un tel mouvement dans différents domaines, tels que ceux politique, social, environnemental et écologique ou encore architectural.

Tout au long du travail de recherche, des illustrations sont mises en place soit dans le but d'illustrer directement les écrits, soit dans le but de venir compléter ceux-ci et leur compréhension, par la méthode graphique. Ce sont des cartes, des documents informatifs et factuels qui côtoient des illustrations plus personnelles, plus sensibles, qui elles tenteront de témoigner d'une autre approche. Ces documents graphiques plus sensibles, qui se situent entre chaque chapitre, peuvent être considérés comme un travail en soi, pouvant se lire en parallèle du travail de recherche, sans pour autant illustré celui-ci fidèlement. Ils sont réalisés à partir de ma recherche et production, ou issus d'autres acteurs, qui seront alors cités. Cette confrontation de types de documents graphiques suit cette volonté de multiplicité des récits, souvent hétérogènes, mais complémentaires. Sachant que ces « modalités graphiques hétérogènes, tentant également de témoigner du processus de collecte de l'information et de la construction du récit [...] [luttent] contre le réflexe de lisser graphiquement ces objets venus de sources différentes, contre l'utilisation de codes abstraits, contre l'habitude de verrouiller le dessin tel un tableau, d'effacer ce qui agresse, de figer le cadre. » (Pigeon, 2021, p.10)

## 1.5 Résultats attendus

Durant nos études d'architecture, il nous a été appris à nous intéresser à toutes formes de savoirs, à les intégrer pour ainsi les confronter et les synthétiser. Dans un projet, ce sont une multitude de facteurs qui entrent en jeu et que nous devons prendre en compte pour les assimiler, les combiner et les assembler en quelque chose de cohérent. La grande échelle côtoie la petite et sont indissociables. Les champs de connaissances, les disciplines s'entrecroisent et s'influencent. Les données que nous récoltons sont des savoirs communs et qui se partagent. Nous sommes également encouragés à l'observation de notre environnement et de l'espace qui nous entourent, jusqu'à avoir une perception peut-être plus accrue de ceux-ci. Toutes ces compétences sont indissociables du domaine de l'architecture. Celles-ci aident à une compréhension plus globale des contextes et du monde et engendrent une vision qui peut être d'une grande aide dans le contexte actuel et les bouleversements auxquels il va falloir faire face.

La pertinence et l'intérêt de ce travail de recherche s'inscrivent dans le contexte actuel d'urgence écologique. Il reprend la problématique de l'impact de l'activité de l'homme sur son environnement et la nature, cela plus encore dans le domaine de la construction et de l'architecture où les systèmes de plus en plus complexes de technologies durables, « éco-friendly » sont questionnés quant à leur véritable efficacité et impact sur une préservation de l'environnement. Les ZAD, dans leur globalité, trouvent tout d'abord leur fondement dans la préservation de cet environnement, contre des projets d'urbanisation et de bétonnage toujours plus fréquents, et ensuite dans une manière d'habiter et de vivre dans cet environnement de façon plus respectueuse et en accord avec celui-ci.

Ma démarche sera ici d'essayer, par le biais du cas de la Sablière de Schoppach et toute l'histoire qui prend place autour sur ce site, de comprendre notre relation actuelle au territoire. Ce à différents niveaux, qui divergent autant qu'ils se côtoient et finalement se rencontrent. Nous partirons du territoire lui-même, de ses sols, des vivants, des citoyens, des institutions, des degrés d'influence de chacun de ceux-ci, en passant par la perception des territoires, les histoires qui y sont créées pour aller jusqu'aux utilisations des territoires, la consommation de ceux-ci et le vocabulaire qui y est lié. Ensuite, toujours dans ce cas d'étude de la Sablière de Schoppach, il sera intéressant de voir ce que la ZAD qui y a pris place peut nous donner comme pistes pour une relation au territoire alternative, plus sensible peut-être, plus respectueuse envers notre environnement et donc envers nous-mêmes. Cette recherche permettra également de se poser la question des limites de ces pistes et sujets, de leurs applications possibles ou non à diverses échelles, de la portée réelle et potentielle de telles actions et de tels systèmes.

Bien sûr, ce travail s'inscrit dans une limite de temps et de moyen. Il n'aura pas la prétention d'aborder tous les sujets relatifs au territoire, qui s'avère être d'une complexité absolue. Il essayera plutôt d'en rendre compte à la façon d'un « échantillon », d'un fragment qui est celui du cas de la Sablière de Schoppach, dans le questionnement de nos relations aux territoires. Ce travail de fin d'études ne doit pas être davantage perçu comme une recherche finie et

aboutie que comme une piste de réflexions en cours, qui rentreraient dans des questionnements et des recherches plus précises, et/ou plus élargies.

Cependant, cette recherche permettra, je l'espère, de se poser les questions d'une voie alternative d'un aménagement du territoire et de l'architecture, étroitement liée à un mode de vie lui aussi alternatif, de la société dans laquelle nous vivons actuellement.



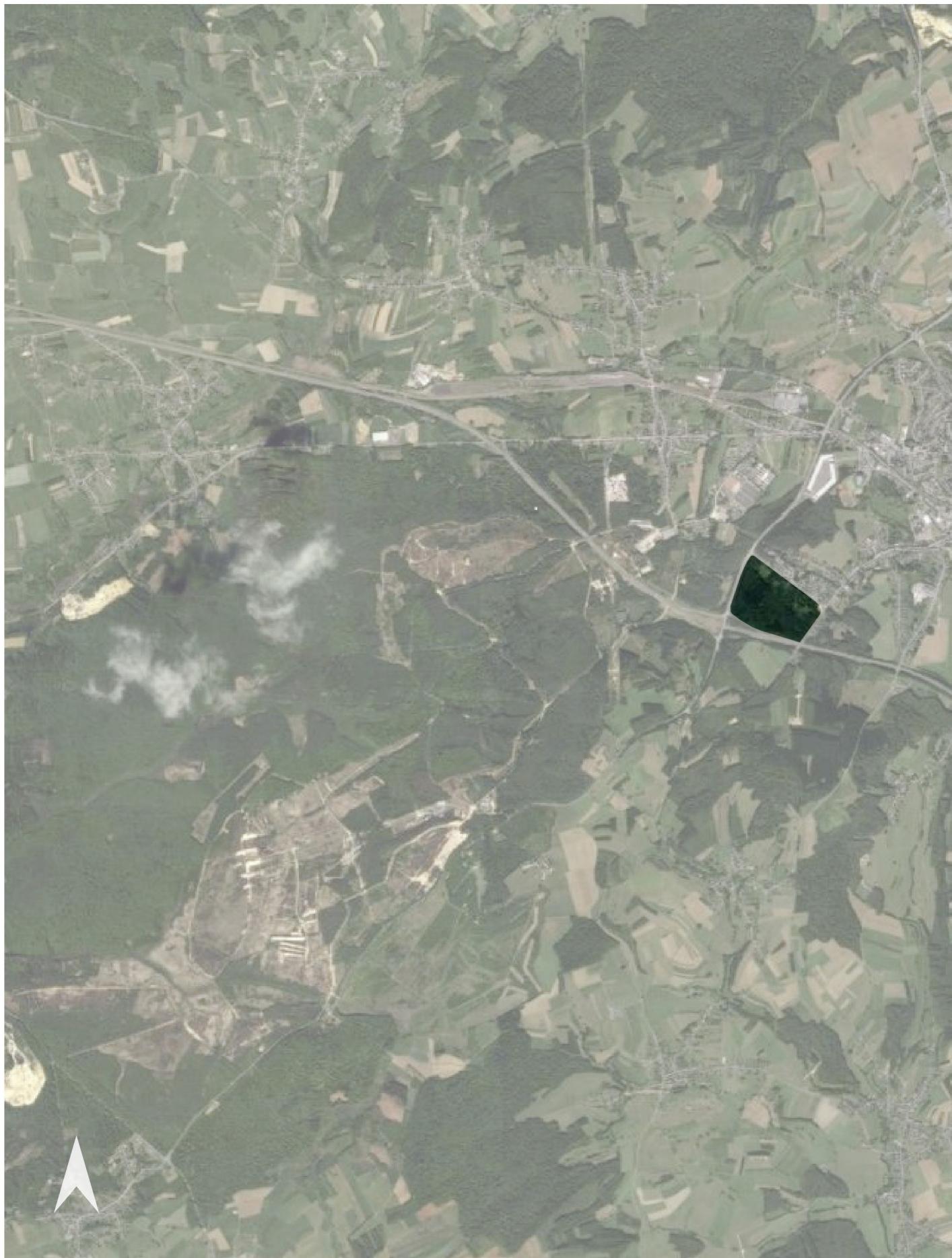




Figure 1 : Carte de situation géographique de la Sablière de Schoppach

2

UNE BALADE

Je me suis rendu pour la première fois sur le site de la ZAD de la Sablière de Schoppach à Arlon, deux ans environ après sa création. Le vendredi 19 novembre 2021 plus précisément. Arlon n'est pas si près de chez moi, bien que j'habite en Belgique, petit pays. C'était un vendredi plus brumeux que pluvieux et je me suis dit que cette atmosphère serait du plus bel effet sur cette région naturelle du sud de la Belgique. Je n'avais pas tort. La bruine constante couvrait la région et une ambiance surréaliste, mouillée s'étalait dans la ville d'Arlon, située en Lorraine belge.

Je me suis garé dans la rue de Lorraine, justement. Cette route longe le site de la Sablière de Schoppach, parallèlement à l'autoroute. En sortant de ma voiture, j'ai enfin aperçu le fameux site qui occupe mon esprit depuis quelque temps maintenant. La falaise, impressionnante et jaune, me tapa dans l'œil : on ne pouvait pas la manquer. Cependant, comme je m'y attendais, le site avait bien changé, et une grande partie avait été déforestée\*.

Bien que je n'aie jamais eu l'occasion de visiter le site auparavant, que ce soit avant ou pendant son occupation par la ZAD, j'avais pu en avoir un aperçu par différentes photos et vidéos. Je m'attendais donc à voir le site dans cet état. J'avais été mis au courant par les différents témoignages, les nombreuses photos qui circulaient et qui dénonçaient cette déforestation et ce « nettoyage » express du site, juste après que la ZAD et ses occupant.es en furent expulsés.

Cependant, alors que j'imaginais être confronté à un endroit désertique où la vie s'était retirée, la présence de la nature sur le site me surprit. Il n'y avait en effet presque plus d'arbres. Mais il y avait des plantes, de toutes sortes. Bien que jeunes, elles recouvriraient le territoire qui se présentait à ma vue.

*En quelques mois seulement, des relations s'étaient donc déjà rétablies sur cette friche déforestée et la nature avait déjà recommencé son travail d'appropriation et de survie sur ce territoire ? Tout ce travail de nettoyage effectué par les propriétaires du site, pour devoir le recommencer quelques mois plus tard ? Mais pourquoi alors avoir déforesté tout un site si brutalement pour après le laisser dans un tel état de friche ? Qu'est-ce qui a poussé les propriétaires à précipiter ce défrichement et est-ce que ça justifie toutes les conséquences néfastes qui l'accompagnent ?*

Autre chose de marquant lors de mon arrivée dans la rue de Lorraine fut cette route même. En effet, celle-ci consiste en une grande voie de circulation à double sens, avec de chaque côté des bandes de parking où étaient garées de nombreuses voitures, mais aussi quelques gros camions et remorques. Pas de présence de trottoirs. Il en est de même pour les deux autres routes transversales qui entourent la zone du site de la Sablière. Je remarque rapidement que ces différentes routes qui entourent et traversent le quartier de Schoppach sont bien fréquentées, avec des voitures qui roulent assez vite sur des voies limitées respectivement à 70 et 90km/h, et encore plus vite sur la quatrième voie qui entoure le site : l'autoroute E 411. On imagine assez bien que toutes ces circulations engendrent pas mal de nuisances et de pollutions, que ce soit au niveau sonore, visuel, ou par rapport à la qualité de l'air. On pourrait croire que ce site a, dès lors, très peu de qualités par sa localisation et on se demande

comment peut s'y développer ou être envisagé le développement d'une biodiversité à cet endroit isolé et entouré de limites et obstacles humains.

*Pourquoi ce site serait-il à valoriser alors qu'on se situe dans une région assez naturelle et que d'autres sites pourraient sembler plus valorisables ? La biodiversité présente est-elle si importante ? Les résidents sont-ils attachés à ce point à ce lieu précis ? Peut-être que les réponses à ces questions se trouvent à un autre niveau. Que d'autres perspectives entrent en jeu. Pourquoi des gens se sont-ils acharnés à défendre cet endroit en particulier, alors qu'il n'a pas l'air d'avoir de qualités spécifiques, en comptant en plus son passé industriel qui aurait laissé les sols pollués ? Serait-ce dans une vision globale de préservation de l'environnement ? L'urgence climatique est-elle tellement pressante qu'elle pousse à ne plus rien lâcher, même pas ce petit bout de terrain ?*

Une fois sur place, je décide de commencer par un tour rapide du quartier dans lequel se situe le site de la Sablière : le quartier de Schoppach. Mon but était d'essayer de comprendre ou du moins d'entrevoir ce dans quoi s'inscrivait le lieu de notre intérêt, en commençant par le recontextualiser dans son environnement immédiat. J'ai donc démarré de la rue de Lorraine et je me suis rendu dans la direction du centre d'Arlon, par l'Avenue du bois d'Arlon. C'est une voie de communication assez importante, car elle permet de relier directement la ville d'Arlon à l'autoroute E411. On comprend donc assez vite le flux important de voitures qui empruntent cette voie régulièrement. Cette rue est bordée de ses deux cotés par des habitations unifamiliales, avec d'un côté une préférence pour les villas quatre façades, alors que de l'autre est plutôt présente une typologie de maisons mitoyennes, plus modestes.

À un moment donné, sur la droite, se présente un chemin en terre qui semble public. Je décide de l'emprunter et me voilà d'un coup entouré de nature. Je traverse d'abord une sorte de petite prairie humide, pour arriver dans un sous-bois où coule un filet d'eau, puis dans une prairie qui longe une petite forêt et qui s'ouvre au loin sur d'autres habitations quatre façades et leurs jardins. Il me semble, par la trace de passage dans les herbes hautes, que c'est un itinéraire de promenade assez fréquenté, qui me permet en plus de couper court à un certain détour qu'il m'aurait fallu parcourir pour relier ces deux parties du quartier. Lors de mon arrivée dans la partie basse de la prairie je remarque, sur ma gauche, un ensemble de nouvelles constructions en travaux qui sont à fleur de la prairie dans laquelle je me trouve.

Je continue vers la partie haute qui s'est plutôt transformée en champ agricole et dans lequel j'aperçois, à quelques dizaines de mètres de moi, deux hérons cendrés immobiles. Je me demande ce qu'ils font là, dans ce champ coincé entre l'autoroute E411 et des habitations unifamiliales.

Je poursuis mon chemin dans l'herbe humide. Après avoir longé l'arrière des jardins de quelques maisons, je me retrouve dans la rue de Toernich qui redescend vers Arlon. Celle-ci dessert des maisons disparates -type villa quatre façades- mais encore une fois, aucune présence de trottoirs le long de la voie. Ceux-ci réapparaissent à peu près au moment où j'arrive au niveau de la Briqueterie d'Arlon. Je connais de nom cet endroit, actuellement magasin de matériaux de construction, pour avoir entendu qu'un projet d'urbanisation s'y projetait.



Figure 2 : Reportage photographique – quartier de Schoppach

Au fur et à mesure de la descente vers le centre d'Arlon, l'urbanisation se fait plus intense, la présence des habitations de plus en plus dense. Une façade continue de maisons mitoyennes se développe et l'on voit peu à peu qu'une vie est présente dans ces rues. Je croise davantage de personnes, au pas de leurs portes ou alors se déplaçant dans la rue. Au bas de celle-ci, je décide de reprendre l'avenue du bois d'Arlon qui retourne vers la Sablière.

En remontant, le bâti dense devient encore une fois petit à petit disparate et les maisons mitoyennes laissent place sporadiquement à des maisons quatre façades, principalement du côté droit de la rue. Au milieu de celle-ci, j'arrive à un chantier de construction, celui de l'écoquartier de Schoppach. J'en ai également déjà entendu parler et je me rends compte que ce sont ces constructions que j'ai aperçues depuis la prairie. Cet écoquartier se développe à l'arrière d'une rangée de maisons mitoyennes et s'enfonce plus loin dans un espace auparavant naturel, jusqu'à la prairie mentionnée plus haut. « Schoppach, connecté par nature » s'étend, comme slogan, sur de grands panneaux blancs au-devant du site de construction. Je continue mon chemin et prends à droite un peu plus haut, rue des Blindés. J'entre dans un lotissement de constructions récentes où les maisons quatre façades et leurs jardins individuels s'enchaînent. J'y croise deux ou trois personnes avec lesquelles l'on se regarde du coin de l'œil. Cette route mène jusqu'à un bois. J'y prends un sentier sur la gauche qui me mène droit dans le parc d'activités économiques d'Arlon-Schoppach dans lequel se trouvent un hôtel Ibis Styles et les bâtiments du siège social d'Idelux. Je longe ces bâtiments, entre les rangées de voitures garées, pour déboucher à la fin de la rue Drève de l'Arc-en-ciel, face à une barrière fermée qui clôture le site de l'ancienne Sablière de Schoppach. Sur cette barrière, une signalisation en rouge et blanc indique : « INTERDIT AU PUBLIC » et « PROPRIÉTÉ PRIVÉE ».

Ecoquartier, projet résidentiel, ou encore zone d'activité économique : on voit que le quartier de Schoppach s'urbanise. Les espaces artificialisés et les nouvelles constructions côtoient de près une nature qui est bien vivante. Schoppach se situe en lisière de la ville, à la rencontre des espaces naturels et de ceux « humains », urbanisés. Mais il semblerait que ce soit la ville et son béton qui gagnent et grignotent un peu plus chaque jour l'espace.

*Comment se fait-il que dans le contexte actuel d'urgence écologique et environnementale, l'urbanisation soit toujours en pleine avancée ? Quelles sont les forces en place qui font que l'artificialisation des sols a toujours lieu massivement, au détriment de la biodiversité, qui elle se retrouve acculée ? À qui profite cette privatisation des sols et des territoires, qui semblent être des espaces d'utilisation commune ?*

Après le tour du quartier, je me suis aventuré sur le site de la Sablière plus particulièrement, afin de le comprendre et de me faire une impression de celui-ci, de son état. Je voulais essayer de m'imprégner du lieu, mais aussi voir ce qu'il restait de la ZAD qui avait pris place à cet endroit. Cependant, une fois là-bas, la partie basse du site est clôturé. Des barrières sporadiques permettraient de passer cette clôture et d'entrer sur le site, mais elles sont fermées et il est marqué, sur des petits panneaux de signalisation, « Interdit au public » et « Propriété privée ». La clôture fait tout le tour du site de la Sablière. Elle est composée

principalement d'un grillage assez bas (1mètre/1mètre50) à mailles larges carrées, supporté par des poteaux en bois. Il semblait donc compliqué de pénétrer cette enceinte.

Au nord-ouest du site, après avoir longé la clôture rue de Lorraine et être passé devant une station-service CNG\* qui semble récemment installée, se trouve un petit bois en bordure de la N82. Là-bas, un grillage beaucoup plus important d'environ deux mètres cinquante de hauteur, avec trois rangées de barbelés à son sommet, a été mis en place. L'accès au bois est cependant possible par un sentier qui longe ces hauts grillages. Cette clôture délimite clairement le petit bois de la prairie qui constitue la partie basse du site de la Sablière et sur cette clôture, au début du sentier, un papier plastifié est accroché et affiche : « Merci de respecter cet endroit et de ne pas y jeter mégots, mouchoirs en papier, lingettes, ou autre détritus... », accompagné d'un sachet poubelle... Très vite, plusieurs chemins partent de ce sentier et s'enfoncent sur quelques mètres dans la forêt, mais ceux-ci sont difficilement praticables vu l'état du bois. En effet, cette forêt de feuillus semble très mal entretenue et de nombreux bois morts jonchent le sol ou se sont effondrés sur d'autres arbres vivants. Elle est aussi très dense, y circuler n'est pas aisé. Un arbre s'est effondré sur la clôture en métal, pliant le grillage sur plusieurs mètres.

Plusieurs vestiges de barricades sont observables sur ce même petit sentier, le long du grillage. A première vue, ce sont des tas de bois morts sur le chemin qui entravent le passage mais, à y regarder de plus près, on remarque assez vite que ces tas sont « construits ». Des tranchées sont creusées au-devant, les bois sont assemblés entre eux pour former un obstacle et différents restes de mobilier et planches de bois y ont été incorporés. Une première barricade est observable sur le sentier plus ou moins à la moitié de celui-ci. La seconde, quant à elle, se trouve à la fin du sentier, et s'appuie sur le grillage à barbelés, au point de le déformer, ce qui laisserait présupposer que la barricade est postérieure au placement de cette clôture. C'est également à cet endroit que ce haut grillage laisse à nouveau la place au grillage plus bas. Là, à la fin du sentier et juste derrière la barricade, le grillage est rabaissé et déformé : un passage y a été créé. Il y a donc un moyen de pénétrer dans le site.

De l'autre côté de ce grillage, le bois se prolonge et un sentier plus large, plus net, s'y trouve. La forêt, toujours de feuillus, semble aussi mieux entretenue, les arbres y sont plus espacés et les sols ne sont pas jonchés d'autant de branches mortes. Un homme se balade sur le sentier. Je lui demande s'il est permis de se balader ici et il répond qu'en tout cas c'est pour ça qu'il est venu ici, pour se balader.

Ce bois, situé en partie basse du site, s'étend le long d'une montée assez abrupte du terrain. Plusieurs petits sentiers parcourent cette côte et, à son sommet, se trouve une autre barricade. Composée d'éléments disparates, elle fait toute la longueur de la crête de cette pente. Une fois ce reste de barricade enjambée, je me retrouve au-dessus de la falaise de sable qui caractérise la Sablière, quelques arbres m'entourant encore. Mais très vite ceux-ci disparaissent et laissent place à un paysage totalement ouvert. Presque plus aucun arbre n'est debout sur des centaines de mètres. Il ne reste plus que des tas de débris, de nombreuses plantes basses ou jeunes pousses d'arbre, et des tas de troncs d'arbre coupés et entassés. Bizarrement, seule une sorte de mât, composé de branches horizontales fixées à un tronc d'arbre à priori mort, est toujours debout. Sur celui-ci de jeunes pousses de l'arbre ont recommencé à pousser.

Au milieu des quelques arbres restants au-dessus de la falaise, se trouvent trois trous creusés dans le sol, témoins d'une implantation passée. Toutes sortes d'objets sont également éparpillés dedans et aux alentours de ces creux. Une sorte de totem en bois, assez étrange, pend à une corde accrochée à un arbre. Les tas de débris qui jonchent le sol sur l'espace totalement ouvert sont composés de matériaux de constructions, d'objets divers et de mots ou slogans écrits sur différents supports, rappelant à la mémoire l'occupation de ce territoire. Ces tas ne sont pas répartis uniformément sur le lieu, mais sont rassemblés à divers endroits. On retrouve le plus de ces débris au bord de la falaise et près des arbres où se trouvent les trois trous déjà mentionnés. Cela laisse présupposer une plus grande fréquence d'activités à cet endroit. Dans la pente qui rejoint la partie basse à l'ouest du site, elle aussi totalement déforestée, se trouve une plateforme en bois qui pourrait s'apparenter à une plateforme de défense et qui est toujours debout bien qu'abimée.

Dans l'espace maintenant totalement ouvert de la partie haute de la Sablière, en plus des tas de débris dispersés et autres témoins d'une installation, on retrouve tous les troncs d'arbres coupés, bien rangés en tas et alignés le long des différents chemins créés par des machines lourdes. Vue impressionnante. Entre ces tas de bois et les souches mortes des arbres, se trouve un foisonnement de plantes en pleine repousse. Que ce soit des arbustes de pins ou de feuillus, des plantes indigènes ou d'autres types de végétaux, ceux-ci ont déjà bien repris leurs marques et leur territoire. Entre deux tas de débris, j'aperçois dans la terre une trace animale que j'identifierais comme celle d'un chevreuil ou du moins d'un cervidé. Un peu plus loin, sous un amoncellement de branchages morts et de plantes grimpantes, des couleurs vives attirent mon regard. J'y reconnaissais des potimarrons et autres cucurbitacées dont les plants ont réussi à se faufiler et à prospérer. À plusieurs endroits, des marais se sont formés dans les traces profondes laissées par les différents engins lourds qui sont passés sur le site et, autour de ces points d'eau, diverses herbes humides se sont développées.

Le bruit des voitures roulant à grande vitesse sur l'autoroute et la nationale domine tous les autres sons dans l'espace. Pas un bruit d'oiseau n'est perceptible lorsqu'on se trouve au milieu de la plaine ravagée. Près des arbres, ceux-ci se font un peu plus présents, accompagnés des froissements de feuilles des arbres restants, mis en mouvements par le vent qui les traverse. Mais c'est en longeant les différentes falaises du site, la falaise principale, à l'est, ou celle plus petite, à l'ouest, que les cris d'oiseaux se font le plus remarquer. On ne les voit pas, mais on les sent tout proches, leurs chants parvenant de façon claire et nette à nos oreilles. On les devine abrités, dans ou par la falaise, ou se jouant de celle-ci.

De la falaise de la Sablière, la vue se dégage au loin sur Arlon. Ce paysage est dominé par l'église Saint-Martin d'Arlon et son clocher. Plus proche, de l'autre côté de la rue, la zone d'activité économique de Schoppach offre à la vue les bâtiments de l'Ibis Style et du siège d'Idelux. La partie basse de la Sablière, juste en dessous de la falaise, a également été défrichée. Le reste des arbres coupés jonchent encore le sol. On y voit les prairies maintenant endommagées, dont une partie a déjà été bétonnée et aménagée en station-service, « Enora CNG ». Sur la partie haute de la Sablière, presque tout l'espace est déforesté, si ce n'est quelques arbres isolés ou quelques autres agglomérés aux bordures des différentes voies de communication bordant le site - la E411, la N82 et la N850 - comme pour camoufler à la vue extérieure ce qui s'est passé à cet endroit.



Figure 3 : Reportage photographique – la Sablière de Schoppach

Malgré la destruction apparente du site, la vie semble toujours y être présente. Elle se fait rare et discrète, elle semble même plutôt survivre entre les déchets et les restes détruits de l'occupation du site. Mais c'est bel et bien elle qui reprend peu à peu ses marques. L'action des occupants, quant à elle, n'y est plus que vestige.

*Mais de quoi témoignent ces vestiges ? Qu'ont-ils voulu construire, ces occupants et occupantes du site, qu'il ait fallu à ce point tout raser et en laisser le moins de traces possibles ? Quelles histoires ont été créées ici ? Et cette destruction, cette annihilation de ce qu'il s'est passé, à qui profite-t-elle ?*

Il est étonnant à quel point plusieurs années d'occupation d'un site n'ont pas laissé de traces « lourdes », ancrées sur le site, alors que l'on aurait pu penser le contraire.

*Quelles sont ces installations, ces constructions, qui une fois démantelées, ne modifient pas profondément le territoire ? Quels étaient les liens qui unissaient les occupant.es au lieu et aux vivants ? Et surtout de cette occupation, mis à part quelques rares vestiges terrestres, qu'en reste-t-il ?*





J'aperçois, à quelques dizaines de mètres de moi, deux hérons cendrés immobiles. Je me demande ce qu'ils font là, dans ce champ coincé entre l'autoroute E411 et des habitations unifamiliales.

Pas de présence de trottoirs. Il en est une pour les deux autres routes qui entourent la zone du site de

Le bruit des voitures roulant à grande vitesse sur l'autoroute et la nationale domine tous les autres sons dans l'espace. Pas un bruit d'oiseau n'est perceptible lorsqu'on se trouve au milieu de la plaine ravagée.

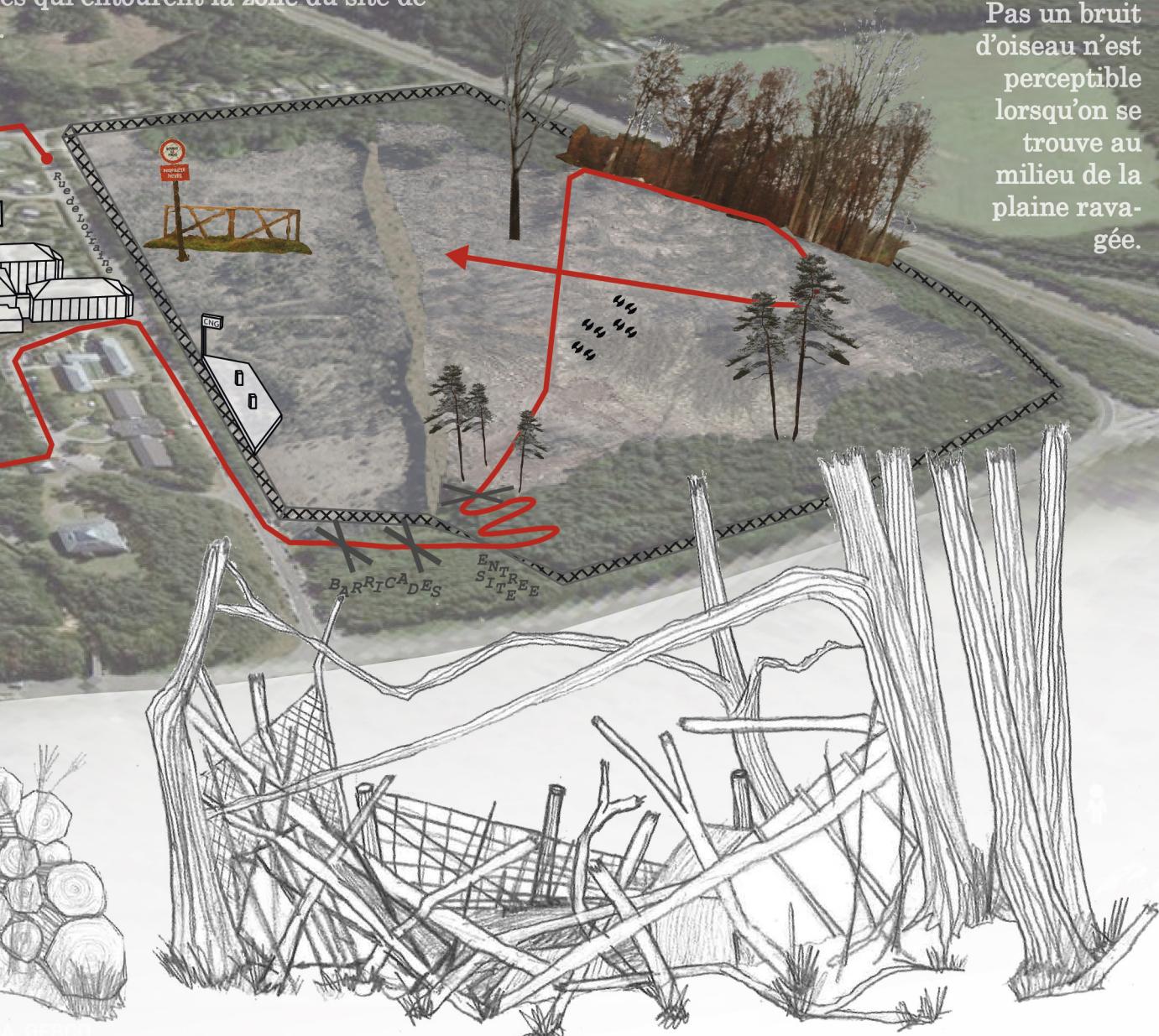


Figure 4: Carte sensible d'une balade autour de la Sablière de Schoppach

3

DES SOLS

### 3.1 Une falaise de sables, grès et argilites

C'est assez impressionnant, en arrivant sur le site, de voir cette falaise jaunâtre se dresser face à nous alors que dans les paysages et l'environnement alentour rien ne laisseraient prédéterminer une telle typologie à cet endroit. Bien que cette falaise fasse effet d'un beau promontoire, voir d'un système naturel de défense issu du paysage qui s'est sûrement avéré utile lors de l'occupation du site, on se doute bien assez vite que cette falaise n'est pas d'origine naturelle, justement.

La présence sur le site de cette falaise est pourtant déterminante à différents niveaux. En bas de cette falaise, un milieu plutôt complexe, principalement composé de pelouses sèches, de pelouses sur sables, de végétation rudérale\* sur sols sablonneux et d'eaux stagnantes\* s'est développé. Au-dessus de celle-ci on retrouve -ou retrouvait avant la déforestation- un masque forestier mixte de feuillus et de pins. On remarque donc une différenciation de milieux assez brusque entre deux zones qui se côtoient pourtant. Cela amène à poser la question du rôle de cette falaise sableuse dans la constitution et la variation assez importante des milieux sur ce site. Mais aussi de son origine, ainsi que de son rôle dans l'utilisation et l'histoire de ce même site.

Pour comprendre un peu plus la constitution du paysage de la zone de la Sablière de Schoppach et, par corrélation, son utilisation ou la constitution de la biodiversité observée sur le site, il va nous falloir essayer de comprendre l'histoire géologique du site même.

Nous savons maintenant que la nature lithologique\* des sols influence l'occupation de ces sols et les habitats qui y sont présents, et ainsi un lien étroit est présent entre biodiversité et géodiversité. La géodiversité est un néologisme qui, selon Nehlig et Egal (2010), peut être défini comme « la variété des roches, des géomorphologies, des sols et des processus naturels qui les forment, les modifient, et déterminent l'aspect particulier du paysage ». (Egal, Nehlig, 2010, p.11) Le substrat minéral des sols influence, parfois au même titre que les barrières climatiques et topographiques, l'occupation des sols par la végétation et par conséquent l'exploitation que l'homme a pu en faire, jouant un grand rôle dans la modélisation des paysages.

Pour appréhender la nature géologique du sol du site dont nous parlons, le nom du lieu peut déjà nous aider à nous situer. Le nom de la Sablière renvoie directement à une carrière de sable, et donc un endroit où le sable est capté et extrait par l'homme pour ensuite être utilisé à différentes fins. Au siècle passé, le sable était couramment exploité en région arlonaise et plus spécifiquement à Schoppach. Même si l'on ignore exactement le déroulement de l'exploitation par manque de documentation, il est certain que les différentes falaises de sable qui sont présentes sur le site en sont issues.<sup>5</sup> Cette exploitation des sols a eu une influence fondamentale sur le développement du paysage à cet endroit.

---

<sup>5</sup> Selon la « Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, contenu minimum », S.A. Pissart, janvier 2021. Page 4, voir Annexe 1.1.

En repartant de la carte géologique de Wallonie (figure 5), on remarque que le site est composé de différents types de sols qui ont très clairement influencé d'une part son exploitation et, d'autre part, sa typologie artificielle (due à l'excavation\* effectuée sur le site par les humains). Deux types de formations, toutes les deux « roches sédimentaires mésozoïques d'âge jurassique » (Belanger, 2006, p.6), se rencontrent sur le site dont nous parlons :

- le Membre de Virton (VIT), partie de la Formation du Luxembourg (corps grésosableux, composé donc de grès et de sables), et qui « se présente généralement sous forme de sable orangé à blanchâtre plus ou moins cohérent. Ces sables sont laminaires et les lames sont obliques. Au sein des sables, quelques passées centimétriques d'argile bleue, de charbon et des bancs lenticulaires de grès ferrugineux s'intercalent à différents niveaux. » (Belanger, 2006, p.8). Celle-ci s'étend sur la partie ouest, nord et nord-est du site.
- la Formation d'Ethe (ETH), qui « renferme de l'argile, de l'argile silteuse très finement micacée et de l'argile carbonatée. Le débit de la roche est laminaire à noduleux et sa couleur fraîche est gris bleu homogène. L'altération lui donne une couleur brunâtre. L'épaisseur des bancs est généralement centimétrique (de 3 à 5 cm). Le sommet de la formation est plus silteux. » (Belanger, 2006, p.10). Celle-ci se trouve principalement au centre, sud et au sud-est du site.

Historiquement, l'excavation qui se situe dans la zone ouest du site, réalisée dans le but de l'exploitation du sable récolté, est la plus ancienne. Sur la carte orthophoto\* de 1971 (figure 6), on remarque très légèrement la zone ouest exploitée (en plus clair sur la carte), mais on remarque surtout l'extrême est du site, également exploitée. Il est supposé que l'exploitation industrielle du sable à cet endroit se soit terminée dans les années 1980. Quand on regarde ensuite la carte orthophoto de 1994-2000 (figure 7), on remarque que toute la partie nord du site a également été excavée, de même suite à l'extraction industrielle des sables. Si l'on compare maintenant les parties excavées du site et la carte géologique des sols, cela correspond à la partie appartenant au Membre de Virton, qui a été creusée jusqu'à la limite précise du commencement de la Formation d'Ethe, roche plus solide.

Il apparaît donc clairement que la partie basse du site apparue artificiellement, et sa limite qui consiste en la falaise de sable, résultent d'une part de l'exploitation industrielle du site et, d'autre part, des limites imposées par la constitution géologique de ses sols. C'est en suivant la formation d'un type de roche particulier, qui s'avérait utile pour l'être humain et certaines de ses utilisations, que le site a été exploité, creusé, lui donnant ainsi sa forme actuelle.

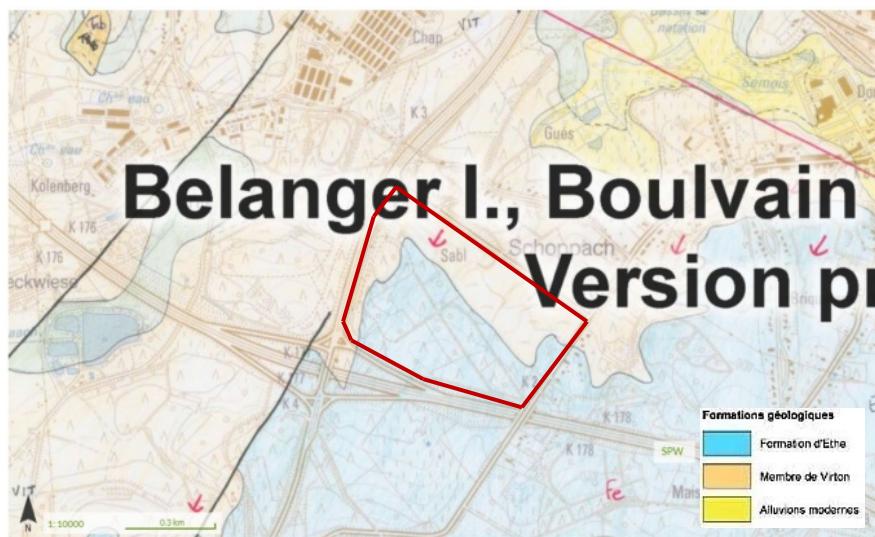


Figure 5 : Carte géologique des sols de Wallonie



Figure 6 : Orthophoto de 1971



Figure 7 : Orthophoto de 1994-2000

### 3.2 Une falaise déterminante

L'excavation de la partie nord du site a entraîné la création d'une falaise assez imposante d'une dizaine de mètres. Cette action humaine a engendré de nombreuses conséquences sur le site et ses différents milieux. Cette barrière paysagère a, d'un côté, entraîné une différenciation abrupte dans le milieu continu qui existait avant et qui consistait - avec les territoires avoisinants- en un masque forestier. D'un autre côté, elle a aussi créé une barrière lumineuse sur la partie du site en contrebas. En effet, la falaise s'étendant d'ouest en est, elle projette un ombrage assez imposant sur la partie basse du site en gardant une partie celle-ci à l'abri d'une trop forte luminosité. Ce sont donc des modifications successives et les interventions sur le site qui ont créé sur celui-ci un milieu différencié et en rupture avec une continuité des milieux sur le territoire.

En observant les cartes anciennes mises à notre disposition, on peut voir la continuité présumée des milieux, mais dès que l'on passe sur des cartes ou orthoplans plus récents, il est facile d'observer les différences de milieux qui se sont installées entre la partie plus boisée située sur les sols appartenant à la Formation d'Ethe et celle située sur la partie sablonneuse modifiée, appartenant au Membre de Virton. (Figures 5, 6 et 7) On peut donc supposer que l'intervention de l'homme a engendré, de façon indirecte, une modification et une différenciation de la biodiversité à cet endroit. Selon Nehlig et Egal (2010), l'homme serait en partie responsable pour le renforcement des liens entre le substrat des territoires et la biodiversité. En effet, depuis la révolution néolithique\*, il semblerait que l'exploitation des sols par les hommes ait modifié les relations établies entre les sols et la biodiversité, alors qu'avant ces différentes interventions humaines, les particularités relatives aux zones géologiques ne devaient pas être si perceptibles et ne se manifestaient probablement que par des structures de sols et des essences forestières subtilement différentes. La traduction de ces actes humains se manifesterait donc par un renforcement des liens entre géodiversité et biodiversité et une diversification accrue des milieux et de la biodiversité. (Egal, Nehlig, 2010) C'est ce phénomène que nous pouvons remarquer sur le site de la Sablière.

Nous pouvons aussi remarquer sur le site de la Sablière que la falaise la plus ancienne issue de l'exploitation de sable, celle qui se trouve à l'ouest du site, n'abrite plus un milieu tellement différencié, qu'elle aurait pu accueillir une fois son exploitation stoppée. En effet, il semblerait qu'elle ait repris une couverture végétale et un milieu similaire à ceux l'entourant. L'activité humaine arrêtée sur le site, les sols se sont probablement recouverts d'une couche de substrat qui, à son tour, a permis à une végétation plus classique et un milieu plus stable de s'ancrer à nouveau à cet endroit. Une fois l'activité humaine arrêtée, le site aurait donc à nouveau changé d'état et les relations entre biodiversités et géodiversités se seraient alors amoindries.

Si nous influençons les sols, la biodiversité et la vie qui s'y développe, nous sommes avant tout dépendants d'eux. C'est la nature des sols qui va guider nos utilisations de ceux-ci. En effet, une telle terre, riche en nutriment, sera plus adaptée à y placer des cultures, alors qu'un autre endroit, dont les sols sont plus pauvres, sera idéal pour y ériger des constructions et un

village. Un sol rocheux permettra d'y prélever des matériaux pour construire des bâtiments, qui pourraient être la base d'un village. Et ces constructions, grâce aux matériaux plus ou moins durables trouvés aux alentours, seront de diverses qualités et pourront durer ou non dans le temps.

C'est donc par ces sols que nous nous sommes construits. C'est par eux que nous avons pu nous nourrir, nous abriter et même, plus récemment, créer des richesses. Nous sommes intimement liés à ces sols. En tout cas historiquement. On remarque aujourd'hui que nos relations à ces sols sont de plus en plus dégradées, nous les exploitons et les modifions sans nous rendre compte du rôle primordial que ceux-ci jouent initialement. Nous les artificialisons et avec cela modifions leurs valeurs intrinsèques qui sont primordiales à notre vie sur ceux-ci.

### 3.3 Artificialisation des sols

Ce principe d'artificialisation des sols est défini par l'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique) comme « toute surface retirée de son état naturel « naturel » (prairie naturelle, zone humide, etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâties (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voir de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus). » (IWEPS)

Ce phénomène d'artificialisation des sols, aussi appelé « bétonisation », n'est pas nouveau. Il est actuellement reconnu que ses effets sont négatifs à de nombreux points de vue. En Wallonie, selon l'IWEPS\*, c'est environ 562 km<sup>2</sup> de terres artificialisées entre 1985 et 2021, ce qui représente une moyenne de 15,6 km<sup>2</sup>/an. Les terres actuellement artificialisées représenteraient entre 11% et 16% du territoire wallon, avec dedans 6.5% de terrains résidentiels. Toujours selon l'IWEPS, ces artificialisations des sols se sont principalement faites au détriment des terres agricoles, qui ont perdu 6.5% de leurs superficies depuis 36 ans, et en faveur des terrains résidentiels qui, eux, ont augmenté de 53%. Bien que l'on remarque que la tendance à l'artificialisation est à la diminution (moyenne de 18 km<sup>2</sup>/an dans les années 1990 contre une moyenne de 11.2 km<sup>2</sup>/an pour la période de 2015 à 2019), des mesures ont été prises au niveau de la Région Wallonne pour enrayer ce phénomène complètement, avec un objectif de 0 km<sup>2</sup>/an pour l'an 2050.

La situation du quartier de Schoppach n'est pas sans rappeler cette artificialisation du territoire. En effet, on peut mettre en avant le phénomène d'étalement urbain présent dans ce quartier, matérialisé par la colonisation progressive de celui-ci par la ville d'Arlon toute proche. Schoppach se trouve dans une position périurbaine\*, dépendant de la ville, mais pas tout à fait dans celle-ci, attirant alors toute une population pour y vivre de par sa disponibilité de territoire, son cadre de vie plus « naturel » mais aussi par son accessibilité aisée à un centre urbain (ici Arlon). Différents projets y sont d'ailleurs en cours ou projetés, sur des territoires

auparavant naturels. On peut citer l'écoquartier de Schoppach en passe d'être terminé, un potentiel projet résidentiel sur le site actuel de la briqueterie et, finalement, le futur projet de zone d'activités économiques artisanales sur le site de la Sablière de Schoppach. (Figure 8) Plus que le quartier de Schoppach, c'est toute la commune d'Arlon qui fait face à ce phénomène. Le permis pour un nouveau golf, à vocation internationale et de haut standing, vient d'être attribué à un entrepreneur et propriétaire luxembourgeois. Ce projet de golf artificialise ainsi 31 hectares de territoire dans le Bois d'Arlon, étendue boisée qui fait partie d'un ensemble boisé plus large et qui est bordé de la zone Natura 2000<sup>6</sup> du camp de Lagland qui lui jouxte la Sablière. Un autre projet d'écoquartier est en élaboration, avec la participation d'une filiale d'Idelux, au nord de la ville d'Arlon. Sans parler de la pression de la demande résidentielle reliée à l'attractivité du Luxembourg et ses navetteurs belges, comme nous le rappelait le journal *Le Soir* dans un article intitulé « Arlon, pressée par des projets tous azimuts ».

Cet étalement urbain, d'ailleurs observable dans la plupart des endroits du monde, est inévitablement accompagné d'une artificialisation des sols : recouvrement par des voies de communication et des constructions, perte de biodiversité inévitable qui en découle et altération de milieux. Une imperméabilisation de ces sols s'opère également, avec un risque de perturbation des cycles de l'eau et des conséquences telles que des inondations ou des glissements de terrains.

On voit donc que c'est la commune entière qui est « pressée » par cette urbanisation constante, ce grignotage d'espaces naturels contre lequel les riverains souvent s'opposent.

*On se demande alors à qui profite cette urbanisation constante ? Et quelle est la réaction des personnes qui en sont témoins et se sentent « pressés » par celle-ci ? Ont-ils un moyen de se faire entendre ? Quels sont les effets de ces artificialisations de territoire sur les personnes qui les subissent ?*

### 3.4 Altération des relations aux sols

En plus d'altérer ces sols et donc de modifier le rôle qu'ils peuvent jouer dans de nombreux cycles et systèmes, cette artificialisation des territoires entraîne un détachement entre les êtres humains et ces sols. Les couches de béton avec lesquelles nous tapissons les surfaces naturelles nous cachent celles-ci et nous n'interagissons plus, de facto, avec toutes ces couches de sols sur lesquelles nous évoluons et avec lesquelles nous « construisons » depuis longtemps. Notre relation au territoire se détériore de plus en plus et nous ne voyons plus ces sols et territoires comme des *entités*, avec lesquelles nous échangeons et nous vivons en interdépendance, mais comme des surfaces, des biens desquels nous sommes détachés.

<sup>6</sup> Selon Biodiveristé.be, « les sites Natura 2000 forment le réseau Natura 2000 qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes "Oiseaux" (79/409/CEE) et "Habitats" (92/43/CEE). Ces Directives visent à protéger un certain nombre de populations d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable. L'une des approches prévues est la constitution d'un réseau des sites abritant une partie significative de ces espèces et de ces biotopes. »



Figure 4 : Carte des différents projets immobiliers prévus dans le quartier de Schoppach

Lorsque nous « bétonisons » des surfaces, ce que l'on fait, c'est en fait *uniformiser* les territoires et leurs particularités. Cette couche de béton sépare ces sols et leurs histoires séculaires de notre *histoire* à nous, que nous créons indépendamment de ces relations. Plus nous avançons dans cette démarche de séparation plus celle-ci se renforce, et la dynamique de détachement des sols se fait de plus en plus présente. Si nous nous détachons de ces sols, c'est aussi de toute la nature et de ses processus que nous nous détachons. Nous devenons donc littéralement *hors-sol*. Nous ne ressentons plus les liens qui nous unissent à ces sols, nous ne nous sentons plus impliqués dans les cycles de ceux-ci, du vivant, des saisons et même -pour aller au bout de la chose- du cosmos. Sans comprendre ces relations et interactions particulières, il sera difficile d'agir pour contrer les différents problèmes environnementaux et écologiques auxquels nous faisons face et qui s'avèrent être des plus urgents.

*Quels seraient donc les moyens pour se reconnecter à ces surfaces, ces sols, ces territoires ? Comment pourrions-nous faire en sorte de retrouver les liens qui nous unissaient, et donc qui nous unissent encore, à ceux-ci ? Comment comprendre le rôle des différentes institutions et systèmes en place dans ce détachement, et comment les enrayer, les modifier ?*

Zone Natura 2000  
Camp de Lagland





Figure 9 : Plan du site de la Sablière de Schoppach, avant déforestation

4

DU VIVANT  
ET DES ACTEURS

*Vent frais soufflant dans les branches  
ramassant au passage quelques esprits embrumés  
au frêle soleil du matin réchauffant doucement  
l'espoir des lendemains annulés  
Souffle sur les cimes.*

***Ici les oiseaux viennent s'éveiller.***

*Comme toujours.*

*Gloussements des sols qui s'entrechoquent  
murmure d'une terre qui roule  
soupir de l'eau qui coule hasardeuse  
râles blêmes d'un chêne complices  
Craquement dans les branches.*

***Ici les oiseaux viennent chuchoter.***

*Une fois encore.*

*Lentement s'agglutinent horde de corps meurtris  
villégiature salutaire des esprits inconformes  
qui reforment des bandes informes au contours inachevés  
et dont l'ombre dessine les desseins avoués*

*Effondrement d'une motte de terre.*

***Ici les oiseaux viennent s'organiser.***

*Tant qu'il le faudra.*

*Rythmes effrénés de percussions en transes  
cris, chants et rire à corps déployés, nous !  
amour, haine, désirs, désespoir, excitation  
vie pleine à craquer qui déborde de tout !*

*Chute d'un arbres sur la route.*

***Ici les oiseaux viennent pour danser.***

*Parfois.*

*Retombe le jour sur le marécage survolté  
les buissons sont tapis dans l'ombre des sapins ardents  
coup sourd, sec, lourd qui brise la nuit  
d'un battement d'aile hésitant dans le pleur d'une hirondelle  
Souffle sur les cimes.*

***Ici les oiseaux viennent de s'envoler.***

*Pour toujours.*

*Comme toujours – Germain Cabot<sup>7</sup>*

#### 4.1 Un monde volatile\*

Il est intéressant de constater à quel point les productions artistiques et autres créations de la ZAD de la Sablière mentionnent les oiseaux. Dans les poèmes, les écrits, les recueils ou même les vidéos, ce monde des volatiles a une présence importante. À de nombreuses reprises, les oiseaux sont évoqués. Les occupants du lieu s'y identifient comme s'ils en faisaient partie, comme si les oiseaux, avec eux, avaient une relation étroite ou même comme s'ils en étaient eux-mêmes. Le poème ci-contre, issu d'une vidéo sur la ZAD d'Arlon, intitulée « *Ici les oiseaux viennent chuchoter* », m'a particulièrement marqué dans cette relation établie entre les oiseaux et les occupant.es du site. Il nous laisse imaginer et rêver à tous les liens qui peuvent s'établir entre vivants, et même avec le non-vivant.

Lors de ma visite sur le site de la Sablière, ce sont pourtant les chants des moteurs de voiture sur les routes avoisinantes qui se faisaient les plus présents. Sur la partie haute du lieu, totalement mise à nu, pratiquement aucun son d'oiseau n'était perceptible. Ils se faisaient un peu plus entendre à l'approche des quelques bosquets de bois épargnés aux abords du site ou lorsque l'on se trouvait au bord des différentes falaises. Les oiseaux, comme les êtres humains, ont été finalement privés de chanter sur ce territoire. Ou du moins *en apparence*.

Le site de la Sablière était un endroit très intéressant, avant sa déforestation, au niveau de la diversité des oiseaux que ses milieux pouvaient abriter. Cela grâce, entre autres, à la diversité de ses biotopes. Des observations ont révélé plusieurs espèces d'oiseaux occupant le site, de manières régulières ou plus sporadiques, espèces sous statut de protection ou non.

Ce ne sont pas seulement des oiseaux, mais aussi de nombreux autres vivants, issus de milieux naturels divers, qui ont occupé le site ou du moins pour lesquels il jouait (et joue peut-être encore) un rôle, et inversement. Le but de ce chapitre sera, par descriptions et récits successifs, de montrer la vie qui se développe sur un site, et ainsi de se poser la question de la portée de cette vie.

*Chaque être vivant, de sa propre façon, participe-t-il à l'histoire d'un territoire qu'il fréquente ? Leur existence est-elle limitée, circonscrite à leurs actions isolées ? Ou ces différents acteurs entrent-ils dans des schémas divers, plus larges, de plus grandes envergures ?*

Mettre côté à côté des récits consiste en une piste pour rendre compte de la complexité du vivant. Cet ensemble de récits ci-après -constituant bien sûr un échantillon infime seulement de cette vie présente sur le site-, consiste en une tentative de représentation de cette vie, et on verra que cet échantillon peut déjà nous mettre la puce à l'oreille de ce qui s'y trame.

---

<sup>7</sup> C'est l'auteur qui souligne. Texte entendu dans la vidéo « *Ici les oiseaux viennent chuchoter* » des *Editions du Sapin* de 7:25 à 10:05.

## 4.2 Hirondelles, orchidées et autres vivants

Parlons, pour commencer, de l'hirondelle de rivage : *Riparia riparia*. Cette espèce d'oiseau a occupé le site pendant de nombreuses années. On y a compté une population de 17 couples en 1995, en légère baisse en 1996, mais en regain dans les années qui suivirent où 15-30 couples furent présents sur le site, pour ensuite redescendre à 10 en 2007. C'est en 2017 que la dernière nidification de cette espèce y a été observée « officiellement ».<sup>8</sup> Cependant, lors de l'occupation du site, la présence de ces oiseaux a encore été signalée par les occupant.es du lieu qui, vivant sur place en permanence, ont eu le temps d'observer les volatiles.<sup>9</sup> Il est important de signaler que cette espèce est protégée, ce qui signifie qu'il est interdit de la chasser, de la capturer, de détruire ses nids ou de les perturber intentionnellement, notamment durant la période de reproduction. Selon Natagora, l'espèce est quasiment menacée d'extinction, sa population ayant disparu de Bruxelles et fluctuant fortement en Wallonie.

Tentons de comprendre ce qui a pu attirer dans un premier temps ces hirondelles sur la Sablière de Schoppach, puis peu à peu les a fait déserter ce site. Voyons ce qu'est *vivre en hirondelle*, pour essayer de mieux cerner l'attractivité relative d'un site comme la sablière afin de nous y établir.

« *En tant qu'hirondelle du rivage*, plus petite des hirondelles et d'environ douze centimètres, je cherche un endroit pour établir mon nid qui à la fois me permettra de creuser un terrier pour nicher avec ma colonie, mais aussi permettra de me nourrir d'insectes que je chasse en survolant des plans d'eau. Les berges meubles des cours d'eau me conviennent donc à la perfection. Cependant, de plus en plus sont artificialisées ou s'érodent. Il est pourtant primordial pour moi de trouver un milieu adéquat où je pourrai passer un à deux mois pour la nidification et l'élevage des petits. En survolant les zones boisées que j'essaye d'éviter à tout prix, je repère une falaise de sable. Elle est bien meuble et me permettrait donc d'y creuser mon terrier. Cette falaise est également assez large pour accueillir le reste de ma colonie. Le site n'est pas trop boisé, ce sont plutôt des végétations basses qui n'obstruent pas l'accès à cette falaise et j'aperçois même quelques marres. Ce n'est pas l'idéal, mais je sais qu'à quelques battements d'ailes de là se trouve le bassin du cours d'eau de la Semois, rivière qui elle fera l'affaire.

Quand je m'installe sur le site, celui-ci convient bien et j'y reviens chaque année après ma migration en Afrique, accompagné parfois de nouveaux membres dans ma colonie. La falaise sableuse est idéale pour la tâche difficile qui est d'y creuser des terriers d'un mètre de profondeur pour y nicher et nous ne sommes pas oppressés par des territoires trop densément bâties. Cependant, au fur et à mesure des années, les arbres poussent sur la partie basse qui était il y a quelques années encore une prairie. De nouveaux bâtiments se construisent, la ville et ses sols artificialisés se rapprochent constamment.

<sup>8</sup> Selon J.-P. Jacob, chercheur du département étude à Natagora, sur *biodiversité.be*.

<sup>9</sup> Selon les propos d'occupant.es du site, rapportés par Médor dans un podcast intitulé : « Camille à la ZAD d'Arlon (Arlon Tour podcast 1) », 12 :05 à 12 :25.

Cette carrière de sable désaffectée et son environnement, nous conviennent de moins en moins comme territoire de nidification. Nous allons devoir continuer à chercher de nouveaux milieux adaptés, même si nous savons que ceux-ci se raréfient.

C'est fou à quel point l'homme influence nos milieux de vie et à quel point nous sommes maintenant dépendants de lui, dans les deux sens : c'est lui qui nous met en difficulté en artificialisant nos espaces de vies naturels, nous devons alors chercher d'autres lieux de vie adéquats et il se trouve que des ruines de leurs actions telles que des carrières de sable peuvent nous servir de nouvel habitat. Mais encore une fois, si celles-ci ne sont pas entretenues dans ce sens de ruines d'exploitations et que la végétation reprend sa place au point de recréer un ensemble de végétations hautes, nous ne pourrons plus y rester et devrons essayer de trouver d'autres alternatives, encore et encore. »<sup>10</sup>

On voit bien ici les liens étroits qui relient l'habitat de l'hirondelle du rivage aux êtres humains et leurs actions, ainsi que la dépendance croissante de cette espèce envers les aménagements ou non des sites anthropisés\*. Ceci est d'autant plus parlant quand on sait qu'une fois les occupant.es expulsé.es et le site défriché, les hirondelles de rivage sont revenues en nombre nicher sur les falaises, celles-ci étant à nouveau débarrassées de toute la végétation qui les obstruait.

Ce constat peut être étendu à de nombreuses espèces que l'on retrouve ou qui, à un moment, ont fréquenté le site de la Sablière.

L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), plante protégée en Wallonie et inscrite sur la liste rouge des espèces menacées à l'échelle de l'Europe, est une plante vivace qui fleurit de mai à juillet. Son milieu de développement se compose de prairies et pelouses calcaires ou dolomitiques\*, de pelouses plutôt sèches, qui ne contiennent pas nécessairement une abondance de nutriments ou de matières organiques. Un besoin de lumière assez important est cependant nécessaire pour que l'espèce s'épanouisse.

Auparavant, ces caractéristiques se retrouvaient couramment dans le paysage rural, résultant notamment de l'ancien mode agricole pastoral\* où les troupeaux étaient déplacés d'un endroit à un autre régulièrement, en fonction des saisons. Les bêtes passant sur les territoires, elles l'altéraient par simple écrasement ou alors par consommation des plantes (ruminants), maintenant les sols à un état de pelouses sèches et favorisant un certain type de biodiversité. (Barbaro, 1999) Actuellement, avec les modes d'exploitation agricole « modernes » et d'élevage intensif, ces manières de faire plus anciennes ont tendance à disparaître et, avec elles, le paysage qui leur était particulier.

L'orchis pyramidal se développe sur des sites aux caractères similaires à ces milieux favorables et c'est pourquoi on la retrouve sur le site de la Sablière où elle s'installe sur l'ancienne zone d'exploitation de sable. Cette zone, qui a aussi accueilli pendant quelques années une décharge de classe III<sup>11</sup>, est maintenant à l'état de friche et son sol, assez pauvre et

<sup>10</sup> Récit basé sur les informations croisées de *Natagora* et *biodiversité.be*

<sup>11</sup> Une décharge de classe III est un «centre d'enfouissement technique qui accueille les déchets inertes, types gravats, etc.», d'après *Idelux*.

superficiel, est composé de remblais et de dépôts de matériaux inertes. Elle s'y déploie de façon assez importante étant donné l'absence d'autres végétaux qui pourraient lui couper l'apport de lumière nécessaire. Elle pourrait cependant disparaître et quitter le site rapidement si d'autres plantes se développaient au point de prendre le dessus sur cette végétation basse pionnière\*, ou si l'exploitation du site reprenait.

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*), amphibiens inscrit sur la liste rouge des espèces en danger en Wallonie et sous une législation de protection, est le plus grand des tritons présents en Belgique. Il se nourrit principalement de larves d'insectes, de mollusques, de têtards de grenouilles ou même de têtards d'autres tritons. Il recherche comme milieu des points d'eau assez profonds et exposés au soleil, avec présence de végétations aquatiques, mais où il n'y a pas de poissons. Il alterne période de reproduction en milieu aquatique et vie le reste de l'année sur la terre, mais jamais très loin du milieu de reproduction initial. Il évite les espaces trop boisés pour favoriser les prairies, lisières, bosquets ou friches, milieux plus ouverts et humides. (Denoël, Jacob, 2007)

La zone de prairie de la Sablière paraissait assez opportune par son paysage ouvert sur terre meuble avec présence de marres, issues de l'exploitation et la modification du paysage. Selon *biodiversité.be*, le triton crêté y a été aperçu à plusieurs reprises jusqu'en 2007. Cependant, au fur et à mesure du temps, les marres se colmatent. Elles s'assèchent et ne sont plus un milieu idéal pour la prolifération de toute une biodiversité. Le triton crêté qui n'y retrouvait plus les caractéristiques des milieux dont il est friand, a pu désérer le site.

Le Corynèphore (*Corynephorus canescens*), espèce devenue très rare en Wallonie et menacée d'extinction, se développe surtout dans le camp militaire de Lagland qui jouxte le site de la Sablière de Schoppach. Le camp militaire de Lagland est, selon *biodiversité.be*, le dernier endroit de Wallonie où subsiste une « grande lande sablonneuse ». Il est aussi un des derniers endroits en Wallonie qui accueille ce type de plantes sous la forme de pelouses abondantes. Le corynèphore a en effet régressé petit à petit suite à la disparition progressive de son biotope qui consiste en de pelouses ouvertes sur sables acides. Ces pelouses sont d'ailleurs le biotope de nombreuses espèces rares et sont donc sous plan de gestion et de conservation.

Cette plante a retrouvé sur la Sablière de Schoppach un biotope adéquat composé de sables non fixés et secs, pauvres en nutriments et en calcaires, ainsi qu'un ensoleillement abondant. Plusieurs touffes s'y établissent et y prospèrent, probablement arrivées là-bas par la proximité des colonies du camp de Lagland. Ces herbes, par leur installation et leur développement, vont fixer les sols et les sables ce qui peut encourager d'autres plantes vivaces à s'installer sur le territoire et, pour finir, potentiellement entraîner la disparition du corynèphore.

Le Pic noir (*Dryocopus martius*), relativement commun en Belgique, vit sur un domaine assez large allant de 200 à 500 hectares qui doit comprendre des forêts et massifs forestiers avec grands arbres assez espacés pour qu'il puisse y nicher, mais aussi des espaces ouverts de types coupes, landes, ou prairies où il peut se nourrir. Il apprécie les vieilles souches et arbres morts. Cet oiseau est une espèce dite « parapluie »\* dont dépendent 52 autres espèces (par exemple la Sitelle torchepot, le Pigeon colombin, divers hyménoptères\*) qui, entre autres, profitent des loges qu'il creuse toutes les années. Le pic noir est protégé et son habitat est

pourvu de mesures de conservations spéciales, selon les directives européennes<sup>12</sup>, pour assurer les aires de reproduction, de survie et de distribution de l'animal.

Le pic noir était présent sur le site et cela encore durant l'occupation. La forêt de la Sablière de Schoppach faisait partie de différents étendues boisées comme celles du Bois de Stockem et du camp de Lagland (figure 10), même si n'en constituant qu'une petite partie. On retrouvait également sur le site un certain nombre d'arbres endommagés, dû à la présence du scolyte dans la forêt d'épicéa de la Sablière. Ce scolyte, « parasite » dont nous reparlerons, consiste également en de la nourriture pour les pics qui se nourrissent de leurs larves.

Le Pic noir est tributaire d'assez grands espaces forestiers, massifs continus qui se font de plus en plus rares sur nos territoires. On peut donc se poser la question du déclin des massifs forestiers et de leurs étendues et de la façon dont leurs limites sont définies : où commencent et finissent ces massifs, est-il pertinent d'en couper une partie, aussi infime que celle-ci paraisse par rapport à la composition globale du massif ?

De nombreuses autres espèces pourraient être citées, telles que le Milan noir, l'Hypolaïs polyglotte, l'Alouette lulu, pour les oiseaux ; le Triton palmé, le Crapaud commun, la Grenouille rousse, pour les amphibiens ; l'Orvet fragile ou le Lézard vivipare, pour les reptiles ; l'Argus bleu-violet, le Cuivré des marais, le Damier du plantain, pour les papillons diurnes. Ce n'est ici, encore une fois, qu'un échantillon de toutes les espèces présentes sur le site.<sup>13</sup> Toutes ces espèces, observées à un moment ou à un autre sur le site de la Sablière, sont sous statut de protection et c'est entre autres de la présence de cette diversité d'espèces que résulte le classement du site comme SGIB. (Figure 11) À celles-là, on peut encore ajouter celles qui ne sont pas sous statut de protection et qui fréquentent le site, ou encore les insectes ou les arbres. De plus, les occupant.es ont observé, durant l'occupation, divers cervidés, un couple d'Hiboux grand-duc et certains disent même qu'ils auraient aperçu, furtivement, un loup traversant le site.

La pluralité et la complexité de ces petits récits montre bien l'importance des relations de dépendance et d'interdépendance, ainsi que les interactions intra-espèces et inter-espèces qui ont lieu, à différents degrés. On parle ici aussi bien des relations intra-espèces qui ont déjà un niveau de complexité importante, mais aussi des relations des humains avec le non-humain. Pour le non-humain, celui-ci peut être vivant et non-vivant. On remarque en effet que les interactions entre territoires, plus locaux jusqu'à une échelle beaucoup plus large, sont empreintes d'échanges et d'influences. Même une partie de territoire comme celle qui nous intéresse, qui pourrait être considérée comme isolée, s'inscrit dans une multitude de récits plus ou moins complexes, d'enchevêtements qui se rencontrent à cet endroit et créent d'autres agencements multiples entre espèces et entre territoires. La proximité du camp de Lagland et les sols sablonneux de la sablière en font un espace adéquat pour accueillir le corynèphore qui, lui, permettra à d'autres plantes de pousser en fixant les sols. Mais c'est également cette proximité avec les bois d'Arlon et de Stockem qui en fait un endroit adapté aux pics noir, qui y retrouvent de quoi se nourrir dans la forêt d'épicéas atteinte par les scolytes. Cette espèce d'oiseau, par son habitat, est liée à 56 autres espèces, dont on retrouve

<sup>12</sup> Directive européenne CEE/79/409 – Annexe 1

<sup>13</sup> Ces espèces citées sont issues de la fiche « espèces » de la « Sablière de Schoppach », par *biodiversité.be*.

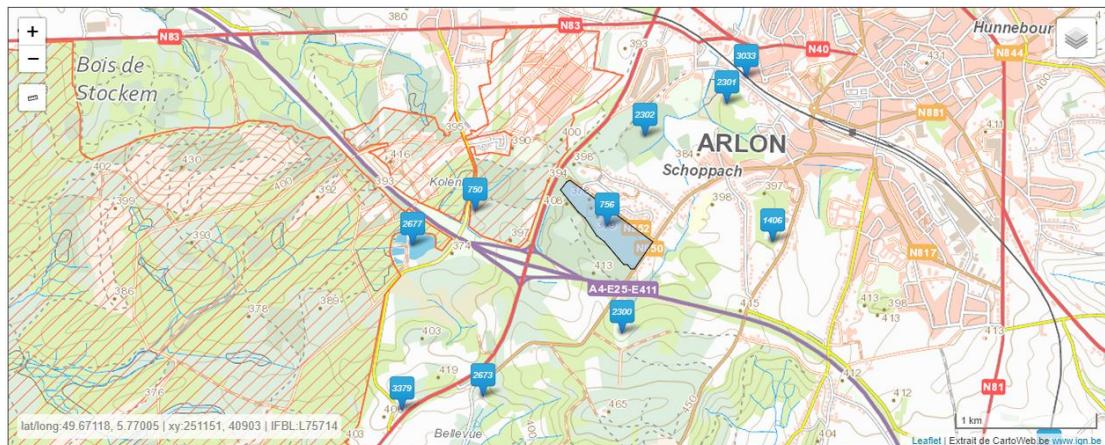


Figure 10 : Zone SGIB n°756 : « Sablière de Schoppach » dans un contexte naturel plus large.

Zone SGIB surlignée en bleu, camp de Lagland hachuré en orange.

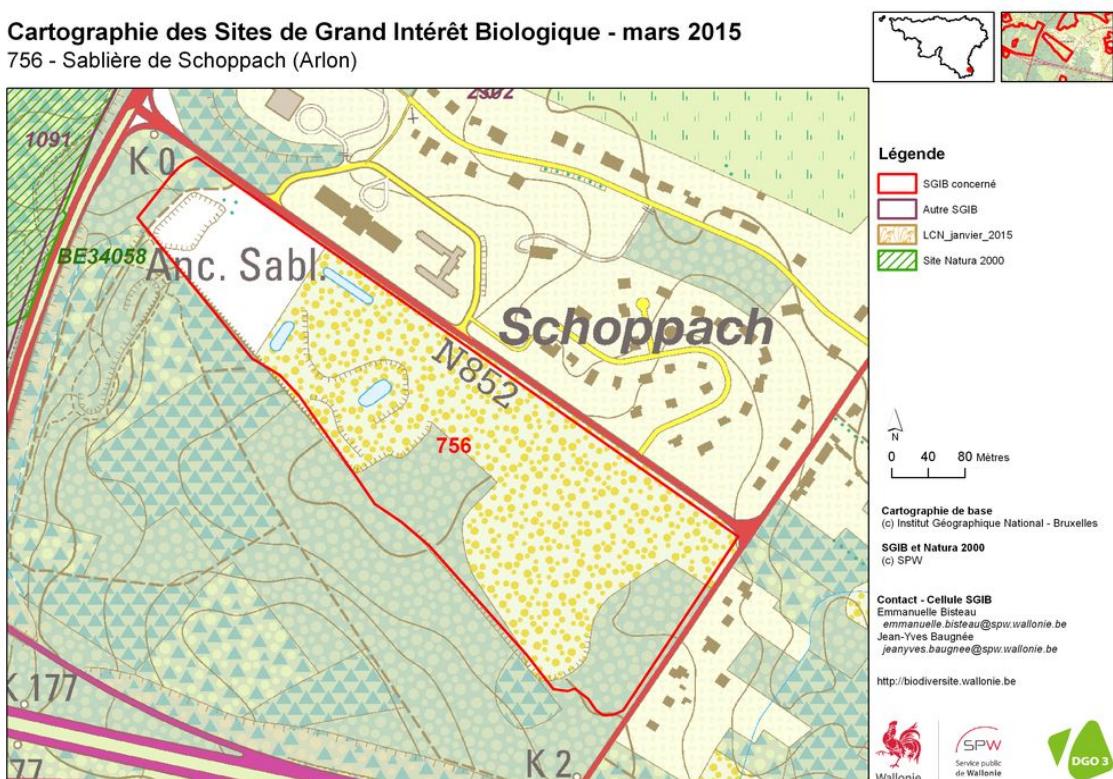


Figure 11 : Zone SGIB de la Sablière de Schoppach, entourée en rouge.

probablement certaines sur le site. L'exploitation industrielle de la sablière et les sols appauvris qui en résultent ont permis aux orchis pyramidales de s'y développer, parmi d'autres plantes de prairie, et ainsi attirer sur le site toutes sortes d'insectes et papillons tel le damier du plantain. Et ainsi de suite.

Ce site donc, loin d'être isolé comme on pourrait le penser, est pris dans un réseau de relations qui s'étendent au-delà de ses limites artificielles (routes, clôtures...), ou mentales (affectation, classement...), toutes les deux issues de l'attribution donnée par les êtres humains.

Ces différentes observations amènent alors à se poser la question de l'être humain et de son rôle, présupposé ou non, dans le maintien d'une biodiversité sur des sites particuliers. Il est clair que les actions contemporaines des êtres humains ont des répercussions, souvent négatives, sur l'habitat de nombreuses espèces, mais il apparaît également qu'à certains moments, ces mêmes actions peuvent permettre à une biodiversité de persister et de se développer sur un territoire particulier. C'est ce que nous avons vu entre autres dans le chapitre précédent, avec l'action humaine sur les sols qui engendre un renforcement et une accentuation des relations entre géodiversité et biodiversité. (cfr. *Des sols*)

#### 4.3 Dominique, Camille et autres vivants

Au sein d'un territoire et de sa biodiversité, les humains sont des acteurs au même titre que les oiseaux, les arbres, les plantes ou les insectes. Ils influencent le territoire en question et celui-ci influence en retour leurs actions, leurs comportements. Essayons de cerner, pour le cas du site de la Sablière de Schoppach, dans quelles mesures ce territoire peut concentrer un enchevêtrement d'acteurs humains. Essayons de voir dans quels degrés d'échanges et de perceptions réciproques, avec les sols, les biodiversités et les milieux, ceux-ci sont impliqués.

Dominique<sup>14</sup> habite le quartier de Schoppach, quartier sud d'Arlon, depuis quelques dizaines d'années. Dominique s'installe dans ce quartier qui, à la fois proche du centre-ville d'Arlon, mais en même temps en périphérie de la ville, est composé de nombreux espaces verts et naturels. Au fil des années, de nouvelles constructions voient le jour, urbanisant peu à peu la zone. Même si l'artificialisation des terres progresse dans l'ancien village maintenant rattaché à Arlon, il reste quand même pas mal de zones naturelles, ce qui permet toujours d'apprécier ce quartier vert. Cependant, récemment, de nombreux projets de bétonisation ont été annoncés. Trois ou quatre projets de grande échelle seraient en cours de préparation, voir déjà validés. Le problème, en plus de l'urbanisation très forte du quartier, est qu'ils ont l'impression qu'eux, les résidents et résidentes de Schoppach, n'ont pas leur mot à dire. Un écoquartier rue du bois d'Arlon, un nouveau lotissement à la place de l'ancienne briqueterie et ses alentours, d'autres projets immobiliers de moyennes et petites envergures et un zoning artisanal pour moyennes et grandes entreprises sur le site de l'ancienne Sablière de Schoppach. Et ces projets cités sont uniquement ceux concernant le quartier de Schoppach. On pourrait aussi parler d'Arlon en général, avec par exemple le projet du futur golf d'Arlon.

---

<sup>14</sup> Personnage fictif

Le problème, c'est que ces projets n'ont pas l'air de profiter aux arlonais ou à la ville et ses résidents « déjà là ». De nombreux riverains se rassemblent alors pour, avec des associations, essayer d'enrailler certains de ces projets qu'ils jugent non nécessaires, ou du moins pour en discuter et essayer d'avoir davantage de compromis. Des recours sont mis en place par les citoyens, des pétitions sont lancées pour empêcher le nouvel éco-quartier ou préserver le site de la Sablière, qui est un lieu où Dominique aime se promener. Ils se manifestent lors des réunions et enquêtes publiques, essayent de faire valoir leurs voix et leurs opinions dans ce dossier où ils se sentent mis de côté. Malgré ces efforts, le projet de zoning sur la Sablière ne bouge pas. Comme ultime moyen de résistance, ils appellent à l'occupation symbolique du terrain pour un weekend. Même si c'est de manière illégale, des personnes qui se sentent concernées par ces enjeux viennent s'installer sur le site et décident d'y rester pour montrer la résistance au projet. Mais aussi pour empêcher la construction et la mise en place de ce projet. Ces occupant.es ont le soutien d'une partie des riverains. Dominique n'est pas « du genre à lever son poing mais, parfois, il faut dire stop et quand il faut, il faut. »<sup>15</sup> (Figure 12)

Camille<sup>16</sup>, jeune personne engagée habitant et étudiant à Bruxelles se pose des questions par rapport au climat, à l'environnement, à la justice sociale ou encore à la politique. Il lui paraît évident que beaucoup de choses ne vont pas et qu'il faut agir. Quand l'appel à l'occupation d'un lieu naturel dans le sud de la Belgique lui parvient, cela lui semble être la bonne occasion et la décision de rejoindre le mouvement est prise. La ZAD se met en place et le terrain est investi. Des abris sont construits, des relations avec les résidents et des sympathisants établies, des chantiers participatifs et des évènements organisés pour sensibiliser, rassembler, échanger. La résistance se met aussi en place pour protéger le lieu, que ce soit du projet de zoning, mais aussi de l'expulsion possible des occupant.es, que l'on appelle « zadistes ». Sur le site, les cabanes se multiplient, avec des tentatives modestes d'agriculture et de recherche d'autonomie. Camille et les autres activistes sont bien conscients que la zone la plus importante du site est la partie basse, reconnue comme SGIB. C'est pour ça, entre autres, que les occupant.es s'installent sur la partie haute. Ils vont également entretenir les biotopes, agir pour une rénovation du site en nettoyant et décolmatant les marres, essayant de restaurer des habitats qui abritent plusieurs espèces rares et en voie de disparition. Au lieu d'un zoning industriel, ils plaident pour la conservation de la biodiversité et des milieux existants. Malgré tout le soutien, Camille et les autres occupant.es sont expulsés par les forces de l'ordre en mars 2021, leurs abris et leurs constructions détruites dans la foulée. Quelques jours plus tard, presque tous les arbres et la végétation sont coupés sur le site, laissant celui-ci nu, jonché de débris, de végétaux et de restes d'une occupation passée. Bien que la lutte pour laquelle Camille est engagée soit globale, cette jeune personne se dit triste de la destruction de la ZAD et du site de la Sablière, auquel un attachement fort s'était créé après plus d'un an d'occupation.<sup>17</sup> (Figure 13)

<sup>15</sup> Propos tenus par une résidente d'Arlon dans le reportage « Ils/elles lancent une ZAD en Belgique » d'*Irruption média*. 5 :10. Ce texte se base sur plusieurs articles de presse sur Schoppach et son urbanisation, ainsi que des reportages sur la ZAD.

<sup>16</sup> Personnage fictif

<sup>17</sup> Ce texte se base sur plusieurs reportages sur la ZAD d'Arlon ainsi que sur différents articles de presse, ou encore sur des témoignages recueillis, anonymisés.

Gilles Clément est un penseur et écrivain, mais avant tout un jardinier, un paysagiste et un botaniste français né en 1943, qui a développé le concept du « Tiers Paysage ». Par « Tiers Paysage », il entend : « la somme des espaces où l'homme abandonne l'évolution du paysage à la seule nature ». (Gilles Clément, 2004) Il dit que ces lieux (les friches, les marais les landes et les tourbières, les rives, les bords de route et les talus, ou même les réserves naturelles) sont en vérité les réservoirs biologiques d'une grande biodiversité, là où les territoires d'exploitation humaine (que ce soit pour une urbanité ou pour une exploitation agricole, sylvicole, etc.) éradiquent, voir sélectionnent, cette biodiversité. Il est donc très important que ces Tiers Paysages soient préservés, conservés voir créés dans la conception et les aménagements futurs, mais aussi dans la vie quotidienne où leur intégration doit être valorisée. (Gilles Clément, 2004) Ce même Gilles Clément envoie, en janvier 2021, un message de soutien à la ZAD d'Arlon, dans lequel il met en avant l'importance de ce lieu de vie et de biodiversité, mais aussi les actions des zadistes. Il décrit le mouvement comme ceci : « La ZAD installée sur place est en accord avec la diversité et le vivant global du site. Le projet prévu est en opposition complète [à la diversité et au vivant]. Je défends la Zablière estimant que cela fait partie des mesures utiles à tous aujourd'hui. » (Figure 14)

Vincent Magnus, Bourgmestre de la Ville d'Arlon depuis 2012, est un homme politique wallon actif dans le domaine de la politique depuis 2006. Selon *Cumuleo*, celui-ci est passé par plusieurs postes dans son parcours politique, dont celui de conseiller communal d'Arlon, par exemple.<sup>18</sup> Son parti actuel est celui des « Engagé.e.s »<sup>19</sup> et il cumule différentes attributions au sein de l'administration communale, telles que : affaires économiques et commerciales, transition écologique, nouvelles technologies, participation citoyenne, sécurité et police, pour n'en citer que quelques-unes.<sup>20</sup> Il dit, dans le « Bulletin communal d'information d'Arlon n°94 » (Voir annexe 2) de sa position en tant que bourgmestre : « La Ville d'Arlon est consciente de [l'urgence environnementale et climatique] [...], notre commune a compris qu'il était important pour elle de préserver son environnement, qui est une de ses richesses, mais aussi de prendre en compte l'aspect socio-économique de la ville, qui doit pouvoir accueillir de nouveaux citoyens ainsi que des entreprises. [...] Les entreprises ont aussi le droit de pouvoir développer leurs activités sur notre territoire. La Ville a toujours su faire la part des choses entre défendre l'environnement et soutenir les entreprises. Cela nécessite parfois aussi de faire des compromis. » (Magnus, 2019, p.1)

Avant de s'engager en politique, Vincent Magnus était un homme d'affaires. Il est important de signaler qu'il fait actuellement partie du conseil d'administration d'Idelux Développement dans lequel il est administrateur depuis 2009 et pour lequel il touche des jetons de présence, toujours selon *Cumuleo*. C'est lui qui est bourgmestre de la Ville d'Arlon quand, en 2017, le terrain de l'ancienne Sablière de Schoppach est vendu à Idelux par la ville. Il soutient le projet de zone économique artisanale à cet endroit.

<sup>18</sup> *Cumuleo* se dit le « baromètre du cumul des mandats », gageant que « la transparence est le carburant de la démocratie. »

<sup>19</sup> Le parti des « Engagé.e.s » est la nouvelle appellation, depuis 2022, de l'ex parti centriste « cdH » (Centre démocrate Humaniste).

<sup>20</sup> D'après l'asbl *Union des Villes et Communes de Wallonie*.



Figure 12 : Groupe de riverains contre l'écoquartier en construction à Schoppach.



Figure 13 : Camilles à la ZAD, entretenant une marre.



Figure 14 : Message de soutien de Gilles Clément à la ZAD d'Arlon.

Serge, membre de l’ObsE\* (dont nous reparlerons en détail plus tard), est aussi habitant d’Arlon, Accompagnateur en Montagne breveté et Guide-Nature du « Cercle des Naturalistes de Belgique »<sup>21</sup>. C’est en cette qualité de guide naturaliste qu’il a été contacté, avec d’autres membres ; par Idelux début 2019. Idelux leur proposait un accord donnant la possibilité aux guides-nature de profiter d’une réserve naturelle (à établir) sur le site de la Sablière où ils projetaient une zone d’activité économique. Ne voulant pas s’associer à ce projet qu’ils ne considèrent pas légitime ou adapté, ils refusent la collaboration. C’est alors que l’ObsE est mis en place, avec sa participation.

En tant que membre des CNB\* il participe à des visites du site de la Sablière, sous fonction de guide. Ils organisent des excursions pour y observer et y expliquer la faune et la flore et ainsi sensibiliser les personnes à ce site, sa biodiversité particulière, sa préservation. En tant qu’habitant d’Arlon, il est concerné par l’urbanisation ou l’artificialisation des sols qu’il voit se développer dans sa commune, mais surtout du manque de considération des projets pour l’environnement, ou de la Commune pour l’avis et la participation des citoyens. L’ObsE essayera de sensibiliser, d’interpeller, de faire réfléchir sur ces projets, ainsi que de les faire changer, évoluer. La charte de cette association exige de ses membres un respect des lois, pour ainsi avoir davantage de légitimité et de leviers d’action légaux dans leurs démarches. À titre personnel, cependant, Serge est interpellé par le mouvement zadiste et est sensible à l’appel au secours de cette jeunesse qui se sent dépossédée de sa planète. Il s’y est fait plusieurs rencontres et même quelques amis avec qui des contacts se perpétuent. C’est pourquoi la destruction de la ZAD, puis la déforestation brusque du site, lui ont « porté un coup ». Mais la lutte n’est pas finie : d’autres projets sont encore à défendre, à améliorer, à contester et il continue de se battre en faveur de l’environnement dans sa commune, ou ailleurs.<sup>22</sup>

Tous ces extraits, ces petites histoires de personnes diverses -échantillon seulement de l’ensemble des acteurs qui gravitent autour de la Sablière- témoignent des relations complexes et variées qui relient les êtres humains aux territoires. Bien que petite partie de territoire, le site de la Sablière de Schoppach est déjà le théâtre de nombreux événements et de nombreuses histoires. Ce qui est sûr, c’est que la lutte de territoire qui y a pris place, et par conséquent le site, s’étendent au-delà des limites matérielles et physiques de celui-ci. Il voyage d’Arlon à Bruxelles, en passant par la France, engageant des résidents locaux, des étudiants, jusqu’à des « penseurs » et des politiques.

Les degrés de relation à ce territoire sont eux aussi variés : relatifs entre autres à la perception que les différents acteurs ont de celui-ci. Certains le voient comme un lieu d’usage quotidien qui fait partie de leur environnement direct et de leur paysage de tous les jours. D’autres le perçoivent comme un espace, une surface à utiliser, à rentabiliser. D’autres encore comme une occasion de matérialiser leurs engagements, leurs visions dans des actions locales, de

<sup>21</sup> Les Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB) se définissent comme une « association sans but lucratif [...] groupant des jeunes et des adultes intéressés par l’étude de la nature, sa conservation, la protection de l’environnement et le tourisme intégré. [Ils] développent l’éco-citoyenneté en favorisant l’émerveillement, la connaissance et la compréhension des écosystèmes auxquels nous sommes intimement liés, à la fois comme individus et comme sociétés humaines. »

<sup>22</sup> Texte basé sur le témoignage de Serge Raucq.

fixer une lutte localement. Il peut aussi être perçu comme faisant partie d'un problème plus large, qu'il faut essayer d'enrayer. Ce sont ces perceptions qui vont influencer la façon dont on va prendre parti sur ces lieux et dont on va y agir. Ces perceptions peuvent bien sûr évoluer au fur et à mesure que l'on côtoie le lieu, le territoire et ses particularités, ce qu'il représente ou ceux qui y agissent.

Cependant, on constate que tout le monde n'a pas les mêmes moyens face à ces territoires, cela étant dépendant de certaines fonctions, d'une certaine situation. Ces personnes, bien que toutes « acteur.ices » de ce territoire, n'ont pas le même degré d'influence sur celui-ci. Le rapport de force n'est pas toujours égal.

On peut aussi constater cette différence de degré d'influence présente entre humains et non-humains. Les humains, bien qu'acteurs comme les autres être-vivants, ont cette particularité que leurs actions ont plus d'impact, souvent, sur les territoires en question et plus souvent au détriment des êtres vivants non-humains. Cette dépendance de la biodiversité et des milieux est d'autant plus présente dans le cadre de la protection et de la défense de cette nature, où il semble qu'une persistance de la biodiversité ne peut plus qu'espérer son salut en provenance de ces êtres humains. Mais il serait imprudent de penser qu'à l'inverse, ces natures, ces biodiversités, ces territoires n'ont pas d'influence sur les être humains. On peut voir que cet environnement et plus précisément sa perte, sa dégradation, peut influer sur le mental des personnes localement, qui vont alors potentiellement s'engager dans la protection de celui-ci. C'est parce que la Sablière était un espace vert du quartier où l'on pouvait entre autres se balader et qui est maintenant menacé, que Dominique s'engage dans la défense du site. C'est également la destruction de différents espaces verts autour d'Arlon qui est à l'origine de la création de l'ObsE dont fait partie Serge Raucq, et de son engagement pour la défense de la Sablière. À plus grande échelle, c'est un sentiment de perte de la nature et d'injustice qui fait s'engager Camille à venir défendre le terrain particulier qui est celui de la Sablière de Schoppach.

#### 4.4 Des parasites

Depuis 2018, un mal quasiment invisible ravage les forêts d'épicéas de Belgique : le typographe (*Ips typographus*). Ce petit insecte, aussi appelé scolyte, fait partie de l'ordre des coléoptères et de la famille des *scolytidae*. Ce xylophage\* est commun dans nos régions et y est utile car il participe à la régénération des forêts et à la décomposition des arbres morts par leur consommation. Il participe donc à la formation des couches d'humus des sols forestiers (dans leur habitat et mode de consommation « normal »). Il est pourtant maintenant considéré comme un « parasite » de ces mêmes arbres et comme un nuisible pour nos forêts.

Ce petit coléoptère consomme la partie tendre se situant juste sous l'écorce -appelée cambium- et creuse des galeries verticales et horizontales de formes particulières où les larves sont déposées jusqu'à éclosion de celles-ci. Une fois les larves mues, ils quittent l'arbre hôte en essaim pour en trouver un autre. Plusieurs générations de scolytes peuvent voir le jour par

année. Cette consommation du bois entraîne la mort de l'arbre hôte en quelque temps, l'écorce peut se soulever par endroits, les branches se dessèchent et les aiguilles tombent. Ces bois « malades » sont considérés pour la plupart comme impropre à la commercialisation car les scolytes y amènent des champignons, agents de bleuissement (de type *ophiostoma spp* par exemple), qui en altèrent l'aspect. Cependant, selon l'*Observatoire Wallon de la Santé des Forêts*, ces « parasites » n'influencent en aucun cas les propriétés énergétiques ou mécaniques du bois. En effet, les scolytes n'endommageant que la couche meuble du bois et les agents bleuissants ne modifiant que l'aspect esthétique de celui-ci, il est toujours tout à fait propre à la consommation, mais est pourtant fortement dévalué sur les différents marchés de consommation du bois.

Naturellement, les scolytes s'attaquent aux bois déjà morts, aux arbres malades, ou encore aux bois en chablis\* dont ils raffolent. Les arbres sains ne sont à priori pas en danger et utilisent des moyens de défense pour dissuader les scolytes d'y investir les lieux. Cependant, nous savons, d'après l'*Observatoire Wallon de la Santé des Forêts*, qu'êtant affaiblis soit par un manque d'eau provoqué par la sécheresse, par des mutilations issues de tempêtes ou autres perturbations, ou encore par des carences nutritionnelles -suite à l'appauvrissement des sols-, ces arbres ne peuvent plus mettre en place les mécanismes de défense de façon optimale et ne sont donc plus capables de restreindre l'avancée des insectes intrus. Les scolytes s'attaquent également aux arbres sains dans des cas de surpopulation de ces scolytes, au point qu'ils ne peuvent plus se contenter du bois mort/déraciné. Ils vont alors se jeter sur les épicéas plus proches et, étant en plus grand nombre, vont les affaiblir de manière plus rapide.<sup>23</sup>

Les conditions évoquées, favorables au développement des insectes, ne sont pas étrangères à l'homme et ses actions. Les sécheresses n'iront en effet qu'en augmentant, en raison du changement climatique (comme nous le confirme le rapport du *GIEC 2021*), lui-même suscité par les actions de l'homme. Quant à l'appauvrissement des sols des forêts, il résulte en grande partie de l'exploitation de celles-ci. Les sylvicultures\* sont en effet souvent mono-espèces où plusieurs parcelles bien définies géographiquement sont composées uniquement d'épicéas, par exemple. Les monocultures facilitent également la migration des scolytes d'un épicéa à un autre, les forêts en question ne comportant que ce type d'arbre. C'est aussi pourquoi ce sont les forêts de cultures qui sont le plus touchées.

Les épicéas plantés sur le site de la Sablière ont également souffert de ces scolytes. L'intercommunale\* Idelux a d'ailleurs, à plusieurs reprises, rappelé ce problème, le mettant en avant et invoquant les réglementations strictes concernant la gestion de ce problème pour justifier, plus tard, la coupe rapide des arbres sur le site. Mais, alors que seule une partie de la forêt d'épicéas de la Sablière était atteinte par les scolytes (figure 15), Idelux a procédé à la mise à blanc\* d'une grande partie du site : toute la population d'épicéas présente, ainsi que d'autres arbres qui ne sont pas des résineux, ont été coupés. (Figure 16)

---

<sup>23</sup> Selon Clémentine Desfemmes, ingénierie agronome, sur *Gerbeau.com*.

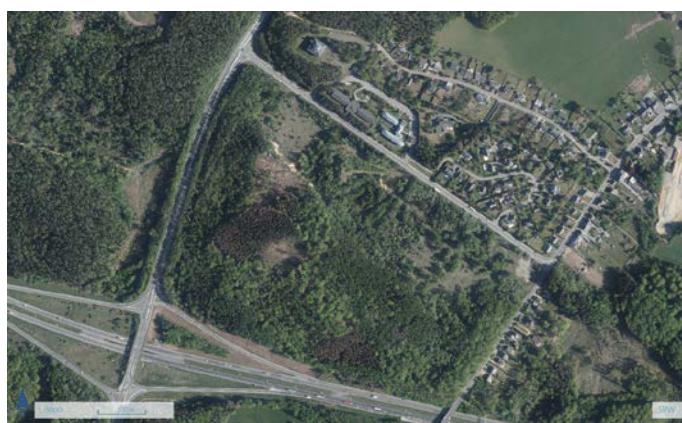
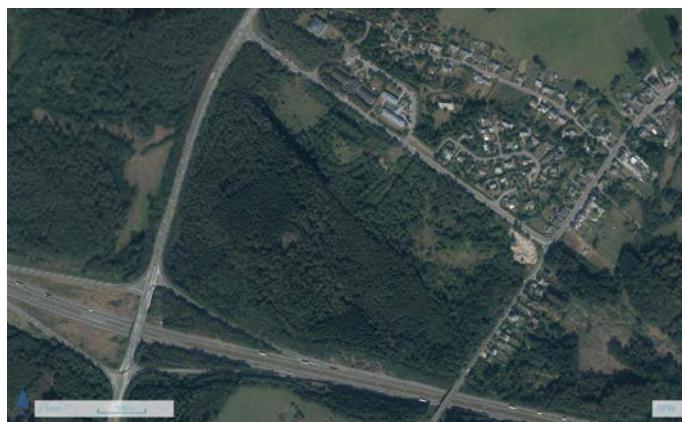


Figure 15 : Evolution des arbres scolytés sur le site de la Sablière 2016-2020.

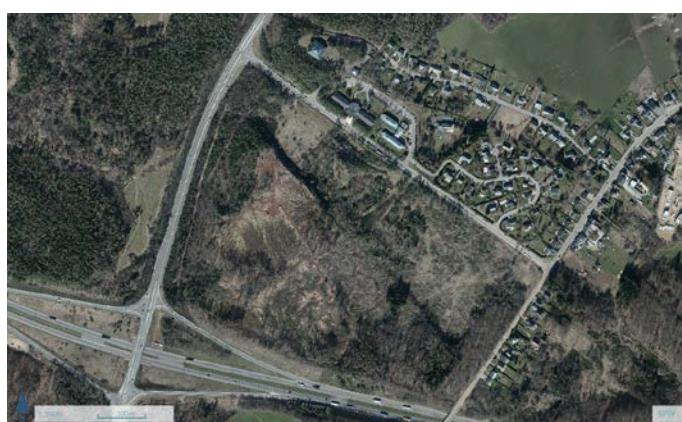


Figure 16 : Site de la Sablière défriché, 2021.

La *Société Royale Forestière de Belgique*, sur son site internet concernant la gestion des arbres scolytés, précise pourtant que « la présence d'arbres scolytés n'implique pas la mise à blanc du peuplement dans son ensemble. » Comment se fait-il alors qu'Idelux ait pu défricher toute une partie importante du site comme cela, de façon si rapide et qui semble sans justifications ? D'autant plus que l'arrivée des entreprises n'est pas prévue sur le lieu avant 2025, selon Idelux. Comme le signale par après Serge Raucq, cette action a été faite « à une époque où les oiseaux étaient en train de faire leur nid », et « il n'y avait aucune raison, à notre sens [de l'ObsE], d'aller si vite, étant donné que l'objectif final d'Idelux, c'est de construire une zone artisanale et que la demande de permis de bâtir n'a pas encore été déposée, on pouvait attendre l'automne et minimiser l'impact sur la faune et la flore ».<sup>24</sup>

En effet, quand Idelux défriche le site de la Sablière entre le 15 mars et le 1<sup>er</sup> avril, au début de la période de nidification des oiseaux, ils ne font rien d'autre qu'une action *parasite*, pour reprendre le terme que nous avons déjà utilisé. Ils justifient cette action par le fait que la période « officielle » de nidification commence le 1<sup>er</sup> avril<sup>25</sup>, mais « il suffisait à la direction d'Idelux, de sortir, de traverser la rue, et de constater que la période de nidification avait commencé [avant cette date officielle] », comme le dit Serge Raucq dans une Interview donnée au média *TV Lux*. Malgré la possession du permis de défricher la zone, l'action d'Idelux est toujours contestable. Cette autorisation (voir annexe 3), délivrée le 4 février 2021, octroie la permission pour une coupe non-urgente des individus. Pourquoi s'être pressé de cette façon pour absolument couper le tout avant le 1<sup>er</sup> avril ? Alors qu'on aurait pu attendre l'automne, moment où ces coupes auraient eu moins d'effets négatifs sur la flore et la faune.

Ce cheminement entre *parasites* et *actions parasites* nous amène donc à entrevoir une relation, une connexion à la nature et à un territoire en partie perdue, déformée. On voit une compréhension amoindrie de ce territoire et ses relations, ses enchevêtrements. Les scolytes sont bien présents sur le site, et il faut y remédier, c'est un fait. Il n'est donc pas ici le lieu d'un procès qui vise à rendre coupables ceux qui ont pour objectif, ou intention, de réparer et de remédier à ces problèmes, mais bien plutôt de critiquer la manière de le faire et le système qui ont engendré ces problèmes.

La question se pose alors de la façon d'appréhender cette problématique que sont, par exemple, les scolytes. Trouver un nouveau spectre qui, plutôt que d'exterminer les « parasites » quand ils se montrent et nuisent, va d'abord les empêcher de nuire et leur permettre de faire leur travail d'insectes. Ils retourneraient ainsi à leur statut initial d'êtres vivants agissant pour le vivant. Il semble important d'explorer des pistes qui, bien plus que d'agir contre ce vivant, vont essayer d'avancer avec lui.

---

<sup>24</sup> Selon Serge Raucq, dans un article de la *RTBF*, mai 2021.

<sup>25</sup> Il est en effet interdit légalement, selon le parlement Wallon, d'effectuer des tailles ou d'abattre des arbres dans la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet, période présumée de nidification des oiseaux.

#### 4.5 Acteurs vivants

Ces différentes réflexions et observations amènent à se poser la question de l'homme et de sa place dans toutes ces relations et enchevêtements. On remarque qu'il n'est pas « hors-sol », hors de la nature et sa complexité et indépendant des milieux et territoires dans lesquels il évolue. C'est pourtant ce qu'on a longtemps cru, et encore plus depuis l'avènement de notre société néolibérale et capitaliste. L'être-humain influence en effet les territoires où il évolue et les interactions qui s'y produisent qui, en retour, ont un impact sur la vie de ces humains et utilisateurs du territoire. Le rapport du GIEC tout récent (GIEC 2022) nous confirme d'ailleurs notre relation étroite à une planète et tout un écosystème qui, par nos actions, sont en possible déclin ou en modification importante, nous menaçant donc également en tant qu'espèce pour notre survie sur celle-ci. Les actions humaines, qui jusqu'ici étaient et pendant longtemps ont été négligentes de ces relations, ont altéré de nombreux écosystèmes, équilibres et interactions planétaires, au point de modifier des paramètres qui maintenant menacent la survie de nombreuses espèces, dont la nôtre, sur cette même planète Terre.

Pourtant, actuellement, malgré tous ces savoirs et connaissances acquises sur ces relations et répercussions irréfutables entre humains et non-humains, ainsi que l'urgence dans laquelle nous nous trouvons à agir en faveur de ces équilibres, il semble qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire pour y parvenir. On se demande s'il y a réellement une conscience de l'importance de ces relations de la part des citoyens, de nos dirigeants, de nos concepteurs, et cela dans tous les domaines, que ce soit de la construction à l'économie, du social à la politique. On a l'impression que le modèle actuel de société dans lequel on vit, malgré ses essais pour s'adapter à ces prises de conscience et évolutions urgentes, échoue à changer et faire évoluer tout un monde vers cet équilibre.

On se demande alors si d'autres alternatives ne sont pas possibles et ne mériteraient pas d'être tentés pour essayer d'atteindre et de pratiquer cet équilibre. La recherche d'autres modèles qui tenteraient la mise en place de relations autres, interhumaines mais aussi inter-espèces, apparaît alors comme une nécessité. Un de ces modèles alternatifs pourrait être la ZAD qui s'est mise en place sur le site de la Sablière d'Arlon.

*Est-ce que ce mouvement peut nous apporter des pistes quand à la prise de conscience et la mise en pratique de plus de liens, d'interactions et d'interdépendances à un territoire ? Cette occupation, qui se voulait partie du territoire sur lequel ses protagonistes évoluaient, peut-elle être une inspiration pour une voie alternative d'appréhension de la complexité d'un territoire et de nos échanges constants avec ce territoire sur lequel nous vivons ?*



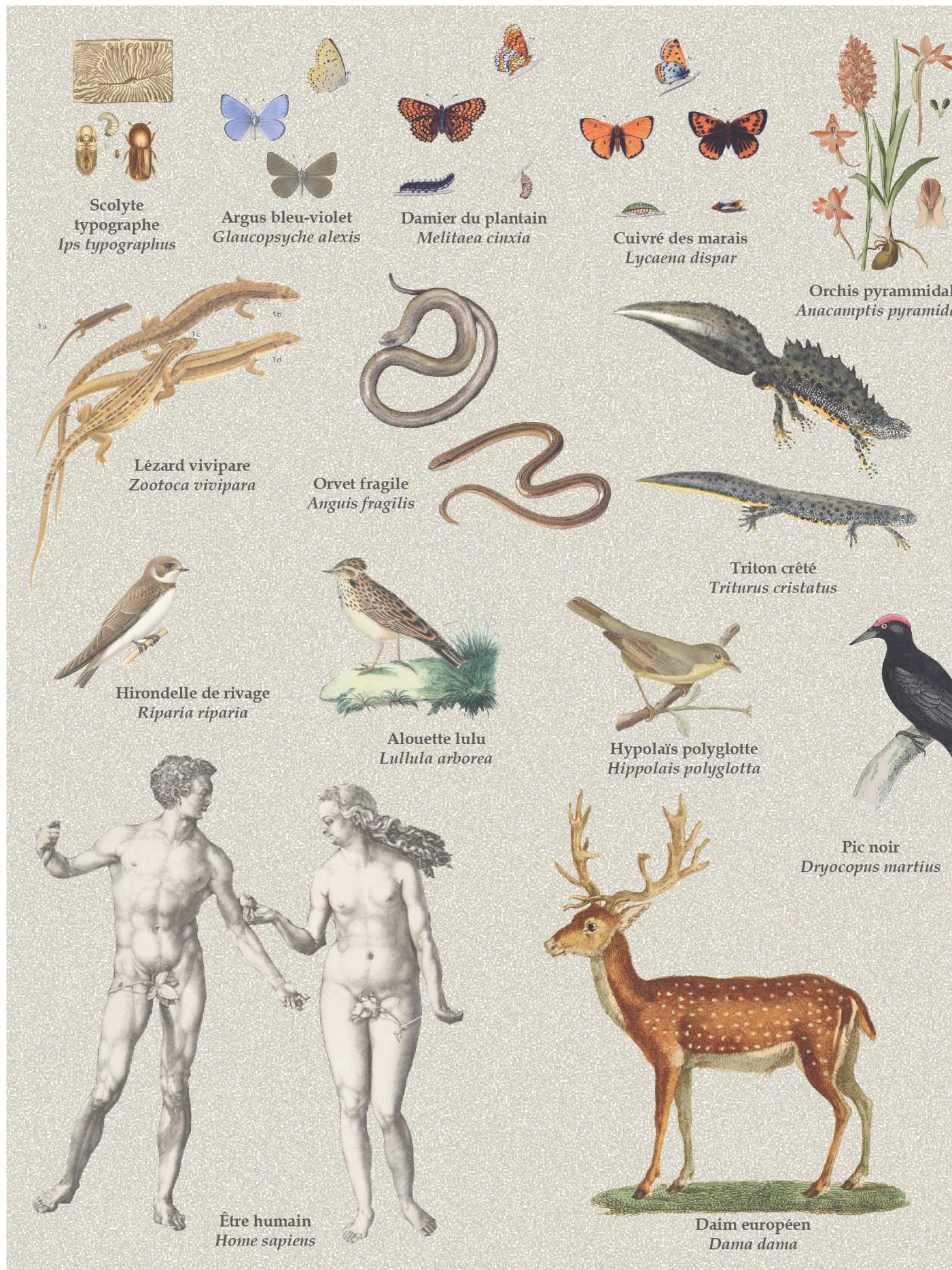
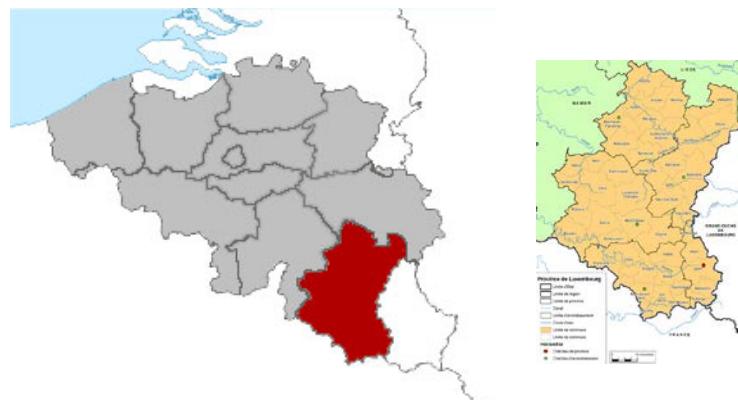




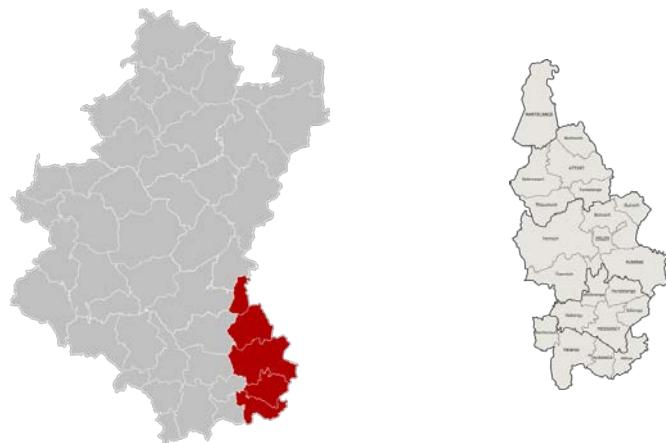
Figure 17 : Atlas des vivants de la Sablière de Schoppach

5

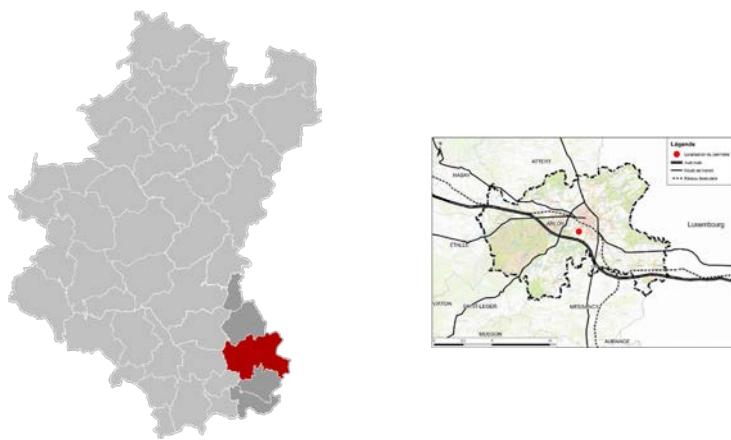
DES  
INSTITUTIONS



Belgique - Province du Luxembourg



Province du Luxembourg – Arrondissement d’Arlon



Arrondissement d’Arlon – Commune d’Arlon

Figure 18 : Zoom administratif sur le site de la Sablière de Schoppach.

## 5.1 Sablière de Schoppach, Arlon, (BE) : une situation géo-politique...

Pour parler d'un territoire, en plus des ses sols ou de la vie que celui-ci accueille, il faut aussi prendre en compte sa situation, géographique et *politique*. On pourrait donc parler de situation *géo-politique*, prenant le terme « géopolitique » dans le sens d'une « science humaine » qui analyse, étudie les conséquences et les effets des politiques internationales et des relations internationales sur la géographie (et inversement). Par la géopolitique il est « possible d'identifier les acteurs et enjeux de pouvoir au sein d'une zone donnée [...].»<sup>26</sup> Repartons de notre site d'intérêt pour y observer l'influence politique locale, nationale ou internationale, qui y est appliquée, et intrinsèquement liée à sa situation géographique.

En repartant de la très grande échelle et par la technique classique du « zoom » (figure 18), on peut replacer le site de la Sablière de Schoppach comme suit :

- *Planète Terre*
- *Hémisphère Nord*
- *Continent européen*
- *Position centrale sur le continent*
- *Union Européenne*
- *Belgique*
- *Région Wallonne*
- *Province du Luxembourg*
- *Lorraine belge*
- *Arrondissement administratif d'Arlon / Pays d'Arlon*
- *Commune d'Arlon*
- *Ville d'Arlon*
- *Sud-ouest de la Ville d'Arlon*
- *Quartier de Schoppach*
- *Massif du bois de Stockem*
- *Site de l'ancienne Sablière de Schoppach*
- *49°40'25.4''N, 5°47'02.4''E*

On remarque que le site de la Sablière se retrouve au sein de tout un ensemble imbriqué d'entités administratives et géographiques. Les chapitres précédents ont déjà révélé ce que pouvaient induire comme conséquences, sur un territoire, les données géographiques qui y sont intrinsèquement liées. Se pose alors la question de savoir quelles sont les influences, sur notre zone d'intérêt, des différentes entités administratives et autres institutions dont elle fait partie. Dans quelles proportions ces institutions vont-elles influer sur le devenir de territoires particuliers ? Tout en se posant la question, à l'inverse, de l'influence que ces territoires, leurs positions et les enjeux qui y sont liés peuvent avoir sur ces entités politiques.

---

<sup>26</sup> Selon le site *Les Yeux du Monde, actualité internationale et géopolitique*.

Reprenez, dans la liste ci-dessus, la première institution qui semble avoir une influence plus ou moins importante et directe sur le territoire qu'est le site de la Sablière : la Région Wallonne. D'autres institutions à d'autres échelles, telles que l'État belge par exemple ou l'Europe plus globalement, ont des influences indéniables sur ce territoire, mais on estimera ces influences plus indirectes et, dans un souci de synthèse, il serait impossible de rendre compte précisément de toutes celles-ci. Les différents récits qui vont suivre sont donc, encore une fois, un échantillon seulement de toutes les forces en jeu.

## 5.2 Régionale : la Région Wallonne

La Région Wallonne, créée en 1970, fait partie de l'état fédéral de Belgique avec ses consœurs que sont la Région Flamande et la Région de Bruxelles Capitale. Les compétences qui dépendent de la Région Wallonne actuellement sont, selon *Wallonie.be* : « l'économie, l'emploi, la formation, la recherche, le commerce extérieur, le logement, l'action sociale, la santé, l'aide aux personnes, la famille, les allocations familiales, **l'aménagement du territoire, les travaux publics, les transports, la mobilité, l'énergie, les pouvoirs locaux, les infrastructures sportives, le tourisme, l'environnement, l'eau, l'agriculture, la rénovation rurale, la conservation de la nature** et les relations internationales dans le cadre des matières régionales. »<sup>27</sup> La Région Wallonne est composée du Service public de Wallonie (SPW), qui en constitue son administration et qui est subdivisée en différentes compétences. Certaines d'entre elles concernent directement le territoire.

Le « SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie » comprend, entre autres, le « Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme ». Selon *Wallonie.be*, c'est par ce département que la Région Wallonne « met en œuvre les plans de secteur, la gestion du paysage ou encore le réaménagement de sites, la rénovation et la revitalisation urbaines ou la valorisation des terrils. [Le département] coordonne ou contrôle, notamment, les plans communaux d'aménagement, les règlements communaux d'urbanisme et les commissions consultatives d'aménagement du territoire et de la mobilité. Il exerce la tutelle de légalité sur les permis d'urbanisme et de lotir, ainsi que les certificats de patrimoine et d'urbanisme délivrés par les communes. [...] Dans le secteur de l'énergie, il informe des comportements durables et les encourage. » C'est donc ici, au niveau de la Région, que sont définis et contrôlés les affectations des territoires. Dans le « Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme (du Patrimoine et de l'Energie – Décret du 19 avril 2007, art. 2) »<sup>28</sup> on peut lire que : « l'aménagement du territoire de la Région wallonne, des régions, secteurs et communes est fixé par les plans. Cet aménagement est conçu tant au point de vue économique, social et esthétique que dans le but de conserver intactes les beautés naturelles de la Région wallonne. » (CWATUPE, 2007, p.1) De plus, « L'Exécutif [de la Région Wallonne] confère force obligatoire aux plans régionaux, de secteur et communaux. » (CWATUPE, 2007, p.1) On voit que la Région joue un rôle déterminant dans la planification

---

<sup>27</sup> C'est moi qui souligne.

<sup>28</sup> Le CWATUPE\* est remplacé, depuis 2017, par le CoDT\*, qui en constitue son évolution.

et la gestion des territoires notamment par le « plan de secteur » qui définit assez précisément des zones et leurs affectations en Wallonie et dont nous reparlerons plus en détail dans le chapitre suivant.

Le « SPW Intérieur et Action Sociale » comprend par exemple le « Département des Politiques publiques locales » qui, selon *Wallonie.be*, « contribue au développement effectif de la bonne gouvernance et de la démocratie au niveau local », et « garantit une gestion légale et transparente des affaires publiques locales, en particulier, en termes de fonctionnement des pouvoirs locaux, de gestion des ressources humaines, de marchés publics, de leur patrimoine, de patrimoine funéraire, de participation citoyenne. »

Le « SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement » contient entre autres « l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats » qui, d'après *environnement.wallonie.be*, est responsable de la qualification de sites spécifiques sous l'appellation SGIB. On retrouvera, au sein du même SPW, le « Département de la Nature et des Forêts » (DNF). Celui-ci « élabore, met en œuvre et assure le suivi des politiques et réglementations en matière de forêts, de conservation de la nature, des parcs naturels, de la chasse, et de la pêche », « il contrôle le respect de ces politiques et réglementations », ou encore « gère les forêts publiques et les réserves naturelles domaniales », selon *Wallonie.be*.

Il ressort que la Région Wallonne est dotée de nombreux départements en rapport avec le territoire. On y retrouve des organismes à la source de l'aménagement et l'organisation du territoire ou plutôt de contrôle, de défense et de préservation de l'environnement, de la biodiversité, des citoyens. C'est à ce niveau que la Région Wallonne est intrinsèquement liée, au site de la Sablière de Schoppach et a une influence certaine sur le devenir de celui-ci.

Dans un premier temps, le site est intégré et qualifié dans le plan de secteur en tant que ZACCe\*, ce qui va permettre d'envisager la constitution d'un projet économique sur ce lieu, comme nous en reparlerons plus tard (cf. *De la nomenclature et des affectations*). Ensuite, une partie du site est intégrée à l'inventaire des SGIB. Avec cela le site de la Sablière va gagner plus de reconnaissance et d'intérêt quant à sa biodiversité et ses biotopes particuliers. Une autre partie de ce site définie comme Zone Forestière est mise sous la protection et la gestion du DNF\*. Zone forestière qui, dans le projet envisagé sur le site de la Sablière, deviendrait une réserve domaniale avec l'accord et sous la gestion du DNF également.

Dans le cadre des différents permis -d'urbanisme et autres-, c'est également des Régions que dépendent les structures de type intercommunales<sup>29</sup>. En effet, Idelux qui est propriétaire du site de la Sablière dépend, au niveau du droit applicable, de la Région Wallonne. C'est notamment suite à l'approbation par le DNF de la demande de défrichement du site par Idelux que le site va être déforesté. (Voir annexe 3)

---

<sup>29</sup> Selon l'article 2, § 1<sup>er</sup> du « Décret 26.3.2014 portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux intercommunales interrégionales ».

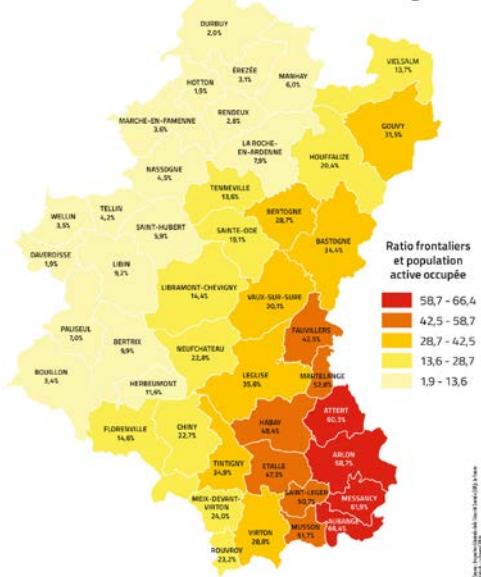
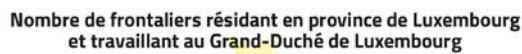


Figure 19 : Carte statistique du nombre de frontaliers résidant dans la Province du Luxembourg et travaillant au Grand-ducé du Luxembourg. Arlon: 58.7 %.

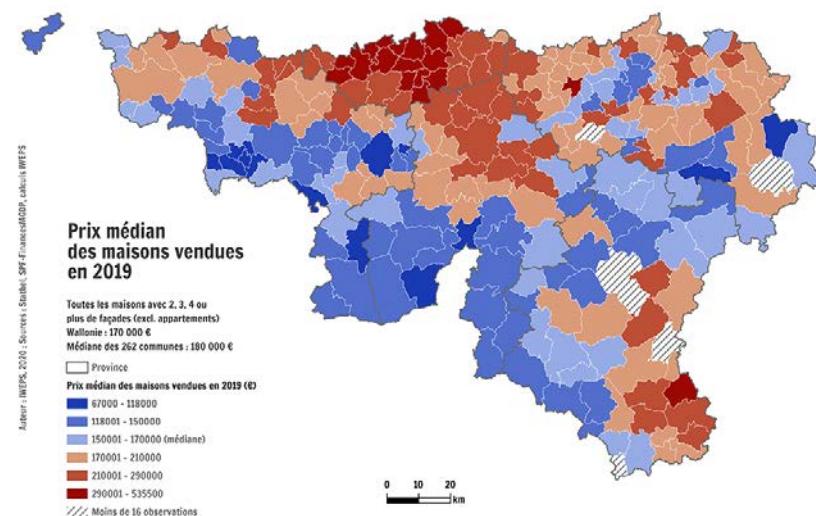


Figure 20 : Carte statistique du prix médian des maisons vendues en 2019 en Région Wallonne. Commune d'Arlon : entre 210 001 € et 290 000 €.

En ce qui concerne la demande de permis de déboisement<sup>30</sup>, elle a été accordé par le « Département Aménagement du Territoire et de l’Urbanisme. » (Voir annexe 4) Ces accords sont cependant contestés entre autres par l’introduction d’un recours en annulation au Conseil d’État par l’ObsE, contre les différentes institutions concernées. À ce moment-là, c’est donc au niveau de l’État belge qu’une annulation contre les décisions prises et les permis accordés peut être tentée, avec la possibilité, si ces recours sont réfutés, d’aller jusqu’à introduire un recours à l’Europe.

### 5.3 Locale : la Ville d’Arlon et l’intercommunale Idelux

Parlons de la ville d’Arlon, ancienne cité gallo-romaine qui se situe dans le sud de la Wallonie en Lorraine belge. Cette ville se trouve juste en dessous du massif forestier ardennais dans un environnement plutôt naturel. Elle se situe également à quelques kilomètres seulement de la frontière luxembourgeoise. Depuis quelques années maintenant, le Luxembourg provoque une telle attraction vers son territoire pour les résidents belges -que ce soit pour le travail ou les achats non taxés-, que les communes limitrophes le ressentent très fortement. (Figure 19) Arlon est donc reliée à ce pôle plus important qui est celui du Grand-ducé et de nombreuses personnes viennent s’y installer, que ce soit dans la ville même, dans la commune ou dans la région, avec pour but de se rapprocher du Luxembourg où ils travaillent. Cela entraîne des conséquences à double tranchant. D’une part, plus de personnes viennent s’installer dans la région, avec souvent plus de moyens financiers dus à la rémunération avantageuse du Grand-ducé du Luxembourg. Cela permet plus d’investissements et de dynamisme dans la région et la ville. D’un autre côté, selon le journal *Luxemburger Wort*, cette arrivée massive de nouveaux résidents entraîne une forte demande de logements, souvent hors centre-ville. Ce sont en effet des maisons unifamiliales, quatre façades pour la plupart, et hors centre-ville qui sont construites, entraînant une urbanisation intensive de terrains naturels, mais aussi une augmentation des prix des habitations et des terrains. (Figure 20) Ce processus a lieu au détriment des habitants « historiques » de la région ou de la ville d’Arlon qui, avec ces augmentations de prix, ne sont plus capables d’assurer la possession d’un bien pour sa location, comme nous indique le classement par la Région Wallonne de la commune d’Arlon en tant que Zone d’Initiative Privilégiée de type I<sup>31</sup>. De plus, l’attraction importante de la ville de Luxembourg entraîne une désertification du centre-ville d’Arlon où de plus en plus de commerces ferment au cours des années, ce qui fait de la ville un endroit où la vie disparaît peu à peu, diminuant alors en attractivité.

---

<sup>30</sup> Il faut ici une précision quant au terme de déboisement, à différencier de celui de défrichement. Déboisement peut être défini comme « l’enlèvement définitif d’arbres. La zone déboisée est destinée à ne plus être couverte d’arbres par la suite (...) » (Doc. parl. wal., (session 2007 – 2008), 2008, n° 408 (2007-2008 1)), selon le Ministre Antoine (2008) Alors que le défrichement d’une zone peut-être assimilé à un abatage des arbres, mais sans pour autant modifier l’affectation future du site.

<sup>31</sup> Selon le Géoportail de Wallonie, les ZIP I sont des « zones de forte pression foncière ou immobilière qui correspondent à des communes où cette pression est telle que les couches modestes et moyennes de la population ne peuvent s’y loger ».

Au niveau politique, la commune d’Arlon émet, entre autres, comme objectifs : « la transition écologique et énergétique [est] une réelle priorité », « la commune d’Arlon et l’ensemble de ses citoyens doivent devenir des acteurs de cette indispensable transition écologique et énergétique. Il faut aller vers un mode de vie respectueux des limites de son environnement, développant la coopération et l’entraide. »<sup>32</sup>

Le site de la Sablière de Schoppach appartenait à la ville d’Arlon jusqu’en 2017. Celle-ci vend alors le terrain à Idelux, ce qui permet à ceux-ci l’élaboration d’un projet sur le site. Bien que, comme nous l’avons vu, l’intercommunale dépend de la Région Wallonne au niveau de la délivrance des permis, c’est à la commune d’Arlon d’accompagner, par la mise en place des consultations citoyennes et enquêtes publiques qui y sont liées, les permis d’urbanismes relatifs au projet qui est censé prendre place sur le site -comme pour tout projet qui prend place sur sa commune, selon l’obligation définie par le CoDT\*. C’est le service urbanistique communal arlonais qui a lancé l’enquête publique concernant la demande de permis de déboisement du site, ou celle concernant l’installation de la station service CNG. (Voir annexe 5) C’est également elle qui met à disposition la consultation des documents relatifs à ces demandes. À échelle communale donc, et dans de nombreux cas -hors intercommunales-, c’est de cette administration que les permis d’urbanisme émanent<sup>33</sup> comme, par exemple, celui concernant le projet du Golf d’Arlon et d’autres permis de lotissements et d’ecoquartiers, déjà mentionnés plus haut. (cf. *Des sols*)

Au sein des administrations communales, telles que celle urbanistique citées ci-avant, sont aussi présentes des « commissions ». « Ces Commissions sont l’un des moyens par lesquels la Région ou la Commune concrétise le principe de participation des citoyens. Elles permettent à ceux-ci de s’investir de façon constructive dans la vie de leur Commune ou de la Région. Elles sont aussi un lieu d’échanges entre personnes représentant des intérêts différents et parfois opposés : monde économique, associations d’environnement, représentants du tourisme ou de l’agriculture... » (Fédération inter-environnement Wallonie, 2008, p.3) Cependant, « l’autorité n’est jamais tenue de suivre l’avis de la Commission. En effet, le pouvoir de décision revient à ceux qui ont été élus à cette fin, et les membres des Commissions consultatives d’aménagement ne sont pas élus [...]: ils sont consultés en tant que représentants de la société civile. » (Fédération inter-environnement Wallonie, 2008, p.4)

Sont donc mis en place, au niveau des institutions communales, des organismes de contrôle qui ont pour but de réguler les décisions des institutions, et des organismes de participation qui ont pour but d’impliquer les citoyens.

Parlons maintenant d’Idelux, intercommunale active principalement en province du Luxembourg (ainsi que dans 11 communes en province de Liège). Cette entreprise (qui est « méli-mélo public/privé »<sup>34</sup>) a été créée en 1962 dans le but, pour reprendre leurs propres mots, d’« assurer - dans le cadre de nos métiers - un plus grand bien-être des habitants de nos

<sup>32</sup> Selon la « Déclaration de Politique Générale – Législature 2018-2024 » de la Commune d’Arlon.

<sup>33</sup> Selon la « Fiche d’information théorique et pratique – Aménagement du territoire et urbanisme | n° 6 » de la fédération inter-environnement Wallonie.

<sup>34</sup> Propos issus de la vidéo « ZAD, dernière chance pour l’écologie » du *Biais vert*, 8 :00.

territoires d'action ». On peut lire sur leur site internet, que le but de l'intercommunale était, dans un premier temps, d'attirer des industries dans la province du Luxembourg encore fortement rurale à cette époque, en l'équipant des espaces et infrastructures utiles à cela. Au fur et à mesure, elle va progresser dans la gestion des déchets et la gestion des eaux (distribution d'eau et gestion des eaux usées). L'Intercommunale a mis en place différentes décharges dans les communes, dont celle de classe III sur le site de la Sablière dans les années 1990. Ils vont se concentrer au fur et à mesure sur le développement économique de la province : création de parcs d'activités économiques, de zones d'artisanat, de zones de proximités aux communes pour l'installation d'industries, d'entreprises et de commerces sur ces lieux. La Province du Luxembourg, de laquelle dépend en partie Idelux, écrit d'ailleurs sur son site web : « Sans la Province, et l'intercommunale dont elle est le bailleur de fonds, Idelux, que serait-il advenu de notre développement économique ? »

De nombreux sites et parc d'activités -artisanaux et économiques- de la région peuvent être attribués à Idelux. Nous pouvons, par exemple, citer ceux de Weyler et Weyler-Hondelange, celui d'Arlon-Centre, Arlon-Sterpenich, ou Arlon-Schoppach. De futurs parcs sont aussi en projets, tels que l'extension de celui de Schoppach (sur le site de la Sablière) et l'extension du Wex à Marche-en-Famenne. (Figure 21) Au fur et à mesure de leur développement, l'intercommunale va dégager une dimension environnementale et de développement durable dans leurs projets. Ils mettent en avant, depuis quelques années, plusieurs principes tels que : « [gérer] de façon optimale les eaux de pluie afin de limiter les risques d'inondation et d'alimenter les nappes phréatiques », « [construire] dans la cadre d'une plus grande participation citoyenne », « [viser] une utilisation optimale du foncier », « [optimaliser] la gestion des terres pour éviter les transports vers des sites de remblais », ou encore « la conception de projets au sein de réseaux écologiques existants et favorise la biodiversité » (Idelux, 2020), comme on peut le lire sur leur site internet

En 2017, l'Intercommunale acquiert le site de la Sablière de Schoppach qui appartenait à la Ville d'Arlon. En mars-avril 2021, avec l'accord du DNF, ils rasent le site pourtant classé par la Région wallonne comme SGIB. Depuis, ils mettent peu à peu en place le projet sur le site, en commençant par l'installation d'une station-service de type CNG fin 2021.

#### 5.4 De la représentation des citoyens

Chacune des institutions dont nous venons de parler est, à priori, au service des citoyens. Que ce soit la Région wallonne, la ville d'Arlon ou même l'intercommunale Idelux. Ce sont des services publics dont l'objectif est d'agir dans l'intérêt des citoyens pour en améliorer le cadre et le niveau de vie, ainsi que la représentation. Néanmoins, l'on se rend compte assez rapidement que malgré ces principes, les gens se sentent souvent négligés, pas écoutés ou représentés. Cela est illustré par la lutte autour de la Sablière de Schoppach : les citoyens et riverains se sont mobilisés pour une remise en question du projet de zoning artisanal et la destruction du site naturel qui en découle, mais ils ne sont pas entendus.



Figure 21 : Carte des parcs d'activités économiques et zonings industriels se trouvant dans la région d'Arlon, appartenant à Idelux. 1. Arlon Centre ; 2. Weyler ; 3. Weyler-Hondelange ; 4. Sterpenich ; 5. Arlon- Schoppach

Malgré la mise en place d'une pétition qui à ce jour a récolté 14 817 signatures<sup>35</sup>, le soulèvement assez important de population n'engendre pas de remise en cause du projet par les différentes institutions impliquées.

C'est pour contrer ces problèmes de représentation des citoyens lors de prises de décisions qu'ont été mis en place, justement, différents systèmes et organismes de contrôle telles les diverses commissions de citoyens au sein des entités communales et régionales ou les principes de consultations citoyennes, enquêtes publiques relatives aux demandes de permis d'urbanismes. Tous ces systèmes sont nécessaires au « bon fonctionnement » d'une démocratie et tendent vers une représentation plus juste des citoyens, dans laquelle ceux-ci sont actifs tout au long des mandats et des processus de prises de décisions et pas seulement au moment de l'élection de quelques personnes pour les représenter une fois toutes les « x » années. Ces principes sont également défendus par la ville d'Arlon, qui écrit dans sa *Déclaration de Politique générale* : « Des citoyens se sentent exclus du débat public, de la gestion de la chose publique, ils veulent plus de démocratie participative...et c'est bien légitime. Nous souhaitons favoriser la participation citoyenne ». Il en est de même pour Idelux qui dit souhaiter aller vers des projets qui « se [construisent] dans le cadre d'une plus grande participation des citoyens », comme déjà évoqué.

Cependant, certains discours ou certaines actions permettent de douter quelque peu de ces volontés émises. Vincent Magnus écrivait en 2019 dans le *Bulletin communal d'information n°94* : « Alors que la démocratie a parlé [l'a élu il y a quelques années], nous ne pouvons accepter qu'une minorité vienne dicter sa loi et imposer à la Ville sa vision unilatérale des choses. La démocratie veut que des personnes reçoivent mandat du peuple pour les représenter et agir dans l'intérêt collectif. C'est ce qu'on appelle la démocratie participative. Et c'est exactement ce que nous faisons. » (Magnus, 2019, p.1) On se souvient que le bourgmestre d'Arlon est chargé, au sein de la commune, de la représentation citoyenne. On peut, de même, mettre en avant le fait qu'Idelux ne tienne pas compte de la pétition contre leur projet, dont ils ne remettent pas l'existence en doute. Selon Serge Raucq, ils ne laissent pas la place à une remise en question de celui-ci, et il n'y aurait « plus de discussion, plus de débat » possible au sujet du projet.

Jean-Baptiste Vidalou, dans son ouvrage « Être forêts : habiter des territoires en lutte », va plus loin et écrit à ce sujet :

« Aujourd'hui, les fameuses enquêtes publiques, préalables aux projets d'envergure, sont toujours grevées de cet état d'exception juridique sans cesse reconduit depuis les grands travaux du 20<sup>ème</sup> siècle. L'enquête publique n'étant au final qu'un dispositif « démocratique » pour imposer le projet. Tout le discours entourant la concertation publique, le débat citoyen, l'information transparente n'est qu'une diversion pour détourner les forces loin du nœud essentiel, à savoir les infrastructures comme occupation. » (Vidalou, 2017, p.118)

---

<sup>35</sup> Consulté sur *change.org* la dernière fois le 07/05/2022

L'auteur remet ici ces principes dans un contexte plus large de volonté d'aménagement du territoire, où ces « systèmes citoyens » seraient utilisés comme « diversions » qui, au contraire, permettraient aux différentes institutions et entreprises d'aller dans le sens d'intérêts privés ou personnels.

Bien que cette position soit plus extrême, elle nous amène à une réflexion sur le comportement et l'honnêteté de ces différentes institutions. On posait la question, au chapitre précédent, de savoir si nos dirigeants, nos concepteurs avaient cette conscience de l'influence réciproque à l'œuvre avec les territoires, les sols et le vivant, ainsi que de l'urgence qu'il y a d'agir en faveur de ces liens et de la préservation de l'environnement. Force est de constater que *oui* : c'est même un point central des objectifs dans la plupart de ces institutions. Cependant, on remarque que malgré ces principes qu'ils mettent en avant -peut-être parce qu'ils n'ont plus le choix de les ignorer- les actions n'ont pas l'air de suivre. On a l'impression qu'ils agissent souvent dans un sens de profit et d'intérêt qui ne sont pas, finalement, ceux du bien être des citoyens ou du bien commun, mettant de côté ces principes ou encore les contestations dès que ça va dans le sens contraire de leurs objectifs.

On ne peut bien sûr pas incriminer chaque personne comme responsable des actions et décisions qui sont prises au sein de ces institutions. Il semblerait même que souvent certaines personnes s'y sentent coincées, prises dans un système qui, étant plus grand qu'eux, ne donne pas finalement la possibilité de faire entendre sa voix ou d'agir dans un autre sens que la volonté « globale » de ces entités. Serge Raucq rapportait, par exemple, la surprise de plusieurs employés d'Idelux, voire leurs désarrois, quand le site de la Sablière a été déforesté du jour au lendemain. La décision de l'intercommunale a été contestée même de l'intérieur, mais il ne semble pas que cela ait affecté la mise en œuvre du défrichement. Quant au président du DNF qui a donné l'accord de défrichement du site, celui-ci ne l'aurait pas fait de bon cœur, selon Serge Raucq. Ce dernier nous rappelle, en effet, que par sa position, « il [était] coincé entre une fonction administrative qui se base sur des critères relativement précis et ce n'est pas facile de dire « non », quand tu n'as pas un vrai contre argument qui est de nature juridique. »

On se demande si la complexité de ces institutions, de leur structure, mais aussi leurs intérêts, ne participerait pas finalement à une déconnexion de leur part par rapport à la réalité de terrain, et donc aussi à une déconnexion des citoyens, des territoires. Une pression trop grande au sein de ces institutions et des différents intérêts qui s'y croisent, semblerait fragiliser tout un système et ses principes.

*Y a-t-il toujours une relation directe de ces institutions aux citoyens ? Sont-elles toujours « terre à terre », bien conscientes d'évoluer dans un environnement réel composé de personnes, de vivants, de biodiversités, avec lesquels il faut non pas seulement « composer », mais qu'il faudrait inclure de manière active dans tous les processus, de décisions ou d'actions ?*

## 5.5 Comité de quartier et autres associations

On voit apparaître, dans la lutte qui prend place autour du site de la Sablière de Schoppach, des citoyens qui vont s'associer pour essayer de faire entendre leurs voix et rentrer dans le rapport de force avec les institutions, par d'autres moyens que ceux déjà mis en place au sein de celles-ci. Ce sont des associations. *Le Larousse* définit une « association », dans le domaine du droit, comme étant une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices. »

Une des associations les plus importantes quant à la défense de l'environnement dans le contexte de la Sablière, ou de façon plus large dans la commune d'Arlon, est l'Observatoire de l'Environnement. L'ObsE se définit, selon leur « charte », comme « un collectif citoyen indépendant de tout parti politique, composé de personnes d'une même commune. Ces personnes sont convaincues que la destruction avancée de l'environnement naturel de l'humanité, bien commun et inaliénable, met en danger notre génération et les suivantes. Elles sont convaincues par conséquent que ce bien nécessite vigilance et protection accrue, dès maintenant. » Cette association se manifeste dans de nombreux cas. Ils interpellent les élus au sujet de différents projets urbanistiques tout en proposant des alternatives ou en lançant des réflexions sur différents sujets, tels que la dimension écologique ou l'implication des citoyens dans ces projets. Ils préconisent aussi l'action, avec des initiatives qu'ils mettent en place pour sensibiliser, protéger, ou impliquer les citoyens dans des débats qui concernent leur commune et leur environnement. Ils mettent également un point d'honneur à « assurer un fonctionnement démocratique, transparent et efficace » de leurs démarches, comme on peut le lire leur site internet. Ils se sont opposés, entre autres, au projet de golf dont nous avons déjà parlé précédemment et ont obtenu en partie gain de cause, faisant passer celui-ci d'un golf de 45 trous, à un parcours de 27 trous au total, réduisant ainsi l'artificialisation des sols et l'impact sur la biodiversité du site et environnante.

L'ObsE s'est, à plusieurs reprises, manifesté dans les débats autour du projet d'Idelux prévu sur le site de la Sablière, demandant plus de transparence ou de communication de leur part. Ils ont également contribué à la sensibilisation des citoyens par rapport à ce projet. L'ObsE s'est exprimé de manière abondante, surtout lors du défrichage et de la demande de permis de déboisement effectués par Idelux. Ils étaient en effet « choqués » de ce défrichage hâtif et irrespectueux –autant des citoyens que de l'environnement. Ils ont, à ce sujet, interpellé les élus, le monde politique ou encore la direction d'Idelux pour qu'elle s'exprime. Une fois la déforestation du site effectuée, la biodiversité disparue et les milieux rasés, ils ont décidé d'agir à d'autres niveaux. Ils ont lancé, d'une part, une manifestation silencieuse qui consiste en un recueil de textes et autres témoignages, et qui réclame sous forme de la création d'une réserve naturelle de surface équivalente par Idelux, la compensation de la perte de biodiversité occasionnée.<sup>36</sup> D'autre part, ils ont engagé des procédures pour contester le permis de défrichement qui a été accordé à Idelux par le DNF et le permis de déboisement qui en

<sup>36</sup> « Manifestation silencieuse. 10 000 mots et une centaine d'images pour parler de la destruction de la Sablière de Schoppach », par l'ObsE, 2021.

découle, accordé lui par la Région Wallonne. L'affaire est actuellement en instruction auprès du Conseil d'État.

En parallèle, un comité de quartier s'est formé au cœur de Schoppach. Celui-ci est né en réaction à différents projets : le nouvel écoquartier -d'environ 200 logements- rue du bois d'Arlon, le projet de zoning prévu sur le Sablière. C'est dans le contexte de forte urbanisation du quartier que les riverains s'engagent, se mobilisent. Le comité de quartier a lancé une pétition en opposition à la construction de l'écoquartier et une autre association s'est créée, intitulé « les Amis de la Sablière » qui s'organise pour sensibiliser et rassembler autour de la Sablière et ainsi la défendre. Ce sera celle-ci qui appellera à occuper le site le temps d'un weekend, avançant comme raisons : « À travers cette occupation symbolique, nous voulons montrer que nous sommes fermement opposés à ce énième projet destructeur et dénoncer le déni démocratique inhérent à de nombreux projets d'aménagement du territoire. »<sup>37</sup>

On voit alors que les résidents du quartier se sont regroupés pour tenter d'avoir plus de force, d'impact dans le destin et l'aménagement de leur quartier dont ils ont l'impression, selon *le Vif*, d'être coupé et de ne plus le reconnaître. Par ces actions, ils espéraient faire valoir leurs droits, dans un système où ils ne se sentent pas entendus par les différentes institutions et dans les prises de décision. Cependant, on voit néanmoins que les projets sont mis en place, sans grandes remises en question, au point que les riverains se disent inquiets du futur du quartier, comme le rapporte un reportage du média *ODP News*.

C'est ici le constat que l'on peut faire : malgré les nombreuses oppositions, malgré les différents moyens de contrôle des décisions ou les systèmes de participation citoyenne, il semblerait que ce soit toujours d'autres intérêts, « plus grands », qui l'emportent au point de parfois négliger ceux des riverains et citoyens. On remarque, dans ce cas-ci de la Sablière de Schoppach en tout cas, la relative inefficacité des associations de citoyens à faire valoir leurs droits et volontés. En effet, il semblerait que le degré d'influence sur un territoire est beaucoup plus important au niveau des institutions, des décideurs, que celui dont disposent les citoyens, les riverains ou les associations locales. Ce sont pourtant ces derniers qui sont en première ligne et en relation la plus directe avec les territoires en question.

Alors que ce serait à eux de s'engager et d'agir pour leurs lieux de vie, ce sont les institutions et décideurs, déconnectés de la réalité du terrain pour la plupart, qui semblent avoir le dernier mot quant à ces questions, dans les différentes compétences pour lesquels ils ont été élus, par et pour représenter ces citoyens, justement. À ce moment, il semble qu'aucune solution ne permettrait de rééquilibrer le rapport de force entre décideurs et citoyens, quand ces décideurs sont déterminés dans une direction, peut-être, guidés par des intérêts qui leurs sont plus personnels que dans le sens du bien commun.

---

<sup>37</sup> Propos issus de l'article « Explosion urbanistique à Arlon: restera-t-il des espaces verts ? », par J.-L B, dans *La Meuse*.

## 5.6 Des intérêts en jeu, un système en place

On se demande quels seraient ces intérêts, autres que ceux en faveur des riverains et citoyens, qui rentrent en jeu. Le premier qui vient à l'esprit serait financier. Que ce soit pour l'intercommunale Idelux ou pour la commune d'Arlon, l'installation de moyennes et petites entreprises sur un site autrefois considéré comme « à l'abandon » ne peut être que bénéfique. Ce serait donc au niveau économique que des intérêts seraient présents. Mais on a l'impression que c'est aussi au niveau personnel, voire privé, que l'on retrouverait d'autres intérêts. D'un côté, on sait que le but de la création de ces espaces économiques est d'attirer des investisseurs et des entrepreneurs à venir s'y installer. Par cela, c'est à la fois l'intercommunale Idelux mais aussi la commune d'Arlon qui peuvent, par après, mettre en avant cette attractivité du territoire pour ces investisseurs et la disponibilité des infrastructures qui y sont mises en place.

Ce qui est assez flagrant cependant, c'est le manque de prise en compte des intérêts et des avantages en faveur des citoyens et riverains du quartier. Les intérêts de ce projet ont l'air de se jouer à d'autres niveaux, plus abstraits, que ceux du quartier et de ses habitants. Ceux-ci perdent un endroit public, vert et naturel de promenade, proche du centre-ville comme il en restait déjà très peu à Arlon et qui apportait au quartier une attractivité. Disparaît aussi une barrière naturelle qui, potentiellement, coupait des bruits et des vues, parasites, de l'autoroute et de la nationale. À la place, ils n'ont plus accès à ce lieu, devenu privé. Ils vont également devoir s'adapter à une circulation plus dense, avec les bruits et les nuisances qui l'accompagnent. Cela d'autant plus avec la création de nouveaux lotissements dans le quartier.

On passe donc d'un terrain public, qui profitait à plusieurs personnes et à une communauté, qui est celle à priori du quartier de Schoppach et un peu plus largement de la ville d'Arlon, à un terrain privatisé. Cette privatisation coupe totalement cette communauté de ce territoire et les « profits » de ces terres, de ces lieux, ne vont plus directement à ceux qui les côtoient quotidiennement, mais à d'autres personnes qui vont en tirer des profits sous forme financière, ou de production de bénéfices privés. Les avantages, issus des usages de ce territoire, sont « délocalisés », ils deviennent « hors sols », déconnectés de la réalité et du terrain.

Anna Lowenhaupt Tsing parle aussi de ces sujets dans son livre « Le champignon de la fin du monde ». Elle dit :

« Les forêts dépendent non seulement des pratiques de vie quotidienne locales et des politiques de gestion au niveau gouvernementale, mais aussi des opportunités transnationales de concentrer les richesses. L'histoire globale entre en jeu, mais avec des résultats parfois inattendus. » (Tsing, 2017, p. 303)

Si elle met ici en exergue les différents niveaux d'influences à l'œuvre sur un territoire, elle met également en avant dans son ouvrage le fait que « tel un bulldozer géant, le capitalisme apparaît toujours comme écrasant la Terre sous le poids de ses seuls impératifs », et que cette

« économie globale aura été la pièce centrale du progrès ». (Tsing, 2017, p. 105) Elle insiste également sur le fait qu'il y a un lien important entre l'environnement et l'économie :

« [C'est] l'histoire humaine de la concentration de richesse qui fait à la fois des humains et des non-humains des ressources dans lesquelles investir. [...] Dans le processus d'aliénation, les personnes et les choses deviennent des ressources mobiles : elles peuvent être déplacées du monde dans lequel elles vivaient, sur des distances considérables, pour être échangées contre d'autres biens vivant dans d'autres mondes, partout ailleurs. » (Tsing, 2017, p. 37)

Ces extraits permettent de replacer nos hypothèses dans un contexte plus large de production de richesses et de consommation, notamment des territoires. C'est à un niveau systémique que les problèmes que nous venons d'évoquer prennent leurs sources. Cela serait peut-être aussi une des raisons pour lesquelles il semble impossible d'entrer dans le rapport de force avec les différents pouvoirs décideurs en tant que citoyen ou association de citoyens. Etant déjà à l'intérieur d'un système dans lequel ces principes de participation, de mise en commun ne sont pas valorisés, il semble difficile de changer et modifier ces intérêts tout en restant dans ce système. Le levier d'action apparaît fort réduit quand on veut modifier un rapport de force au sein d'un système duquel on dépend de toute façon. Serge Raucq dit, à propos de l'ObsE et des leurs actions : « On s'oblige, nous, à rester dans les clous de la loi. [...] Ca fait partie des règles du jeu. Si on franchit des « lignes rouges » qui nous mettent hors la loi, à ce moment là on n'a plus aucun bras de levier pour faire opposition à un projet à long terme. »<sup>38</sup> Cependant, on a vu que ces leviers d'actions restent minimes au sein des institutions, et qu'ils se révèlent parfois inefficaces. Peut-être qu'alors une solution se trouve à un autre niveau, à une autre forme de participation citoyenne, ou une autre forme de gouvernance citoyenne qui irait de pair avec d'autres visions des territoires et des gens qui les habitent, les occupent, et qui sont en relation directe avec ceux-ci.

## 5.7 Les communs : vers de nouvelles institutions

*Une institution*, dans le sens que nous entendons depuis le début de ce chapitre pour les différentes entités dont nous avons parlé, peut être définie, selon le *CNRTL*<sup>39</sup> comme « organisme public ou privé, régime légal ou social, établi pour répondre à quelque besoin déterminé d'une société donnée. » *Les institutions*, au pluriel, par exemple dans *les institutions démocratiques*, sont définies par *Le Larousse* en tant qu'« ensemble des formes ou des structures politiques, telles qu'elles sont établies par la loi ou la coutume et qui relèvent du droit public. » *Le Robert* définit aussi ces institutions comme étant « l'ensemble des formes ou organisations sociales établies par la loi ou la coutume. »

Si on reprend ces définitions d'institutions, il ressort qu'elles sont des organisations, sociales et politiques, issues soit de la loi, soit de la coutume. Or, de toutes les institutions dont nous

<sup>38</sup> Propos issus de l'entretien effectué avec Serge Raucq.

<sup>39</sup> CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales ([cnrtl.fr](http://cnrtl.fr)).

avons parlé précédemment, il semble que très peu soient issues de coutumes ou de pratiques. Toutes sont plutôt *légales*, c'est-à-dire instituées par un pouvoir, une « structure politique » qui a estimé que ces institutions étaient nécessaires et bénéfiques pour les citoyens et pour les besoins déterminés de notre société. Cependant, nous avons vu les dérives possibles de ces institutions légales qui sont prises dans un système de rendement économique, en altérant les fonctionnements. On se pose alors la question de la possibilité d'*institutions coutumières*, fondées sur des pratiques coutumières, comme suggérées par les définitions ci-dessus.

Dans le domaine de gestion des territoires et de la relation à ceux-ci, l'idée d'institutions coutumières prend encore plus de sens. Les façons dont sont gérés les terres et les territoires par les différents pouvoirs, localement ou à d'autres échelles, ont prouvé à de nombreuses reprises que ces institutions sont souvent déconnectées du terrain et des réalités de celui-ci. Quoi de plus tentant alors que de repartir de l'inverse et de baser la gestion des territoires sur des principes locaux, des principes de gestion issus de pratiques communes et d'usages des citoyens, par une communauté de citoyen, pour le « bien commun » de ces citoyens.

Ces principes de gestions communes des terres, que l'on pourrait imaginer comme alternative à la gestion actuelle économiquement orientée de nos territoires, ne sont pas nouveaux. Ils sont plutôt même *une institution*, au sens ironique du terme, par leurs faits de pratiques ancestrales. Ce système était utilisé depuis longtemps à de nombreux endroits et fonctionnait de manière très efficace, jusqu'à l'avènement de notre société moderne, moment où « face aux savoir-faire paysans, les ingénieurs se présentent comme les seuls capables de sauvegarder les territoires grâce à leur « science » et leur « modernisme ». » (Vidalou, 2017, p. 51) Pour aller vers un pouvoir centralisé de la gestion du territoire et donc un accaparement plus facile et une exploitation plus efficace de celui-ci, « les pouvoirs aménagistes ont d'abord mené une guerre contre les usages des terres. » (Vidalou, 2017, p. 51) Ce sont alors des traditions séculaires d'usages communs des terres qui ont disparu, au fur et à mesure de l'avènement de notre société et de son modèle économique capitaliste qui va de pair avec une privatisation des territoires. L'idée de gestion commune était déjà bien installée il y a quelques siècles d'ici, comme nous le signale l'extrait suivant :

« La commune — le municipio — a été dans la péninsule ibérique la formation sociale la plus proche de la polis grecque et en même temps la plus contraire à l'État (...) Les décisions se prenaient en assemblée ouverte ; les voisins se régissaient à travers des normes dictées par la coutume et combattaient la misère par l'usage collectif des terres communales. Dans une telle société sans État -ou plutôt hors de sa portée- eut lieu la synthèse entre l'urbain et le rural qui donna forme à une culture riche et intense. » (Amoros, 2011, cité dans Collectif (ZAD NDDL\*), 2015)

On retrouvait déjà ces formes de gestion et elles étaient même ancrées fortement là où elles avaient été mises en place. Par exemple, l'historien français François de Beaulieu nous dit que « pendant des siècles, les landes ont fait l'objet d'usages collectifs. Des conflits ont éclaté chaque fois que des individus ont voulu, d'une manière ou d'une autre, déroger aux usages qui assuraient l'équilibre général et, en particulier, basculer dans l'appropriation privative.

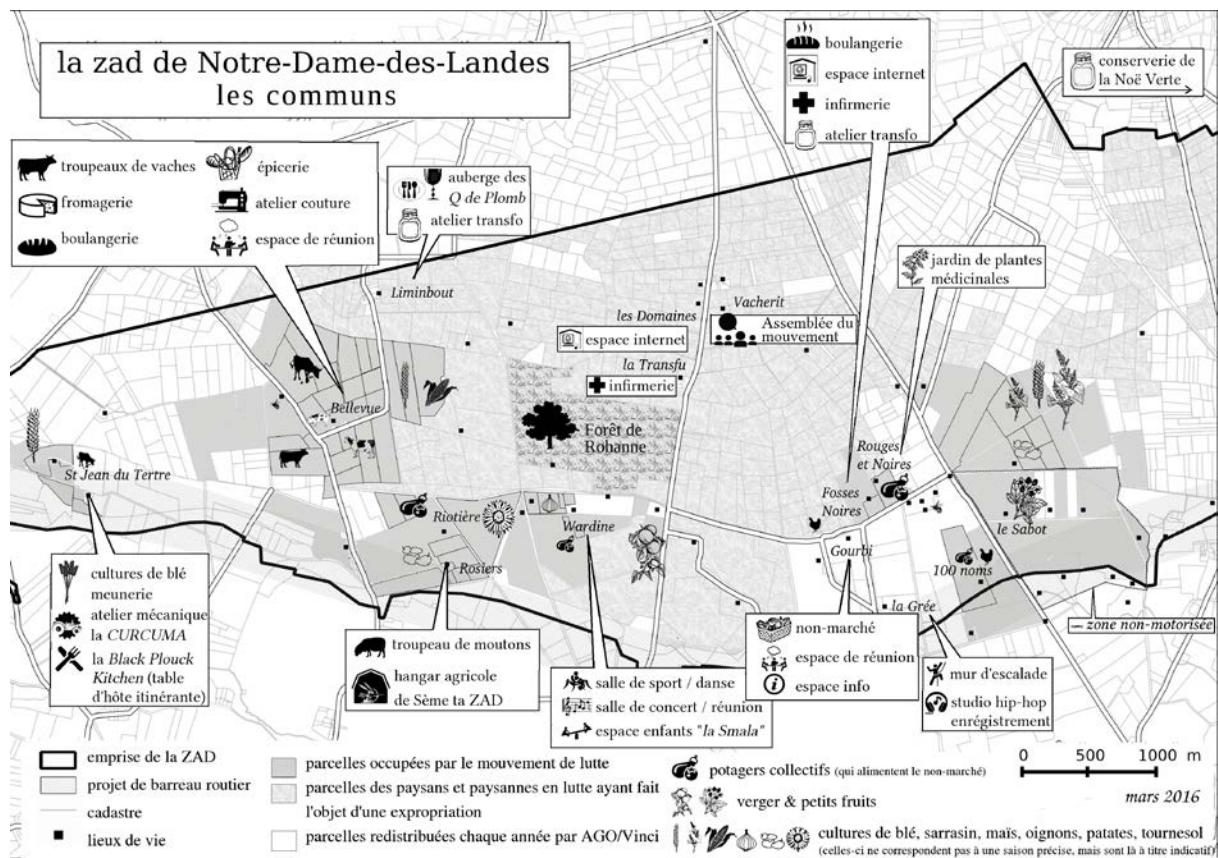


Figure 22 : Carte des Communs de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes – Collectif Mauvaise Troupe

Il a fallu plus de deux siècles pour imposer la privatisation des landes communes. » (Beaulieu, 2014, dans De Clerck, 2018, p. 278) À ce même endroit dans les landes françaises, quelques siècles plus tard, ces questions sont à nouveau débattues. C'est dans le contexte de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et la recherche d'une vision future de l'organisation de celle-ci une fois la lutte remportée, qu'un des collectifs présents sur cette ZAD pose la question : « Comment faire pour habiter ce bocage et y construire des formes d'organisation collectives sans avoir besoin de la chambre d'agriculture ou de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), ni d'experts ou d'aménageurs, pour décider des usages présents et futurs de ces terres ? » (Collectif, 2015)

Le même collectif propose :

« Pour construire les communaux, il nous faut donc partir des pratiques qui sont déjà à l'œuvre sur le territoire (habitat illégal, cultures collectives en plein champ, potagers, permaculture, chasse, autoconstruction, exploitations agricoles professionnelles, cueillettes, balades...) ainsi que des espaces d'organisation qui existent déjà (Assemblées du mouvement, Sème ta ZAD, COPAIN, réunion des habitants, discussions informelles, etc.). C'est en partie de ces espaces d'assemblée, même si nous éprouvons par ailleurs leurs limites, que sont issues les infrastructures de l'autonomie dont s'est doté le mouvement ainsi que la dynamique de reprise des terres. Mais, pour donner corps aux communaux, il nous faut inventer de nouvelles formes et créer de nouveaux espaces pour traiter de la question des usages du territoire. » (Collectif, 2015) (Figure 22)

L'extrait ci-dessus nous donne un bon aperçu de ce que pourrait être ce type de gestion de territoire et nous fait rêver d'un système de communaux qui profiterait au plus grand nombre des utilisateurs d'un territoire<sup>40</sup>. Il est cependant nécessaire de nuancer ce propos, Philippe De Clerck nous rappelant la complexité de la mise en place d'un tel système :

« Loin de tout romantisme spontanéiste ou fusionnel, créer du commun est une entreprise lente, artisanale et conflictuelle, qui nécessite de constants apprentissages, de composer avec l'autre dans un équilibrage toujours précaire, d'oser mettre en chantier sa propre identité. » (De Clerck, 2018, p. 278)

La mise en place d'une gestion commune, dans ce contexte de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, a donc pour but d'échapper à une reprise, par l'État et son contrôle, des terres. Il faut éviter un possible retour à la propriété privée de ces terres, la possible vente de celles-ci à de grands groupes d'agriculture au détriment des petits producteurs, ou encore la spéculation sur ces territoires, choses qui, selon un Collectif de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, vont de pair avec les logiques de production de richesse inhérentes à l'Etat actuel.

Il faut souligner que cette vision n'était pas uniforme, et entraînait même de nombreuses discussions avant même l'abandon du projet d'aéroport. Anne-Laure Pailloux met en avant

<sup>40</sup> Pour une vision plus précise de ce que pourrait être la mise en place d'une « commune » sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, voir Collectif, « Ebauches pour la *commune* », août 2015. Document disponible sur <https://zad.nadir.org/spip.php?article4648>, consulté le 08/03/2022

des différents au sein du mouvement. Elle rapporte que souvent des débats en rapport au futur de la ZAD, une fois le projet d'aéroport abandonné, ont lieu au sein des « assemblées générales bimensuelles » de la communauté. D'un côté, il y a des occupant.es plutôt « pour » un retour à un cadre légal ou du moins une « reconnaissance légale » des pratiques qui existent déjà, exigeant par là un « droit aux alternatives » à travers une modification de la loi. D'un autre côté, d'autres occupant.es y sont partiellement ou totalement opposé.es, craignant entre autre que cette « régularisation » sonne la fin des « expérimentations », ou la destruction des cabanes<sup>41</sup>, considérant alors cette illégalité comme « précieuse ». (Pailloux, 2015)

Le débat s'est accentué au sein du mouvement d'occupation quand l'État, après l'abandon du projet d'aéroport en janvier 2018, a imposé une inscription dans le cadre légal de toute activité présente sur la ZAD, sous peine d'une expulsion des occupant.es qui seraient contre cette « légalisation » des activités. L'État fait signer des baux\* de « x » années aux différents occupant.es et utilisateur.ices des terres, pour ainsi les faire à nouveau entrer dans le cadre légal. Si une partie accepte assez facilement cette légalisation, d'autres disent l'avoir fait non pas de « gaieté de cœur », mais parce qu'ils avaient le « couteau sur la gorge et la moitié de la gendarmerie mobile dans la cour. »<sup>42</sup> Au fur et à mesure, les différents habitants et leurs activités se légalisent sur le site, au point que l'endroit perd peu à peu de cet aspect libertaire et indépendant de tout pouvoir que certains défendaient, « au profit de projets agricoles et encadrés par l'État. »<sup>43</sup>

Ici, l'État français met des processus en place, les impose, pour que ces alternatives aux modes de gouvernances classiques et institués ne voient pas le jour ou ne se perpétuent pas dans le temps. On se demande alors pourquoi un tel acharnement est mis, par les décideurs et les gouvernements, à enrayer totalement de nouvelles tentatives de gestions communes ou plus locales de pratiques et de territoires.

Jade Lindgaard, dans l'ouvrage collectif « *Éloge des mauvaises herbes* », va plus loin et offre une piste de réflexion quant à cette absence d'alternative :

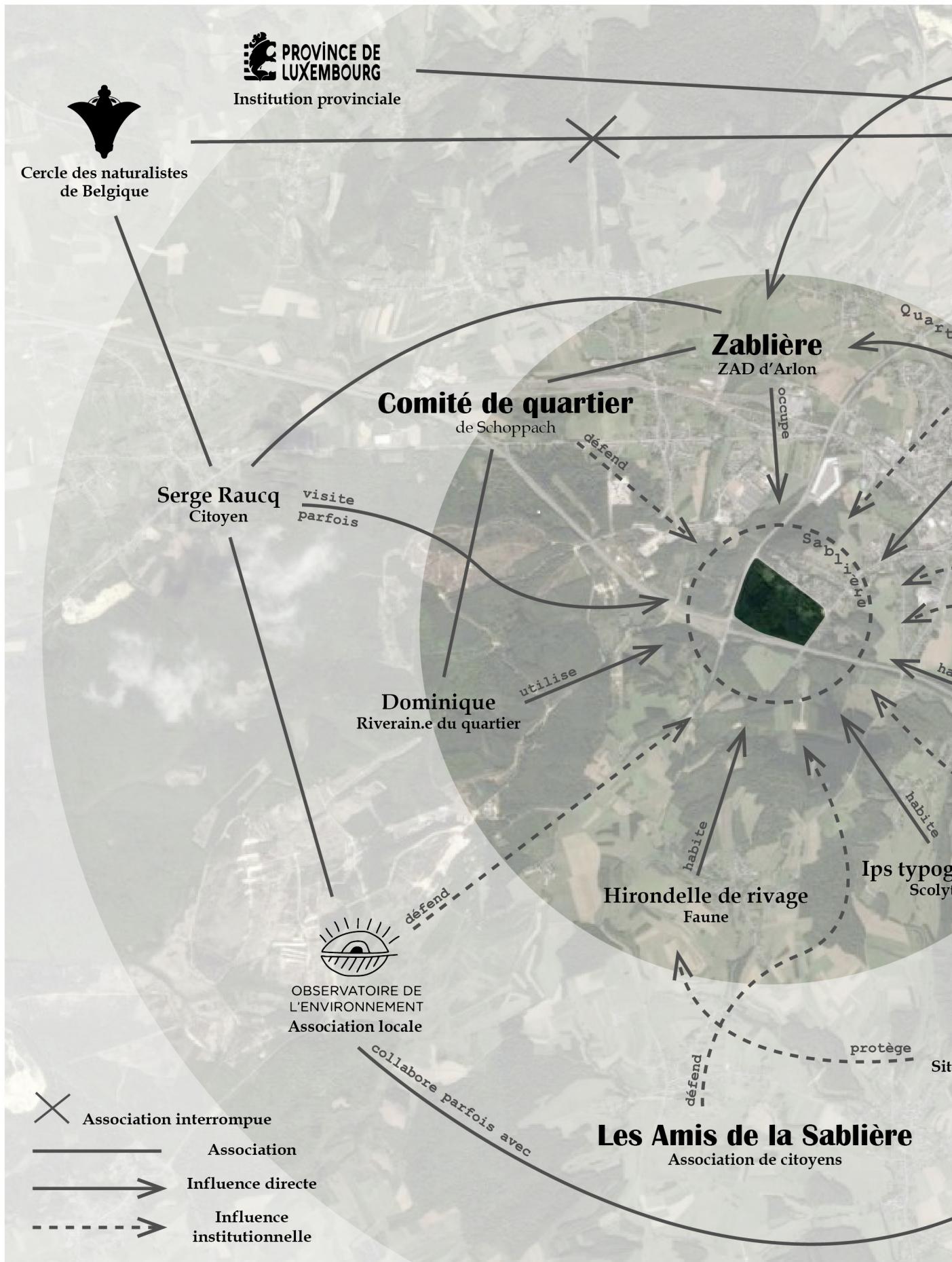
« C'est au nom du rappel à la loi et aux droits que l'État n'a cessé de vouloir expulser les zadistes. Ils doivent rentrer dans « l'État de droit », martèlent les responsables politiques. En réalité, c'est dans l'ordre républicain qu'ils veulent les soumettre. Aucune partie du peuple ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté. Une et indivisible, la République exige une application uniforme du droit sur le territoire national. Entrer dans le rang ou disparaître. Mais cette injonction sans pitié découvre une contradiction essentielle de la puissance publique : plus elle affirme, menaces de destructions à l'appui, qu'elle ne peut tolérer sur son territoire un espace qui fabrique d'autres mondes, plus elle dévoile sa faiblesse. Puisqu'une des

<sup>41</sup> Cette inquiétude est justifiée par le fait de nombreuses pratiques -ordinaires sur la ZAD- considérées comme illégale par l'État français. Anne-Laure Pailloux cite par exemple « l'occupation de logements vacants, la récupération et la réutilisation de semences paysannes, ou encore, en fonction des codes et des plans locaux d'urbanisme, l'installation d'« habitat alternatif léger et mobile ». (Pailloux, 2015, p.13)

<sup>42</sup> Propos tirés du reportage *France 24*, « *Notre-Dame-des-Landes : que reste-t-il des idéaux de la ZAD ?* » 6 :40

<sup>43</sup> Ibid., 16 :15

expériences les plus abouties d'habitat léger, de vie avec peu d'argent, d'accueil presque inconditionnel, de paysannerie vivrière et solidaire, de délibération permanente sans chef ni hiérarchie, autant de principes au cœur des projets de transition écologique et de justice environnementale, n'est pas acceptable par l'ordre public, c'est donc qu'il n'est pas compatible avec l'impératif de faire face à l'effondrement de l'écosystème. » (Lindgaard, 2020, pp. 24-25)



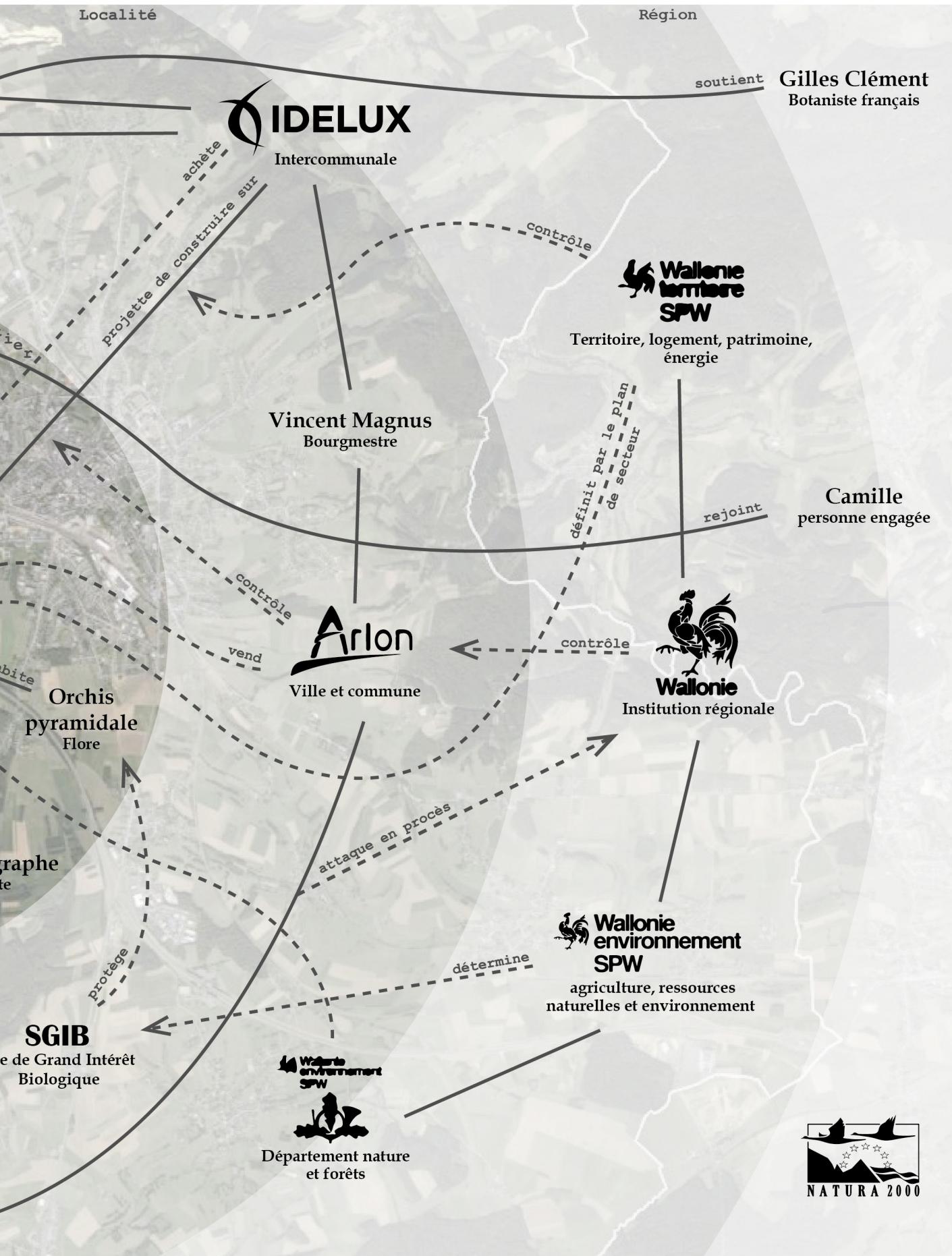


Figure 23 : Cartographie des acteurs autour de la Sablière de Schoppach

# 6

## DE LA NOMENCLATURE\* ET DES AFFECTIONS



Figure 24 : Site de la Sablière de Schoppach affecté en tant que SAR .

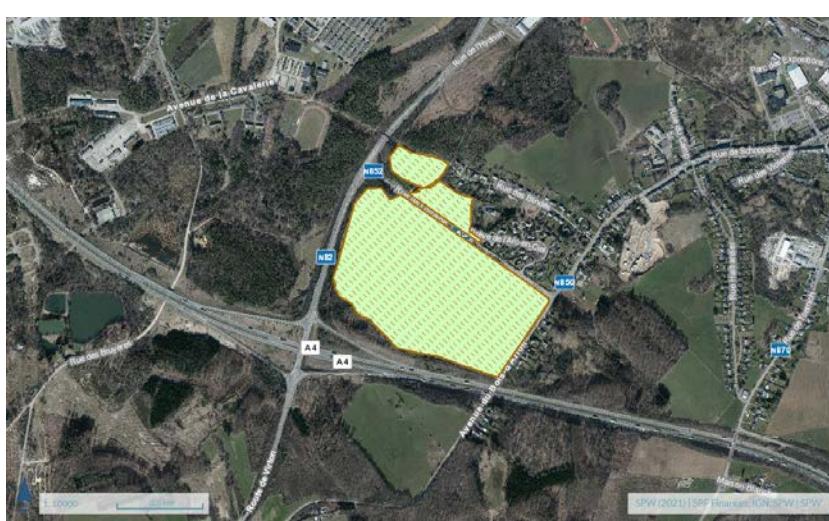


Figure 25 : Site de la Sablière de Schoppach affecté en tant que PRE.



Figure 26 : Plan de Secteur en vigueur.

## 6.1 SAR, PRE, ZACCe : une friche ?

On croit savoir que la Sablière de Schoppach fut affectée à l'exploitation du sable jusque dans les années 1980 environ. Une fois cette exploitation abandonnée, le terrain est resté en friche plusieurs années, sans utilisations apparentes jusqu'en 1995. À ce moment l'intercommunale Idelux prend possession de la partie basse du site et y reçoit le permis d'exploitation d'une décharge de classe III pour une durée de 5 ans, au terme desquels ils doivent stopper cette exploitation. Le site aurait également servi à de la sylviculture à un moment donné<sup>44</sup> et aurait accueilli une station-service pendant un moment sur sa partie basse<sup>45</sup>, même si nous n'avons pas de données précises relatives à ces sujets. Un fois ces utilisations stoppées, le site est alors classé comme « Site à Réaménager » (SAR), en attente d'une nouvelle affectation. (Figure 24)

Selon le *Géoportail de Wallonie*, les SAR\* sont définis comme étant « des sites aujourd’hui abandonnés ou partiellement abandonnés et qui n’ont pas nécessairement accueilli par le passé une activité économique, [ils] peuvent néanmoins être pénalisant pour leur environnement en ce qu’ils ont un impact visuel négatif et ne participent pas au bon aménagement des lieux (ex : configuration d’un bâtiment (industriel ou non) incompatible avec le gabarit ou les normes d’habitabilité actuelles) ou constituent une déstructuration du tissu urbanisé (par ex. lié à une nuisance visuelle forte propre aux chancres urbains). » La classification du site de la Sablière en SAR est accompagnée, dès 1996<sup>46</sup>, d'une inscription de cette zone comme « Périmètre de Reconnaissance Économique » (PRE). (Figure 25) Selon le décret « Infrastructures », l'objectif des PRE\* est de « permettre à certains opérateurs - principalement les pouvoirs publics (région, communes et intercommunales) - d'exproprier des espaces destinés à accueillir des activités économiques. Le décret prévoit également des aides et des financements permettant la réalisation de ces infrastructures. » La reconnaissance comme PRE « [définit] les limites dans lesquelles le décret est d'application. »

Sur le plan de secteur en vigueur on peut voir que le site de la Sablière et ses différentes parties sont définies comme « Zone Forestière » (ZF), « Zone d'Espace vert » (ZEV) et finalement, pour sa plus grande partie, comme « Zone d'Aménagement Communal Concerté » (ZACC), avec une précision supplémentaire qui est celle d'une ZACC à caractère économique, ZACCe. (Figure 26)

Le plan de secteur est, selon le *Géoportail de Wallonie*, un « outil réglementaire d'aménagement du territoire et d'urbanisme régional wallon ». Le but de celui-ci est d'« [organiser] l'espace territorial wallon et en [définir] les différentes affectations afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. » Bien qu'ils soient à valeurs réglementaires, ces plans de secteur adoptés entre 1977 et 1987 ne sont pas figés pour autant. La possibilité de modification de ces plans a même été simplifiée depuis la mise en place du Code du Développement Territorial (CoDT).

<sup>44</sup> Selon la « Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement », page 5. (Voir annexe 1.2)

<sup>45</sup> Selon le « résumé du projet d'assainissement », slide 3. (Voir annexe 6)

<sup>46</sup> Selon le document « Projet d'assainissement – Décret sols », ABV Environment, page 12. (Voir annexe 7.1)

Ce dernier constitue la législation qui rassemble l'ensemble des règles applicables en matière d'Aménagement du Territoire, il a été adopté en 2017.

## 6.2 De la mise en œuvre de la ZACC

La dénomination de ZACC\* n'est pas anodine et implique de nombreux paramètres qui y sont accrochés. L'affectation d'un site sous ce terme fait de celui-ci un lieu, un territoire mais surtout une surface, dont le futur pourrait être « bien des choses ». C'est un site souvent « vacant » qui dans le plan territorial de la région, mais aussi communal et provincial, a un rôle de développement potentiel important.

Ces zones spécifiques viennent d'une évolution des zonages qui démarre avec les « Zones d'Extension d'Habitat » (ZEH), créées dans le but d'une potentielle urbanisation des sols et réservant des territoires uniquement à l'habitat et son expansion. En 1997, les ZEH passent à l'appellation « Zone d'Aménagement Différé » (ZAD), dont le nom nous évoque déjà quelque chose. Cette ZAD impose des notions d'aménagement plus strictes dans le cas d'une volonté d'urbanisation du site, telles que l'établissement d'un « Plan communal d'Aménagement » (PCA). En 2005, une évolution a encore lieu avec l'entrée en vigueur du « Rapport Urbanistique et Environnemental » (RUE). Celui-ci s'impose dans différents cas d'aménagement, dont celui de la mise en œuvre d'une ZACC (qui est à ce moment là la nouvelle appellation de la ZAD). Ce RUE\* n'a qu'une valeur indicative et s'applique au territoire communal.<sup>47</sup> En 2017, lors de l'entrée en vigueur du CoDT, le RUE est remplacé par le Schéma d'Orientation Local (SOL). C'est donc ce dernier qui est toujours d'application actuellement dans le cas d'une mise en œuvre d'une ZACC ou ZACCe\*, bien qu'il n'ait qu'une valeur indicative.

Le CoDT nous dit qu'une ZACCe est une zone prévue pour une future affectation en zone d'activité économique mixte, zone d'activité économique industrielle ou zone d'activité économique spécifique, « à l'exclusion des industries qui présentent des risques d'accident majeur pour les personnes, les biens ou l'environnement et des petits commerces. » (CoDT, Art. D.II.32). Le même article nous dit que « son affectation est déterminée en fonction de la localisation de la zone, de son voisinage, des coûts et des besoins pour la région concernée, des infrastructures de transport existantes, tout en veillant à développer des potentialités en termes de multimodalité ainsi que des synergies avec les zones attenantes. » (CoDT, Art. D.II.32) Un certain nombre de caractéristiques doivent donc être prises en compte dans le choix de son affectation et la possible mise en œuvre de celle-ci sur le site choisi. Pour finir, « la mise en œuvre de tout ou partie de la zone d'aménagement communal concerté à caractère économique est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui lui est imposé, d'un schéma d'orientation local approuvé par le

---

<sup>47</sup> Selon la « Fiche d'information théorique et pratique – Aménagement du territoire et urbanisme | n° 17 : Le RUE et le ZACC » de la *fédération inter-environnement Wallonie*.

Gouvernement. » (CoDT, Art. D.II.32) Toute ZACC doit donc passer par l'élaboration d'un SOL\*.

Ce SOL est une étape préalable à tout permis d'urbanisme et « détermine, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour la partie du territoire concerné. » (CoDT, Art. D.II.11) Son but est d'ancrer un projet d'aménagement futur dans une vision plus globale du territoire, par une analyse contextuelle et juridique de celui-ci. Ce schéma doit être réalisé par une personne agréée dans cette fonction (bureaux d'urbanismes, etc.) et consiste en une « carte d'orientation » avec les différentes infrastructures prévues, les espaces verts et publics, les affectations de chaque zone, les structures écologiques ou encore le « phasage de la mise en œuvre de ce schéma ». (CoDT, Art. D.II.11) En règle général, c'est à l'initiative de la commune que ce SOL est réalisé mais dans le cas spécifique des ZACC et ZACCe, c'est la personne physique ou morale qui en est propriétaire qui doit le prendre en charge. Il faut alors transmettre à la commune un « avant-projet de schéma d'orientation local », dans lequel « un rapport sur les incidences environnementales est réalisé [...], le cas échéant à l'initiative et à charge de la personne physique ou morale. » (CoDT, Art. D.II.12) Il y a donc nécessité d'une évaluation de l'impact sur l'environnement. C'est la commune qui doit se charge de valider ou non ces schémas, pour après mettre en place enquêtes et informations publiques. Une fois ces étapes passées et « le conseil communal [ayant adopté] définitivement le schéma [...] d'orientation local » (CoDT, Art. D.II.12), le tout est transmis au *Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme de la DGO4\** qui valide ou refuse le dossier, sachant que « le refus d'approbation est prononcé uniquement pour violation du Code ou pour cause d'erreur manifeste d'appréciation. » (CoDT, Art. D.II.12) Dans le cas de la Sablière de Schoppach, comme nous l'avons déjà vu, le fait que ce soit une intercommunale qui met en œuvre la ZACCe entraîne une référence des différentes étapes à la Région et non seulement à la commune.

On remarque donc, d'un côté, que la mise en œuvre d'une ZACCe implique de nombreux paramètres et de nombreuses démarches qui vont dans le sens d'un aménagement de territoire plus global et plus intégré, cohérent et contrôlé. Cependant, on voit aussi que ce SOL ne remet pas en question à plus grande échelle l'aménagement d'un site particulier, surtout dans le cas de la ZACCe, où c'est la personne morale ou physique qui a la charge de mettre en place celui-ci. Dans le cas qui nous intéresse, le Schéma d'Orientation Locale ne porte que sur le site précis de la Sablière, et non à une plus grande échelle, ce qui pourrait être intéressant dans une logique d'aménagement du territoire réfléchi et global, qui intègre à la fois la grande et la petite échelle dans un développement de la ville d'Arlon et dans la gestion de l'artificialisation des terres, à laquelle nous devons faire face. (Voir annexe 8)

De plus la complexité qui ressort de toutes ces mises en place pose la question de la véritable efficacité de celles-ci. Du processus qu'implique le SOL, accompagné de la spécificité qu'est la ZACCe, ou encore la particularité juridique qu'implique le statut d'intercommunale, on ne sait plus trop de qui dépendent les décisions prises En effet, se croisent à la fois l'échelle communale, l'échelle régionale et l'échelle gouvernementale, avec une entreprise qui est à la

fois public et privé. Les permis d'urbanisme ne dépendant pas de la même division que la mise en place des enquêtes publiques, ou encore même que de la mise en place du SOL, voire de la validation de celui-ci. Il devient alors compliqué de comprendre les forces en jeu dans tous ces paramètres imbriqués.

### 6.3 Nomenclature

ZACC, ZACCe, ZF, ZEV, PRE, SAR, RUE, SOL, ZEH, PCA, ZAD, CWATUP, CoDT... ces acronymes et ces dénominations ne parlent pas beaucoup à la première lecture. C'est toute une nomenclature qui s'est développée au fur et à mesure et en parallèle de la mise en place de l'aménagement du territoire. Cette nomenclature, spécifique à un type de savoir qui se veut complexe, met de la distance entre la représentation d'un site et sa réalité de sol, de territoire. De même, une distance s'installe entre ces orientations et perspectives d'aménagement du territoire instaurées par les pouvoirs publics et la population à qui les clés ne sont pas toujours accessibles pour comprendre ce qui est projeté sur les territoires au sein desquels ils évoluent. Pour comprendre tout ce que ces différents acronymes signifiaient et impliquaient, ce sont plusieurs heures de recherches et de croisements d'informations diverses qui me furent par exemple nécessaires.

En plus de cette distance qui s'installe, on peut remarquer la froideur de ce langage technique et rationnel. L'utilisation d'acronymes tend vers une efficacité et une simplification maximale de savoirs d'une complexité élevée, ce qui rend ceux-ci difficilement compréhensibles. Ces termes sont bien définis et portent avec eux toute une liste de codes et de significations précises, immuables et légaux. Assemblages de lettres majuscules, ils servent à définir des zones surfaciques précises mais ils ne reflètent en rien la nature des sols et des territoires, autrement que par leur usage économique. En effet, on remarque que ces termes n'évoquent rien d'autre, ils ne portent pas avec eux de récits, d'histoires, de légendes ou de mythes. Pire encore, ces acronymes empêchent la constitution de telles choses, ils ne laissent pas de place à la création, à l'imagination, ou à une quelconque liberté créative sur ces territoires : par leur définition stricte mais aussi, comme nous le verrons plus tard, par la fixation dans un code de leur signification abstraite qui s'applique et s'impose sur un territoire concret et réel. Ces acronymes ne racontent rien, renvoient à un imaginaire que l'on pourrait qualifier de *blanc*, ou *vide*.

Sauf un, peut-être. Comparons maintenant ZACC et ZAD. Ces deux termes n'ont pas la même couleur. Ils ne véhiculent pas la même chose bien qu'issus à priori du même système de définition technique. Un d'eux ne nous dit pas grand-chose, alors que l'autre fait naître dans l'esprit de ceux qui l'ont déjà entendu une multitude de réactions et d'images, parfois contrastées. Ce dernier est le terme « ZAD ». Provenant également du langage des affectations de l'aménagement du territoire, celui-ci a été détourné et charrie maintenant avec lui tout un monde, tout un imaginaire. ZAD signifie dans un premier temps « Zone d'Aménagement Différé », il signifie également depuis quelques années « Zone à Défendre ».

Ce terme ZAD-là, qui a donné naissance au terme « Zone à Défendre » n'est pas celui, belge, dont nous avons parlé plus haut mais bien celui employé dans l'aménagement du territoire français. L'acronyme signifie également : « Zone d'Aménagement Différé » ; mais la définition en est : « procédure qui permet aux collectivités locales, via l'utilisation du droit de préemption particulier, de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière de terrains où il est prévu à terme une opération d'aménagement et ainsi d'éviter que l'annonce de ce projet ne provoque une envolée des prix »<sup>48</sup>, selon le CEREMA<sup>49</sup>. La Zone d'Aménagement Différé qui a donné naissance au terme Zone à Défendre promettait un aéroport sur un territoire agricole et bocager de l'ouest de la France, près du village de Notre-Dame-des Landes. Une dalle de béton « durable » sur des kilomètres carrés de terres cultivées, habitées et vécues. L'appellation de « Zone d'Aménagement Différé » et son application sur ces terres a, dès sa mise en place, négligé ce qui s'y passait pour aplatis, lisser, homogénéiser un territoire et tout ce qu'il porte : ses histoires, ses habitants, ses usages, ses coutumes, ses paysages ; au profit de l'économie et du développement mondial que représentait cet aéroport. Le territoire n'est plus, à partir de là, un espace vécu mais une surface en attente d'être affectée à d'autres utilisations, que l'on vide à coup d'expropriations et de rachats. Ce qui s'y passe ou s'y passera ne compte plus.

En parallèle au vide juridique et physique que cette affectation applique à ce territoire, des personnes qui s'opposent à cette vision et cette exploitation future de ces terres vont remplir ces lieux d'histoires nouvelles tout en faisant revivre les anciennes. Au terme ZAD, ils vont substituer le terme ZAD donc : *Zone à Défendre*, où ce qui se passe n'est pas éradiqué et lissé mais bien à protéger, perpétuer, mettre en valeur et multiplier. Au vide que représente la ZAD de l'aménagement du territoire, la ZAD *du* territoire oppose un plein hétérogène d'histoires, d'usages, d'échanges, de liens et de relations aux terres et aux autres. La vie se recrée et s'organise sur le lieu, celle déjà présente s'accentue, le territoire reprend vie, ou du moins cette vie est vécue, mise en avant. Qu'on la perçoive en bien ou en mal, ce qui est sûr c'est que maintenant cette vie existe et se propage au-delà du site.

Jean-Baptiste Vidalou, dans son ouvrage « Être forêts », parle en ces termes de l'aménagement du territoire et de ce que ce système implique (comme nous l'avons pressenti rien qu'avec le langage qu'il peut employer) :

« C'est ici le point central : l'aménagement du territoire est un aplatissement. Une mise en plan. Un nivellation spatial [...] qui voudrait voir les espaces comme des surfaces homogènes, où toute friction serait lissée voir supprimée, le territoire autant que les résistances, les corps autant que les mémoires. » Et plus loin : « Forcer les matières, homogénéiser, rendre comparable. Chaque portion d'être, chaque part découpée devant avoir sa fonction. » (Vidalou, 2017, pp. 65-66)

<sup>48</sup> A noter que comme pour la ZAD belge, la ZAD française réserve un territoire pour un aménagement et une urbanisation future d'un site, à la différence que dans le code français elle est utilisée comme outil de protection foncière de ces sites quand un aménagement y est déjà projeté, alors que dans le code belge ces sites sont des zones possibles d'urbanisations dans le cas où des territoires adjacents subiraient une trop forte pression de densité de construction.

<sup>49</sup> Le CEREMA est un site sur les « outils de l'aménagement du territoire »

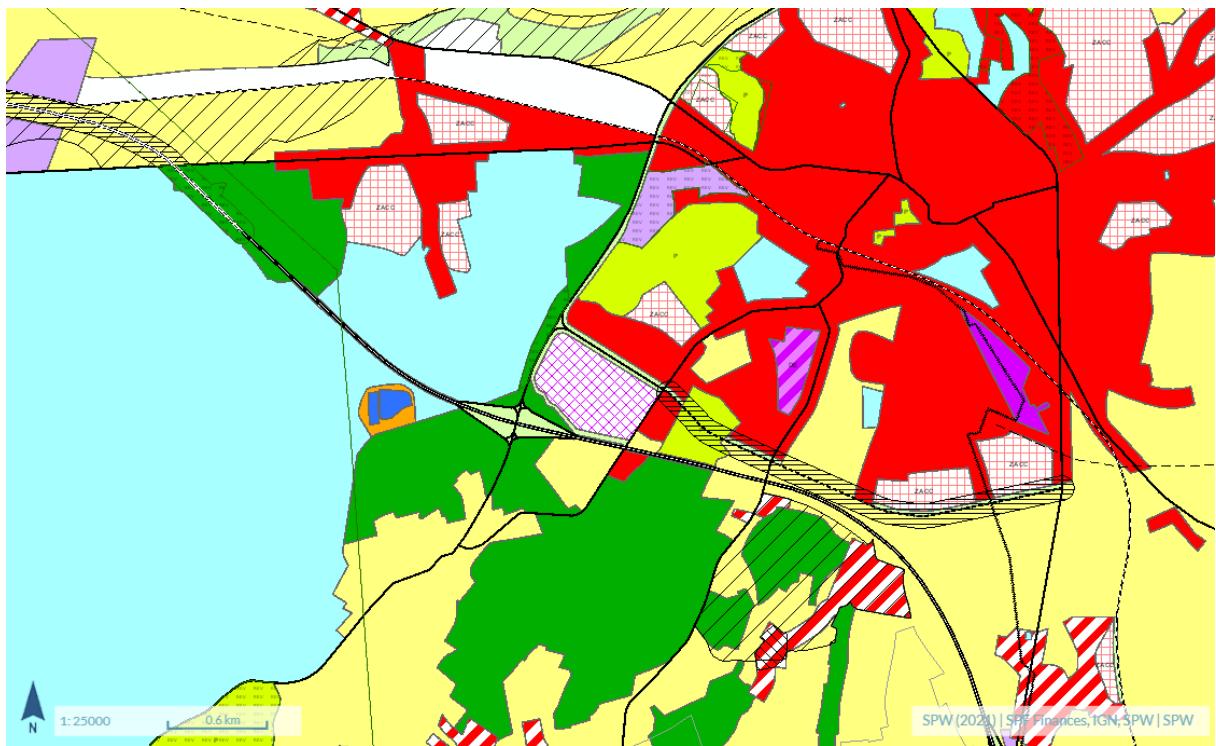


Figure 27: Plan de Secteur en vigueur – œuvre abstraite ?



Figure 28: Roy Lichtenstein, « Peace through chemistry », 1970.

Cet extrait nous amène à entrevoir la relative incohérence de l'aménagement du territoire que nous connaissons actuellement : il semble se situer hors-sol ; ne voyant les sols et les territoires que comme des surfaces à exploiter, à gérer. Ces visions souvent font fi de tous les échanges, les relations, de tout ce qui se passe sur ces territoires, pour les réduire à des surfaces qui, sans histoires, sont d'autant plus facilement interchangeables et monnayables.

« Car c'est bien cette idée d'un « environnement-global-à-gérer » qui est *notre propre extraction hors du monde*. [...] L'environnement reste précisément aux environs, à l'extérieur, incapable de constituer un monde sensible. Là réside toute la différence éthique entre *avoir un environnement* et *habiter un monde*. La différence entre des *normes* et des *usages*. [...] La différence entre des plans d'aménagement et des sentiers parcourus de cabanes ou de barricades. Entre des cartes d'ingénieurs et des paysages vécus. »<sup>50</sup> (Vidalou, 2017, p. 162)

A ces visions techniques s'opposent donc du vécu, des échanges avec ce territoire, qui déterminent des relations et des perceptions de celui-ci bien différentes. L'aménagement du territoire, par ses systèmes globaux de classification, ne rend pas compte et ne prend pas en compte ces ressentis, ces occupations intermédiaires, cette vie, parce que le territoire n'est pas vu par ce système comme un espace à vivre ou vécu, mais plutôt comme des zones classées et à gérer, pour une gestion maximale et des plus bénéfiques des ressources et de biens, ramenés à de simples données.

Un des exemples les plus intéressants de cette déconnexion du territoire réel et concret peut se manifester du côté des cartes représentant les plans de secteurs en vigueur de la Région Wallonne. Ils sont eux-mêmes d'une extrême abstraction. Quand on regarde la carte ci-contre (figure 27), il est difficile de s'imaginer, sous le patchwork d'aplats de couleurs, quelques lieux ou territoires et toute la vie qui s'y développe potentiellement. Le plan de secteur réduit déjà le territoire à de simples zones affectées, des surfaces dans lesquelles on insère une couleur vive et qui correspondent à une légende globale, sans distinction aucune des particularités de chaque territoire. On pourrait presque croire à une œuvre d'art abstraite. (Figure 28)

A ces cartes abstraites s'opposent d'autres visions qui se veulent plus sensibles, plus *terre à terre*. Les Acteurs et Actrices du Temps Présent<sup>51</sup> proposent par exemple, dans leur Manifeste « Pays dans un Pays », une autre piste de réflexion pour appréhender le territoire et sa représentation : « lorsque l'on pose une carte par-dessus une autre carte, on peut encore apercevoir par transparence ce qui existe déjà, mais on peut aussi commencer à dessiner dessus et à tracer les paysages, les pratiques, les fabriques de demain. » (Les Actrices et Acteurs des Temps Présents, 2018, p.16) Cette alternative, parmi d'autres, propose donc des

---

<sup>50</sup> C'est l'auteur qui souligne.

<sup>51</sup> Ce mouvement est un mouvement citoyen belge qui se définit lui-même comme ceci : « Nous, acteurs et actrices des temps présents, unissons nos énergies pour tracer les lignes de force d'une nouvelle société plus juste. Nous mettrons en commun nos réflexions et mènerons ensemble des actions jusqu'au renversement du modèle économique actuel. » Il s'oppose principalement à la « compétitivité et rentabilité à tout prix », l'austérité, la « démocratie confisquée par des institutions non élues », et « la dégradation de notre qualité de vie et de l'environnement ».

cartes et des représentations graphiques des territoires qui se veulent en forme de palimpseste, en transparence. Des cartes où transparaît à la fois ce qui a été, ce qui est et ce qui sera, ou du moins ce qui possiblement est en train de se faire. C'est une vision qui prendrait en considération des pratiques, des vécus, des histoires, des envies, des territoires et paysages *déjà là*, dans une volonté d'aménagement du territoire plus ouvert. Cette alternative nous fait entrevoir toutes sortes de possibles, possibles qui n'ont pas l'occasion de se manifester à travers les plans d'aménagements du territoire actuels, qui semblent, eux, fermés et à voie unique.

#### 6.4 Utilisations et affectations : un décalage

Revenons à Arlon. Le site de la Sablière est maintenant destiné à être aménagé en une zone d'activités économiques dites artisanales. Le site est donc passé successivement d'une zone naturelle ouverte à une zone d'exploitation -en partie forestière mais principalement de sable-, à un espace de décharge de classe III. Il est ensuite classé comme zone à réaménager (SAR et ZACC) jusqu'à lui trouver une nouvelle affectation, qui est celle d'un parc d'activités économiques artisanales. Ces différentes affectations, surtout celles plus récentes, sont des déterminations assez précises qui laissent peu de place à d'autres choses qui pourraient se passer à cet endroit. En effet, le site, une fois laissé en friche, ne compte plus pour le site lui-même mais est classé directement comme SAR -en attente d'une nouvelle affectation donc- alors que la mise en place du PRE, de même que la ZACCe, lui réserve une potentielle fonction économique. Le site est « délaissé » pendant de nombreuses années, mais pourtant bien délimité, d'une part, par des affectations juridiques précises et, d'autre part, par une détermination abstraite de ses contours sur carte. (Voir figures 18, 19 et 20)

Gilles Clément, dans son « Manifeste du Tiers Paysage », évoque ces différentes limites relatives aux territoires. Il aborde également les « espaces délaissés », espaces souvent situés entre d'autres espaces -eux exploités par l'homme- et qui contiennent, à eux-seuls, une grande partie de la biodiversité de nos régions. Ces espaces de « délaissés », qui font partie du « Tiers Paysage » que nous avons déjà évoqué (cf. *Du vivant et des acteurs*), se retrouvent souvent à jouer le rôle d'entre-deux, espaces abandonnés résultant d'aménagements anthropos (infrastructures, exploitations, agricultures, sylvicultures, urbanisations,...), ou encore entre-deux temporels d'un site situé au moment de transition entre l'utilisation ancienne d'un territoire et son affectation nouvelle. Cela peut donc être à la fois des limites plutôt temporelles, ou plutôt géographiques/biologiques qu'il évoque en ces termes :

« Les limites – interfaces, canopées, lisières, orées, bordures – constituent en soi des épaisseurs biologiques. Leur richesse est souvent supérieure à celle des milieux qu'elles séparent. [...] La représentation des limites du Tiers paysage ne peut pas objectivement traduire leur épaisseur biologique mais elle peut l'évoquer. » (Clément, 2004, p.18) (Figure 29)

Une compréhension de l'épaisseur de ces limites, introduites ici par Gilles Clément, nous ouvre déjà la porte à la remise en question des limites administratives fixées par l'homme qui

ne sont que des lignes tracées sur des surfaces, ne traduisant alors pas toujours des limites réelles sur les territoires. Cela pourrait également s'étendre à la notion temporelle. En effet, un site, un territoire, n'est pas qu'une succession d'affectations ou d'exploitations. Ces limites temporelles administratives, qui servent à articuler et déterminer les affectations d'un site, comprennent en fait une épaisseur plus importante qui permet le développement de relations, de la vie et d'autres utilisations de celui-ci. Ces notions d'*épaisseurs des limites* permettraient de mettre en évidence de nombreux territoires dans leurs dimensions biologiques autant que temporelles et ainsi de comprendre ce qui s'y passe, de le valoriser, et de faire le paysage avec ces *délaissés*.

Les limites temporelles d'affectation sont donc divergentes des limites, plus poreuses elles, de l'utilisation et de l'occupation du site. Souvent cependant, les affectations prescrites par la région ou les administrations font fi de ces utilisations et occupations intermédiaires, pourtant très importantes comme le signale Gilles Clément. En effet, le site de la Sablière a vu se développer, pendant les années où celui-ci était défini comme SAR et ZACC, une biodiversité et des occupations très variées. En ce qui concerne la biodiversité, nous avons déjà vu un aperçu de sa richesse présente sur le site, entraînant son classement comme SGIB. (Cf. *Du vivant et des acteurs*) La vie et la nature n'attendent pas et ne respectent pas des affectations précises, elles se développent dès que la possibilité apparaît.

Des utilisations anthropiques du site sont également apparues sur celui-ci lors des nombreuses années où il était considéré comme « friche ». On parle ici de son utilisation comme lieu de passage, de petites promenades (à proximité des lieux de résidence des riverains ou du centre d'Arlon), de site d'observation de la faune et de la flore locale par des naturalistes amateurs, professionnels et autres amoureux de la nature, ou encore de zone d'apprentissage et témoin pour des étudiants en géologie, comme le rapportait Serge Raucq. On parle aussi d'utilisations qui pourraient être plus contestables, par exemple en tant que champ de motocross, zone de dépôt de déchets sauvages importante, ou encore comme lieu de rendez-vous pour rencontre et ébats sexuels.

Que ces utilisations soient plus ou moins appréciables n'est pas la question. Ce que ça montre, c'est que le site n'a pas arrêté de vivre quand on l'a affecté de l'appellation SAR. Il n'est pas devenu tout d'un coup *hors-sol* et *hors-interactions*, que ce soit pour la biodiversité, pour le vivant, ou pour les utilisations que les humains peuvent en faire. Le site était encore parcouru, vécu, et il n'a pas cessé d'évoluer, malgré son état administratif de « site en attente d'une nouvelle affectation ».

Ce lieu qui, peut-être auparavant, aurait été un endroit adéquat pour un aménagement futur par son passé industriel, sa pauvreté d'habitabilité et son apparence délaissée a, au fil des années, repris de la vie. Il est donc potentiellement devenu un endroit différent, voire plus important qu'il ne l'était il y a quelques dizaines d'années. Toutefois, ces différentes évolutions du site ne semblent pas être prises en compte par les autorités et toutes ces couches qui se sont développées sur le site entre les différentes affectations ne semblent pas compter dans la balance du futur et du potentiel aménagement du site.

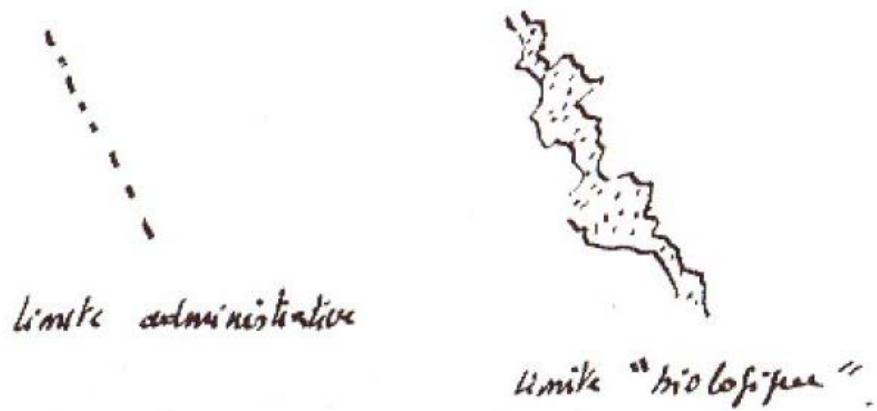


Figure 29: Épaisseur biologique des limites, selon Gilles Clément.

## 6.5 Réserve sur les « réserves »

Pour contrer la future affectation du site en zone d'activités économiques artisanales et en éviter l'aménagement, certaines personnes ont invoqué le recours du classement de celui-ci comme *réserve naturelle*, étant donné la reconnaissance préalable de la biodiversité qui y prenait place. En témoigne un communiqué publié par les occupant.es de la ZAD d'Arlon sur leur site internet intitulé : « Plaidoyer pour une réserve naturelle ». L'idée paraît logique dans l'idée d'une conservation de la biodiversité présente sur le site. Cette classification s'inscrirait aussi dans la lignée de la pensée de Gilles Clément, qui considère ces zones de réserves naturelles comme étant également des tiers paysages

Gilles Clément décrit les réserves comme « des ensembles protégés de l'activité humaine, par décision. Ensembles jugés fragiles ou rares, riches d'une diversité en péril » (Clément, 2004, p.7), mais il ajoute quelque lignes plus bas que « les délaissés ne bénéficient jamais d'un statut de réserve. Ils accueillent des espèces *pionnières* à cycles rapides. Chacune d'elles prépare la venue des suivantes dont les cycles s'allongent jusqu'à ce que s'installe une permanence. » (Clément, 2004, p.7)

D'une part, le botaniste met en évidence le fait que ces espaces naturels, bien que d'une grande utilité pour la préservation de la biodiversité, sont bel et bien issus de la volonté de l'homme et de ce qu'il considère comme étant suffisamment valable pour bénéficier de ce statut de protection. Si la zone remplit les critères équivalents à la définition d'une zone de réserve naturelle, alors cette affectation peut s'y appliquer.

D'autre part, l'extrait de texte met en exergue le fait que les réserves ne sont presque jamais des *délaissés*, ces derniers étant composés de plantes pionnières, de milieux passagers et instables qui vont petit à petit vers un milieu stabilisé, qui lui a plus de chance de devenir réserve. Or l'on sait que la zone SGIB de la Sablière de Schoppach est un milieu composé de plantes pionnières qui tendent à disparaître et à évoluer vers des végétations plus stables. La prairie qui accueille plantes rares et autres papillons protégés se transforme peu à peu en forêt, les marres, abris des tritons, se colmatent progressivement et les falaises de sables qui abritent les hirondelles de rivage se recouvrent. Sans une gestion de ces milieux, ceux-ci vont progressivement évoluer et alors ils ne seront plus compatibles à toute une faune et flore qui y trouvent refuge actuellement.

Faudrait-il donc laisser la nature « faire », ou aller vers une gestion de celle-ci pour conserver ses caractéristiques valorisables (sachant en outre que ces types de milieux, de prairies sèches et de zones humides, se font de plus en plus rares) ?

Il apparaît que les réserves naturelles font partie intégrante de l'aménagement du territoire. Au lieu de mettre ces zones hors du système de l'aménagement global, cette affectation permet de les y intégrer et donc de les gérer au même niveau que les autres aires d'affectation. On ne prête plus attention aux usages et aux pratiques qui y prennent place et ceux qui en faisaient usage ne peuvent plus en avoir l'utilisation. Les terres sont reprises au nom du *bien commun*,

mais leurs utilisations par des communautés qui en dépendaient peut-être ne peuvent plus avoir lieu, au nom de ces lieux naturels à préserver à tout prix.

Paradoxalement, l'artificialisation d'autres sols continue, sans regard à leurs particularités et à leur importance de biodiversité et d'écosystème. Jean-Baptiste Vidalou nous dit :

« Le choix de la « bonne aire de protection » s'est effacé au profit d'un zonage multifonctionnel où des zones de nature préservées ou laissées intentionnellement à l'abandon peuvent s'agréger, sur le mode de l'exception, à des zones d'exploitation industrielle, des zones touristiques, ou des pôles de développement durable. [...] Le profilage et le choix des zones protégées se font désormais via des modélisations mathématiques. Situation absurde, où d'un côté on comptabilise ce qui sera détruit, pour, de l'autre, comptabiliser ce qui sera préservé. » (Vidalou, 2017, p.105)

L'affectation de réserve naturelle ne ferait donc que participer au jeu de l'aménagement du territoire, en tant que monnaie d'échange, de compensation. D'un côté on continue à artificialiser les territoires, les aménager et donc détruire la biodiversité, mais de l'autre on met en place des réserves aux endroits qui arrangeant le mieux les parties, en compensation des dégâts causés. Comme pour atténuer la faute.

L'intercommunale Idelux ne fait pas autre chose quand, avec l'accord du DNF, elle propose 6 hectares de réserves naturelles intégrées dans son projet, comme une compensation de la destruction de toute une faune et une flore spécifique présente sur le site. On peut lire dans le « Document du projet d'assainissement » de la Sablière de Schoppach, commandé par Idelux en avril 2018 : « L'impact sur la biodiversité est déjà compensé par l'accord avec le DNF [de la création d'une réserve naturelle domaniale]. Il est donc considéré dans l'outil que les actes et travaux des différentes variantes [d'assainissement des sols] n'ont aucun impact sur la biodiversité. »<sup>52</sup>

Ici, les pertes et les gains ont bien été comptabilisés et les calculs ont amené à la solution de l'attribution de six hectares de dédommagement sur les trente du site. Cela rentre dans les comptes, d'autant plus que la zone affectée à la réserve est placée en bordure d'autoroute et difficilement aménageable. Tant pis si elle n'a rien de spécifiquement riche au niveau de la biodiversité et si l'on ignore si une quelconque espèce des milieux alentours détruits, viendra y trouver refuge.

En creusant un peu le sujet, on remarque que de nombreux questionnements et contradictions se manifestent. L'intervention humaine semble indispensable, dans le contexte actuel d'urgence écologique, pour la protection et la préservation de milieux et d'espèces déterminants pour la biodiversité. Cependant, on a aussi l'impression que cette protection participe d'un grand jeu de gestion globale des territoires, où chaque zone permet un peu plus l'avancée d'un système néolibéral et de consommation excessive de ces territoires. Les réserves naturelles sont d'une part salvatrices de zones naturelles précises en danger mais, d'autre part, destructrices de cette nature « sauvage » elle-même et de toutes les relations et

---

<sup>52</sup> « Document de Projet d'assainissement - Décret sols, » avril 2018, page 21. (Voir annexe 7.3)

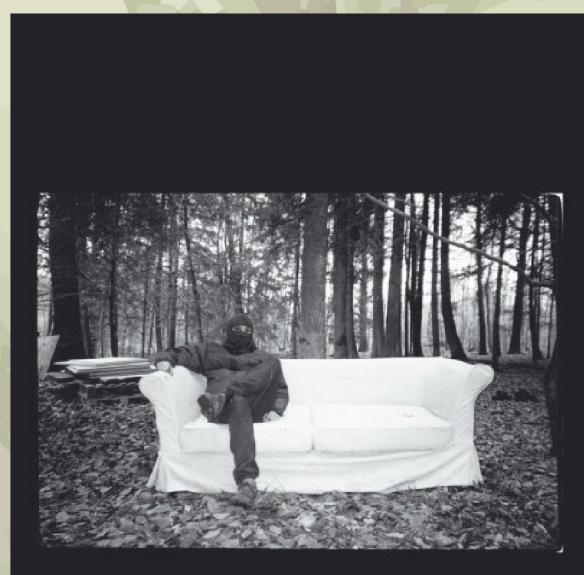
interdépendances qui y prennent place, entre autres avec les êtres humains. La réserve naturelle est alors circonscrite à un espace clos, destinée à être visitée ou jouer le rôle de compensation pour les actions de l'homme, au lieu d'*être* vécue et de faire histoire *avec* les hommes et les autres vivants.



**C'EST L'ÉCOSYSTÈME D'UNE SABLIÈRE  
PRÈS D'ARLON, QU'ON MENACE DE DÉTRUIR'  
POUR Y FAIRE UN ZONING, ALLEZ PAS DE MANIÈRES !  
QUELLE IDÉE DE LUXE, VOUS POUVEZ APPLAUDIR**

**LES TRONÇONNEUSES, LES BULLDOZERS  
C'EST LA BERCEUSE DES ESPACES VERTS  
OUI MAIS POUR CHAQUE ARBRE ARRACHÉ  
Y EN AURA DIX DE REPLANTÉS  
LES TRONÇONNEUSES, LES BULLDOZERS  
C'EST LA BERCEUSE DES ESPACES VERTS  
ON RÉSISTERA JUSQU'AU BOUT  
UN JOUR Y AURA DES ZAD PARTOUT**

**LA BERCEUSE DES ESPACES VERTS - LOUIS ANGE**



Rendez-nous les saisons.  
Rendez-nous les hivers que vos villes ont rendu fous  
Rendez-nous les étés que vos voitures ont étouffés  
Rendez-nous l'automne aux mille couleurs de bruns et de morts.

De décomposition  
Dans le regard d'une vache  
Je vis l'histoire de la civilisation  
Triste regard de la bête percluse  
La vache est toujours déjà  
De l'environnement  
Rendez-nous les soirs noirs.

Rendez-nous le vent  
la pluie  
la neige  
les torrents qui torpillent les vallées  
Dans le regard d'un chien  
J'ai vu la servitude d'un maître  
Rendez-nous le chant des oiseaux aux dernières lueurs du jour

NOUS SOMMES DU PARTI DES OISEAUX  
Dans le regard d'un Merle du soir  
Dans le regard d'une Chouette de la nuit  
Dans le regard d'Étourneau en voyage  
J'ai vu l'inquiétude de la liberté.  
Rendez-nous les étoiles ! Nous partirons à l'assaut du ciel !  
Rendez-nous la peur de marcher dans la nuit.  
Rendez-nous le bruit des branches mortes qui craquent sous nos pas.

Rendez-nous l'angoisse.  
De quoi t'as peur hein, petit ?  
La vie c'est là ! tout près ! traverse la rue  
Marche marche marche  
Marche encore jusqu'à te coucher épaisé  
Sous un grand chêne  
De quoi t'as peur hein ? Petit ?  
De quoi t'as peur ?  
La vie c'est là !  
Nous sommes du parti des rats  
Des vautours, des renards  
Nous sommes du parti des batraciens  
Rendez-nous les chiens  
Et les abeilles  
Et les loups  
Et les vautours  
Rendez-nous le danger d'exister  
Rendez-nous l'existence !  
Rendez-nous la patience !  
Rendez-nous la tendresse !

Rendez-nous l'ivresse des grands vins de soleil  
Et des grands froids sous la lune !  
Rendez-nous la fortune des jours heureux  
Que vous avez enfui sous vos ruines  
Gisant sur l'asphalte  
Et nos yeux assignés à vos lignes droites !  
Nos yeux qui s'épuisent dans vos mètres !  
Rendez-nous la pluie !

Nous savons que dans la Nuit  
C'est encore le soleil qui éclaire.  
Rendez-nous l'ennui !  
Rendez-nous le privilège de vieillir.  
Rendez-nous le silence.  
Nous savons l'heure par le chant des oiseaux,  
Nous lisons les lendemains dans le ciel.  
Nous sommes d'hier déjà – de demain encore  
Mais nous peinons à rester aujourd'hui.  
Rendez-nous la folie !

Nous sommes du parti des cabanes  
aux voix de terre Gleize.  
Chiens parmi l'émeute  
Égos conjurés  
Égaux obstinés

Nous sommes du parti des étangs  
qu'un vent  
d'ouest rigole.  
Rendez-nous le bonheur !

Nous sommes du parti des fleurs  
en bataille  
contre les tailles  
et leurs lignes droites.

Nous sommes du parti des courbes  
et des méandres  
des petits feux de cendre  
et des salamandres  
Et nos âmes ont touché  
de grands feux  
de grands froids

Rendez-nous l'ombre des sapins  
Et des pins  
Les chemins tortueux  
Qui ne mènent nulle part  
Rendez-nous le hasard.

De quoi t'as peur hein, petit ?  
La vie c'est là ! tout près ! traverse la rue  
Marche marche marche  
Marche encore jusqu'à te coucher épaisé  
Sous un grand chêne  
De quoi t'as peur hein ? Petit ?  
De quoi t'as peur ?

NOUS SOMMES LA TEMPÈTE QUI VIENT JUSTE APRÈS

LES OISEAUX  
Communiqué du Parti des oiseaux - Parti des oiseaux



Non à l'expulsion



de la zad  
d'Arlon



????????? Du fond des bois s'élèvent, parmi le craquement des branches, le gazouillis des oiseaux et le ruissellement des eaux, derrière la brume et les barricades, des mélodies évocatrices de notre esprit de résistance.  
?????????

De la Zad d'Arlon au Vale de sousa  
Des milliers d'mercénaires  
ont envahi nos zones libres  
Mais dites-leur que nous sommes zadistes  
Que nos rêves sont purs et qu'nos n'avons pas peur des képis

Extrait de la Chanson de la Zad d'Arlon

Non à l'expulsion de  
la Zzzzzzzzzzzzad  
d'Arlon





7

DES HISTOIRES

## 7.1 Un défrichement

Après la déforestation du site de la Sablière fin mars 2021, tout un mouvement citoyen s'est soulevé et indigné contre celle-ci. L'intercommunale Idelux n'a alors pas eu le choix de s'exprimer quant à ses actions. En effet, il lui était demandé de rendre des comptes.<sup>53</sup> Idelux cite, parmi d'autres justifications : « Il y avait tout d'abord les arbres scolytés qui devaient être évacués, puis une zone réservée pour la station CNG et une autre zone polluée qui devaient également être défrichées, il y a systématiquement eu un accord du département DNF. »<sup>54</sup> Nous avons déjà parlé de scolytes ou encore du DNF, essayons de voir en quoi la pollution du site justifie le défrichement de celui-ci.

Le site est en effet pollué de par son utilisation industrielle antérieure. Cependant, on sait, par les documents du projet d'assainissement, que le site dans son état actuel n'est en pas une menace pour la faune ou la flore. La pollution présente pourrait, à la limite, présenter « une indication de stress biologique pour les écosystèmes »<sup>55</sup>. Mais force est de constater que, malgré cela, les écosystèmes présents s'y développent bien. Le problème est plutôt lié à l'utilisation humaine du site. Alors que les « remblais de la zone basse » (issus de la décharge de classe III), la « zone de fûts », ou encore les quelques dépassements de la « valeur seuil » de pollution mesurés sur la partie haute du site ne présentent aucun risque pour la santé humaine, les nappes phréatiques, ou les écosystèmes (excepté légèrement pour les remblais), ce serait une « tache de pollution au mazout », située dans la zone basse, qui « présente une menace grave pour la santé humaine (ainsi qu'une indication de stress biologique pour les écosystèmes) pour les types d'usage III, IV, et V »<sup>56</sup>. Ces types d'utilisation étant respectivement : type III : résidentiel, type IV : récréatif ou commercial, type V : industriel.<sup>57</sup>

La dépollution « urgente » du site pourrait alors être remise en question. Bien qu'il soit en effet d'un intérêt pour la santé et la sûreté de dépolluer certains endroits et de traiter certaines sources de pollution, il n'est en aucun cas obligatoire d'afficher un traitement rapide et globalisé sur l'ensemble du site, comme pourrait par exemple le laisser supposer la carte des « sites à dépolluer » de la Région Wallonne. (Figure 31) Ce n'est également pas une nécessité, comme le suggère Idelux, de remédier à la pollution le plus vite possible dans le but de « sauver » la nature de son sort. Le seul élément qui justifie cette dépollution en masse, c'est l'utilisation humaine du site pour l'usage de type industriel ou commercial qui y est prévu. Et c'est aussi cela qui justifie donc une action rapide et réglementée, au détriment d'autres

<sup>53</sup> L'Obse, choqué par ce défrichement express du site en quelques jours, caché aux citoyens et négligeant de nombreux paramètres, va par exemple lancer une manifestation silencieuse contre ces actions sous la forme d'un recueil. Celui-ci est une invitation aux citoyens et autres personnes qui se sentent concernées, à exprimer leurs sentiments par des textes, images et témoignages, suite à la destruction du site.. Ici, l'émotionnel et les sentiments sont mis en valeur et une importance légitime leur est accordée. Ce recueil s'intitule : « Manifestation silencieuse. 10 000 mots et une centaine d'images pour parler de la destruction de la Sablière de Schoppach ».

<sup>54</sup> Propos d'Idelux relayés par la RTBF, 2021

<sup>55</sup> Selon le « Document de Projet d'assainissement - Décret sols, Abv Environnement pour Idelux , avril 2018 » page 13 (voir annexe 7.2)

<sup>56</sup> Ibid

<sup>57</sup> Selon le « Décret du 1 mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols Code Wallon de Bonnes Pratiques Version 04 Glossaire »

propositions ou solutions alternatives qui auraient pu être mises en place. Cette justification, ajoutée aux autres -des accords légaux obtenus par Idelux et de la présence des scolytes sur le site- n'expliquent donc pas réellement, ou de façon convaincante cette déforestation rapide et radicale, sans considération de l'environnement et des riverains du site.

On se demande alors si d'autres raisons -que celles pratiques- n'entrent pas en jeu dans le défrichement rapide du site. L'intercommunale, dans un communiqué de presse, évoque cette mise à blanc : « Outre empêcher une nouvelle occupation, cette mise à blanc est le préalable indispensable au démarrage des travaux d'assainissement du sol pollué, aux futurs aménagements liés à la création du parc d'activités économiques et à la création de la réserve naturelle domaniale. »<sup>58</sup>

C'est ici la première partie de cette phrase qui nous intéresse. L'intercommunale y affirme qu'une des motivations de cette déforestation est donc aussi celle d'empêcher une nouvelle occupation ou le retour des occupant.es sur site. Ici une autre raison transparaît et elle pourrait peut-être nous aider à répondre à la question qui nous était apparue au début de ce travail :

*Pourquoi avoir déforesté tout un site si brutallement si c'est pour après le laisser dans un tel état de friche ? Qu'est-ce qui avait poussé les propriétaires à précipiter ce défrichement et est-ce que ça justifiait toutes les conséquences néfastes qui l'accompagnent ?*

En plus de cette mise à blanc du site, d'autres choses vont être mises en place par Idelux, avec l'aide de la police, une fois les occupant.es du site évacués. D'une part, toutes les cabanes et autres constructions de la ZAD vont être détruites, les déchets évacués. D'autre part, une clôture va être installée sur la totalité du périmètre du site. Plusieurs justifications vont être apportées. L'une d'elles est la sécurisation et la protection de la santé humaine, avec la prévention de la circulation des riverains à proximité de taches de pollutions qui y sont présentes et potentiellement néfastes.<sup>59</sup> Comme autre justification, Idelux stipule que « dans l'immédiate foulée de l'évacuation, les premières mesures prises ont eu pour objectif de répondre aux impositions des forces de l'ordre qui visaient à empêcher la réoccupation du site par les zadistes et leurs éventuels sympathisants. »<sup>60</sup>

Bien plus que des raisons de logistiques ou de santé publique donc, potentiellement justifiables par des preuves techniques et scientifiques, ce seraient des raisons de contrôle et d'« empêchement » d'un retour de l'occupation qui sont en partie à l'origine de la déforestation du site et de la clôture mise en place. Une fois les occupant.es de la Sablière évacués par les forces de l'ordre, les premières mesures sont celles qui visent à une restriction d'accès au site d'une part, par la mise en place d'une clôture sur son périmètre, la destruction de toutes les constructions qui y étaient présentes ou encore l'évacuation de tout objet qui appartenait aux anciens occupant.es. D'autre part, c'est en partie pour éviter une nouvelle occupation du lieu, ainsi que la défense de celui-ci, que la déforestation du site aurait été effectuée.

<sup>58</sup> Selon les propos d'Idelux, relayés par l'*Avenir*, avril 2021

<sup>59</sup> Selon les propos d'Idelux rapportés par la DH, mars 2021

<sup>60</sup> Selon les propos d'Idelux, relayés par l'*Avenir*, avril 2021



■ Parcelle nécessitant des démarches

Figure 31: Site de la Sablière repris à l'inventaire des sols pollués ou potentiellement pollués.

Jean Baptiste Vidalou exprime un principe similaire, en parlant du mouvement du *marronnage*<sup>61</sup> :

« Il n'est pas surprenant que les pouvoirs en place aient toujours mené une lutte implacable contre cette forme singulière que fut le marronnage en appliquant la déforestation. Couper la forêt, c'est évidemment couper la mémoire vive de ces lieux comme la possibilité matérielle de les rejoindre. » (Vidalou, 2017, p.149)

## 7.2 Mise à blanc ou « la page blanche »

En rasant la forêt, bien plus que de servir le « bien commun », l'intercommunale empêche que le site échappe à nouveau à leur contrôle, que ce soit mentalement ou physiquement. L'installation de grillages ne constitue pas en soi un obstacle insurmontable (il est même assez facilement déformable et franchissable). La destruction des cabanes, quant à elle, porte plus probablement un coup au moral qu'un réel coup au mouvement global qui va contre l'aménagement du site de la Sablière. Cependant, c'est bien plus le défrichement et la mise à blanc du site et de la forêt qui y prenait place qui permettent une reprise sous contrôle de ce territoire.

D'un côté, cette mise à blanc quasi totale du site empêche d'imaginer qu'une nouvelle occupation de ce territoire soit possible. Le site, qui par ses dénivélés, ses chemins, mais plus encore sa végétation et sa forêt, permettait une appropriation pour différentes activités, maintenant ne peut plus abriter une quelconque occupation. Toute possibilité est annihilée par le simple fait de la mise à nu totale des sols. D'une *forêt*, le lieu se transforme en *désert*, aussi bien mentalement que physiquement.

D'un autre côté, cette action de défricher tout le site d'un coup, c'est surtout raser tout ce pour quoi les gens se battaient : la végétation, les animaux, la forêt, la vie qui y prenait place. Une fois le site mis à blanc, c'est toute l'opposition qui est privée des raisons de sa lutte. Ils n'y a plus de justification à s'opposer à un projet pour une défense environnementale, puisque « c'est trop tard », le mal est fait. Le site est rasé, la ZAD et ses occupant.es évacué.es, il n'y a « plus rien » à défendre et donc non plus de raisons de se battre. Comme le rapportait Serge Raucq, « il n'y a plus aucun environnement à défendre sur le site. C'est fini. »<sup>62</sup>

Le terme de *mise à blanc* est ici, de façon assez ironique, précisément adapté. En effet, par de simples coups de bulldozer ou de tronçonneuses, tout le site de la Sablière et ce qu'il comportait ont été effacés. Il est alors transformé alors en *page blanche*. Le but ici a bien été d'empêcher que de nouvelles histoires s'y créent mais aussi d'y effacer toute trace d'histoires anciennes. Que ces histoires soient celles de la végétation, de la forêt, des animaux et de toute la vie qui y prenait place ou celles, plus récentes, de la lutte et de l'occupation que

<sup>61</sup> Le « marronnage » consiste, selon le CNRTL, en un mouvement du 19<sup>ème</sup> siècle, principalement dans les colonies d'Amériques, où les esclaves marrons s'échappaient et créaient des communautés dans les forêts pour y vivre libres.

<sup>62</sup> Propos issus de l'entretien avec Serge Raucq.

ce site abritait : elles sont annihilées au profit d'un contrôle du site. S'il ne reste plus de traces réelles de ce qu'il s'est passé à cet endroit, il est d'autant plus facile d'y imposer toute sorte d'autres projets. On repart d'une *page blanche* qui ne laisse aucune trace de ce qu'il s'y était écrit auparavant, facilitant alors la réécriture d'une toute nouvelle histoire.

Cette impossibilité laissée de *faire histoire* rappelle ce que nous avons vu dans les chapitres précédents, avec les divers procédés mis en place pour favoriser une consommation rapide et efficace des territoires. D'un côté le devenir d'un territoire est majoritairement dépendant des institutions, ensembles complexes qui ne sont, eux, pas indépendants d'intérêts et d'un système économique global, entraînant parfois la mise de côté des désirs et des volontés de citoyens. D'un autre côté, sont mis en place les principes d'« aménagement du territoire » qui favorisent la gestion et l'utilisation totale de ceux-ci dans un système de production de valeurs et de rendement de ces territoires. Ces systèmes vont de paire avec une vision plus globale, de consommation capitaliste des territoires. Mais il est important d'étendre ces visions de consommation et d'exploitation aux « biens », voir aux « personnes ».

Anna Tsing, lorsqu'elle parle des premiers systèmes de plantation de canne à sucre portugais qu'elle considère comme étant le système fondateur des principes capitalistes, dit de ceux-ci qu'ils « ont prouvé que l'aliénation, l'interchangeabilité et l'expansion territoriale pouvaient être à l'origine de profits sans précédent. » Elle rajoute que « cette formule est à l'origine du rêve que nous en sommes venus à appeler progrès et modernité. » (Tsing, 2017, p.81)

Pour elle, le capitalisme fonde la création de ses richesses sur le modèle de « scalabilité », qu'Isabelle Stengers, dans la préface du même ouvrage, définit comme : « terme technique désignant une logique de fonctionnement susceptible de se maintenir à toute échelle, [...] une logique scalable exige que ce à quoi elle s'applique soit séparé de toute possibilité de faire histoire, soit rendu amnésique et anonyme. » (Stengers dans Tsing, 2017, p.16)

C'est ce principe de « scalabilité » qui permettrait donc d'engranger des richesses, passant indirectement par un contrôle et un aménagement constant des territoires. Le système capitaliste, pour conserver son « rendement maximum », doit mettre hors-sol, hors relation ces territoires et par extension les gens qui y sont reliés. Chaque territoire serait alors interchangeable, apte à accueillir n'importe quelle fonction utile pour ce système. Il est primordial d'empêcher l'existence d'histoires collectives ou alternatives, allant à l'encontre d'un détachement des territoires au profit de la globalisation qui serait le « fondement de notre progrès et de la modernité ». À ces histoires alternatives s'imposerait celle, immense et unique, du progrès et de la consommation.

On se demande alors en quoi cet attachement à un lieu, à un territoire et toutes ces petites histoires qui lui sont liées, constitue une menace envers cette histoire unique, qui est celle de notre système économique.

Dans son travail de recherche portant sur « l'attachement au lieu [comme] vecteur de mobilisation collective », Léa Sébastien nous dit :

« Ainsi la littérature s'intéresse peu à la place de l'environnement dans la dynamique des communautés, comme les savoirs écologiques, attachements au territoire ou comportements spécifiques au lieu. Pourtant les sociétés sont composées d'individus avec des histoires, des valeurs, des identités et des attachements qui ne peuvent se développer sans lieu (Stokols et Shumaker, 1981). » (Sébastien, 2018, p.24)

Elle démontre qu'un attachement au lieu peut être présent sous différentes formes : issu d'une expérience quotidienne de celui-ci, résultat d'histoires spécifiques en relation avec celui-ci, ou encore transmis par d'autres qui ont partagé leurs passions, leurs savoirs, leurs attachements à ce lieu. Cet attachement est souvent présent de manière individuelle et personnelle. Il peut cependant se découpler et se manifester, et c'est alors « la possible dégradation des entités aimées qui [pousse] les acteurs à se rassembler autour d'elles, à se documenter à leur propos et plus largement et à proposer des alternatives au niveau local, puis régional et aujourd'hui sur le plan national. » (Sébastien, 2018, p.33) En allant encore plus loin, ces démarches et mobilisations ont la capacité, « [basées] initialement sur des enjeux locaux, [de monter] en généralité pour défendre des idées plus globales [...] [et] capables de maintenir leurs objectifs tout en modifiant l'échelle de leurs arguments et des lieux à défendre. » (Sébastien, 2018, p.34)

Ces histoires, ces capacités à *faire histoire* sur et avec un territoire, de créer des attachements à celui-ci ne sont donc pas négligeables dans le sens qu'elles peuvent engendrer des réactions et des mobilisations beaucoup plus larges que ces territoires eux-mêmes. C'est sûrement en cela aussi que *faire histoire* constituerait une menace pour un système qui est basé sur l'imposition d'une histoire unique. En effet, si aucune histoire commune ne se crée sur un territoire, il n'y a presque pas de risque d'opposition ou de révolte face à la dégradation d'un tel territoire, car il n'y aura pas de liens spécifiques à celui-ci. Cependant, si le facteur de l'attachement au lieu entre en jeu, on a vu qu'il pouvait engendrer de réactions fortes à toutes sortes d'échelles, au point d'entraver la marche en avant des systèmes politiques et économiques mis en place.

C'est ici exactement ce qui se passe dans le cas des ZAD, où les mouvements partent de la défense d'un lieu/territoire local avec ses particularités et caractéristiques propres, pour monter vers la défense d'enjeux plus globaux, inscrivant ainsi la lutte non plus dans un carcan de type NIMBY\*, mais plutôt vers une défense de l'environnement, des libertés sociales et politiques. Il y a donc un substrat initial qui consiste en un lieu premier et un attachement à celui-ci, qui permet de démarrer des actions qui prendront bientôt une ampleur plus globale et large, ne luttant alors non plus seulement pour un lieu précis, mais pour celui-ci et tous les autres lieux similaires.

On retrouvera d'ailleurs, dans ces mouvements qui partent d'une défense locale d'un territoire, de nombreux slogans qui vont dans le sens de cette généralisation des combats, tels que : « Ni ici, ni ailleurs » ; ou encore dans le cadre de la ZAD de Notre-Dames-des-Landes : « Non à l'aéroport et à son monde. »

Ce qui est important ici, c'est non pas de prendre le cas de la mise à blanc de la Sablière de Schoppach comme action indépendante et isolée. Il s'agit plutôt de voir dans quels systèmes ces actions sont faites et ces choix sont pris. Il est aussi nécessaire de comprendre en quoi ces comportements altèrent nos rapports à l'environnement et, plus globalement au monde. Faire la *mise à blanc* d'un territoire, dans le sens ironique que nous avons évoqué plus haut, signifie effacer toutes les histoires d'un site, celles anciennes jusqu'à celles futures. En faisant cela, on se déconnecte totalement d'une réalité qui est celle des sols et des terres sur lesquelles nous évoluons. Et cette perte d'attachement à des lieux ou des territoires n'est pas sans conséquences sur nous. En effet, comme nous le rappelle Alexandre Moine :

« Nous pensons que le territoire est vécu, non pas seulement sous l'angle de cet espace, mais comme un système au sein duquel nous évoluons ; nous vivons donc le territoire, dans le sens plus englobant où nous l'influençons tout autant qu'il nous influence. » (Moine, 2006, p.120)

### 7.3 Territoire d'histoires ou « le palimpseste »

Nous l'avons vu par l'ensemble des récits évoqués tout au long des chapitres précédents, un territoire est en lien avec un nombre incalculable d'acteurs différents, ainsi que leurs histoires. Que ce soit à partir des sols, des vivants (humains et non-humains), des institutions, de son exploitation ou son affectation, de ses utilisations ou de ses représentations, tous ces paramètres entrent en jeu et influencent fortement ce que le territoire a été, est actuellement et ce qu'il pourrait potentiellement devenir.

Chaque acteur trace sa propre histoire et cette histoire, complexe, évolue dans le temps et dans l'espace. La confrontation de tous les récits énoncés dans les chapitres précédents nous permet de comprendre que ces histoires peuvent se croiser à un moment ou à un autre sur un territoire particulier. En effet, chaque chemin qu'emprunte un être humain ou un animal, chaque endroit où les racines de plantes, d'arbres et les fondations de constructions s'étendent, chaque surface affectée, précisée, ou pointée que ce soit sur une carte, un plan d'aménagement du territoire par des institutions, des associations ou des investisseurs ; tous peuvent se rencontrer sur un même territoire, qui n'est alors qu'une accumulation de toutes ces choses qui s'y empilent comme des couches. Un territoire est finalement un *palimpseste* de tous les acteurs qui y prennent place, y passent et y agissent.

Une action, quelle qu'elle soit, laisse une *trace* qui s'inscrit plus ou moins profondément dans le territoire sur lequel elle prend place. Ces *traces* vont alors s'accumuler, se croiser sur ce territoire, parfois certaines vont s'effacer, parfois certaines vont persister mais il y en aura toujours une multitude qui seront là, en *filigrane*. Un territoire est alors bien plus qu'une surface plane, il comporterait nombre de récits et, à la façon d'un *palimpseste*, ne cesserait de faire transparaître ceux-ci quand de nouveaux s'y écrivent. On ne repart jamais d'une *page blanche*, ce qui était déjà là y reste et on construit avec : c'est cela qui crée l'histoire d'un territoire particulier.

Anna Tsing ne rend pas compte d'autre chose quand elle suit l'histoire du champignon matsutake et quand elle enquête sur toutes les histoires qui lui sont relatives et qui s'y rencontrent. Elle nous éclaire d'ailleurs sur ce que peut signifier ce terme d'« histoire » :

« L'« histoire » est à la fois la pratique humaine qui consiste à raconter des histoires et cet ensemble de résidus qui, surgissant du passé, sont transformés en histoire. Classiquement, les historiens ont coutume de ne prendre en compte que ce que les humains ont laissé, tel que des archives ou des journaux, mais il n'y a aucune raison pour ne pas aussi prêter attention aux pistes et aux traces laissées par les non-humains, en tant qu'ils contribuent à nos paysages communs. [...] il s'agit de ne pas faire histoire sur un mode unique. Même si d'autres organismes se mettent ou pas à « raconter des histoires », ils contribueront aux recouplements des pistes et des traces que nous saisissons comme histoires. L'histoire devient alors le compte rendu de multiples trajectoires de fabrication du monde, humaines et non humaines. » (Tsing, 2017, p.250)

Le site de la Sablière de Schoppach est tel qu'il est car s'y sont croisés, et s'y croisent toujours, de nombreux acteurs et leurs histoires. Une multitude de récits spécifiques, à différentes échelles et d'importances variables, peuvent être contés à propos de ce territoire précis. Et ceux-ci peuvent être très différents, sachant que les relations qu'ils établissent avec ce lieu peuvent diverger, parfois de façon totalement opposée.

Ce qui fait de la Sablière le lieu que l'on connaît, ce qui fait que c'est un territoire spécifique provient entre autres de l'histoire de son exploitation industrielle pour l'extraction des sables ou son classement comme SAR par la Région Wallonne une fois son exploitation finie. La mise en friche du lieu y a permis une prolifération de biodiversité qui y a pris place suite à la modification des sols effectuée par l'exploitation industrielle notamment, mais a aussi permis une utilisation par les riverains de ce lieu alors accessible. Le fait d'être un site à réaménager a donné l'occasion à l'intercommunale Idelux, dont les bureaux se trouvent juste en face, de racheter le site pour y projeter, avec la coopération des institutions locales, une zone d'activité économique. Les riverains qui utilisaient le site, des défenseurs de l'environnement, des associations ou des citoyens plus largement attachés au site ou à la biodiversité, se sont opposés à ce projet, créant à propos de ce territoire une confrontation d'idées. Des personnes s'y sont installées pour le protéger, commençant alors à écrire une histoire quotidienne avec celui-ci mais suscitant, du côté des propriétaires et des pouvoirs en place, une volonté de reprendre le contrôle du site. C'est suite à cette occupation, ou encore à la prolifération de scolytes dans les épicéas que le site va prendre sa forme actuelle : un lieu totalement *mis à blanc* et privatisé par des infrastructures de types clôtures. Le site est alors à priori coupé des interactions extérieures et les arbres coupés sont évacués par des engins. L'ancienne Sablière est mise en attente du projet de zone économique artisanale qui y est affectée. Pendant cette attente, d'autres êtres vivants reprennent peu à peu leurs marques sur ce *palimpseste*, recommencent à y circuler et y vivre. Alors, on ne sait pas quelles histoires ils vont y créer et ce que le territoire peut encore devenir.

Si un territoire est tissé de récits et d'histoires, c'est aussi par des récits que notre relation au territoire se manifeste. Jean-Baptiste Vidalou nous dit :

« Jusqu'alors, il y avait bien un tissus inextricable de choses et de signes, des êtres et des liens qui reliaient au monde, toute une fabulation mythologique plus ou moins chaotique. Jusqu'alors, faire l'histoire d'une plante ou d'un animal consistait à dire ses organes ou ses éléments, mais aussi à raconter les ressemblances qu'on peut y trouver, les analogies qui s'y logent ; c'était révéler les légendes, les histoires, les vertus, les médicaments, les aliments qu'on pouvait en tirer, c'était donc faire l'histoire des liens entre cet être et le monde. A cette époque charnière, entre la fin du 17<sup>ème</sup> siècle et le 18<sup>ème</sup>, au creuset de l'économie politique, ce sont les êtres qui sont mis à nu. Le tissu multiple qui les entrelaçait au monde laisse place à leur pure « représentation », lisse et fidèle. Non plus des fables, des récits, des histoires, mais un même tableau général, une même grille. Non plus des légendes, non plus des goûts et des saveurs, presque pas de toucher, mais de la visibilité. Et c'est sous cette seule loi que seront nommés et classés telle ou telle plante, tel ou tel arbre, tel ou tel animal. [...] Et encore, les couleurs sont dénigrées, seuls comptent les surfaces, les grandeurs, les nombres. Mais c'est donc à une restriction fondamentale des perceptions, et comme à une dépossession des savoirs, qu'on assiste [...]. » (Vidalou, 2017, p.80)

Cet extrait rend bien compte de ces relations plus sensibles qui pouvaient exister entre territoires et habitants. Plus généralement, ce sont toutes ces histoires qui permettaient à l'être humain de rester connecté au monde et à son environnement. En effet, les mythes et les légendes locales, relatifs à des endroits, des périodes, des saisons précises, semblaient avoir pour but de perpétrer une connexion à toutes ces choses, au contraire d'en avoir peur ou de s'en détacher comme on pourrait le faire des choses que l'on ne comprend pas ou que l'on ignore. Ainsi des relations plus intimes aux territoires sur lesquels vivent ces personnes se mettent en place. C'est d'autant plus vrai pour les sociétés vivant plus proches de la terre et de la nature et dépendant, en grande partie, de ces territoires et des éléments plus larges comme les saisons, la lumière, la pluie ou la terre, pour vivre. Notions que nous avons souvent perdues dans nos sociétés modernes.

Dans cet extrait, l'auteur énonce également la disparition progressive de ces types de relations aux territoires, à la nature. À ce moment-là, toutes les histoires qui définissaient un territoire et qui permettaient aux êtres humains qui le fréquentaient de le définir, d'y entretenir une relation, sont peu à peu effacées, dénigrées. Cela se passe au profit d'une autre perception du territoire, qui se veut plus descriptive, plus « rationnelle » et qui le prend alors comme des surfaces composées de paramètres à calculer, à classer. Finalement, les territoires sont eux-mêmes *déterritorialisés*, devenant des surfaces sur lesquelles on applique des données, qui permettront alors de plus facilement les exploiter et qui les détachent de toute réalité vécue.

## 7.4 Différents types de récits

Depuis toujours, il y a eu des récits pour expliquer les choses que l'on ne comprenait pas nécessairement, des récits fondateurs de civilisations, des mythes sur lesquels reposent des systèmes et des constructions de société. En effet, d'après Isabelle Mahy « le récit est un moyen universel de transmission de la culture. Forme de connaissance à définition variable, parfois soupçonnée de travestir la vérité, [et] changeant dans ses formes » (Mahy, 2008, p.4) Celui-ci « possède des qualités qui préservent la passion du discours, contrairement à un habitus de la modernité qui tend à valoriser les objets rationnels et froids, parfois au détriment de leur capacité à rejoindre et à toucher leurs destinataires. » (Mahy, 2008, p.10) Les histoires permettent à la fois de parler aux citoyens dans leurs dimensions personnelles, mais aussi de relier leurs ressentis et convictions personnelles à de « grands récits collectifs ». Selon Boudès, il y aurait « trois types de récits organisationnels : le témoignage qui relate, informe et représente l'expérience ; la fiction dont la fonction esthétique vise à divertir et stimuler l'imagination ; le récit d'influence qui cherche à séduire et persuader, justifier, excuser ou réconcilier. » (Soulier, 2006 dans Mahy, 2008, p5)

On l'a donc bien compris, ce sont les récits qui parlent aux gens. C'est un outil important de communication, surtout dans nos sociétés actuelles, pour essayer de rassembler autour de différents sujets qui souvent peuvent faire polémiques. Cependant, comme nous le disent Pablo Servigne et Raphaël Stevens :

« Aujourd'hui, les récits culturels dominants parlent de technologie, de l'ingéniosité humaine sans limite, de la compétition et de la loi du plus fort comme seul principe de vie, ou de l'implacable marche en avant du progrès. » (Servigne, Stevens, 2015, p.17)

S'il y a des récits dominants, c'est aussi qu'il y en a d'autres alternatifs, plus marginaux qui existent et cohabitent avec les « grands récits ». Ce qui devient dangereux, c'est quand des récits dominants se revendiquent uniques, annihilant alors sur leurs passages tous les autres. À ce moment-là, les histoires qui sont mises en place par les sociétés et les systèmes ne servent plus à « divertir et stimuler l'imagination » pour l'avenir commun de cette société, mais deviennent outil pour « séduire et persuader, justifier, excuser ou réconcilier » quant à ce système, souvent au détriment d'autres histoires alternatives qu'il vise à disqualifier.

David Graeber, anthropologue américain, rapproche ce phénomène du mouvement des ZAD. Essayant de répondre à la question « Est-ce normal pour des êtres-humains de ne pas pouvoir imaginer ce à quoi pourrait ressembler un monde meilleur ? », il explique :

« L'absence d'espoir n'a rien de naturel. C'est le produit d'un système. En effet, cela repose sur l'édification d'un vaste appareil bureaucratique. Au cours des quarante dernières années, l'objectif prioritaire de la gouvernance mondiale a été la destruction de toute perspective d'avenirs alternatifs, puis leur liquidation – et lorsque cela est impossible, il s'agit de faire en sorte que personne n'en entende même parler. [...] Voilà pourquoi ils redoutent des lieux comme la ZAD. Des

alternatives aussi visibles font voler en éclat l'idée que, en dépit de la répétition des crises, le système actuel doit absolument être rafistolé afin de conserver le statu quo. » (Graeber dans Lindgaard (Sd), 2020, pp.6-7)

## 7.5 Un récit unique ?

Ce dernier extrait nous amène à nous poser la question de la communication –ou de la non-communication- autour de ces histoires alternatives, et de la mise en valeur d'une histoire unique. Virginie Despentes nous sort de notre zone de confort en écrivant :

« On a tendance à croire qu'en étant vigilants, qu'en étant informés, qu'en étant cultivés, qu'en faisant appel à son intelligence critique – on se protégerait de la propagande. On l'entendrait en bruit de fond, mais on se serait rendu imperméable à ses messages, par la vertu du raisonnement. Alors on serait exposé aux mêmes messages, administrés de toutes parts, à longueur de journée – et en se concentrant bien, on pourrait garder un raisonnement globalement non contaminé. Je crois qu'on se trompe. La propagande tabasse notre subconscient et le sature d'un message primordial, sur lequel repose tout l'édifice : « il n'y a pas d'alternative ». » (Despentes dans Lindgaard (Sd), 2020, p.29)

Revenons sur notre site d'intérêt pour essayer d'y cerner la place laissée à l'alternative, dans le contexte de projet qui y est prévu. Dès l'apparition du début du projet porté par Idelux, une opposition se crée au sein des riverains et des citoyens. En témoignent la création de groupement de riverains et la prise en charge du dossier de défense de ce site par l'association de l'ObsE. On peut dire que le projet n'a pas vraiment le soutien populaire. Malgré l'opposition qui prend forme et grossit avec, entre autre, une pétition largement signée pour la défense du site et de sa biodiversité, la ville d'Arlon ou Idelux continue de défendre et promouvoir le projet, soit parce qu'ils en sont réellement convaincus, ou alors parce qu'ils y trouvent des intérêts économiques et/ou politiques.

Dans ce même contexte, de défense par différents pouvoirs d'un projet contesté par la population, Alexis Zimmer nous dit (en parlant pour sa part des industries lourdes et de leur impact global dans les années 1900) :

« Pour cela, il a donc fallu rendre ces dégâts acceptables, ou du moins inévitables; il a fallu inventer les moyens d'affaiblir leur contestation, rendre le monde que [les industries] façonnaient désirable, inéluctable, ou du moins en propager la conviction. En d'autres mots, il a fallu inventer, renouveler et entretenir les moyens de gouverner une industrialisation contestée. » (Zimmer, 2016, p.114)

En effet, de nombreux avantages ou moyens de compensations sont mis en avant pour favoriser le projet de zoning. Un des premiers arguments avancé sera celui de la « nécessité » de créer des espaces pour les « petites et moyennes entreprises » sur le territoire de la commune. Idelux, dans un communiqué de presse du 27 octobre 2019, écrit : « Le projet de

Schoppach est indispensable pour soutenir le développement économique de la Ville d'Arlon et anticiper la saturation prochaine des parcs d'activités économiques. » Plus loin, dans le même communiqué, on peut lire : « L'attention à accorder à la dimension environnementale sera encore prise en compte, dans les démarches de mise en œuvre du site, notamment dans le cadre du schéma d'orientation local. Le projet de parc d'activités se veut intégré, innovant et respectueux de l'environnement et de la biodiversité. » (Idelux, 2019) Les propos du Bourgmestre de la Ville d'Arlon, Vincent Magnus, vont aussi dans ce sens, stipulant dans le *Bulletin Communale d'Information d'Arlon n°94* (voir annexe 2) qu'entre la flambée des prix du pays voisin (le Grand-ducé du Luxembourg), la demande de logement croissante de la commune et le droit aux entreprises de s'installer sur le territoire, il fallait faire des compromis avec la défense de l'environnement. (Magnus, 2019)

On comprend donc ici qu'on n'aurait « pas le choix » de continuer à artificialiser et à urbaniser – pour des raisons de demande de logement, d'espaces pour entreprises et autres services, pour la « santé économique »—, une autre solution étant économiquement irresponsable. En parallèle, et c'est là qu'apparaît la mise en place de récits de communication ainsi que leur force, on nous raconte l'histoire de la construction et du développement durable, où le développement économique, toujours grandissant et inaltérable, se couplerait parfaitement à un respect et une défense de l'environnement et de la biodiversité. Grâce entre autres à l'« ingéniosité humaine sans limites », ou l'avancée de la technologie.

Dans le cas du projet de zoning artisanal de la Sablière de Schopach, Idelux a développé tout un récit de « durabilité » inscrivant ce projet dans une démarche écologique et innovante de « parcs d'activités économiques nouvelle génération ». Celui de Schoppach devant même être le « projet pilote » de ce nouveau modèle, comme nous le dit l'intercommunale sur leur site internet. A également été mise en avant la dimension « artisanale » de ce parc économique et donc son intégration aisée et voulue au contexte et au quartier résidentiel.

L'image mise en avant pour défendre ces types de parc d'activité, durables et respectueux de l'environnement est, logiquement, bien en phase avec une esthétique écologique, durable, que l'on retrouve maintenant beaucoup dans la communication autour des projets architecturaux. (Figure 32) Cependant, il est légitime de douter de la véracité de celles-ci et surtout de l'histoire qu'elles véhiculent. Il est en effet assez difficile de croire à un projet aussi vert, respectueux et intégré quand on sait que c'est en fait un zoning -artisanal ou non- où de nombreux véhicules vont se croiser sur des routes bétonnées, où de grandes surfaces vont être artificialisée pour y installer des hangars industriels et donc où la nature n'a pas sa place. Simplement, il est difficile de croire à l' « intégration » d'une grande surface construite, qui va interrompre soit tout un tissu naturel de biodiversité, soit un tissu urbain, un tissu de vie. (Voir annexe 8) Dans la région, certains « zonings artisanaux », déjà aménagés et en activités, ne semblent finalement pas fort différents de ceux plus classiques, laissant transparaître cette probable inadéquation entre la communication et la réalité. (Figure 33)



Figure 32:Image de synthèse accompagnant le communiqué sur les parcs d'activités nouvelle génération d'Idelux.



Figure 33: Zoning dit « artisanal » à Heinsch (Celui-ci n'appartient pas à Idelux)

## 7.6 Des histoires écrites ou « les médias »

En repartant de certains articles diffusés au sujet du conflit entourant la Sablière de Schoppach, et plus précisément la ZAD qui y a pris place, on peut remarquer une variété d'articles et de médias qui en parlent. (Figure 34) En effet, ce sujet a été fortement relayé dans la presse. On se demande alors le rôle qu'ont pu jouer ces médias dans la communication autour du mouvement qui a pris place sur la Sablière de Schoppach, et la façon dont ces récits ont été transmis.

Dès que l'on passe au contenu de différents articles, des différences apparaissent déjà, assez flagrantes. Les médias que l'on peut qualifier de « traditionnels » (tels que *Le Soir*, la *RTBF*, *l'Avenir*, *La Meuse*, *La Libre*, *TVLux*, etc.) vont souvent rédiger des articles « à chaud », assez courts et relatifs à des événements ponctuels qui se passent autour de la ZAD (la création de celle-ci, les actions que celle-ci met en place, les prises de paroles des institutions ou de l'intercommunale, les dégâts que ses occupant.es auraient engendrés, etc.) Plus rarement nous y retrouverons des articles plus complets, des reportages effectués sur place pour essayer de comprendre en quoi cette ZAD consiste, ce que ses occupant.es revendiquent, ou montrant ce qu'ils et elles mettent en place.

Ce type de reportage sera cependant davantage présenté dans des médias « indépendants » et plutôt « alternatifs » tels que *Reporterre*, *Médor*, etc. Les articles issus de ces canaux alternatifs se veulent plus fournis, souvent résultats d'enquêtes sur place à même la ZAD, en contact avec les occupant.es et ne relatent alors pas nécessairement les faits « spectaculaires » qui s'y produisent ou n'attendent pas un de ceux-ci pour parler du mouvement. Ils mettent en avant les raisons et les manières de cette occupation.

Une grande différence au niveau de la communication de ces différents types de médias est aussi le langage utilisé, le vocabulaire ou encore le ton des articles. En effet, dans les médias traditionnels, l'accent sera mis sur des termes tels qu'« occupation illégale », « éléments radicaux », « anarchistes », mettant en avant l'aspect de lutte, qui n'est bien sûr pas à négliger mais qui ne rend pas compte de tout ce qui se passait sur le site durant l'occupation.

Prenons, par exemple, un article de la *RTBF* datant du 15 mars 2021, intitulé « La ZAD, « Zone à Défendre », d'Arlon a été évacuée dans la nuit : aucun blessé n'est à déplorer ». Celui-ci parle de l'évacuation des occupants de la ZAD par les « forces de l'ordre », mettant l'accent sur le fait que cette évacuation s'est passée sans encombre, ou encore « sans résistance des occupants ». Ceux-ci étaient potentiellement « radicaux », « anarchistes », ou prêts à une lutte violente. L'aspect de la dangerosité du site et de l'intervention, pour la sécurité des policiers est également développé. À aucun moment ne sera mise en avant la « radicalité » d'une évacuation par environ 150 policiers, en pleine nuit et par surprise, d'environ 9 militant.es endormi.es. Ne sera pas évoquée la violence des arrestations administratives de tous les occupant.es, ne leur laissant pas l'occasion de rassembler leurs affaires avant d'être évacué.es. Ou la destruction immédiate de toutes les constructions et abris se trouvant sur le site, sachant que pour certain.es des occupant.es, ces cabanes étaient le seul endroit où il leur était possible de vivre, contenant tous leurs effets personnels.

<https://www.lavenir.net/regions/luxembourg/2019/12/05/le-ca-didelux-vote-l-expulsion-de-la-zad-a-l-unanimité>

**Le CA d'Idelux vote l'expulsion de la Zad à l'unanimité**

Vendredi matin, le conseil d'administration d'Idelux (cdH, MR, PS) a voté à l'unanimité l'expulsion de la Zad



LP Publié le 05/12/2019 à 13h43

À partir du moment où l'avis d'expulsion sera affiché, les zadistes auront huit jours pour quitter les lieux. Vendredi matin, le conseil d'administration d'Idelux (cdH, MR, PS) a voté à l'unanimité l'expulsion de la Zad, cette zone

<https://www.lesoir.be/540837/article/2021/03/02/la-zad-darlon-evacuée-par-la-police>

**La ZAD d'Arlon évacuée par la police**

Cette ancienne sablière, propriété de l'intercommunale Idelux, était occupée depuis fin octobre 2019 par des militants qui entendaient contester, de cette manière, un projet de développement du site en zone pour PME.



Belga

La Une | Le fil info | Commentaires (0) | Partager | [Facebook](#) [Twitter](#) [Email](#)

<https://medor.be/2019/12/06/chapitre-4-cela-nous-fait-de-la-peine-de-voir-ces-jeunes-prendre-froid/>

**MÉDOR**

**Chapitre 4 : « Cela nous fait de la peine de voir ces jeunes prendre froid »**

Le site de l'ancienne sablière de Schoppach est-il le bon endroit pour construire un zoning de PME et d'artisanat ? Nous avons posé la question aux entrepreneurs de la région et leurs représentants.

ENQUÈTE ICC BY-NC-NDI ANNE-CÉCILE MUYART  
TEXTES ET PHOTOS ICC BY-NC-NDI KATHERINE LONGUY  
PUBLIÉ LE 06/12/2019

Épisode précédent

<https://republicain-lorrain.fr/edito-de-longuy/2019/11/05/zad-darlon-idelux-ne-comprend-pas>

**ZAD d'Arlon : Idelux ne comprend pas**

L'installation d'une ZAD, ou Zone à défendre, dans le bois de Schoppach à Arlon, pour protester contre la transformation du site en zone artisanale provoque l'incompréhension du porteur de projet, l'intercommunale Idelux.

Par Textes : Sébastien RONETTI - 05 nov. 2019 à 09:03 - Temps de lecture : 2 min

1 1777 fois



<https://reporterre.net/En-Belgique-la-Zad-dArlon-resiste-au-betonnage>

**Reportage — Grands projets inutiles**

**En Belgique, la Zad d'Arlon résiste au bétonnage**

Depuis octobre 2019, des zadistes occupent l'ancienne sablière de Schoppach à Arlon, en Belgique, pour s'opposer à la création d'une zone industrielle, décidée par les édiles locaux. La Zad a permis de freiner le projet et de rendre la population plus vigilante à ces enjeux urbanistiques.



[https://www.rtl.be/article/la-zad-a-été-evacuée-dans-la-nuit-aucun-blessé-n'est-à-déploré](https://www.rtl.be/article/la-zad-a-ete-evacuée-dans-la-nuit-aucun-blessé-n'est-a-déploré)

**La ZAD, "Zone à Défendre", d'Arlon a été évacuée dans la nuit: aucun blessé n'est à déplorer**



11 mars 23h à 06h00 - Mise à jour 11 mars 2020 à 12h11 - 3 min

Par BRTB

Info Société Régions Luxembourg Info DÉMANTÉLEMENT

POLICE ARION

Partager f t i n

Figure 34: Articles de presse en vrac, à propos de la ZAD d'Arlon.

Dans un article de l'*Avenir* datant du 6 décembre 2019, correspondant donc au début de l'occupation et qui fait environ 23 lignes, il est question de l'expulsion de la ZAD : « Le CA d'Idelux vote l'expulsion de la Zad à l'unanimité ». Ici, c'est un communiqué d'Idelux qui est presqu'entièrement cité. Ceux- ci exhorent les occupants à quitter les lieux avant l'expulsion « sans heurts ni violence, et sans entraîner les plus jeunes d'entre eux dans une situation regrettable. » Ils ajoutent que « s'il apparaissait que les occupants refusent d'exécuter cette décision, cela signifierait que les plus radicaux l'ont emporté sur les plus pacifiques. L'intercommunale n'aurait alors d'autre choix que de solliciter l'exécution forcée de celle-ci, ce qu'elle ne souhaite absolument pas. » Dans un premier temps, on peut déjà noter l'absence totale de parole donnée aux occupant.es et à la ZAD. Ici, Idelux expose son point de vue relatif à l'expulsion mais à aucun moment il n'est évoqué les revendications des occupant.es ou ne leur est donné la parole pour qu'ils s'expriment à ce sujet.

Ce qui est encore plus frappant, ce sont les propos tenus par Idelux et relayés par le média. S'illustre très clairement le principe que nous avons déjà évoqué : le « non-choix ». Il est clairement stipulé qu'ils sont en faveur d'une action pacifiste, pour après prôner une « exécution forcée » dans le cas où les occupant.es n'obéiraient pas à l'expulsion.

Cet extrait, qui expose ces propos contradictoires, illustre bien ce que Jean-Baptiste Vidalou veut dire quand il dit que « rompre avec l'économie, c'est rompre avec le contrat social. » (Vidalou, 2017, p.77)

On voit que dès que certaines personnes ou mouvements veulent se détacher, s'opposent à l'injonction de développement économique, ils sont « diabolisés ». En essayant de sortir du principe économique pour tenter d'autres choses, par exemple avec les ZAD, ces protagonistes ne sont plus considérés comme faisant partie de la société. Du moins, que ce soit par les médias ou les politiques, ils sont considérés comme « radicaux », des « extrémistes » qui sont contre le « bien commun » et le bon développement de la société. Ils sont marginalisés.

## 7.7 Des histoires à écrire

Si des mouvements « rompant avec l'ordre économique » sont marginalisés, au contraire des personnes qui se sentent marginales -ne se retrouvant pas dans la société ou dans le système actuel- peuvent potentiellement trouver dans ces espaces hors système la possibilité de s'exprimer, d'exister. En effet, la possibilité de faire histoire de façon différente serait présente dans ces lieux, permettant alors de tenter autre chose.

Jean-Baptiste Vidalou nous rappelle que, de tout temps, des espaces de ce genre ont existé, permettant à des personnes qui ne se sentaient pas en phase avec la société qui leur était contemporaine, de s'y échapper, trouvant une place parmi ces modes de vie alternatifs et marginaux. Les forêts de la période médiévale par exemple, constituaient selon l'auteur, un « dehors rejoignable » pour les « brigands, ermites, saints, moines en quêtes ou errants, étudiants itinérants, troubadours, poètes courtisans, devins et chiromanciens, hérétiques,

pèlerins, hommes de Dieu, déserteurs, maîtres et apprentis, esclaves en fuite. » Il nous dit que « pour eux, échapper à la société, c'[était] se retrouver dans la forêt. » (Vidalou, 2017, p.138)

Les ZAD constituent un de ces espaces où l'on retrouve une diversité d'acteurs importante. Le profil des occupant.es varie fortement, que ce soit par leurs convictions, leurs visions, leurs principes ou encore même leurs classes sociales, leurs niveaux d'éducation et de savoirs. Mais les personnes qui viennent y vivre sont souvent mues par le même principe d'opposition à la société actuelle, ou alors en recherche d'autres façons de faire le monde, de vivre. C'est la possibilité laissée de créer autre chose, qui attire ces personnes à y habiter, pour un temps au moins.

L'aménagement du territoire, comme nous l'avons vu, joue un rôle essentiel dans la possibilité laissée ou non de créer et d'imaginer d'autres modes de vie, d'autres relations au territoire. Souvent, cet aménagement du territoire a pour but de circonscrire ou de contrôler les territoires. Dans le cas des occupations de territoires alternatives, de la place est laissée dans ces lieux et sur ces territoires, pour faire histoire autrement.

Nous en avons déjà eu un exemple dans le chapitre *Des institutions* avec les questionnements relatifs à la mise en place des *communaux*, entre autres sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. C'est encore à cet endroit que l'on voit l'apparition de nouveaux récits, la création de nouvelles histoires alternatives. En effet, « le vide laissé par l'échec de l'opération César en automne 2012 a permis aux occupant·e·s de Notre-Dame-des-Landes de développer leurs liens au territoire et de concrétiser plus loin l'ambition d'habiter les lieux, notamment en renouant avec ses dimensions historiques, écologiques et culturelles. » (DeClerck, 2018, p.277)

Dans un article à propos de ces *communaux* publié sur la ZAD-même, on peut lire :

« Pour donner corps aux communaux, une assemblée saisonnière ne suffira donc pas, il s'agit de faire communauté. Si nous voulons parvenir à faire coexister les différents usages du territoire, les différents rapports au monde qui se déplient dans ce bocage, il nous faut créer des coutumes, des rites, des solidarités et des habitudes communes. Multiplier les moments de travail en commun, densifier les échanges et les solidarités, les dons et contre-dons qui font l'épaisseur de nos liens. » (Collectif, 2015)

Cette proposition est encore étoffée par l'idée que « la commune se raconte, se chante et se fête. Une commune vivante s'ouvre sans cesse au cours de son histoire à de nouvelles arrivées. Ses fonctionnements et sa mémoire doivent pouvoir être transmis et la commune compte sur de nombreux conteurs-euses pour proposer des tours de terrain et animer des veillées. » (Collectif, 2015, p.15) Bien que ces nouvelles tentatives soient inspirantes au niveau de la création de nouveaux récits qui permettent un nouvel attachement au territoire et aux sols, il est important de signaler que, pour le cas des ZAD particulièrement, « le fort roulement de population [...], où de nombreux·ses militant·e·s n'habitent que provisoirement, contribue au difficile travail du commun. La création de coutumes est potentiellement compliquée par chaque arrivée, qui signifie une confrontation à la réalité des attentes souvent

idéalisées de l'arrivante, un apprentissage des usages préexistants et un risque de nouvellement déstabiliser des équilibres trouvés au sein de la zad. » (De Clerck, 2018, p.289)

Ce qui est intéressant à retenir alors, c'est surtout la possibilité laissée par ces types d'occupation de territoires de créer de nouveaux récits communs, de nouvelles histoires qui permettent d'imaginer de nouvelles relations au monde, à la terre et même au vivant. Car, comme nous le disent Pablo Servigne et Raphaël Stevens :

« Nous avons grandement besoin de nouveaux récits transformatifs pour entrer dans une grande période d'incertitude, des histoires qui raconteraient la réussite d'une génération à s'affranchir des énergies fossiles grâce, par exemple, à l'entraide et la coopération. Travailler l'imaginaire, c'est cela : se trouver des récits qui permettent de ne pas entrer en dissonance cognitive et en déni. [...] Ecrire, conter, imaginer, faire ressentir... il y aura beaucoup de travail pour les artistes dans les années qui viennent. » (Servigne, Stevens, 2015, p.217)

Peut-être que ce qui se passe sur les ZAD, tant au niveau territorial qu'au niveau de l'imaginaire, peut déjà nous indiquer des pistes quant à l'invention de ces nouveaux récits et de ces modèles alternatifs de perception du monde et de la société.



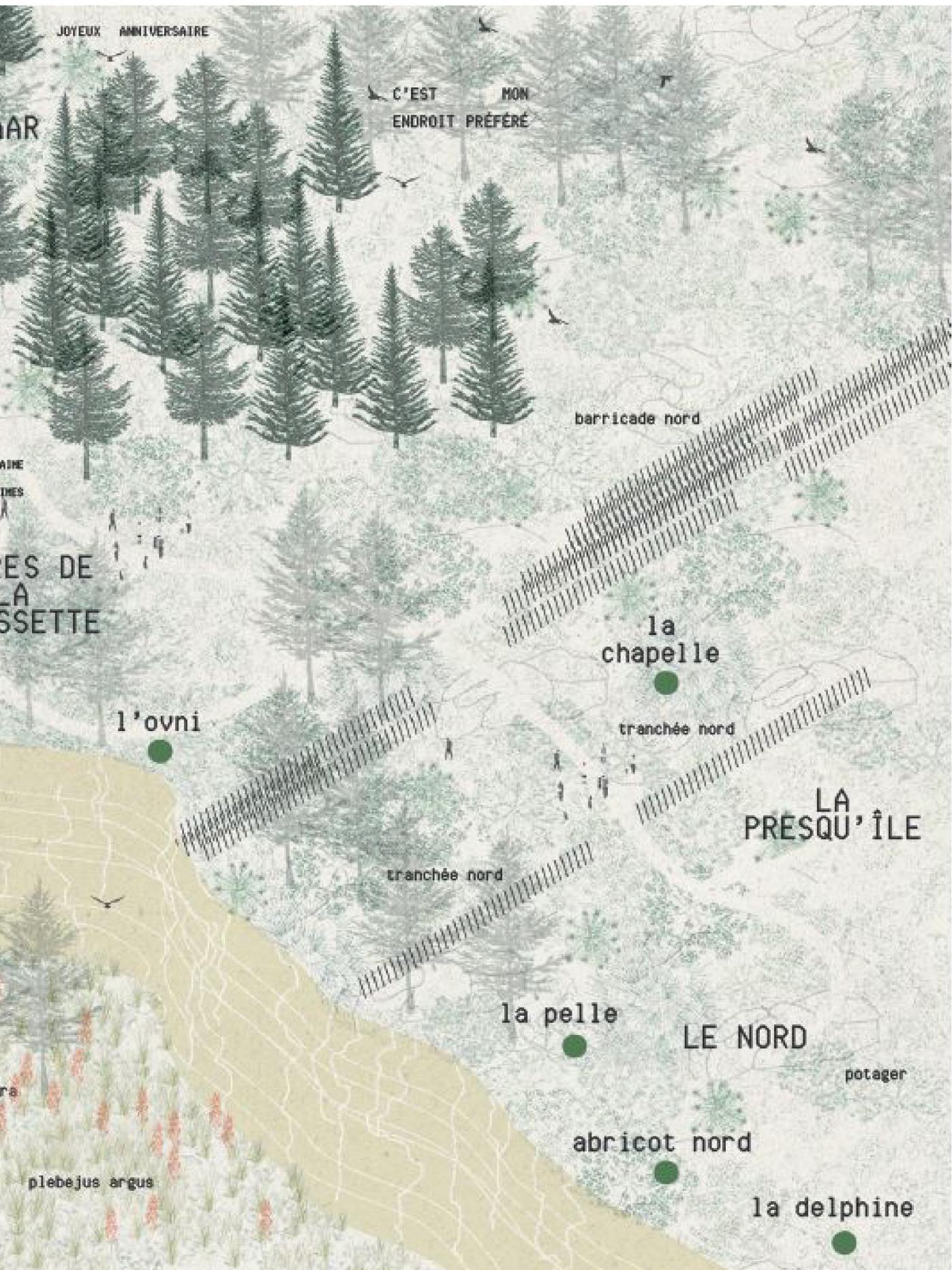


Figure 35 : Cartographie sensible de la ZAD d'Arlon, réalisée par alizée Pourtoy

8

DE L'OCCUPATION

## 8.1 À propos des mouvements d'occupation

En octobre 2019, un appel à venir occuper le site de la Sablière de Schoppach durant un week-end est lancé par des riverains d'Arlon. Cette manifestation a pour but de sensibiliser et montrer une opposition au projet de zone économique artisanale prévu à cet endroit. Le 26 et 27 octobre 2019, ce qui devait être un événement ponctuel et limité dans le temps, se prolonge au-delà du simple rassemblement manifestant. Des personnes commencent à occuper le terrain de façon pérenne, faisant basculer l'opposition au projet dans une autre dimension de lutte. En effet, la contestation du projet, qui, jusqu'ici, se déroulait sur le territoire légal de l'opposition juridique ou sous forme d'actions et rassemblements ponctuels, se transforme, de façon inattendue, en un mouvement qui se veut une occupation continue et organisée. La surprise est présente, autant pour certains militants que pour l'intercommunale, comme des responsables d'Idelux le signalent dans le *Républicain Lorrain* deux semaines plus tard : « Ça nous dépasse complètement. On pensait que quelques écolos viendraient le week-end pour manifester leur opposition puis partiraient le dimanche soir. Mais on est bien obligés de constater qu'ils sont encore là, et qu'ils ont bien l'intention de rester. »<sup>63</sup>

Dans la foulée de cet appel à protester, c'est pendant plus d'un an que le site de la Sablière va être occupé. Cette occupation, par ses caractéristiques spécifiques, mais aussi par revendication des acteurs eux-mêmes, s'inscrit dans la lignée des mouvements d'occupation que sont les ZAD.<sup>64</sup> Avant de rentrer dans les détails de ce qui s'est construit à ce moment-là sur le site de la Sablière de Schoppach, il est intéressant de revenir rapidement sur les mouvements d'occupation de lieux afin de les introduire.

Selon Dechézelles et Olive, de nombreux types de « pratiques protestataires d'occupation » existent depuis longtemps, avec des revendications diverses, inhérentes à celles-ci.<sup>65</sup> Cependant, on voit apparaître, depuis plusieurs décennies maintenant, et de manière croissante, des occupations protestataires particulières centrées sur des lieux qui sont eux-mêmes l'enjeu de la mobilisation. Ils décrivent ces occupations et ce qu'elles mettent en place :

« Ces occupations visent à protéger des espaces perçus comme incommensurables et menacés par une intervention publique ou privée, dérobés à des populations qui en perdent l'usage, accaparés par une puissance exotopique qui tente d'y asseoir sa souveraineté et ses valeurs. Occuper, dans ces cas-là, c'est protester contre le sort réservé à ces lieux, valoriser leurs richesses, en montrer les vertus, faire éprouver,

---

<sup>63</sup> Selon les propos d'Idelux rapportés par le *Républicain Lorrain*, novembre 2019.

<sup>64</sup> Dès la mise en place de l'occupation sur le site, les occupants eux-mêmes qualifient leur installation de ZAD, se rattachant alors d'emblée à toute l'histoire et autres mouvements prenant le même nom. Le site internet du mouvement d'occupation s'intitule par exemple : « Zablière, Zad d'Arlon ».

<sup>65</sup> Dechézelles et Olive nous précisent quelques-unes de ces occupations et revendications associées : « Aux occupations d'usines, avant tout destinées à maintenir l'outil de travail et, pour la frange la plus militante, à élargir des bases syndicales ou à éveiller une conscience de classe ; à celles portées par des groupes sociaux en situation de précarité, centrées sur des revendications de droits, qui investissent des lieux pour donner une visibilité à leur cause autant que pour y trouver des moyens de subsistance ; à l'investissement de grands espaces publics permettant le rassemblement de populations bigarrées et nombreuses. » (Dechézelles, Olive, 2017, p.3)

ressentir et partager ce que signifie y vivre ou y travailler ; c'est encore expérimenter des alternatives. » (Dechézelles, Olive, 2017, p.3)

En plus du mouvement des ZAD -assez récent dans sa terminologie- qui s'inscrit dans cette lignée, d'autres mouvements similaires se retrouvent également dans ces caractéristiques d'occupation. Nous pouvons par exemple citer le mouvement de la lutte -non-violente- des paysans du Larzac, qui s'oppose, de 1971 à 1981, à l'extension sur 14.000 hectares du camp militaire du Larzac qui aurait endommagé et exproprié alors de nombreux agriculteurs et leurs terres.<sup>66</sup> La lutte NoTAV en Italie dans le Val de Susa, qui, dès 1990, s'oppose à la construction d'une ligne de TGV reliant Lyon à Turin.<sup>67</sup> Ce mouvement est toujours en cours. L'occupation du parc Gezi en 2013, où de nombreux citoyens occupent ce parc d'Istanbul et la place Taksim adjacente, menacé par la construction d'un projet immobilier et commercial.<sup>68</sup> Ce n'est ici qu'un échantillon minime des nombreuses luttes similaires qui existent, mais celui-ci montre déjà la diversité de ces mouvements.

Tous ces mouvements peuvent être définis comme faisant partie des pensées *altermondialistes*, dans le sens où « l'altermondialisme est, en premier lieu, une démarche intellectuelle et politique fondée sur la critique de la mondialisation néolibérale – ce qu'exprime la notion d'« antimondialisation » – et sur la recherche d'une utopie réaliste : « un autre monde est possible » [...] L'altermondialisme se présente, en second lieu, comme un mouvement social ou plutôt comme un réseau de mouvements sociaux. Le mouvement altermondialiste fédère en effet les mobilisations et les luttes diversifiées contre la mondialisation néolibérale.» (Plihon, 2008, pp.32-33)

En effet, les mouvements d'occupation que nous avons cités ci-dessus vont plus loin, dans cette pensée altermondialiste, qu'une simple opposition de type NIMBY. Bien qu'issus le plus souvent de l'arrivée, dans un contexte local, d'un projet indésirable, ils ne se confinent pas au rejet et au déplacement de celui-ci autre part, mais combattent et contestent l'idée-même de ces projets, ainsi que les systèmes dont ils sont issus. Souvent cependant, c'est ce principe de NIMBY qui est collé au front des contestataires par les pouvoirs publics et autres partisans de ces projets, leur reprochant « l'opposition d'intérêts privés à l'implantation à proximité de leur domicile d'un équipement destiné à satisfaire des besoins collectifs. » (Béhar et Demoulin, 2014, p.151) Il semblerait pourtant que ce ne soit pas le cas et que les oppositions s'inscrivent dans des revendications qui dépassent les simples intérêts privés.

Plusieurs aspects sont mis en avant par Dechézelles et Olive dans ces occupations contestataires. D'abord, celles-ci proposent, en plus de les critiquer, de nouvelles formes d'organisation du travail et de l'ordre social, des modes de décisions et de vivre ensemble ou encore de moyens de défenses de causes, globales ou locales. Ensuite, on remarque une forte critique envers les différentes organisations instituées qui, selon les militants, n'« assurent plus la fonction de représentants des demandes populaires ». Cette critique est accompagnée d'une volonté d'implication totale dans le fonctionnement démocratique du mouvement,

<sup>66</sup> D'après *Larzac.org*

<sup>67</sup> D'après le site de l'*Union Communiste Libertaire*

<sup>68</sup> D'après Laurène Perrussel-Morin, dans le *Journal International*

rejetant toute « conception délégataire de la démocratie ». Enfin, on observe un rassemblement, dans ces pratiques contestataires, d'acteur.ices très diversifiés, appartenant à des milieux et ayant des convictions hétérogènes, ainsi qu'une relation au lieu qui varie fortement. Cependant, « des phénomènes de politisation commune, du moins convergente, peuvent surgir de la coprésence en un même lieu protestataire. » (Dechézelles, Olive, 2017, pp.4-5)

Pour les occupations contestataires plus récentes, les réseaux sociaux et autres plateformes en ligne jouent également un rôle essentiel « comme sources d'information, espaces d'expression et leviers de mobilisation », ainsi qu'en tant que « formes beaucoup plus souples de coordination politique (forums, plateformes, réseaux sociaux) ». (Dechézelles, Olive, 2017, pp.16 et 22)

Bien que certaines de ces luttes soient non violentes, les ZAD, elles, ne se revendiquent pas comme tel et n'excluent pas l'utilisation de cette violence pour défendre le site qu'elles protègent. Quoiqu'il arrive, dans ces occupations contestataires violentes ou non-violentes, ce sont « les corps, défiant, souffrant, exposés mais toujours là, irréductibles dans leur matérialité et leur présence physique » qui sont mis en avant. « Ces corps occupants protestent, résistent et continuent de faire exister tout ce que le pouvoir menace, cherche à interdire ou à rendre invisible, en se tenant toujours aux frontières de ce qu'il tolère. » (Dechézelles, Olive, 2017, p.9) Pour les ZAD, cela peut aller jusqu'à des affrontements physiques avec les forces de l'ordre pour défendre la zone concernée.

A plusieurs reprises, cette utilisation de la violence est reprochée aux mouvements des ZAD, les faisant passer pour des radicaux violents ou des extrémistes. Le MR\* arlonnais s'exprime par exemple à ce sujet : « d'autres [zadistes], beaucoup plus agressifs, justifient l'usage de la violence et attaquent de front toute idée que l'on se fait de la démocratie ou de l'État de droit. La violence et l'incivisme, ne sont pas tolérables et le MR ne peut accepter les dégradations, la pollution et l'occupation illégale du site qui ne font qu'alourdir la note pour les Arlonais.es et génère du retard dans le projet économique qu'est le projet de la Sablière. »<sup>69</sup>

Philippe Subra nous éclaire à ce propos :

« Les zadistes estiment au contraire que le recours à un certain niveau de violence peut être nécessaire, car il est le seul moyen efficace de résister aux tentatives d'évacuation de la ZAD par les forces de l'ordre, et que cette violence est légitime, politiquement et moralement, car elle répond à la violence bien plus grande qu'exerceraient partout sur la planète les États et les multinationales. [...] Il s'agit donc d'une violence défensive, en réaction à une initiative de l'État, et qui ne peut atteindre ses objectifs que si elle est perçue comme une simple résistance physique à l'intervention des forces de l'ordre. » (Subra, 2017, p.21)

---

<sup>69</sup> Selon les propos du MR, rapportés par *La Meuse*

Cette utilisation de la violence nous amène dans le débat de la différence entre la légalité et la légitimité. Terrain sur lequel nous ne nous aventurerons pas ici mais qui est central dans ces mouvements qui sont des occupations illégales de territoires.

Le mouvement des ZAD est assez large : de l'occupation de la forêt de Dannenroeder en Allemagne<sup>70</sup>, des ZAD de Roybon, de Bure, de Notre-Dame-des-Landes, ou plus récemment la ZAD du Triangle en France, de celles de Haren et d'Arlon en Belgique, ou celle assez récente de la Colline en Suisse.<sup>71</sup> Toutes ces occupations, bien que fondées sur des principes similaires, varient par leurs échelles, leurs situations géographiques et politiques, leurs revendications et ce qu'elles défendent, ou encore par les personnes les constituent.

La plus pérenne et la plus étendue -territorialement et mentalement- est la ZAD de Notre-Dame-des-Landes qui défendait un territoire d'approximativement 1239 hectares. L'origine de celle-ci est une mobilisation qui naît en réaction au projet de construction d'un aéroport sur un site bocager et agricole de la région de Notre-Dame-des-Landes dans les années 1960. Ce projet connaît des oppositions dès le début et croissantes tout au long de son développement. Mais la lutte contre celui-ci se concrétise lorsqu'en 2008 se met en place une occupation de la zone préétablie de l'aéroport dans le but d'empêcher tout commencement des travaux ainsi que toutes initiatives en rapport avec ceux-ci. De nombreuses personnes vont s'installer sur le site de manière illégale dans le but de le protéger. Des années de lutte entre ces opposants et le gouvernement, aidé par les forces de l'ordre, s'ensuivent alors, sur lesquelles nous n'allons pas nous étendre<sup>72</sup>, pour finalement arriver en janvier 2018 où le projet d'aéroport est définitivement abandonné. Cependant, au cours des années d'occupation de la zone, toute une communauté, avec un mode de vie alternatif, s'est développée sur cet espace. Celle-ci défend à présent ses droits de rester sur ces terres qu'elle a défendues alors qu'elle subit d'autre part plusieurs opérations de démantèlements commandées par le gouvernement français.

Selon Pierre Lhoest, la ZAD de Notre-Dame-des-Landes a connu deux formes d'occupation du territoire qui se sont côtoyées sur le site-même :

« La première est vécue comme une lutte d'appropriation de l'espace pour en déterminer sa finalité tandis que la seconde passe par la recherche d'autonomie et d'autogestion dans une logique antagoniste à celles proposées par notre société néolibérale. » (Lhoest, 2016, p.6)

Cet extrait permet de nous rappeler que les ZAD sont avant tout « une lutte d'appropriation de l'espace ». Cette lutte, parfois violente, menée par ces mouvements d'occupation, a de

<sup>70</sup> Même si ce mouvement n'a pas l'appellation de ZAD en allemand, elle en présente les mêmes caractéristiques et est rattaché au mouvement des ZAD. On voit alors que ces mouvements d'occupation dépassent l'appellation seulement francophone.

<sup>71</sup> Parmi ces exemples, nombreux ont déjà été démantelées et évacuées. De celles citées, seules les ZAD de Notre-Dame-des-Landes et de Roybon ont réussi à faire annuler le projet qu'ils contestaient. Cela n'a cependant pas empêché le démantèlement des occupations par les forces de l'ordre.

<sup>72</sup> Pour une chronologie précise concernant le mouvement de la lutte de Notre-Dame-des-Landes, se référer à la chronologie disponible sur le site internet du mouvement. <https://zad.nadir.org/spip.php?article86>

nombreuses répercussions tant au niveau des manières d'occuper le site, que de l'aménagement de celui-ci, ou de la création et de l'organisation du « vivre ensemble ».

L'expérience de Notre-Dame-des-Landes peut être inspirante à bien des égards, nous permettant de nous situer et de nous guider. Cependant, c'est ici dans la lignée du territoire particulier de la Sablière de Schoppach sur lequel nous « avançons » depuis le début de cette recherche, que l'analyse de la ZAD de la Sablière prend tout son sens. Nous allons voir ce que ce mouvement a mis en place localement et tenter d'en analyser les différents aspects, qui peut-être pourront nous donner des pistes de réflexion quant à la mise en place d'une relation alternative aux territoires.

Nous n'essayerons pas ici de retracer de manière précise et chronologique la lutte que constitue cette ZAD. En effet, le but ici n'est pas d'imaginer une reconstitution de ces plus d'un-an-et-demi de mouvement, qui se manifeste par sa complexité. Nous nous laisserons plutôt guider par les différents questionnements qui ont surgi au fur et à mesure de notre recherche, abordant différents thèmes et sujets qui, potentiellement, trouveront un écho dans le mouvement d'occupation qui a pris place sur la Sablière de Schoppach. L'objectif est davantage de comprendre cette occupation dans sa globalité et sa multiplicité, sa diversité. Une ligne du temps est toutefois reprise en fin de chapitre pour aider à situer chronologiquement les différents événements, les différentes actions qui ont pris place pendant l'occupation et que nous aborderons lors du développement ci-après.

Le 15 mars 2021 à cinq heures du matin, la ZAD de la Sablière est évacuée. Les neufs occupant.es présent.es sur le site sont arrêté.es par la police, mis en garde à vue. Certains d'entre eux sont relâchés le jour suivant, d'autres sont gardés plus longtemps, pour divers motifs. Dans la foulée de cette action, toutes les installations du site sont détruites, les cabanes et autres constructions sont démantelées, tous les objets confisqués ou jetés. La ZAD, physiquement, n'existe plus. Tout ce qui s'y est construit pendant plus d'une année est anihilé en quelques heures par les « forces de l'ordre », ne laissant sur le sol que des débris et autres sillons de machines lourdes de destruction. Quelques semaines plus tard, c'est une bonne partie des arbres ainsi que la végétation présents sur le site qui font les frais de découpes massives. Il ne reste alors sur le site que des vestiges qui évoquent à la fois cette forêt passée, mais aussi la vie qui a pris place dans celle-ci pendant plus d'un an. Ce sont ces éléments-là qui éveillèrent plusieurs questionnements lors de notre *balade* du début de la recherche. Nous retranscrivons ces questionnements ici.

*Mais de quoi témoignent ces vestiges ? Qu'on-t-il voulu construire, ces occupant.es du site, qu'il ait fallu à ce point tout raser et en laisser le moins de traces possibles ? Quelles histoires ont été créées ici ?*

*Quelles sont ces installations, ces constructions, qui une fois démantelées, ne modifient pas profondément le territoire ? Quels étaient les liens qui unissaient les occupant.es au lieu, et aux vivants ? Et surtout, de cette occupation, mis à part quelques rares vestiges terrestres, qu'en reste-t-il ?*

## 8.2 De la relation au sol

Quand la ZAD d'Arlon s'installe sur le site de la Sablière de Schoppach, son but principal est de le défendre, tant au niveau territorial qu'au niveau de la biodiversité qu'il accueille. Le premier point important est l'implantation. On remarque assez rapidement que c'est sur la partie haute du site que se sont installées les différentes constructions lors de l'occupation. En effet, les occupant.es étaient conscients du grand intérêt naturel et biodiversitaire que constituait la partie basse de la Sablière, c'est pourquoi ils vont éviter de s'y installer, au point d'y circuler très rarement. Ils désirent, d'une part, protéger cette biodiversité importante, en ne dérangeant pas cette faune et cette flore fragiles si ce n'est pas nécessaire. D'autre part, cette zone, classée SGIB par la Région wallonne, est d'importance capitale dans le cadre de la lutte pour la protection de l'ensemble du site de la Sablière. C'est par elle, et tous les vivants qu'elle abrite, que le site aurait pu obtenir une reconnaissance et une protection légale, dans le système actuel de l'aménagement des territoires.

Une fois sur la partie haute, l'installation sur le site des constructions ou des zones de vie est assez disparate. Selon Alizée Pourtoy, s'installer sur le site, c'est prendre en compte la topographie et les types de sols de l'emplacement, ainsi que la position des arbres, la luminosité et les différents accès. Lors de la construction des abris, les occupants cherchent à la fois à se protéger de la pluie, du froid ou des fortes chaleurs, mais aussi une certaine intimité, voire des aménagements plus efficaces dans le cas des espaces communautaires. (Pourtoy, 2021, p.117) On va voir, toutefois, que de nombreux autres aspects sont pris en compte lorsqu'on s'installe ou que l'on construit sur la ZAD.

La forêt d'épicéas, abimée par les scolytes, est évitée, entre autres par sécurité, les arbres pouvant à tout moment se briser et tomber. Une grande partie des implantations se situe le long de la falaise. (Voir figure 35) D'un côté, au nord, sur un espace déjà dégagé, on retrouvait l'ensemble de la zone Nord de la ZAD. Plus à l'est, la présence d'une forêt de feuillus présentait à la fois des espaces adéquats protégés (des intempéries et de la vue), ainsi que les avantages du promontoire qu'est la falaise. Celle-ci offrait une vue non négligeable à la fois sur les prairies de la Sablière situées en contrebas, mais aussi plus loin sur tout un paysage, jusqu'à l'église Saint-Martin d'Arlon et son clocher impressionnant. La cabane de La Pelle (figure 36), par exemple, presqu'entièrement immergée dans la terre, possédait une grande baie vitrée qui s'ouvrait vers la falaise et le paysage, créant ainsi, selon les témoignages, un espace et un point de vue agréables.

La falaise offre différents avantages dans le cadre d'une lutte. Tout d'abord, par sa hauteur - une dizaine de mètres de haut- elle sert de promontoire naturel, permettant un champ de visibilité accru et donc une surveillance plus aisée de ce qui se passait en contrebas et aux alentours. Ensuite, elle offrait un endroit privilégié de défense, où les constructions bénéficiaient d'une protection naturelle par la hauteur et l'escarpement de la falaise.



Figure 36: Cabane de La Pelle



Figure 37: Cabane de La Gale



Figure 38: Chemin en ponton de bois

Pour parfaire cette défense, des barricades avaient été construites en partant du sud du site, pour se concentrer vers le nord et ainsi entourer la zone Nord qui, par son emplacement en bord de falaise et au point le plus haut du site, jouait le rôle de « dernier bastion » de la ZAD. (Voir figure 35)

L'histoire qui raconte l'implantation de la première cabane est révélatrice de la façon dont on s'implantait sur le site, voire de la relation établie avec le territoire sur lequel les occupant.es s'étaient installés. Selon la légende, la position de celle-ci a été décidée en fonction de la présence à cet endroit d'un arbre en forme de « V », comme la première lettre de « victoire ». Y voyant un signe positif de réussite pour la construction de la cabane et pour la lutte globale dans laquelle s'était engagée la ZAD, les constructeur.ices ont pris la décision d'y ériger la première construction. Ils se sont alors aperçus que cette position était doublement altérée suite à la présence d'eau : d'une part, par la proximité d'une source qui ajoutait de l'humidité de l'endroit et, d'autre part, par un écoulement qui, lors de fortes pluies, se dirigeait par effet de pente vers la cabane, y créant un petit marais. Un peu plus tard, une fois la construction de la cabane terminée, celle-ci a commencé à s'affaisser peu à peu sur son côté gauche, ce qui expliquera son futur nom: la Désaxée. Après quelques temps, la cabane s'est stabilisée. Toujours praticable, elle a encore été utilisée couramment jusqu'à sa destruction. Suite à ce problème d'humidité, la décision avait été prise de construire la cabane sur pilotis, pour éviter ainsi toute altération des matériaux. Pour pallier aux écoulements, un système de récupération d'eau avait été mis en place au-devant de la cabane, au moyen de deux baignoires enterrées dans le sol qui se remplissaient avec le ruissellement de l'eau. Cette eau pouvait ensuite être utilisée pour diverses tâches.

Cette histoire témoigne de la relation assez complexe établie avec les sols, qui est à l'œuvre sur la ZAD. Quand des cabanes et autres aménagements sont mis en place, ils essaient d'avoir un impact minimal sur ces sols. Le but sera de ne pas artificialiser, de ne pas modifier la composition de ceux-ci, essayant alors de construire *avec* eux plutôt que *sur* eux. On retrouvait sur la ZAD plusieurs systèmes d'implantation et de constructions. D'abord des pilotis étaient utilisés, pour s'isoler de l'humidité des sols mais aussi des rongeurs présents sur le site, qui pouvaient parfois endommager les constructions et plus particulièrement les isolations.

Une autre technique était de creuser dans le sol-même, soit quelques dizaines de centimètres seulement, soit plusieurs mètres, la cabane étant alors presqu'entièrement immergée. C'est le cas par exemple de la cabane de La Pelle. Cette technique permet de profiter du sol comme structure déjà prête sur site mais aussi d'entretenir une relation différente, plus ludique avec celui-ci car on creuse et vit à-même la terre. Les sols creusés jouent également le rôle de parois isolées naturellement, ne devant alors pas importer d'autres matériaux pour satisfaire cette fonction. La Pelle était par exemple très appréciée car elle restait fraîche durant les chaudes journées d'été.

Une cabane particulière, située dans les arbres, avait fait le choix de s'isoler complètement du sol pour vivre comme un oiseau. Celle-ci était située à plusieurs mètres de hauteur et s'appelait La Gale. (Figure 37) Elle était construite sur un arbre, évoluant alors avec celui-ci

et ses saisons. Ici, c'est sur un être vivant qu'était construit l'abri. Sa position lui permettait à la fois de s'isoler du sol et ses contraintes mais aussi de s'isoler un peu de la vie d'en bas, procurant alors davantage d'intimité. La position de cette construction jouait également un rôle dans la défense du site car sa hauteur permettait de voir l'entrée de la Sablière ainsi que de surveiller les différentes barricades. Ce sont d'ailleurs les veilleurs, se relayant jour et nuit pour surveiller la ZAD, qui y résidaient la plupart du temps.

Des chemins se créent entre ces cabanes, soit en se dessinant au fur et à mesure des passages, soit de façon plus réfléchie. Les chemins à-même le sol sont souvent boueux, rendant les passages parfois assez difficiles lors des déplacements. À certains endroits, des plateformes en planches de bois et autres matériaux sont édifiées. (Figure 38) Ces chemins surélevés permettaient un passage plus aisé sur le site, sans trop se salir tout en laissant le sol et ses propriétés inaltérées. On ne modifie donc pas les sols dans le but de faciliter les déplacements humains. Des chemins uniformément asphaltés sont bien un avantage pour des déplacements efficaces mais, en même temps, ils lissent ceux-ci. En réduisant la diversité des chemins que l'on retrouve sur le site, on perdrait aussi l'aspect ludique que peut avoir, parfois, le fait de se déplacer dans la boue, sur de l'herbe et sur des pontons en bois. Geneviève Pruvost rend bien compte de cette spécificité de la déambulation que l'on peut retrouver et qu'elle a expérimentée, à une autre échelle, sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes :

« Cheminer à la ZAD, c'est apprendre, pas à pas, à vivre dans un alter espace/temps.

[...] Toute personne qui passe à la ZAD sait qu'elle s'est livrée à une déambulation très inhabituelle dans un lieu déroutant. [...] Un sentier boueux dans lequel vos bottes sont aspirées ne se traverse pas avec la même célérité qu'une route carrossable où l'on marche à pied sec. L'architecture hirsute des cabanes et des chicanes est par ailleurs une véritable invitation à ralentir le pas : on prend le temps de lire les panneaux d'affichage, mais aussi de regarder ce qui se passe et d'interagir. » (Pruvost, 2017, p.41 et 44)

Ce refus d'artificialisation des sols et d'uniformisation des déplacements est déjà un premier pas dans le rétablissement d'une autre relation aux territoires. En effet, nous avons vu que cette artificialisation excessive, qui est par ailleurs à l'œuvre actuellement, pouvait entraîner, en plus de problèmes écologiques, un détachement de nos territoires ainsi que des caractéristiques, des biodiversités, des cycles et de la vie qui l'accompagnent. L'être humain, privilégiant son confort se met alors dans une position de plus en plus « hors-sols ». En prenant le contrepied et en prônant une artificialisation minime des sols, c'est vers une relation plus sensible au territoire ainsi qu'au vivant que se dirigent ces mouvements.

On remarque que dans le choix de la position et de l'implantation sur le site, de nombreux facteurs entrent en jeu. Bien plus que d'être un simple espace adéquat destiné à accueillir une construction, l'emplacement est choisi selon des critères qui peuvent aussi bien relever de l'imaginaire, de la vie qui se tient à cet endroit et que l'on veut préserver ou encore de ce qui y est déjà présent et avec lequel on va construire. Il n'est pas ici question de penser s'installer n'importe où sur un territoire de façon anodine : chaque endroit est pris dans sa complexité et on s'adapte à celui-ci. Pour s'installer, ce ne sont pas les besoins humains qui

priment sur tout le reste. On tente de trouver des compromis qui font qu'un emplacement sera agréable et adapté, tout en y prolongeant la vie et les systèmes qui y sont déjà en place.

Selon Alizée Pourtoy, une fois l'emplacement choisi, les occupants avaient comme « objectif de ne pas impacter le site et la biodiversité qui y vivait ». (Pourtoy, 2021, p.114) La priorité est de ne pas altérer le vivant, mais il faut tout de même mettre en place des structures et des constructions habitables. Le débat lié à la construction de la cabane de La Chaussette sur le ZAD nous montre les difficultés engendrées par le respect de cet objectif. En, effet, les constructeur.ices n'étaient pas d'accord entre eux sur la fixation de la structure, à l'aide de vis, sur les arbres alentours pour stabiliser la cabane, certain.es estimant l'action nuisible pour ces arbres.

Dans cette idée d'impact minimum, comme nous l'avons vu, la partie basse est préservée. Dans la sapinière scolytée, de nombreux arbres sont déjà déracinés ou morts. Ces ressources, matériaux déjà présents sur le site, sont alors privilégiées. Les branchages morts et les arbres scolytés, déjà tombés ou parfois abattus par les occupantes, selon la nécessité, sont utilisés comme base de certaines constructions sur la ZAD, mais aussi dans la confection des barricades. Quand cela était justifié, certains arbres feuillus, en bonne santé, étaient coupés afin d'être utilisés comme matériaux. Cependant d'autres matériaux et d'autres systèmes ont dû être trouvés. La terre, issue directement des sols du site, est par exemple également utilisée. En effet, cette terre sert comme base de la construction de différentes cabanes quand on y creuse à différentes profondeurs. On la retrouve aussi sous d'autres formes : mélangée avec de la paille et des branches pour enduire les parois extérieures de la cabane de l'Ama-zone, projetée sur les barricades dans un but défensif ou encore utilisée comme brique de terre crue dans le projet de La Chapelle<sup>73</sup>. Du sable est prélevé sur site, mélangé avec de la chaux pour faire de l'enduit intérieur, comme dans La Pelle ou dans l'Ama-zone.

De nombreux matériaux, non issus du site, sont également utilisés. En effet, certains ont dû être importés afin de compléter les constructions : des fenêtres, des portes, des châssis et autres éléments indispensables à la mise en place d'un abri. Divers matériaux proviennent de récupération de déchets, d'encombrants, de matériaux d'usines et de chantiers proches. D'autres sont amenés sur le site par des sympathisantes du mouvement de la ZAD ou par les occupantes eux-mêmes. On retrouvait notamment des tôles récupérées dans les magasins de construction du coin et utilisées comme éléments de toitures sur la plupart des constructions, des plaques d'OSB, des planches de bois, des bâches. Un plancher neuf, récupéré en seconde main, constituait le sol de la Désaxée. De nombreuses palettes sont utilisées<sup>74</sup> comme planchers ou pour faire du mobilier, allant parfois jusqu'à constituer la structure-même de cabanes entières, comme la Delphine ou l'Ovni. Dans ces cabanes spécifiquement constituées de palettes, il y avait place pour une isolation importante. Cette isolation témoigne bien de la logique à l'œuvre à la ZAD quant aux matériaux utilisés : celle-ci est composée à la fois de feuilles mortes trouvées sur site, de paille, de morceaux de liège et de frigolite récupérés, ou

<sup>73</sup> Ce projet n'a cependant pas vu le jour car il était toujours en travaux lors du démantèlement de la ZAD.

<sup>74</sup> Les palettes sont des matériaux très efficaces car elles sont manufacturées et facilement disponibles à de nombreux endroits. On en retrouve par exemple dans les entreprises de construction, dans les grandes surfaces, etc. à moindre coût. Elles permettent en outre une grande liberté de construction et sont facilement manipulables.

encore de toutes sortes de choses pouvant servir d'isolation, comme de vieux vêtements par exemple.

Il ressort qu'une grande place est accordée à la réutilisation et au réemploi de matériaux, dans tous leurs aspects et dans toutes leurs possibilités. De nouveaux matériaux sont très rarement achetés, encore moins si ceux-ci sont préjudiciables pour la nature, que ce soit par leur fabrication ou par leur installation dans les constructions sur site. On tend vers une minimisation de production de matériaux, comme en témoigne la recherche de simplicité constructive de certaines cabanes. La construction de la structure de l'Ovni ou de la Delphine n'a par exemple pas nécessité plus que des palettes et des clous. On peut cependant se poser la question de la viabilité de tels systèmes de récupération de matériaux classiques. À court terme, cette méthode est, sans aucun doute, bénéfique pour la planète (on évite la production de nouveaux matériaux et on donne une nouvelle vie à d'anciens), pour les habitants (les matériaux sont moins chers) et dans l'idée de l'opposition (on utilise, pour construire, la marge du système capitaliste de production et de consommation de biens que l'on conteste). Mais, à long terme, on reste dépendant de la fabrication de ces produits, issus de la production et du système capitaliste.

Nous n'entrerons pas ici plus en détail dans la composition et dans les systèmes constructifs des différentes cabanes et constructions, bien que ce soit un sujet très intéressant<sup>75</sup>. En effet, le but ici était d'examiner selon quels principes ces constructions se sont constituées, et nous estimons en avoir déjà eu un bon aperçu.

Cependant les systèmes mis en place à la ZAD d'Arlon que nous venons de décrire font écho à ce qu'écrit l'architecte français Patrick Bouchain quand il évoque la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et ce qu'il a pu y observer :

« Ils construisent, et, en le faisant, ils démontrent. C'est toute leur force. Et ils démontrent par exemple l'absurdité des réglementations. Car on n'arrête pas de parler d'éco-logie, on met des règles en place mais quand on fait un bilan aujourd'hui, on s'aperçoit que le bilan carbone des constructions dites écologiques peut être négatif. Eux, comme ils n'ont pas d'argent, ils sont vernaculaires et frugaux. Ils construisent avec les moyens du bord, avec ce qu'ils ont. Et révèlent que oui, il est possible de construire de manière écologique aujourd'hui sur le territoire français. » (Bouchain, dans Laurens, 2018, p.8)

### 8.3 De la relation au vivant

Sur la ZAD d'Arlon, au-delà de la volonté de ne pas perturber les milieux, les occupant.es œuvrent dans le sens de leur préservation et de leur biodiversité. Ils ne se contentent pas de « laisser aller » la nature, livrée à elle-même sans aucune action de l'être

<sup>75</sup> Pour plus d'information à ce sujet, voir le travail d'Alizée Pourtoy sur ces constructions vernaculaires que l'on pouvait retrouver sur la ZAD d'Arlon. Ce travail m'a d'ailleurs beaucoup aidé dans la rédaction de ce chapitre, en tant que source et témoignage très complet de la ZAD d'Arlon.

humain, mais ils interfèrent sur le site de la Sablière. Des actions sont mises en place pour désensabler les différentes marres de la zone basse du site et à certains moments, des fauches dans les prairies basses sont pratiquées pour éviter une repousse arbustive trop importante pouvant endommager les végétations spécifiques de prairie.

Cet entretien des biotopes qui sont en voie de disparaître entre également dans la stratégie de défense du site vu l'intérêt biodiversitaire de ces zones. C'est dans ce sens que les occupant.es, ainsi que les différents membres des associations de défense de la Sablière, ont tenté d'attirer l'attention des professionnels sur la biodiversité qui y régnait. Par exemple, la présence d'un couple d'hiboux grand-duc venu nidifier sur le site a été prise très au sérieux, au point que des ornithologues\* ont été appelés pour venir confirmer leur présence. Une famille d'entomologiste\* est également venue sur site à plusieurs reprises pour constater les insectes qui occupaient la partie basse. Il en est ressorti que de nombreuses espèces y évoluaient, probablement davantage que celles recensées il y a quelques années d'ici.

Outre ces actions qui visent à protéger la faune et la flore, on voit s'établir sur la ZAD d'Arlon une relation sensible aux vivants. On retrouvera des poèmes, chants et autres moyens d'expression qui font références aux arbres, aux oiseaux, aux animaux, aux insectes, toujours de façon sensible, les mettant au centre de tout un mouvement, de toute une création. La relation aux oiseaux est fortement mise en avant. On retrouve le monde des volatiles dans de nombreuses productions. Un collectif d'occupant.es se revendique par exemple comme étant du « Parti des oiseaux », communiquant et produisant des écrits sous ce nom. Il n'est pas anodin non plus que la mascotte de la ZAD d'Arlon, que l'on retrouve sur différentes affiches et autres médiums, soit le triton crêté. C'est lui qui est mis en avant, au même titre que les *zadistes* qui s'impliquent dans la lutte. On voit donc apparaître tout un imaginaire autour de ces vivants, où les occupant.es se réfèrent à eux de nombreuses fois, s'identifiant à eux, s'exprimant comme s'ils faisaient partie d'un tout, avec ces vivants. Les quelques premiers vers de la chanson « Un hymne pour la Zablière » ci-après, écrite par les collectif Bri.Co témoignent de cette tendance d'identification. (Figure 39)

Plutôt que de vivre à côté ou indépendamment des vivants non-humains, les êtres humains qui occupent le site vivent avec eux. Une occupante du site rapportait le fait que sur l'occupation, le couple d'hiboux grand-duc faisait du bruit constamment -hululant jour et nuit-, au point que cela pouvait devenir irritant à certains moments. D'un autre côté, ces mêmes hiboux grand-duc sont mis en avant par les acteurs de la ZAD qui ont appelé des ornithologues à venir attester leur présence. Les occupant.es ont même essayé de repérer l'endroit où ce couple pourrait nidifier afin de ne pas les y déranger. Ils étaient arrivés à la conclusion qu'ils nidifieraient dans des roches près de la falaise.

On voit qu'on apprend à vivre avec l'autre, n'imposant alors pas son propre rythme au vivant. Cependant, quand c'est possible, on en tire parti, mais toujours dans cette idée de co-construction, de respect réciproque et non pas d'exploitation unilatérale et abusive de ceux-ci. Dans les terres, on plantera quelques graines qui, avec un arrosage régulier, donneront naissance à quelques potagers, cultivés de façon écologique. (Figure 40)

Nous sommes les arbres et les cailloux  
Nous sommes le sang d'la terre debout  
Nous sommes les merles, les pissemorts  
Nous sommes la chair, nous sommes la vie

Plus un mètre de terre  
Plus une seconde de temps

Entre l'écorce et les patrons

Résiste la population

Et pour sauver notre falaise

Nous gardons les pieds dans la glaise

Figure 39 : Un Hymne pour la Zablière.



Figure 40 : Potager mis en place sur la ZAD d'Arlon.

Ce potager permettra de nourrir en partie les occupant.es. On tirera parti des arbres, pour y construire des cabanes, comme nous l'avons vu ci-avant, les enserrant, y ajoutant de nouvelles excroissances, profitant de leurs qualités naturelles et évitant de les endommager ou de les détruire au maximum. Les épicéas, altérés par les scolytes, seront utilisés comme matériaux de construction prioritaires. Lorsque l'usage en sera nécessaire, on prélevera des arbres vivants, mais jamais plus que ce dont on a besoin.

#### 8.4 S'intégrer dans un éco-système complexe

Dans cette façon de vivre en lien avec le territoire sur lequel on s'est installé, c'est aussi avec les cycles naturels qu'il faut négocier. Sur la ZAD d'Arlon, selon certains témoignages, on ressent beaucoup plus les changements de température ou encore le passage des saisons. Quand il pleut il pleut, il faut alors s'adapter et essayer de tirer parti des moments où il fait meilleur. L'animation du campement est, d'après les propos d'un.e occupant.e occasionnel.le, très différente selon que l'on soit en été ou en hiver. On peut également comprendre l'influence du climat sur la vie des occupant.es par les précisions apportées lors d'un entretien sur telle ou telle cabane qui était particulièrement appréciée car bien isolée, donc bien chaude en hiver et pas trop en été. On remarque alors que la vie se fait en partie en rapport avec les cycles naturels des saisons, comme avec celui des sols et du vivant.

C'est dans tout un écosystème que les occupant.es de la ZAD s'intègrent et c'est dans ce contexte qu'ils vont mettre des choses en place. En effet, la consigne principale est d'agir en influant et en altérant le moins possible le territoire, ses milieux, ses sols et sa biodiversité. Les techniques utilisées sont souvent adaptées au territoire précis sur lequel elles sont mises en place et s'éloignent des techniques industrielles et des technologies modernes que nous connaissons. Les techniques utilisées peuvent être qualifiées de *low-tech*\*. À la place d'utiliser des technologies toujours plus complexes pour remédier à des problèmes - technologies qui, souvent, consomment beaucoup d'énergie et créent des déchets ou de la pollution, entrant alors en conflit avec le vivant ou d'autres acteurs- on essaye de trouver des voies alternatives de résolution. On essaye de tirer parti de ces phénomènes, de s'intégrer à eux et non pas de s'en détacher ou de les contrôler. Un système complexe de récupération d'eau de pluie avait par exemple été mis en place sur les toits des cabanes La Pelle et Abricot nord, permettant ainsi d'en récolter en grande quantité et d'arroser le potager, l'utiliser pour la douche, la vaisselle, ou divers besoins. Le système des baignoires récupératrices d'eau témoigne aussi de cette volonté de tirer parti des phénomènes naturels, tout en les respectant.

Pourtant, on reproche souvent aux ZAD et à leurs occupant.es de perturber, voire dégrader, la nature en l'occupant alors qu'ils prétendent la défendre. On peut en effet se poser la question de la pertinence d'un mouvement qui a pour but de défendre et de préserver un site ainsi que sa biodiversité, de s'y installer ainsi que d'y creuser les sols, d'y utiliser les arbres, de déranger certains animaux en s'immisçant sur leur territoire.

A ces critiques, ils opposeront le slogan : *Nous sommes la nature qui se défend*. Cette expression n'est en rien anodine et on la retrouve d'ailleurs dans nombre d'autres ZAD. Elle

conditionne tout un comportement, toute une attitude à la fois envers la nature et le vivant en général, mais aussi dans la façon dont ces mouvements défendent la biodiversité et les territoires au sein desquels ils sont installés. D'un côté, ils estiment nécessaire cette action d'occuper le site -malgré les potentielles perturbations engendrées- dans le but de protéger ce territoire de la menace d'aménagement dont il est victime. D'un autre côté, cette expression signifie bien que les occupant.es ne sont pas là pour défendre la nature en tant que *concept*, différent d'eux, mais qu'ils sont là pour défendre la nature dont ils *font partie*. En défendant la nature, c'est également eux-mêmes qu'ils défendent, utilisant alors leurs corps dans ce combat, au même titre que les corps des oiseaux, des tritons ou encore d'autres insectes sont menacés. L'analogie au monde vivant est ici alors totale.

Même s'il n'est pas négligeable que l'installation des zadistes sur le site de la Sablière, ainsi que leurs activités, aient eu un impact sur la faune et la flore, ceux-ci revendiquent en même temps des relations fortes avec ces vivants. Par cette présence, ils opposent les autres systèmes de préservation de la nature, qui se détachent de celle-ci, perdant alors cette relation sensible avec le vivant comme nous en avons déjà parlé dans la partie « Réserve sur les réserves » de ce travail. (Cf. *De la nomenclature et des affectations*)

Quand ils coupent des arbres lors de l'occupation, ils le font de façon consciente, choisissant avec application l'arbre à couper, sachant à priori pourquoi et à quoi il va servir sur la ZAD. Quand on leur reproche de déranger les oiseaux ou les autres vivants, eux observent la faune et la flore du site pour les recenser, les signaler, les faire reconnaître et ainsi les protéger. S'ils les dérangent, ils en ont conscience et tentent de réduire ces interférences, comme nous l'avons vu avec les hiboux grand-duc. On pourrait donc voir s'installer ici, dans ce contexte de défense de la Sablière, une relation de réciprocité : d'un côté les occupant.es se servent des vivants et de leur présence comme moyen de protection supplémentaire du site, de l'autre, ces occupant.es occupent le site et y vivent pour protéger ces vivants.

À l'inverse de ces pratiques, on a vu que le projet d'aménagement du site de la Sablière ne tient presque pas compte de ces vivants, les estimant presque remplaçables quand est proposé, après avoir détruit toute la vie qui se développe sur le site, de reconstituer une réserve naturelle à quelques dizaines de mètres. Cette vision est confirmée avec la déforestation violente et abusive du site de la Sablière après l'évacuation de la ZAD. Dans cette action transparaît la non-considération pour ces êtres vivants, que ce soient les arbres ou les oiseaux.

Ce que la ZAD d'Arlon a mis en place nous amène à entrevoir d'autres pistes de relation au territoire où cette « nature » n'est plus perçue comme concept séparé de l'être humain qui devrait la contrôler ou la protéger comme un élément vulnérable et intouchable. Au contraire, ces mouvements nous proposent de revoir notre place dans cette nature, dans ces systèmes climatiques et ces écosystèmes, en tant qu'acteurs parmi d'autres, s'influencant mutuellement, construisant ensemble les territoires. Ils nous invitent aussi à considérer ces vivants comme des alliés, avec qui l'on échange, auxquels on peut s'identifier et avec lesquels il est possible de créer des relations sensibles.

## 8.5 Des usages : vers une occupation

Que ce soit par rapport à l'endroit où l'on s'installe, aux ressources que l'on utilise ou aux pratiques qui se mettent en place, un autre principe entre en compte sur la ZAD quand il s'agit du territoire : c'est l'usage.

L'histoire de la cabane commune de l'Abricot-centre nous permet d'entrevoir ce que ces notions d'usages peuvent induire. Au début, les communs avaient été installés dans la sapinière. Quelques temps après ils ont été déplacés au bord de celle-ci, poussés par l'instabilité des arbres qui compossait la forêt d'épicéas. Après quelques mois, l'abri commun est encore déplacé, s'installant à la place qu'on lui connaît : au centre de la zone d'occupation. C'est à cet endroit que le plus de personnes se rassemblaient alors, pour discuter, débattre ou faire la fête. La cabane commune a été agrandie à plusieurs reprises, s'adaptant au nombre d'occupants et aux besoins de ceux-ci. Avant que la ZAD ne soit détruite, un agrandissement plus conséquent était prévu avec participation d'un architecte bénévole zadiste, ainsi que production de documents et d'une maquette.

Dans la même logique, la cabane de la Daar doit son emplacement particulier à l'usage de celle-ci. Elle avait été construite spécialement pour y faire la fête, ce qui pouvait engendrer pas mal de nuisances. C'est pourquoi il a été décidé de placer celle-ci dans la sapinière, là où il n'y avait pas de constructions dans un rayon alentour assez large. Malheureusement, cette cabane a pris feu pendant l'occupation, reléguant alors les fêtes dans les cabanes communes des Abricots nord et centre.

On voit qu'ici l'usage détermine tout autant le lieu de l'implantation que d'autres facteurs, comme la topographie, les sols, les vivants ou encore les conditions de la lutte. La prise en compte de ces usages laisse place à la possible évolution, le possible remaniement des constructions, des implantations mais aussi des fonctions et des espaces. On laisse la possibilité d'évoluer avec le temps et les changements qui peuvent survenir. Cette place importante laissée à la modification et à l'évolution des infrastructures va aussi de pair avec l'idée de s'intégrer à un système global, que l'on sait mouvant et en perpétuel changement.

Cette modification des affectations par l'usage, avec l'évolution des caractéristiques du site, de la lutte, des évènements, va à l'opposé de la fixation d'affectations immuables que l'on pourrait retrouver dans l'aménagement du territoire contemporain. Comme on l'a vu pour le site de la Sablière, il semble difficile, une fois le site affecté à une fonction particulière et précise –telle que ZACCe- d'en modifier la teneur. Malgré l'apparition d'une biodiversité intéressante et les usages divers que celui-ci a accueilli au point de changer d'aspect voire d'intérêt, les affectations qui y avaient été attribuées depuis plusieurs dizaines d'années n'ont pas évolué. Il semble alors que ces affectations n'étaient plus en phase avec la réalité du site.

Pour revenir à l'Abricot-centre, son architecture s'inscrivait également dans cet esprit de modifications constantes : légère, construite de façon simple avec des matériaux du site et donc facilement modifiable, facilement adaptable aux usages. C'est grâce à ces différents facteurs que celle-ci a pu être déplacée à plusieurs reprises, ainsi qu'agrandie au fur et à mesure des besoins.



Figure 41 : Cabane de La Désaxée.

La cabane de la Désaxée (figure 41) est aussi un bon exemple de cette flexibilité d'usage que laisse l'architecture mise en place sur la ZAD. Première construction montée sur le site, elle est d'abord affectée au rôle de sleeping\* durant plusieurs mois. Cependant, des espaces de création venant à manquer sur la ZAD, il avait été prévu d'en changer l'usage en la réaffectant en un atelier créatif partagé. Cette modification n'a cependant pas eu lieu suite à l'expulsion de la ZAD.

Les constructions elles-mêmes évoluaient au fur et à mesure de l'occupation du site. À une échelle plus intime, elles étaient modifiées par les occupant.es qui y habitaient. Ceux-ci les agrandissaient parfois, les personnalisait, les décorent selon leurs goûts. Plusieurs personnes se succédaient dans l'occupation d'une cabane, parfois sur une période courte, pouvaient en modifier son aspect, son utilisation, son affectation. Ce n'est pas le ou la constructeur.ice de la cabane qui en a la pleine possession ou le contrôle, mais plutôt celui ou celle qui l'occupe, qui en fait usage. Les constructions n'appartiennent pas à quelqu'un en particulier et cumulent des occupant.es, des pratiques, ainsi que des traces des différentes occupations. La Pelle, par exemple, était devenue la bibliothèque communautaire de la ZAD alors qu'elle n'avait presque été construite que par une seule personne. De plus, plusieurs objets personnels, de décoration – photos, sculptures en bois, etc.- issus des personnes ayant occupé cette cabane étaient toujours là, lui apportant une atmosphère intime que les zadistes appréciaient. On retrouve ces ornementsations personnelles dans -ou sur- de nombreuses constructions, témoignant de leurs différentes occupations.

Cela nous amène vers les notions d'occupation et de propriété. Nous ne retrouvons plus ici, en effet, la notion de propriété car la cabane n'appartient pas à quelqu'un en particulier qui déciderait du futur de celle-ci -de façon individuelle en tout cas. On entre alors dans la notion d'occupation, qui va de pair avec celle d'usage et c'est cette dernière qui prévaut. On retrouve ce même système d'occupation sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes où les cabanes, si elles ne sont pas utilisées, sont considérées comme libres d'usage. Geneviève Pruvost nous éclaire :

« Certaines cabanes sont plus « privatisées » que d'autres, sachant que ce terme n'a guère de sens, puisqu'aucun lieu n'appartient à personne et que la majorité des cabanes est collective (rares sont les personnes qui habitent seules). Le site fonctionne par ailleurs avec un turn-over important de populations, y compris parmi les résidents plus permanents dont certains oscillent entre plusieurs luttes. Ces allers et venues ont pour effet de perpétuer le principe de non-appropriation des lieux : après un mois d'absence, certaines cabanes – y compris dans leur architecture – peuvent changer avec le renouvellement du collectif d'habitants. » (Pruvost, 2017, p.48)

Cette notion d'occupation peut également s'étendre au territoire. En effet, la ZAD d'Arlon était une « occupation illégale d'un territoire ». Comme le signale l'appellation ci-avant, il n'y a pas volonté de s'accaparer le territoire, mais simplement de l'occuper, de façon temporaire. Et avec cette occupation va l'*usage* de ce territoire qu'ils occupent. Il est important ici

d'insister sur cette notion de temporaire. Le but de la ZAD n'était pas de s'installer de façon pérenne sur le site mais de l'occuper le temps que celui-ci soit « hors de danger ».<sup>76</sup>

Dans leurs pratiques les occupant.es avaient pour but de laisser le moins de traces possible sur le site une fois que la ZAD quitterait celui-ci. Les constructions suivaient donc cette idée de « retour à la terre » une fois l'occupation finie : essayant de ne pas polluer le site, de ne pas être néfastes pour les vivants ou l'environnement, n'en modifiant pas profondément les caractéristiques. Dans le même sens, les aménagements effectués sur le site suivaient cette notion d'usage : n'était fait que ce qui avait une utilité, que ce soit d'habitat, d'occupation, ou de vivre ensemble. Tous les espaces n'étaient d'ailleurs pas occupés, certains laissés indéterminés et chaque endroit ne devant pas être « rentabilisé ». On remarque cela assez explicitement avec la zone basse qui est laissée avec des interventions et un passage minimum, ou encore la sapinière scolytée, que l'on ne déboise pas d'un coup et qui est exploitée seulement quand du bois est nécessaire. Sur la ZAD c'étaient bel et bien les pratiques -locales et sur le terrain- qui définissaient les usages et les affectations du territoire occupé.

Il faut cependant signaler que la notion de la lutte pousse également dans ce sens de l'occupation temporaire du lieu, ainsi que dans la détermination de ces usages. En effet, la conservation de la partie basse du site pour son intérêt biodiversitaire peut justifier la volonté de laisser cet espace libre de toute utilisation. De plus, l'impératif de la lutte rend plus palpable la « précarité » des installations. La possibilité que tout soit détruit du jour au lendemain justifie plus encore cette notion d'occupation temporaire. Par exemple, on voit sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes certaines cabanes ou installations ayant des fonctions plus précises et plus privatives, des implantations fixes et des matériaux plus durables, d'autant plus depuis que la lutte contre l'aéroport a été remportée et que l'occupation s'est prolongée, stabilisée.

Sur la ZAD d'Arlon, on peut voir que la relation au territoire qui se dégage n'est donc pas celle de la possession ou de la privatisation du site. Nous avions déjà constaté que cette privatisation de la Sablière, lors de la vente de celle-ci à Idelux, transformait des biens communs en bien privés. Les « bénéfices » que pouvaient apporter ce territoire devenaient privés au détriment de la population qui n'en avait plus l'usage. Au contraire, Vinciane Despret et Alessandro Pignocchi rendent compte, dans la préface d'un recueil de texte issu d'occupant.es de la ZAD d'Arlon, de la forme que peut prendre l'idée d'une occupation de territoire :

« Voici une ZAD qui s'est mise sous la protection des oiseaux. [...] Une idée qui a du sens. Car les oiseaux s'y connaissent en matière de zones à défendre - c'est d'ailleurs ainsi que se définissent, selon les ornithologues, les territoires, comme

<sup>76</sup> C'est à priori le même principe sur toutes les ZAD. Cependant on peut voir par exemple sur la ZAD de NDDL qu'une fois le projet d'aéroport abandonné, certains occupant.es ont réclamé le droit de rester sur ces terres qu'ils ont défendues ardemment et auxquelles ils sont attachés. Il est cependant encore une fois important de souligner que la plupart de ces occupant.es refusaient de « rentrer dans les clous » et de régulariser leur position auprès de l'état en achetant ces terres, préférant le statut d'occupant.es, qui auraient le droit de rester sur ces terres car ils en font l'usage.

« n’importe quel lieu défendu ». C’est une belle idée de se mettre à leur école, à condition bien entendu de défendre le mot même de « territoire » contre toute accaparation qui renverrait à l’idée de propriété privée. Car les oiseaux n’ont pas de propriétés, seulement des usages. C’est cela un territoire. Et les oiseaux s’y connaissent bien en matière d’usages. Ils savent que chanter fait territoire et qu’un territoire fait chanter. Et ils savent, de leur longue alliance avec les herbes, les plantes, les arbres et leurs fruits, ce que veut dire essaimer. Et de tout cela, ils savent qu’il n’existe de vie viable que par des pratiques multiples et enchevêtrées. » (Despret, Pignocchi, 2020)

Bien sûr, cette vision d’usage et d’occupation d’un territoire se place aussi dans l’esprit de la prise en compte de tous les acteurs de ce territoire. L’oiseau fait usage de ce territoire au même titre que les arbres, les insectes, ou les humains -que ce soient les riverains ou les occupants de la ZAD. Chaque acteur occupe en effet le territoire, que ce soit temporairement ou de façon plus pérenne, en cohabitant, ne possédant pas celui-ci au détriment de tous les autres.

## 8.6 De la mise en commun

Sur la ZAD d’Arlon, on voit se mettre en place des processus de gestion du territoire différents des modèles qui sont à l’œuvre dans nos sociétés. Il en est de même pour les prises de décisions ou la gestion des tâches et des conflits. Le principe dominant qui sous-tend ces modes de gestion et de décision est celui de « mise en commun ».

Les cabanes Abricot, abris et espaces communs, jouaient un rôle central dans la vie et les prises de décision communes. L’Abricot centre (figure 42) regroupait, sous son toit, les cuisines communes, un salon-bibliothèque (espace de rassemblement, détente et lecture) et un espace dinatoire qui se transformait, une fois les beaux jours arrivés, en lieu où des évènements prenaient place tels que des concerts ou autres « jam »\*. D’autres structures s’articulaient autour de celui-ci, tel qu’un espace de stockage pour les outils nécessaires aux différents chantiers de la ZAD ou encore un « free shop »\*. Aux alentours de ce rassemblement de constructions, on retrouvait un brasero ainsi que de nombreux sièges et autres mobiliers qui permettaient de s’y rassembler facilement. À l’entrée de l’Abricot Centre était accrochée une pancarte indiquant certaines règles à suivre quant à l’utilisation de la cuisine, alors qu’au salon-bibliothèque, un tableau affichait les différentes tâches quotidiennes ainsi que les activités prévues sur la ZAD. C’est également dans ce lieu que se pratiquaient les assemblées générales, fréquentes, ou que se déroulaient les fêtes le soir. L’Abricot Nord (figure 43), quant à lui, était organisé de la même manière que l’Abricot Centre mais dans une importance moindre.

On remarque donc que ces cabanes et cet espace, situés au centre de la zone, jouaient plusieurs rôles importants. Cet espace devient à la fois zone de divertissement, de rencontres informelles, d’activités communautaires, de débats et de prises de décisions.



Figure 42 : Abricot Centre.



Figure 43 : Abricot Nord.



Figure 44 : Intérieur de l'Abricot Centre.

C'est par ce lieu et son usage que le mouvement d'occupation matérialise une autre façon de vivre ensemble, mais aussi la mise en place d'autres processus de décision. Le « pouvoir » n'est plus décentralisé : relégué à un espace « privé » et détaché du territoire ou relégué à des personnes censées décider pour une communauté. Les prises de décisions sont au contraire inhérentes au territoire, au quotidien et à la vie communautaire qui y prend place. (Figure 44)

Les décisions prises sur la ZAD le sont alors selon le prisme de la mise en commun, que ce soit à propos des activités qui prennent place sur le site, aux affectations de celui-ci ou aux cabanes construites. En effet, quand une cabane ou une nouvelle construction était projetée, une assemblée était mise en place pour organiser le chantier. Il était alors décidé, en commun, de l'emplacement futur de la construction, de sa forme, de ce qui pouvait être fait ou non en fonction des matériaux disponibles, de la main-d'œuvre présente, etc. Il n'y avait cependant aucune obligation de prendre part aux différents chantiers, le choix étant laissé aux occupant.es d'y participer ou non, selon leurs désirs et motivation.

A côté de ces mises en commun, une grande place est aussi laissée aux prises de décision et aux libertés individuelles. Les règles qui existent, comme pour l'utilisation de la cuisine, ne sont pas fixes ou intransigeantes. On retrouvait par exemple le même système sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Dechézelles et Olive nous rapportent que « lorsqu'elles existent, les règles sont soumises à délibération, y compris le format de leur élaboration. Ces règles peuvent parfois résulter d'ajustements en situation, sans véritable visée réflexive [...] ». (Dechézelles, Olive, 2017, p.13)

Les décisions communes ne signifient pas non plus obligation ou alors effacement de l'individualité et de l'intimité. Par exemple, la construction de la cabane de La Pelle fut réalisée quasi par une seule personne, les autres occupant.es n'ayant pas pris part à celle-ci pour diverses raisons. La cabane de la Gale, perchée dans les arbres, fut, quant à elle, victime de son succès au point que 25 personnes s'y sont retrouvées en même temps. Estimant que trop de monde pouvait avoir un effet négatif sur la cabane mais aussi pour l'intimité de ses occupant.es, ils et elles ont décidé de la rendre plus privative. Pour y arriver, ils n'ont pas édicté d'interdiction de s'y rendre, mais ont retiré l'échelle qui y donnait accès, ne laissant alors que la voie des cordes et des baudriers pour y accéder. Cet accès plus compliqué a ainsi introduit un filtre à l'entrée : ceux qui voulaient y grimper devaient soit avoir des notions d'escalade soit entrer en contact avec les occupant.es pour qu'ils leur apprennent à utiliser ce système d'accès.

C'est un nouveau système de relations sociales qui est ici mis en place, un système où la proximité, la communauté et l'échange sont valorisés et placés au centre des relations sociales, qui ne sont plus définies par des positions ou des dénominations préalables. Chacun est libre de ses propres décisions mais le commun importe également et l'action est valorisée. Tout le monde pouvant initier des projets qui seront partagés ou non par la communauté. Alizée Pourtoy précise : « Les ZAD sont des zones auto-gérées, les décisions étant prises directement par les personnes de manière horizontale. » (Pourtoy, 2021, p.83)



Figure 45 : Barricades



Figure 46 : Rencontre avec Idelux

On remarque que le commun ainsi que les relations sociales ont une place privilégiée sur la ZAD d'Arlon. En effet, une relation au territoire différente, plus sensible, plus égalitaire entre tous les acteurs et les êtres vivants, implique également de modifier les relations de pouvoir qui sous-tendent ces territoires. On peut rapprocher cette volonté du concept d'« écologie sociale », développé par Murray Boochkin dans les années 1960. Ce concept postule :

« Si cette relation humains/nature a penché vers l'exploitation à outrance, sans égards aux cycles naturels et aux conséquences, c'est parce que la relation humains/humains dysfonctionne. [...] l'idée de dominer la nature découle de la domination de l'humain sur l'humain (de l'homme sur la femme, du riche sur le pauvre, du vieux sur le jeune, de celui qui sait sur celui qui n'a pas la connaissance, etc.) Il faut donc résoudre ces problèmes sociaux – que l'écologie sociale analyse comme étant avant tout des problèmes de domination – pour voir émerger une société en relation « organique » et non destructrice avec la nature. [...] » (Lagneau, 2013, p.77)

Ces problèmes de domination seraient issus, toujours selon Boochkin, de « la société capitaliste, compétitive, centralisée et hiérarchisée. » (Lagneau, 2013, p.78)

Malgré cette volonté, la présence de barricades aux entrées de la ZAD pourrait poser la question de la véritable accessibilité de celle-ci, de son ouverture aux acteurs différents de ceux qui l'occupent et de la mise en place d'une hiérarchie par des accès restreints au site. Il est bon de savoir que si ces barricades ont un rôle défensif, notamment dans le cas d'interventions des forces de l'ordre, elles ne sont en aucun cas là pour empêcher les utilisateurs du site de s'y rendre, de s'y promener ou d'échanger avec les occupant.es. De plus, selon les propos d'une occupante, les barricades jouaient plus un rôle mental de dissuasion, de manifestation de la volonté de résister et de se défendre qu'un véritable obstacle ou objet de défense -malgré l'aspect impressionnant que celles-ci pouvaient avoir. (Figure 45)

Le territoire est et reste, avant tout, un bien commun dans le quartier. Il est ouvert et disponible à l'utilité de tout le monde. C'est même un principe qui était défendu par la ZAD et ses occupant.es qui avaient d'ailleurs mis plusieurs choses en place pour ouvrir le mouvement à la population et aux riverains. De nombreuses activités étaient organisées, que ce soient des visites de sensibilisation au site et à sa faune et sa flore ou des événements pour inviter les riverains et autres curieux à venir sur place, faire connaissance, échanger.

Une « marche des luttes de territoire » a par exemple été organisée à Arlon. Celle-ci visait « à rassembler toutes les personnes sensibles à la question écologique et à la destruction du vivant, dans un esprit familial. »<sup>77</sup> D'autres petits événements prenaient place sur la ZAD, ponctuellement, tels qu'un après-midi pour les « poétesses et poètes de la Zablière », un « weekend féministe, ouvert à toutes et tous » ou encore différents chantiers participatifs. Des rencontres et débats ont également été organisés, avec, entre autres, Idelux et la ville

<sup>77</sup> Cette marche avait cependant été annulée, les occupant.es de la ZAD s'exprimant ainsi à ce sujet : « Etant donné le climat de tension instauré par le bourgmestre autour de cet événement, nous avons décidé collectivement de l'annuler », comme on peut le lire sur le site internet de la Zablière.

d'Arlon<sup>78</sup>. Une fois sous forme de débat « officiel » organisé par le MOC\* « autour des enjeux soulevés par la ZAD. »<sup>79</sup> Une autre fois sous la forme d'« un pique-nique improvisé, avec des vaches en renfort, pour illustrer le combat environnemental mais aussi idéologique que mènent les zadistes »<sup>80</sup>, dans la rue même de la Sablière, afin d'échanger avec Idelux, ainsi que d'autres acteurs et riverains. (Figure 46) Un autre exemple est l'Université DTR\*, qui, pendant 5 jours, s'est déroulée sur la ZAD. On peut lire sur le site de la ZAD : « L'Université DTR est ouverte à toutes et tous et on y prend soin de tout le monde. [...] Nous n'organisons pas un festival où il y a les « consommateurs de la zad » et les organisateurs. C'est une aventure collective ! »

Loin de retrancher le site pour le protéger, ils l'ouvrent à tout le monde, le remettent au centre de tout un quartier, voire de toute une population. Ils le replacent comme espace et territoire commun d'échange et d'interface entre vivants humains, mais aussi avec le non-humain. Des liens se recréent mais aussi de l'imaginaire collectif, inspiré du vécu et ancré dans ce territoire particulier.

## 8.7 De l'imaginaire et des histoires

Parallèlement à l'occupation du site, tout un imaginaire s'est construit au sein du mouvement de la ZAD d'Arlon. Rien que dans la nomenclature, dans la nomination des choses, on peut voir une volonté de mettre en place des imaginaires alternatifs.

La ZAD de la Sablière devient ainsi la *Zablière*. On s'approprie à la fois le site de la Sablière en travestissant son nom, mais aussi la lutte globale qui est celle des ZAD, qu'on adapte au site qu'est la Sablière. À ce moment-là, la lutte et le site ne font plus qu'un : la *Zablière*. On s'écarte des appellations impersonnelles, détachées du site que sont celles de ZACCe ou encore de SAR. Cette nouvelle nomination des choses permet une réappropriation de l'imaginaire collectif, en réaction à l'imposition de nomenclatures froides et « techniciennes » que l'on peut recevoir des institutions, ou issues de l'aménagement du territoire. Ici, on ancre le site, entre autres, par sa dénomination, dans un mouvement commun et sur le terrain.

Les noms des cabanes témoignent également de cette mise en place d'un imaginaire collectif alternatif. En effet, chaque cabane possède un nom particulier et personnel. Ces noms n'ont pas toujours d'explication précise, parfois ils sont issus de l'usage, parfois d'une histoire qui a accompagné leur construction, ou alors ils sont tout simplement inspirés d'histoires qu'ont vécues ces cabanes et leurs occupant.es.

Le nom des Abricots est dérivé de la contraction des mots « abri » et « commun », cet assemblage donnant un côté plus ludique à leur appellation. Leur position sert à les différencier : un Abricot Centre et l'autre Nord.

---

<sup>78</sup> Toutes ces informations sont issues du site internet de la *Zablière*.

<sup>79</sup> Extrait issu d'un article de *TV Lux*, janvier 2020.

<sup>80</sup> Ibid.

La Pelle, aussi appelée l’Appel, était une cabane presqu’entièrement enterrée. Le choix de ce nom provient donc à la fois de cette caractéristique constructive, mais fait aussi référence à un livre anarchiste qu’on y trouvait dans la bibliothèque : « l’Appel ».<sup>81</sup>

L’Ama-zone, était issue d’un chantier participatif en mixité choisie\* : « incluant les meufs cis, personnes trans et non binaires et les hommes non hétéros » et n’incluant pas « les hommes cis (hétéros ou gays) », selon le collectif A.C.A.B.I, organisateur du chantier.<sup>82</sup> Cette cabane, qui était réservée aux personnes genrées femmes ou non-binaire, tient son nom d’un jeu de mot entre l’appellation des guerrières Amazone, et le terme « zone ». En effet, celle-ci se voulait un *safe space*\* sur la ZAD, c'est-à-dire une zone où cette partie de la population pouvait se retrouver et se sentir en sécurité.

Le nom de la cabane de la Gale, quant à lui, n’est pas en rapport avec sa position particulière dans les arbres ou sa fonction. Il est issu en effet d’un des premiers occupants de celle-ci qui aurait prétendument eu la maladie de la gale.

La Désaxée, aussi surnommée la « Désax’ », tient son nom, comme nous l’avons déjà vu, de l’affaissement progressif de sa partie gauche donnant un aspect particulier, penché, à toute sa structure.

L’Ovni, cabane assez petite, était aussi surnommée la « cabane des amoureux ». On y retrouvait une seule pièce dont l’entièreté du sol était couverte d’un matelas double, constituant ainsi un « petit nid douillet ». (Pourtoy, 2021, p.150) (Figure 47)

La cabane de la Chaussette fait partie de la Zone de la Chaussette. À cet endroit, on pouvait retrouver une multitude de chaussettes, de toutes les couleurs, pendues sur des cordes tirées entre les arbres alentour. Cette installation donnait un aspect joyeux au lieu. (Figure 48)

La Chapelle, construction dont le chantier n’a pas été achevé, devait consister en un espace créatif et musical, ainsi qu’un sleeping. Sa structure était composée de pieux verticaux assez imposants ainsi qu’une toiture à deux versants. (Figure 49)

La cabane de la Delphine ne semble pas tirer son nom, pour sa part, d’un évènement ou d’un usage particulier, ou même d’un jeu de mot. Ce nom nous invite cependant à imaginer toutes sortes de scénarios quant à son origine : serait-il issu d’une histoire personnelle ? Un hommage à quelqu’un ? Peut-être était-ce juste un nom choisi au hasard, qui correspondait bien à cette construction ? (Figure 50)

On remarque que les noms donnés aux différentes constructions sont des appellations plus personnelles et *terre à terre*, c'est-à-dire tirées d’expériences, de faits, du vivre ensemble. Ces constructions, par leurs noms mais aussi par leurs architectures, les décorations et les traces laissées par les différent.es occupant.es, nous parlent, chacune à leur façon, du territoire, d’elles-mêmes -leur vécu, leur histoire- et des personnes qui y vivaient, qui y habitaient. Ces dénominations créent également, toutes ensembles, un imaginaire alternatif qui transparaît

<sup>81</sup> La référence précise de ce livre n’a pas été trouvée.

<sup>82</sup> Propos tirés du site internet de la Zablière.



Figure 47 : Cabane de l'Ovni



Figure 48 : Cabane de la Chaussette



Figure 49 : La Chapelle



Figure 50 : La Delphine

dans cette volonté de personnalisation, qu'elle soit esthétique ou de langage. Nommer les choses, c'est aussi les faire exister dans l'imaginaire commun.

Si chacune de ces installations raconte une histoire en soi, sur la ZAD, on se raconte aussi des histoires. Celles-ci ont même une grande importance, que ce soit dans le vivre ensemble ou dans le cadre de la lutte.

Dès le début de l'occupation, par exemple, un parallèle est fait, de manière ironique et amusante, avec l'univers du *Seigneur des Anneaux*<sup>83</sup>. Dans une vidéo d'appel à se rassembler pour l'occupation, c'est une parodie de la scène de l'allumage des « feux d'alarme du Gondor » qui est utilisée.<sup>84</sup> Une occupante raconte que, sur la ZAD, on parle de la « Terre de la Chaussette » comme on parlerait de la « Terre du Milieu », s'ancrant davantage dans cet imaginaire.

Sur la ZAD-même, des histoires sont racontées, souvent avec de la dérision, sur ce qui pourrait se passer sur les zones qui s'y côtoient. La Zone Nord serait par exemple celle des poètes et des artistes, plutôt rêveuse. Mais c'est en même temps là-bas que se trouve le noyau dur de la ZAD, avec les occupant.es qui restent constamment sur site. On dit ironiquement que l'on se rend sur « les Terres de la Chaussette » quand on se rend sur la zone où se trouve la cabane de la Chaussette, y ajoutant alors un côté lointain, aventureux. Cette zone est également considérée comme l'ambassade du nord. En effet, le nord étant retranché derrière les barricades, quand des invités arrivaient sur place, c'est à la Chaussette que souvent ils restaient. La zone de la Presqu'île est, quant à elle, mystérieuse, on ne sait jamais vraiment ce qui s'y passe. Ces histoires qu'on se raconte permettent de se raccrocher à un univers commun, un imaginaire collectif. On voit qu'une grande place est accordée à la dérision, à travers le nom de certaines cabanes, mais aussi dans l'imaginaire qui prend forme pendant l'occupation, jusqu'à celui qui encadre la lutte inhérente.

L'imaginaire, les histoires qu'on se raconte, l'amusement qui en ressort, la dérision : toutes ces techniques permettent de se donner du courage, de dédramatiser les situations, voire de désamorcer certaines tensions, mais aussi d'alléger un peu la charge que la lutte implique. En effet, la lutte n'est pas toujours facile et l'occupation n'est pas toujours joyeuse. Parfois il fait froid sur le site, la vie est assez précaire et la charge mentale, pour ceux qui occupent constamment le site, est importante. La création de récits et d'un imaginaire commun permet de rendre la vie et la lutte un peu plus faciles, un peu plus agréables.

Les histoires inventées sur la ZAD sont parfois retranscrites. Cela permet à la fois de transmettre ce qui prend place sur le site à un plus grand nombre et à la fois de fixer cet imaginaire collectif qui prend naissance. On retrouve l'écrit sous de nombreuses formes : poèmes, chants, textes, plaidoyers, articles, etc. Un recueil a même été publié sous le nom de : « À vol d'oiseaux – poésie depuis la ZAD de la Sablière ». On y retrouve un ensemble

<sup>83</sup> « *Le Seigneur des anneaux* est une trilogie cinématographique américano-néo-zélandaise de fantasy réalisée par Peter Jackson et fondée sur le roman du même nom en trois volumes de J. R. R. Tolkien. [...] se déroulant dans le monde fictif de la Terre du Milieu. [...] Les trois films ont été un grand succès commercial. [...] Ils ont généralement reçu des critiques très positives, et ont été fortement récompensés. » Selon Wikipédia

<sup>84</sup> Vidéo de l'« Appel de la ZAD d'Arlon », Editions du sapin, novembre 2020

de « proses, poésies, morceaux de journaux intimes, chansons, contes et déclarations de guerre. Mais aussi de photos, dessins et caricatures »<sup>85</sup> issus d'occupant.es de la ZAD d'Arlon.

Les récits ont une grande importance. Comme déjà évoqué, ceux-ci permettent de s'identifier à une communauté et, plus loin, à un territoire, créant davantage de connexion à ce territoire, aux vivants et aux acteurs qui y prennent place. Sur la ZAD d'Arlon, on voit apparaître des poèmes qui associent à la fois beauté de l'écriture et témoignage de ce qui se passe sur le site. Des sujets très divers sont abordés, comme la lutte, la vie quotidienne sur le site, mais aussi la relation aux vivants, aux oiseaux<sup>86</sup>, au territoire et à la nature. (Voir figure 30) Ces récits témoignent de la recherche d'une relation plus sensible au vivant, au sol et au territoire.

La réappropriation de l'imaginaire, fortement présente dans le mouvement des ZAD, passe aussi par une volonté de reprendre le contrôle des savoirs, de l'apprentissage. L'université DTR<sup>87</sup> a ainsi été créée par des occupant.es et s'est déroulée sur la ZAD d'Arlon. Pendant 5 jours, des workshops, des conférences, des chantiers participatifs, etc. ont été organisés. Tout le monde était le ou la bienvenu.e pour apprendre, partager et « produire, à [son] tour, des savoirs qui se rapportent à nos vies directement vécues. »<sup>88</sup>

On retrouve cette volonté d'apprentissage libre dans la vie de tous les jours également. Sur les chantiers, les savoirs se transmettent à chacun de façon informelle, on apprend par essai et erreur ou en observant. Une grande place est laissée au *faire* et on retrouve une « communication tout à la fois rapide et inclusive des savoir-faire. » (Pruvost, 2017, p.59)

Il est néanmoins important de mentionner la difficulté de mise en pratique de cette idée de « destitution » du savoir académique ou scientifique comme étant le savoir dominant. Selon un témoignage, malgré cette volonté, le savoir reste une arme importante sur les ZAD, y compris sur celle d'Arlon. Celui qui *sait* prend souvent plus de responsabilités, les rennes de tel ou tel projet ou telle initiative. S'installent parfois des relations inégales relatives à ces savoirs, des hiérarchies se mettant alors en place, même de façon involontaire.

Dans le même esprit, on retrouve sur la ZAD la volonté de reprendre le contrôle de la communication. Les médias classiques ne sont pas nécessairement les bienvenus et on favorise les médias indépendants. La ZAD d'Arlon crée son propre site internet où de nombreux articles et autres documents sont mis en ligne, soit écrits par les occupant.es eux-mêmes, soit par des collaborateur.ices dont ils partagent les valeurs, les pensées ou la lutte de défense du site de la Sablière. Il en est de même pour les réseaux sociaux, utilisés par la ZAD d'Arlon comme moyen de communication privilégié, entre autres, pour mobiliser,

<sup>85</sup> Selon le site internet de la Zablière.

<sup>86</sup> Les oiseaux sont un thème que l'on retrouve beaucoup sur la ZAD, et même sur les ZAD en général.

<sup>87</sup> L'Université DTR se définit comme : « une première expérimentation de ce qui pourrait être une autre manière de penser le partage du Savoir. Un savoir qui serve à se libérer, à s'autonomiser, à développer une puissance d'agir et de compréhension du monde qui nous entoure. Nous ne voulons plus d'un « savoir-pouvoir » qui est produit dans les universités transformant les individus en maillons de la structure économique dominante. Nous devons penser un savoir qui libère. Un savoir qui ouvre la voie des possibles, qui ouvre des chemins multiples, au plus proche de la vie elle-même. » Propos issus du site internet de la Zablière

<sup>88</sup> Selon des propos issus du site internet de la Zablière

sensibiliser, mais aussi comme outil de lutte, permettant d'engendrer un soutien à plus grande échelle.

On voit, par tous ces systèmes, ces actions et événements mis en place, une volonté de reprise de l'imaginaire pour sortir du système et de l'imaginaire qui est estimé « capitaliste », « néolibérale » et « consumériste » des institutions –qu'elles soient politiques, éducationnelles ou scientifiques. On se réaccapare l'imaginaire pour le transférer au collectif, à *l'ici et maintenant*, aux gens, aux vivants et aux territoires. Un imaginaire alternatif se crée. Cet imaginaire, bien loin d'être circonscrit à la ZAD d'Arlon seulement, se retrouve dans de nombreux mouvements sociaux et d'occupations actuels. En plus de recréer des récits locaux ainsi que de nouveaux imaginaires basés sur le territoire et les acteurs de celui-ci, c'est dans une histoire, de plus grande échelle et alternative à celle de la globalisation et du capitalisme, que la ZAD d'Arlon s'inscrit.

## 8.8 De la place à l'alternative

Lors d'une entrevue, une des occupantes relatait la diversité des personnes rencontrées sur la ZAD d'Arlon. En effet, la ZAD aurait constitué une sorte de « soupape sociale » pour Arlon et ses environs. Sur le lieu occupé, on pouvait retrouver aussi bien des étudiant.es universitaires, des anarchistes, des gilets jaunes, des mineurs déscolarisées, des sans-abris, des militant.es, des personnes en fuite ou encore des artistes et des poètes. Un ensemble de personnes qui, à un moment ou à un autre, peuvent se sentir en décalage avec la société, à la marge d'un système dans lequel ils évoluent. Pour un moment alors, c'est sur ce bout de territoire arlonais qu'ils auraient trouvé refuge, ou, du moins, la possibilité de *faire leur histoire*.

La marge est une notion très importante dans le cadre des ZAD. En effet, ce mouvement se met lui-même en porte-à-faux de la société, sortant du système par cette occupation illégale d'un terrain privé. On se retrouve alors à la marge d'une société, globale, que l'on conteste. Pierre Lhoest nous dit, en parlant de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes :

« La défense de l'environnement passe par la remise en cause de notre société néolibérale et par la valorisation de pratiques alternatives visant l'autonomie. La valorisation de l'autonomie et du partage est un moyen de se tourner vers le local tout en dressant une critique de l'économie actuelle. Les « zadistes » revendiquent un usage autonome de l'espace afin de s'affranchir des contraintes capitalistes. » (Lhoest, 2016, p.44)

En effet, l'autonomie alimentaire est recherchée sur la ZAD d'Arlon. On met en place un potager géré de façon communautaire, mais on compte aussi sur un système d'entraide organisé autour de la ZAD, avec les riverains, les citoyens, etc. La nécessité obligeait cependant à trouver des systèmes alternatifs tels que récolter les invendus des grandes surfaces alentours.

D'un côté, c'est par la marge que le mouvement s'affirme. D'un autre côté, c'est aussi l'expérience de cette marge qui va ouvrir la voie à toute sorte de pratiques alternatives -soit par choix soit par nécessité- entraînant alors une vision différente et un espace laissé à la création d'autre chose. C'est à cet *autre chose* qu'Anna Tsing nous invite à nous intéresser :

« Considérons, en fait, la question de ce qui reste. Étant donné la réalité des dommages qu'ont causés les machines étatique et capitaliste aux paysages naturels, nous devons nous demander pourquoi quelque chose a subsisté malgré leurs impitoyables filets. Pour répondre à cette question, nous aurons besoin de nous faufiler dans les marges. [...] Mais ces manières de vivre et de faire, parce qu'elles sont considérées comme n'appartenant pas à la marche du progrès, sont négligées. Ces moyens d'existence, pourtant, fabriquent aussi le monde et, surtout, nous montrent comment regarder autour de nous plutôt qu'en avant. » (Tsing, 2017, pp.55 et 58)

Sur la ZAD, bien que certaines zones d'installation et pratiques soient exclues, comme celles qui détruisent la nature, la place est laissée à l'expérimentation dans la façon d'habiter le territoire. On tente toutes sortes d'implantations, on utilise toutes sortes de matériaux et toute technique constructive -spécifique ou traditionnelle- est la bienvenue. Elle est même encouragée dans cet aspect de tentative de systèmes constructifs alternatifs à ceux de la construction classique. Il en va de même pour les techniques qui tentent d'améliorer la vie sur le site : on priviliege la mise en place de systèmes alternatifs, créatifs, « low-tech » qui permettent de tirer parti du site tout en ne l'altérant pas intrinsèquement.

On laisse la possibilité de créer de nouvelles relations avec ces territoires et donc aussi avec les vivants qui y prennent place. On voit des potagers se mettre en place, on construit sur et avec les arbres, ceux-ci faisant partie intégrante, dans certains cas, des constructions (La Chaussette, La Gale). Certain.es défendent le principe de ne pas du tout toucher au vivant, d'autres défendent de construire plutôt avec celui-ci, quitte à couper certains arbres si c'est nécessaire. On prend le temps de se connecter avec le vivant non-humain. D'autres relations à ces vivants -plus sensibles, plus conscientes-, sont explorées : elles s'écartant de leur exploitation ou de leur mise à l'écart du « monde humain » dans des réserves. Une occupante rapportait notamment qu'elle passait une grande partie de son temps sur la ZAD à errer, observant la faune et la flore, ou les étoiles le soir. Elle s'y retirait quand le contact humain devenait trop oppressant sur l'occupation, cette nature devenait alors une échappatoire avec laquelle une relation s'était créée.

On promeut des formes alternatives de gouvernance, avec une grande place laissée à la liberté, la prise de décision et la responsabilité individuelle. On essaye de mettre en place des principes d'autogestion, de gestions communes alternatives aux processus de décision et de gouvernance de nos institutions actuelles. On tend vers une démocratie participative totale, où idéalement tout est décidé sur site, par les gens qui y vivent, pour eux-mêmes et le territoire sur lequel ils vivent. On réfléchit sur le système social, les relations sociales, les hiérarchies,

avec une ouverture vers d'autres possibles, vers d'autres relations et systèmes d'échanges - que ce soit de savoirs, sociaux, économiques, etc.

Enfin, à une échelle personnelle ou au niveau plus global du mouvement, on tente d'ouvrir le champ de l'imaginaire. On tente de le sortir d'une vision unique, pour la rendre au contraire multi-spécifique, prenant en compte tous les acteurs dans leurs complexités. On n'exclut plus les territoires, les vivants, les autres humains et tous les systèmes naturels, au profit d'un imaginaire qui serait anthropocentré ou même excluant pour d'autres cultures, d'autres réalités. On favorise la mise en place d'autres moyens de communication, qui délivrent d'autres messages mais aussi d'autres récits et qui témoignent de la possibilité de *faire histoire*, et donc de *faire le monde*, autrement.

Dans cette démarche de création de nouveaux imaginaires, on remarque qu'il y a une volonté de production de savoirs alternatifs, libérés des carcans académiques, institutionnels, voir scientifiques trop exclusifs. Il y aussi une volonté de replacer le savoir dit « profanes »\* au même niveau que les savoirs « scientifiques », « académiques ». On met l'accent sur les techniques qui sont utilisées et apprises sur place, par l'expérience et l'expérimentation. Cette démarche de requalification d'une multiplicité des savoirs tend vers ce qu'Anna Tsing préconise, dans son ouvrage sur le champignon matsutake :

« Ouvrir la science et, plus généralement, la connaissance à l'histoire cosmopolite est une tâche urgente pour les chercheurs. La science des matsutakes au Japon apparaît comme le site parfait pour comprendre les croisements entre science et connaissance profane, d'un côté, et expertises internationales et locales, de l'autre. » (Tsing, 2017, p. 411)

Malgré l'ouverture d'esprit, l'« éveil » des personnes présentes et les principes qui sous-tendent ce mouvement d'occupation, il est important de signaler que la vie sur la ZAD d'Arlon n'est pas toute rose et certains problèmes y étaient toujours présents. Parfois, le manque d'intimité implique des retranchements de certaines personnes du reste de la communauté, voire des non-occupants. On se souvient de la réaction des occupant.es de la Gale et du système utilisé pour répondre au conflit qu'entraînait une trop grande fréquentation de la cabane. On peut aussi citer l'expulsion d'un des occupants -par décision commune du mouvement- suite à une soirée où il mit le feu à la cabane de la Daar.

Des problèmes de discrimination de genre et des comportements sexistes étaient également toujours présents sur le site. Il est arrivé que certaines filles ne se sentent pas en sécurité, voire soient agressées sexuellement. La cabane de l'Ama-zone fut la réponse à ce problème. Cependant, cette mixité choisie et mise en place a aussi suscité des débats sur la ZAD, quant à l'exclusion d'autres groupes et à l'exclusivité d'utilisation de ces espaces. On voit que ces confrontations entraînent souvent la nécessité de trouver d'autres façons d'arranger les conflits qui surgissent, composant alors avec plusieurs points de vue et plusieurs acteurs. Des processus alternatifs de gestion de conflits sont expérimentés, se traduisant souvent par des actions concrètes.

Bien que se manifeste une volonté d'abolir et de déconstruire les processus de domination, d'inégalité ou les systèmes sociaux, on remarque que de nombreux problèmes sociétaux refont surface pendant l'occupation. Cela est dû, entre autres, à la diversité des occupant.es et acteurs qui sont sur place -entraînant une confrontation d'idées et de valeurs parfois forte-, mais aussi au contexte de lutte qui est celui du mouvement d'occupation. Toutefois, c'est aussi cette défense du site et la nécessité de la lutte qui sous-tend la vie sur la ZAD et qui permet à toute cette communauté de rester « soudée », rassemblant les différents acteurs autour d'un objectif commun. Il y a toujours la nécessité d'agir en faveur de cet objectif malgré les différends.

On a pu voir sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, par exemple, qu'une fois le combat contre l'aéroport gagné, les différences transparaissent davantage, entraînant alors de plus grandes fractures entre les différentes formes de vie ainsi que davantage de difficultés à gérer les conflits. Paradoxalement, on a vu que c'est aussi à ce moment-là que sont apparus des réflexions sur de nouveaux modes de gouvernance, plus pérennes, tels que les communaux.

Loin d'être irréprochables, les ZAD sont avant tout une *recherche*, et ne sont pas figées. Mais ces mouvements, en agissant, prouvent que d'autres chemins sont possibles, sortant ainsi des discours et des pensées théoriques en les vivants et les mettant en place tous les jours. Cependant, on sait que la création de ces alternatives, qui deviennent réelles et durables, sont difficilement acceptées par les pouvoirs en place ou le système économique dominant.

Dès le début, la ZAD d'Arlon -ainsi que ses occupant.es- sera cataloguée comme dangereuse, engendrant parfois des réactions disproportionnées, notamment de la ville d'Arlon et des « forces de l'ordre ». Plusieurs événements témoignent de cette vision de la ZAD.

Concernant la « marche des territoires » en novembre 2019 par exemple, malgré son annulation une semaine auparavant par les organisateurs, ce furent « des dizaines de camionnettes de police, une vingtaine de policiers à cheval, deux auto-pompes, un hélicoptère, deux sorties d'autoroutes fermées, des centaines de places de parking interdites »<sup>89</sup> qu'ont pu observer les habitants d'Arlon, pour aucune raison, finalement.

Lors de l'expulsion de la ZAD en mars 2021, ce n'étaient pas moins de 150 policiers accompagnés d'engins blindés qui étaient venus déloger 9 occupant.es endormis. Plusieurs fois auparavant, ceux-ci avaient été « intimidés » pour qu'ils quittent les lieux, notamment par les forces de l'ordre –contrôles, coups de pression et survols de la ZAD par drones<sup>90</sup> - ou sous différents avis d'expulsion, « certifiés par huissier ou relayées par des sources diverses. »<sup>91</sup>

Au niveau de l'image, les occupant.es de la ZAD sont souvent perçus et décrits comme responsables de beaucoup de méfaits qui se déroulent à Arlon, devenant alors d'autant plus marginalisés. On peut notamment citer la dégradation du siège d'Idelux. Celle-ci a directement été attribuée aux « zadistes », alors que cela aurait tout aussi bien pu être l'œuvre

<sup>89</sup> Selon l'article du *Soir* : « ZAD d'Arlon : un déploiement policier démesuré... pour rien », novembre 2019.

<sup>90</sup> Selon un communiqué publié sur le site internet de la *Zablière*.

<sup>91</sup> Selon l'article de *Point culture* : « ZAD d'Arlon : la guerre en cours », janvier 2021.

de sympathisants et non des occupant.es-mêmes. Les médias traditionnels n'aident pas non plus nécessairement dans cette image de la ZAD et de ses occupant.es. La présence de tags dans les rues de la ville, des véhicules « caillaissés », ou encore des vols, sont imputés aux « zadistes » par certains de ces médias, de façon presque réflexive<sup>92</sup>

De manière générale, et on l'a vu à plusieurs reprises dans les chapitres précédents, très peu de place est laissée aux alternatives dans les systèmes complexes qui régissent notre société. Une volonté de tout contrôler transparaît, évitant au possible l'apparition de zones plus floues qui se placerait en dehors des États ou des réglementations bien définies. Que ce soit par l'aménagement du territoire, par les institutions ou même dans les récits et la communication, on ne laisse pas la place à d'autres systèmes de pensée, d'autres formes d'habiter, de vivre en commun, d'imaginer ou encore d'écrire *l'histoire*.

Pourtant, de plus en plus de ces mouvements alternatifs apparaissent et se développent, laissant alors la place à de nouvelles façons de voir et faire le monde. ZAD, squats, éco-lieux\*, tiers-lieux\*, habitats groupés, chantiers participatifs, associations citoyennes, ... ces mouvements –altermondialistes- qui voient le jour sont bien la preuve de la demande importante, de la part des citoyens, d'une possibilité de tenter d'autres voies que celle associée au néolibéralisme et à la consommation capitaliste.

On constate cependant que la solution ne peut pas venir des institutions et autres « pouvoirs » uniquement, car ils sont, eux aussi, issus d'un système qui ne semble pas adapté pour répondre aux enjeux importants auxquels nous devons faire face. Patrick Bouchain, en parlant de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, écrit :

« Le règlement part souvent d'un bon sentiment. Par exemple il faut construire des bâtiments dans lesquels on peut évacuer en cas d'incendie. Mais quelquefois le règlement devient abstrait, car on ne le réajuste pas par de la jurisprudence. C'est ce qu'il faudrait faire concernant la ZAD aujourd'hui : de ce qui y a été tenté, qu'est-ce que le reste de la société peut apprendre pour arrêter de détruire son environnement ? Surtout qu'il existe déjà dans la loi française plein de dispositions qui correspondent à des expérimentations en cours sur la ZAD : sur l'« habitat de loisir », les habitats légers, sans fondations, mobiles... » (Bouchain dans Laurens, 2018, p.8)

L'urgence environnementale et écologique dans laquelle nous nous trouvons incite pourtant à prendre en compte tous les moyens et toutes les possibilités qui se présentent à nous. Nous pourrions alors nous en inspirer pour recréer des relations plus sensibles au territoire, au vivant mais aussi aux autres être humains, en vue d'une meilleure compréhension, voir une intégration à ces systèmes naturels. Ces principes semblent nécessaires pour la protection de la biodiversité mais aussi de la planète sur laquelle nous vivons.

---

<sup>92</sup> Propos que l'on peut lire dans l'article de *Sud Info* : « La Zad d'Arlon a un an : « On a été naïf », reconnaît le bourgmestre Vincent Magnus », octobre 2020.



22 et 23 février  
Weekend féministe  
ouvert à toutes et  
tous sur la ZAD  
d'Arlon

9 au 11 octobre  
Chantier collectif en  
mixité choisie  
organisé par  
A.C.A.B.I. Torchis  
sur la cabane de  
l'Amazone

10 au 15 août  
Université DTR:  
- chantiers collectifs  
- balades  
- soirées, concerts  
- rencontres et débats  
- projections  
- ...

26 janvier  
Avis d'expulsion de la  
Sablière, un huissier est  
envoyé sur la ZAD. La ZAD  
mobilise des soutiens  
extérieurs.

15 mars  
Expulsion des  
occupant.es de la  
ZAD d'Arlon par les  
forces de l'ordre  
Soutiens à la ZAD  
d'Arlon affluent de  
nombreux citoyens  
et autres associations

Juin  
Introduction d'un  
recours en annulation  
au Conseil d'État par  
l'Obse, contre le  
défrichement et  
l'accord délivré

Octobre  
L'Obse publie  
un receuil  
participatif de  
manifestations  
citoyennes  
contre la  
destruction de la  
Sablière.

COVID 19 - - -

janvier  
Meeting public entre la  
ZAD d'Arlon, la ville  
d'Idelux, organisée  
par le MOC

février  
avis de l'expul-  
sion unanimi-  
tartie de la  
D.

janvier  
de territoire

26 janvier  
Avis d'expulsion de  
la Sablière. Vincent  
Magnus dément  
l'expulsion

10 au 25 septembre  
Enquête publique  
pour construction et  
exploitation d'une  
station service CNG  
par Idelux

- ZAD DÉMENTELÉE -  
- SABLIÈRE DÉFORESTÉE -

1 au 15 avril  
Enquête publique pour le  
déboisement du site de la  
Sablière, introduit par Idelux

15 mars au 1 avril  
Déforestation,  
défrichement du site  
de la Sablière de  
Schoppache par  
Idelux

2 février  
Accord du DNF à Idelux  
pour coupe non-urgente des  
arbres du site de la Sablière

RETOUR DES  
HIRONDELLES DE RIVAGE



juin  
Construction de la  
station-service CNG  
par Idelux sur la  
partie basse de la  
Sablière

Figure 1 : Ligne du temps de la Sablière à la Zablière. Et après...

9

UNE ZONE  
À DÉBORDEMENT

## 9.1 Que reste-t-il de la ZAD ?

Dans le recueil « Manifestation silencieuse. 10 000 mots et une centaine d'images pour parler de la destruction de la Sablière de Schoppach », l'agronome et biologiste Gauthier Chapelle écrit :

« Mai 2041, à Schoppach, commune libre, la ténacité et l'entraide de 20 ans entre zadistes et associations locales a abouti, et le processus de restauration spontanée de la Zablière suit son cours, avec le soutien des autorités locales. Il fait chaud (très). La COP65 se tiendra dans quelques mois à Nuuk, au Groenland, mais la température moyenne de la Terre a déjà largement passé le cap du 1,5°C d'augmentation. En toute logique de réduction mondiale et accélérée des combustibles fossiles, la station de gaz naturel, gadget anachronique, n'a jamais vu le jour. Des écolier.ère.s recensent de nouvelles espèces de plantes, de papillons et de criquets, réchauffement oblige. Et découvrent, incrédules, dans leur cours d'histoire, qu'il y a encore 20 ans, ce sont des responsables des communs qui détruisaient les plantes et animaux dont ielles prennent soin aujourd'hui, et traitaient leurs modèles comme des terroristes. Mais même les vieilles idées finissent par mourir... » (Chapelle dans ObsE, 2021, p.6)

Ce récit d'anticipation nous raconte ce qu'*aurait pu être* Schoppach, dans un contexte qui lui peut-être *sera*. Ce qui est sûr cependant, c'est que la ZAD d'Arlon -la Zablière- elle, n'est plus. En tout cas *physiquement*. La question se pose alors de savoir ce qui reste de cette occupation qui a pris place, pendant un an et demi, dans le sud de la Belgique.

Patrick Bouchain, en parlant de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, propose :

« Ce pourrait être l'amorce d'une autre forme de gestion communale. La ZAD pourrait ainsi être un laboratoire en vraie grandeur d'une nouvelle répartition des échelles de pouvoir, mais aussi d'une réoccupation du territoire. Voire même d'une re-cohésion des territoires. Pourquoi n'y aurait-il pas de nouvelles communes en 2018 ? On devrait permettre des expérimentations locales, qui enrichiraient l'organisation centrale de la France. » (Bouchain dans Laurens, 2018, p. 7)

Ce qui reste de la ZAD d'Arlon, c'est ce qu'on en retient. On a vu que bien plus que de se circonscrire à un territoire précis, la ZAD *déborde*. Une fois la Zablière démantelée et la Sablière évacuée, c'est de tous les côtés que les soutiens au mouvement affluent. La Zone à Défendre d'Arlon continue d'exister *mentalement* et, par sa simple existence –parce qu'elle fut- elle engendre d'autres zones, disparates, qui à leur tour vont *déborder*. Ce que l'on peut retenir de la ZAD d'Arlon, c'est surtout l'héritage que l'on veut bien en tirer.

## 9.2 Pour conclure....

Dans ce travail de recherche, c'est le site de la Sablière de Schoppach qui a été pris comme point de départ. Tout au long de notre avancée, nous avons pu appréhender celui-ci dans sa complexité. Nous avons abordé plusieurs aspects à ce site, et c'est par l'analyse de ces différents aspects que sont apparu un certain nombre de constats quant à nos relations à ces territoires. Des questionnements plus généraux, remettant ces constats en perspective, s'en sont alors suivis. C'est en arrivant au moment particulier où la ZAD a pris place sur la Sablière, et dans le temps de son occupation, que ces questionnements ont potentiellement trouvé des réponses, ou du moins des pistes de réponse, à-même ce territoire.

En se penchant sur les sols, il nous est apparu que ceux-ci étaient déterminants dans la constitution des paysages, pour la biodiversité qui y prenait place mais aussi pour l'usage que l'on pouvait faire de ceux-ci. En effet, un lien particulier entre géodiversité et biodiversité existe, mais également entre les êtres humains et ces sols, à travers des relations d'interdépendances. Cependant, l'urbanisation issue de notre société entraîne une artificialisation toujours grandissante de ces sols. Cette artificialisation engendre alors à la fois une modification des sols et de leurs qualités intrinsèques, mais aussi un détachement de notre part de ceux-ci et des systèmes qu'ils impliquent. L'être humain devient peu à peu *hors sol*. La ZAD, dans ce qu'elle met en place, nous propose non plus de construire *sur* ces sols, mais *avec* ceux-ci. En faisant cela, en restant en relation avec ces sols, en ne modifiant pas leurs qualités intrinsèques, nous aurions l'occasion de prendre conscience de leur rôle, mais aussi de se réintégrer aux systèmes et aux cycles naturels qu'ils sous-tendent.

Ensuite, nous avons constaté qu'un territoire était parcouru d'une multitude d'acteurs vivants qui s'y retrouvaient. Il est apparu que de fortes relations d'interdépendances existaient entre les territoires et ces acteurs, mais aussi entre les acteurs vivants, humains et non humains. Plus largement, ces enchevêtrements dépassent les limites du simple site que nous avons parcouru, entrant alors en relation avec une multitude de territoire à diverses échelles. Il semble toutefois que nous ayons perdu cette conscience des relations fortes qui nous lient aux autres vivants et aux territoires ainsi que l'interdépendance qui en résulte. Nous avons observé un détachement de la part des êtres humains, des autres qui prennent place sur un territoire. Les humains ne voyant en effet non plus celui-ci comme un *enchevêtrement de choses* mais comme un ensemble des *ressources à exploiter* et agissant alors souvent au détriment des autres acteurs vivants.

La ZAD nous invite à prendre à nouveau conscience des relations réciproques qui nous lient aux vivants, en évoluant alors *avec eux* et non plus *à côté d'eux*, sans y prêter attention. Par l'imaginaire, mais aussi par la prise en compte de ces vivants au quotidien, la ZAD propose de recréer des liens forts avec ceux-ci et de facto aux territoires que nous, acteurs vivants, fréquentons.

La situation géo-politique de la Sablière de Schoppach nous indique que les territoires ne sont pas indépendants d'influences complexes qui dépassent sa simple situation *physique*

et géographique. Tout territoire est en effet pris dans un jeu politique, les institutions y exercent une influence importante, au même titre que ces institutions ont impact sur les acteurs, humains et non-humains, qui y évoluent. Cependant, il nous a semblé que ces institutions étaient détachées des territoires sur lesquels elles ont une grande influence. Cette influence est souvent supérieure à celles des citoyens et autres acteurs vivants, alors que ces derniers sont au plus proche de ces territoires : les fréquentant au quotidien ils ont *de facto* une meilleure connaissance de ce que ce *territoire vécu* implique. De plus, nous avons constaté que les institutions étaient souvent prises dans des systèmes complexes de pouvoirs et de mise en place de celui-ci, ainsi que d'intérêts économiques. Ces systèmes jouant alors en défaveur des citoyens et de leurs intérêts.

D'autres formes de gestion et d'organisation sont apparues sur la ZAD, en lien fort avec le territoire, ses usages, les acteurs qui y prenaient place. On observe une volonté de reprise du pouvoir, *par* et *pour* les acteurs eux-mêmes, sur les territoires qu'ils occupent. Ils proposent alors le principe de la *mise en commun*, où les bénéfices et les intérêts d'un territoire vécu reviennent à ceux qui le vivent.

En abordant les affectations territoriales appliqués à la Sablière, nous avons pu remarquer qu'un territoire est rempli d'usages qui se superposent et s'enchevêtrent. Ces usages divers, issus des vivants humains et non-humains, dépassent souvent les affectations qui sont données à un territoire particulier. Nous avons également observé que la façon dont on nommait un territoire avait une importance capitale dans la perception que l'on pouvait en avoir, ainsi que dans la possibilité de représentation, d'authentification que cela laissait. En parallèle, on constate que l'aménagement du territoire fixe souvent ceux-ci dans des affectations précises, qui semblent alors immuables. Ces affectations, associées à la nomenclature et la représentation graphique (cartes) -qui se veulent souvent complexes et abstraites- empêchent une appropriation et une projection des différents acteurs et usagers de ces territoires. On constate que l'aménagement du territoire, par ce qu'il met en place actuellement, entraîne un détachement de la réalité de ces territoires et favorise le contrôle et la détermination de la moindre surface au profit, souvent, d'un principe de consommation et de rentabilité du territoire.

Dans une autre perspective, la ZAD propose de prendre les *usages* comme point de départ. Ce sont les pratiques qui déterminent comment on construira, avec le territoire, prenant alors en compte tous les acteurs qui en ont l'usage et y évoluent à un moment donné. Le principe d'*occupation* est central, en opposition à celui de *propriété*. Et ce principe passe par la reprise de la nomenclature qui s'inscrit dans le territoire, son expérience et un imaginaire commun, *terre à terre*. L'occupation entraîne une autre relation au territoire qui n'est plus celle de sa consommation excessive mais d'un usage, *ici et maintenant*.

Enfin, nous avons constaté qu'un territoire était composé d'une *multitude* de récits qui se croisent et qui forment, tous ensemble, l'histoire de ce territoire particulier. Ce sont des récits communs, qui rassemblent, qui créent des liens entre acteurs, d'abord humains, et plus loin avec les non-humains. Ces récits permettent également de comprendre les territoires, de créer des liens et des attachements à celui-ci, tout simplement de vivre avec. Cependant, on a

pu observer qu'actuellement ces récits, sensibles et communs qui reliaient au territoire et au vivant, disparaissaient au profit d'une histoire, *unique* : celle de la croissance infinie, de la production de richesse issue du système capitaliste et de l'économie néolibérale. Ce récit unique annihile alors les autres récits et les imaginaires qui ne rentrent pas dans son cadre. Nous avons remarqué que les médias, les institutions –politiques, scientifiques ou éducationnelles– n'étaient pas innocents dans la mise en valeur d'un type de discours, de savoirs, de connaissances, au détriment d'autres, considérés comme mineurs ou « profanes ». Les autres histoires et les autres imaginaires sont alors réduits, marginalisés et il n'y a plus de place laissée pour imaginer *faire le monde, faire société* autrement.

On voit sur la ZAD une reprise de l'imaginaire par la création et la valorisation de nouveaux récits, *alternatifs*. Se met en place un imaginaire collectif qui naît de l'expérience et de la vie sur place, permettant de lier les acteurs entre eux mais aussi au territoire où ils évoluent. Une reprise des savoirs se met en place, au sein même du territoire sur lequel ils s'appliquent, par et pour les acteurs qui y évoluent. Il en va de même dans le rapport aux médias, les acteurs communiquant par et pour eux-mêmes, favorisant les histoires et les moyens de communication alternatifs. Plus généralement, on constate la place laissée sur la ZAD à la possibilité de voir et de tenter de *faire le monde* autrement, d'expérimenter d'autres systèmes, d'autres relations aux autres, aux vivants et aux territoires.

Ce qui transparaît, dans cette occupation particulière d'un territoire, c'est donc l'établissement d'une autre relation à ce territoire, qui passe par toute une série de pratiques alternatives.

La ZAD n'est cependant pas la solution à tout problème. Loin de là, le but n'est pas ici de prendre cette occupation de territoire comme réponse idéale à tous les questionnements qui nous sont apparus. Ce qui est intéressant, c'est ce que ce mouvement a tenté de mettre en place, même s'il n'a pas toujours réussi à l'appliquer ou à le perpétuer, pour diverses raisons. Comme me l'a rapporté une occupante rencontrée :

*La ZAD est comme un laboratoire grandeur nature, c'est enrichissant mais on n'a pas nécessairement envie de vivre dans un laboratoire, ça ne serait pas vraiment viable, à long terme.*

Ce qu'un laboratoire induit cependant, c'est une *recherche*. Et c'est dans cette idée de recherche qu'il faut prendre en compte les pistes qui ont été initiées par cette occupation.

Il est intéressant d'imaginer que l'on pourrait, en tant qu'architectes, urbanistes, et autres concepteurs, s'inspirer de ce qui y a été mis en place : prendre en compte, dans ses pratiques, ces tentatives qui ont déjà existées et qui nous montrent des pistes pour imaginer d'autres occupations de territoire, pour habiter et construire autrement, dans le respect et à travers une relation plus sensible à ces territoires, ainsi qu'aux acteurs, aux vivants et aux systèmes qui le composent. Cette prise en compte semble même nécessaire dans le contexte actuel de crises climatique, écologique, sociale et économique qui, comme nous l'avons vu, ne sont pas indépendantes de tous ce que nous mettons en place.

Ce que cette recherche nous amène également à entrevoir, c'est l'enchevêtrement, les relations complexes d'interdépendances qui régissent à la fois ces territoires, mais aussi nos sociétés. Toutes nos actions ont en effet des répercussions bien plus larges que de simples actions isolées et indépendantes. Chaque geste, pris dans sa particularité, s'inscrit dans une démarche et dans une histoire plus grande, plus longue, laissant une trace qui n'est pas négligeable. À la lumière de ces constats, il devient important, voir urgent d'agir en connaissance de tous ces principes, de toutes ces relations. En effet, la ZAD nous montre aussi que chaque geste est politique. Il paraît alors primordial pour les concepteurs de s'engager dans leurs pratiques, ne pouvant plus prétendre agir de façon neutre et détachée. Il est temps d'agir avec responsabilité et d'essayer de trouver d'autres chemins que ceux que l'on nous impose et qui semble s'imposer davantage par *non choix* ou *intérêt*, que par réel *conviction* ou *bien commun*.



10

GLOSSAIRE

## 10.1 Termes

Anthropisé : qui a subi une anthropisation. L'anthropisation étant un « processus par lequel les populations humaines modifient ou transforment l'environnement naturel. », selon *Le Larousse*.

Baux : Pluriel de « bail » : « convention par laquelle le possesseur ou le détenteur légal d'un bien meuble ou immeuble en cède l'usage ou la jouissance à une autre partie, pendant un certain temps et moyennant un certain prix ; contrat qui constate le bail. » Plus précisément, une « cession à bail d'un territoire, cession temporaire d'un territoire consentie par une puissance à une autre, avec réserve de la souveraineté nationale », selon *Le Larousse*.

Chablis : « arbre renversé par les vents, ou brisé sous le poids de la neige ou du verglas », selon *Le Larousse*.

Deforester : action de déforestation, c'est-à-dire raser les arbres et la végétation d'un site.

Dolomitique : « en minéralogie, relatif à la dolomie, à la roche constituée de carbonate naturel de calcium et de magnésium », selon l'*Encyclopédie Universalis*.

Eaux stagnantes : « lacs, étangs et mares d'origine naturelle contenant de l'eau douce ou légèrement saumâtre. Pièces d'eau douce d'origine anthropique, y compris lacs artificiels, réservoirs et canaux » selon *Biodiversité.be*.

Éco-lieu : « agglomération rurale, ayant une perspective d'autosuffisance reposant sur trois axes : un modèle économique alternatif, une place prépondérante accordée à l'écologie et une vie communautaire active. » Selon *Wikipedia*.

Entomologiste : « spécialiste de l'étude des insectes », selon *Le Larousse*.

Espèce parapluie : « espèce dont l'étendue du territoire ou de la niche écologique permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces si celle-ci est protégée. » Selon *Wikipédia*.

Excavation : « creux, cavité, trou, en particulier dans le sol », selon *Le Larousse*.

Free shop : « magasin où les biens sont gratuits. Il vit grâce à tous et des biens donnés ou récupérés. Le principe est : « donne qui veut, prend qui veut », sans lien nécessaire entre les deux. » Selon *Wikipedia*.

Hyménoptère : « insecte à métamorphose complète qui, comme les abeilles, guêpes, fourmis, possède quatre ailes membraneuses, inégales, des mandibules faites pour broyer, les autres pièces buccales pour lécher et aspirer les liquides », selon *Le Larousse*.

Intercommunale : entreprise de services publics qui se crée à la croisée de plusieurs communes et qui prodigue à celles-ci de nombreux services tels que la gestion et collecte des déchets et des eaux usées, les distributions de gaz, d'eau et d'électricité, etc... Elles sont, en général, également impliquées dans le développement économique de ces dites communes, voire à plus grande échelle de la province, ou même au niveau interprovincial. Elles sont, à l'origine donc, une association de communes pour prodiguer des services aux citoyens, mais s'associent aussi couramment à des partenaires privés.

Jam : « fait de créer spontanément une session musicale, appelée aussi " boeuf ", à laquelle prennent part plusieurs musiciens. Principalement utilisée pour le Jazz, mais aussi pour le Hip Hop ou le Reggae », selon *L'internaute*.

Lithologique : « nature des roches constituant une formation géologique. » selon *le Larousse*.

Low-tech :, « des objets, des systèmes, des techniques, des services, des savoir-faire, des pratiques, des modes de vie et même des courants de pensée, qui intègrent la technologie selon trois grands principes ; Utile : Une low-tech répond à des besoins essentiels à l'individu ou au collectif. [...] Accessible : La low-tech doit être appropriable par le plus grand nombre. [...] Durable : Éco-conçue, résiliente, robuste, réparable, recyclable, agile, fonctionnelle. » Selon le *Low-Tech Lab*.

Mise à blanc : Mise à blanc forestière, aussi appelée coupe à blanc ou coupe rase, « est une opération de sylviculture consistant en une déforestation suivie d'un défrichement total, avec dessouchage, pour rendre des terres utilisables en agriculture ou d'autres fins anthropiques. » selon *Aquaportal.com*.

Mixité choisie : « La mixité choisie consiste à se réunir entre personnes appartenant à une ou plusieurs minorités opprimées et discriminées en excluant la participation de personnes appartenant aux groupes pouvant être oppressifs et discriminants. Cela permet de créer un espace d'échange et de partage sûr et exempt des schémas de domination sociale. » Selon le *Groupe Santé Genève*.

Nomenclature : « 1. Ensemble des mots en usage dans une science, un art, ou relatifs à un sujet donné, présentés selon une classification méthodique ; méthode employée pour l'établissement de cette classification. 2. Liste, catalogue détaillé et ordonné des éléments d'un ensemble, permettant de classer celui-ci », selon *Le Larousse*.

Ornithologue : « spécialiste d'ornithologie », qui est l' « étude scientifique des oiseaux », selon *Le Larousse*.

Orthophoto : abréviation d'« orthophotographie », définit selon *Le Larousse* comme « Document photographique obtenu par redressement, mise à l'échelle et assemblage des surfaces élémentaires d'une photographie aérienne. »

Open sources : « sources ouvertes » en français, sont des sources ou des logiciels accessibles à tout public qui peut les partager, les utiliser, voir les modifier. Par exemple : *Wikipédia*, Nous appelons dans le cadre de ce travail open sources tous canaux d'informations libres.

Périurbain : « forme urbaine caractérisée par l'éloignement et la discontinuité du bâti vis-à-vis de l'agglomération : il correspond à la partie non-agglomérée des aires urbaines. L'étalement urbain s'y effectue non pas en nappe mais en nébuleuse avec des pleins et des vides. » Selon *Géoconfluences* .

Profane : « qui n'est pas initié(e) à quelque chose (un art, une science, une technique, certains usages) », selon le *CNRTL*. Les savoirs profanes seraient donc des savoirs qui ne sont pas issus de la « méthodologie scientifique ».

Révolution Néolithique : la révolution néolithique correspondrait à la première révolution agricole, quand les être-humains passent de tribus chasseurs-cueilleurs vers des

communautés d'agriculteurs. Ce changement de modèle se serait accompagné de la domestication de plantes et d'animaux. Selon *Wikipédia*.

Safe space : « (littéralement « espace sécurisé » ou « espace sûr »), également appelé espace positif ou zone neutre désigne un endroit permettant aux personnes habituellement marginalisées, à cause d'une ou plusieurs appartenances à certains groupes sociaux, de se réunir afin de communiquer autour de leurs expériences de marginalisation. [...] Les *safe spaces* peuvent être matérialisés par des endroits physiques désignés comme tels. », selon *Wikipedia*.

Sleeping : Le sleeping est un dortoir commun et libre, pouvant ainsi accueillir des gens de passages pour une ou plusieurs nuits.

Sylviculture : « exploitation rationnelle des arbres forestiers (entretien, reboisement, etc.) », selon *Le Robert*.

Tiers-lieu : « espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle. Nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives, les tiers-lieux se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire. » Selon *Tactis*.

Végétation pionnière : « premiers organismes à coloniser un milieu après son apparition (île volcanique) ou après une catastrophe naturelle (incendie, crue, etc.). Au fur et à mesure qu'elles modifieront le milieu, elles seront remplacées par d'autres espèces moins spécialisées ou plus exigeantes. Les espèces pionnières sont donc caractéristiques des milieux transitoires (clairières, bancs de sable...) ou aux conditions extrêmes (montagne, falaise, etc.) » selon *Futura-sciences*.

Végétation rudérale : « communautés de plantes pionnières (prépondérance d'annuelles et de bisannuelles), introduites ou indigènes, colonisant les terrains vagues, les sites naturels ou semi-naturels perturbés, les bords de routes et autres espaces interstitiels. On retrouve aussi souvent ce type de végétation sur les anciens terrils et leurs dépendances. », selon *Biodiversité.be*.

Volatile : n. m. oiseau. De l'ancien français *volatilie*, qui désigne l'ensemble des oiseaux. L'adjectif *volatil* signifie quant à lui : « qui se vaporise, s'évapore facilement », selon *Le Larousse*.

Xylophage : « qui se nourrit de bois », selon *Le Larousse*

## 10.2 Acronymes

CNB : Cercle des Naturalistes de Belgique

CNG : acronyme de « Compressed Natural Gas » en anglais, soit « Gaz Naturel Comprimé » en français. Celui-ci consiste en un carburant qui prend la forme de gaz naturel compressé et injecté sous haute pression dans les réservoirs des véhicules.

CoDT : Code du Développement Territorial

CWATUPE : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie

DGO4 : Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie

DNF : Département de la Nature et des Forêts

DTR : Vient de l'« Université DTR », et est un acronyme signifiant phonétiquement « des terres ».

GIEC : acronyme de « Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat »

IWEPS : Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

MOC : Mouvement Ouvrier Chrétien. « En Belgique francophone et germanophone, le MOC est un mouvement social, ouvert et pluraliste, qui développe un projet politique de solidarité et d'égalité » selon leur site web.

MR: Mouvement Réformateur, parti politique belge.

NDDL : Notre-Dame-des-Landes, dans « ZAD de Notre-dame-des-Landes. »

NIMBY: Not In My Backyard. Selon la définition d'Anne-Laure Pailloux : « mobilisations de voisinage pour la défense d'intérêts propres face à un projet d'aménagement contre lequel les habitantEs ne se seraient pas mobiliséEs s'il avait lieu ailleurs que dans leur espace de vie. » (Pailloux, 2015, p.4)

ObsE : Observatoire de l'environnement d'Arlon. Association de défense de l'environnement, dans la commune d'Arlon.

PRE : Périmètre de Reconnaissance Économique

RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental.

SAR : Site À Réaménager

SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique. Selon biodiversité.be, « les sites de grand intérêt biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. Véritables noyaux de diversité biologique, ils sont indispensables pour organiser l'ossature du réseau écologique et pour établir les bases d'une politique volontariste de conservation de la nature. »

SOL : Schéma d'Orientation Local

SPW : Service Public de Wallonie

ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté

ZACCe : Zone d'Aménagement Communal Concerté économique

ZAD : acronyme de « Zone à Défendre », dérivé de « Zone d'Aménagement Différé »

Zadiste : Occupant.e.s d'une ZAD

11

# BIBLIOGRAPHIE

## 11.1 Articles de périodique et notices

Ancion, H. (2011). Le RUE et la ZACC. *Fédération Inter-Environnement Wallonie*, 17.

<https://www.iew.be/wp-content/uploads/2018/07/L60anx-1-2.pdf>

Béhar, L., & Simoulin, V. (2014). Le NIMBY (Not in My Backyard) : Une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local. *Politiques et management public*, Vol 31/2, 151-167.

Belanger, I. (2006). *Carte géologique de Wallonie. 71/5-6, Lamorteau—Ruelle. Notices explicatives*. Ministère de la Région wallonne, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement.

Collectif Anonyme, Z. N. (2015). *Ebauches pour la commune—Zone A Défendre*.

<https://zad.nadir.org/spip.php?article4648>

De Clerck, P. (2018). Habiter avant la règle : Quelques nouvelles d'une mise en chantier de l'institution à Notre-Dame-des-Landes. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 81, 267-295.

Dechezelles, S., & Olive, M. (2017). Les mouvements d'occupation : Agir, protester, critiquer. *Politix*, 117(1), 7-34.

DGO3. (s. d.). *Décret du 1mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols — Code Wallon de Bonnes Pratiques — Version 04—Glossaire*. Département du Sol et des Déchets -Direction de la Protection des Sols et Direction de l'Assainissement des Sols. Consulté 16 février 2022, à l'adresse [https://sol.environment.wallonie.be/files/Document/CWBP/V04/GLOSSAIRE/glossaire\\_V04\\_CDD.pdf](https://sol.environment.wallonie.be/files/Document/CWBP/V04/GLOSSAIRE/glossaire_V04_CDD.pdf)

Jacob, J.-P., & Denoël, M. (2007). *Le Triton crêté, Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*. Aves-Rainne et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW - DGRNE), Namur, Belgium. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/20827>

Kievits, J. (2008). Les acteurs de l'aménagement. *Fédération Inter-Environnement Wallonie*, 6. <https://www.iew.be/wp-content/uploads/2018/07/L48Annexes-2.pdf>

Lagneau, A. (2013). Écologie sociale et transition. *Mouvements*, 75(3), 77-85.

Leroy, Q. (2018). *Le typographe et sa gestion* (p. 8). Observatoire Wallon de la Santé des Forêts. <https://www.srfb.be/wp-content/uploads/2019/07/owsf-le-typographe-et-sa-gestion.pdf>

Lévesque, C. (2017). Narrative Walking as a Research Method 42 Hours across a Terrain Vague. *Narrating Urban Landscapes*, 98, 116-118.

Magnus, V. (2019). Editorial du bulletin communal d'information n°94. *Vivre à Arlon*, 94, 24. <https://www.arlon.be/ma-commune/services-communaux/communication/publications/periodiques-vivre-a-arlon/2019/vivre-a-arlon-decembre-2019.pdf>

- Mahy, I. (2008). « Il était une fois... » Ou la force du récit dans la conduite du changement. *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, 33, 50-60.
- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe : Un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *LEspace géographique*, 35(2), 115-132.
- Nehlig, P., & Egal, E. (2010). Géobiodiversité : L'influence de la géologie sur la biodiversité. *Géosciences*, 11, 10-19.
- Pailloux, A.-L. (2015). Zone d'aménagement différé contre « zone à défendre ». Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural. *Justice spatiale - Spatial justice*, 7, 1-26.
- Pigeon, V. (2021). Cartes de paysage – Horizons à partager. *Projets de Paysage*, 24(24), 1-17.
- Plihon, D. (2008). L'altermondialisme, version moderne de l'anticapitalisme ? *Actuel Marx*, 44(2), 31-40.
- Pruvost, G. (2017). Critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (2013-2014). *Politix*, n° 117(1), 35-62.
- Région Wallonne. (s. d.). *Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme (, du Patrimoine et de l'Energie—Décret du 19 avril 2007, art. 2)*. Consulté 4 mars 2022, à l'adresse <https://wallex.wallonie.be/contents/acts/8/8350/1.html?doc=1423&rev=1395-26>
- Sebastien, L. (2016). L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? *Norois. Environnement, aménagement, société*, 238-239, 23-41.
- Stengers, I. (2003). Penser les sciences par leur milieu. *Rue Descartes*, 41(3), 41-51.
- Subra, P. (2017). De Notre-Dame-des-Landes à Bure, la folle décennie des « zones à défendre » (2008-2017). *Herodote*, 165(2), 11-30.
- Wallonie.be. (s. d.). *Procédure d'enquête publique et procédure 'annonce de projet*. Consulté 11 mars 2022, à l'adresse [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/20171218-Note\\_ANNONCE\\_DE\\_PROJET\\_et\\_ENQUETE\\_PUBLIQUE.pdf](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/20171218-Note_ANNONCE_DE_PROJET_et_ENQUETE_PUBLIQUE.pdf)
- Yaneva, A., & Heaphy, L. (2012). Urban controversies and the making of the social. *Arq (London, England)*, 16(1), 29-36.

## 11.2 Articles de presse

- Barthélémy, P. (2012, septembre 23). Entre 2000 et 2030, l'espace urbain mondial aura triplé. *Le Monde.fr*. Consulté 9 décembre 2021, à l'adresse [https://www.lemonde.fr/passeurdesciences/article/2012/09/23/entre-2000-et-2030-l-espace-urbain-mondial-aura-triple\\_5986279\\_5470970.html](https://www.lemonde.fr/passeurdesciences/article/2012/09/23/entre-2000-et-2030-l-espace-urbain-mondial-aura-triple_5986279_5470970.html)
- Belga. (2020, avril 23). Forêts wallonnes : Le nombre de scolytes repart à la hausse, le secteur

forestier tremble. *RTBF*. Consulté 12 janvier 2022, à l'adresse <https://www.rtb.be/article/forets-wallonnes-le-nombre-de-scolytes-repart-a-la-hausse-le-secteur-forestier-tremble-10488394>

Belga. (2021, mars 15). Idelux va procéder au nettoyage de la ZAD d'Arlon évacuée. *DH Les Sports +*. Consulté 16 mars 2022, à l'adresse <https://www.dhnet.be/regions/luxembourg/idelux-va-proceder-au-nettoyage-de-la-zad-d-aron-evacuee-604f40109978e2410fac691f>

Bodeux, J.-L. (2019, novembre 29). ZAD d'Arlon : Un déploiement policier démesuré... pour rien. *Le Soir*. Consulté 2 mai 2022, à l'adresse <https://www.lesoir.be/263759/article/2019-11-29/zad-darlon-un-deploiement-policier-demesure-pour-rien>

Bodeux, J.-L. (2022, mars 11). Arlon pressée par des projets immobiliers tous azimuts. *Le Soir*. Consulté 9 mai 2022, à l'adresse <https://www.lesoir.be/255227/article/2019-10-21/aron-pressee-par-des-projets-immobiliers-tous-azimuts>

Bonetti, S. (s. d.). *Environnement. ZAD d'Arlon : Idelux ne comprend pas*. Consulté 4 janvier 2022, à l'adresse <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-longwy/2019/11/05/zad-d-aron-idelux-ne-comprend-pas>

Colin, J.-F. (2019, octobre 23). Arlon fait aussi face à la pression immobilière. *Luxemburger Wort - Edition francophone*. Consulté 6 mai 2022, à l'adresse <https://www.wort.lu/fr/granderegion/aron-fait-aussi-face-a-la-pression-immobiliere-5db0173eda2cc1784e34e420>

Dekimpe, N. (2020, octobre 24). La Zad d'Arlon a un an : «On a été naïf», reconnaît le bourgmestre Vincent Magnus. *Édition digitale de Luxembourg*. Consulté 1 mai 2022, à l'adresse <https://lameuse-luxembourg.sudinfo.be/674180/article/2020-10-24/la-zad-darlon-un-ete-naif-reconnait-le-bourgmestre-vincent-magnus>

Feuillère, A. (s. d.). ZAD d'Arlon : La guerre en cours | Environnement. *Point culture*. Consulté 2 mai 2022, à l'adresse <https://www.pointculture.be/magazine/articles/focus/zad-d-aron-la-guerre-en-cours/>

Guiot, J. (s. d.). Schoppach : Des riverains crient à l'overdose de béton. *lavenir.net*. Consulté 12 décembre 2021, à l'adresse <https://www.lavenir.net/regions/luxembourg/aron/2019/12/13/schoppach-des-riverains-crient-a-loverdose-de-beton-YPZ5W6TF45EKPCITTPG5AAAW4Q/>

J.-L B. (2022, mai 1). Explosion urbanistique à Arlon : Restera-t-il des espaces verts? *Édition digitale de Luxembourg*. Consulté 9 mai 2022, à l'adresse <https://lameuse-luxembourg.sudinfo.be/461064/article/2019-10-22/explosion-urbanistique-aron-restera-t-il-des-espaces-verts>

La Meuse. (2020, septembre 25). Les centres-villes de la province en chiffres : Un commerce sur quatre vide à Arlon. *Édition digitale de Luxembourg*. Consulté 13 décembre 2021, à l'adresse <https://lameuse-luxembourg.sudinfo.be/650025/article/2020-09-25/les-centres-villes-de-la-province-en-chiffres-un-commerce-sur-quatre-vide-aron>

- Léonard, N. (s. d.). *À Arlon, Roby Schintgen redessine son projet de golf*. Consulté 6 mars 2022, à l'adresse <https://paperjam.lu/article/a-aron-roby-schitgen-redessin>
- Leroy, C. (2020, février 2). Schoppach, l'emblème de l'urbanisation des villages wallons (Enquête). *Le Vif*. Consulté 9 mai 2022, à l'adresse <https://www.levif.be/belgique/schoppach-embleme-de-lurbanisation-des-villages-wallons-enquete/>
- Martin, S. (2020, mai 11). Le MR d'Arlon réclame l'expulsion de la ZAD. *La Meuse - Édition digitale de Luxembourg*. Consulté 1 mai 2022, à l'adresse <https://lameuse-luxembourg.sudinfo.be/557792/article/2020-05-11/le-mr-darlon-reclame-lexpulsion-de-la-zad>
- Newmedia, R. T. L. (2020, juin 12). Projet de golf à Arlon : Destruction de 46 hectares de nature et menace de l'arrosage massif, dénonce Natagora. *RTL Info*. Consulté 12 décembre 2021, à l'adresse <https://www.rtl.be/info/regions/luxembourg/projet-de-golf-a-aron-destruction-de-46-hectares-de-nature-et-menace-de-l-arrosage-massif-denonce-natagora-1224517.aspx>
- Noirfalisson, Q. (s. d.). La galère du golf—Médor Tour. *Médor Magazine*. Consulté 18 février 2022, à l'adresse <https://medor.coop/magazines/medor-n18-printemps-2020/la-galere-du-golf/>
- P. L. (s. d.). Le déboisement de l'ancienne ZAD d'Arlon fait jaser : Idélux s'explique. *lavenir.net*. Consulté 15 mars 2022, à l'adresse <https://www.lavenir.net/regions/luxembourg/aron/2021/04/01/le-deboisement-de-lancienne-zad-darlon-fait-jaser-idelux-sexplique-QZ5AEOP3VNAPFJIXZ3YO6YFLSA/>
- Paperjam. (s. d.). *Le golf du Bois d'Arlon a son permis*. Consulté 18 février 2022, à l'adresse <https://paperjam.lu/article/golf-chateau-bois-aron-a-son->
- Perrussel-Morin, L. (2013, mai 29). Istanbul : Les indignés de Taskim. *Le Journal International* Consulté 13 avril 2022, à l'adresse [https://www.lejournalinternational.fr/Istanbul%C2%A0-les-Indignes-de-Taksim\\_a817.html](https://www.lejournalinternational.fr/Istanbul%C2%A0-les-Indignes-de-Taksim_a817.html)
- RTBF. (s. d.-a). Arlon : Un déboisement trop rapide de la Sablière, au mépris de l'environnement ? *RTBF*. Consulté 12 janvier 2022, à l'adresse <https://www.rtbf.be/article/aron-un-deboisement-trop-rapide-de-la-sabliere-au-mepris-de-l-environnement-10755477>
- RTBF. (s. d.-b). La ZAD, « Zone à Défendre », d'Arlon a été évacuée dans la nuit : Aucun blessé n'est à déplorer. *RTBF*. Consulté 27 mars 2022, à l'adresse <https://www.rtbf.be/article/la-zad-zone-a-defendre-d-aron-a-ete-evacuee-dans-la-nuit-aucun-blesse-n-est-a-deplorier-10718888>
- T. V.Lux. (s. d.-a). *Arlon : Zadistes et Idélux se parlent, mais se comprennent-ils ? - TV Lux*. Consulté 1 mai 2022, à l'adresse [https://www.tvlux.be/video/info/aron-zadistes-et-idelux-se-parlent-mais-se-comprennent-ils\\_33780.html](https://www.tvlux.be/video/info/aron-zadistes-et-idelux-se-parlent-mais-se-comprennent-ils_33780.html)

T. V.Lux. (s. d.-b). *Débat du MOC autour de la ZAD. Le choc des points de vue—TV Lux.*

Consulté 1 mai 2022, à l'adresse [https://www.tvlux.be/video/info/debat-du-moc-autour-de-la-zad-le-choc-des-points-de-vue\\_33781.html](https://www.tvlux.be/video/info/debat-du-moc-autour-de-la-zad-le-choc-des-points-de-vue_33781.html)

Trotta, L. (s. d.). *Golf d'Arlon : Du changement ! - DH Les Sports +.* Consulté 18 février 2022, à l'adresse <https://www.dhnet.be/regions/luxembourg/golf-d-arlon-du-changement-5ffc7c699978e227df7d163f>

### 11.3 Mémoires et travaux de recherche

Barbaro, L. (1999). *Dynamique agro-écologique des communautés de pelouses sèches calcicoles du Vercors méridional : Application à la gestion conservatoire de la biodiversité par le pastoralisme* [These de doctorat, Grenoble 1].

Lhoest, P. (2016). *La zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes : L'architecture et l'aménagement du territoire comme moyens d'actions (illégaux et violents) afin d'empêcher une urbanisation associée à notre société néolibérale.* Université de Liège.

Pourtoy, A. (2021). *Territoire et architecture en lutte pour le vivant. Comment l'architecture peut-elle servir la lutte pour le vivant aujourd'hui ?* Académie Royale des Beaux-arts de Bruxelles.

Zimmer, A. (2013). *Brouillards mortels : Une histoire de la production de météores industriels, 19e/20e siècles : le cas de la vallée de la Meuse* [These de doctorat, Strasbourg].

### 11.4 Ouvrages

Clément, G. (2004). *Manifeste du Tiers paysage.* Sens et Tonka.

Despret, V. (2019). *Habiter en oiseau.* Actes sud.

Laurens, C., Bouchain, P., & Lindgaard, J. (2018). *Notre-Dame-des-Landes : Ou le métier de vivre.* Loco.

Les Actrices et Acteurs des Temps Présents. (2018). *Pays dans un pays. Un manifeste.* Editions des Actes. <https://nuage.aadtp.be/s/ijoYZdQfJXa9BJC>

Lindgaard, J. (2018). *Éloge des mauvaises herbes : Ce que nous devons à la ZAD.* Les liens qui se libèrent.

Masson-Delmotte, V., Zhai, P., Pirani, A., Connors, S. L., Péan, C., Berger, S., Caud, N., Chen, Y., Goldfarb, L., Gomis, M. I., Huang, M., Leitzell, K., Lonnoy, E., Matthews, J. B. R., Maycock, T. K., Waterfield, T., Yelekçi, Ö., Yu, R., & Zhou, B. (Éds.). (2021). *Climate Change 2021 : The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate*

- Change. Cambridge University Press.
- Observatoire de l'Environnement, C. (2021). *Manifestation silencieuse. 10 000 mots et une centaine d'images pour parler de la destruction de la Sablière de Schoppach*.
- Servigne, P., & Stevens, R. (2015). *Comment tout peut s'effondrer : Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations*. Editions du Seuil.
- Tsing, A. L. (2017). *Le champignon de la fin du monde : Sur la possibilité de vie dans les ruines du capitalisme*. La Découverte.
- Vidalou, J.-B. (2017). *Être forêts : Habiter des territoires en lutte*. Éditions La Découverte.
- Wallonie. (2017). *Code du Développement Territorial—CoDT*. SPW Editions.  
[http://lampsdpw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/codt\\_decret\\_11-04-17\\_bat.pdf](http://lampsdpw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/codt_decret_11-04-17_bat.pdf)
- Zimmer, A. (2016). *Brouillards toxiques : Vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête*. Zones sensibles.

## 11.5 Sites internet

- 756—*Sablière de Schoppach | Rechercher un site intéressant ou protégé | Sites | La biodiversité en Wallonie*. (s. d.). Consulté 15 décembre 2022, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/756-sabliere-de-schoppach.html?IDD=251659671&IDC=1881>
- 1091—*Camp de Lagland | Rechercher un site intéressant ou protégé | Sites | La biodiversité en Wallonie*. (s. d.). Consulté 15 décembre 2021, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/1091-camp-de-lagland.html?IDD=251660683&IDC=1881>
- 2022—*Impacts, adaptation et vulnérabilité*. (s. d.). Klimaat | Climat. Consulté 20 avril 2022, à l'adresse <https://climat.be/changements-climatiques/changements-observees/rapports-du-giec/2022-impacts-adaptation-et-vulnerabilite>
- Actrices et Acteurs des Temps Présents*. (s. d.). Consulté 8 février 2022, à l'adresse <https://www.aadtp.be/>
- AR6 Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability — IPCC*. (s. d.). Consulté 20 avril 2022, à l'adresse [https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/...](https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/)
- Artificialisation du sol en Wallonie. (s. d.). *Iweps*. Consulté 10 novembre 2021, à l'adresse <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/artificialisation-du-sol/>
- Artificialisation du territoire*. (s. d.). Consulté 10 novembre 2021, à l'adresse <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/TERRIT%202.html>
- Bail : Définitions : Dictionnaire de français Larousse*. (s. d.). Consulté 11 mars 2022, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/bail/7515#160228>

BORGHT, L. V. (s. d.). *Intercommunales – Du nouveau pour les intercommunales interrégionales*. Union des Villes et Communes de Wallonie / Fédération des CPAS. Consulté 6 mai 2022, à l'adresse <https://www.uvcw.be/intercommunalite/actus/art-613>

*C1—Eaux stagnantes | C - Eaux de surface | Rechercher un biotope | La biodiversité en Wallonie*. (s. d.). Consulté 3 mai 2022, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/c1-eaux-stagnantes.html?IDC=1087>

*Cartographie des données du SPW territoire*. (s. d.). Consulté 13 décembre 2021, à l'adresse <http://geoapps.wallonie.be/webgisdgo4/#CTX=ZIP#BBOX=194600.3803657608,257968.21543476425,15402.117771568854,74602.75700618066>

CEREMA. (2020, décembre 22). *La zone d'aménagement différé (ZAD)*. Outils de l'aménagement. Consulté 11 février 2022, à l'adresse <http://outil2amenagement.cerema.fr/la-zone-d-aménagement-différé-zad-r339.html>

*Chartes – Observatoire de l'Environnement*. (s. d.). Consulté 4 janvier 2022, à l'adresse <https://obse.be/chartes/>

*Chronologie—Zone A Défendre*. (s. d.). ZAD NDDL. Consulté 13 avril 2022, à l'adresse <https://zad.nadir.org/spip.php?article86>

Clement, G. (s. d.). *UN MESSAGE DE SOUTIEN - Publication facebook*. Consulté 14 décembre 2021, à l'adresse <https://www.facebook.com/zabliere/photos/a.109306367170221/437401067694081/>

CNRTL. (s. d.). *INSTITUTION : Définition de INSTITUTION*. Consulté 7 mars 2022, à l'adresse <https://www.cnrtl.fr/definition/institution>

Collectif Anonyme, Z. N. (s. d.). *De la ZAD aux Communaux ? Quelques pistes à explorer pour aller plus loin...—Zone A Défendre*. Consulté 8 mars 2022, à l'adresse <https://zad.nadir.org/spip.php?article3067>

COMME TOUJOURS - Germain Cabot. Poème de ZAD (2019, décembre 30). *les éditions du sapin*. Consulté 15 décembre 2021, à l'adresse <https://editionsdusapin.be/comme-toujours.html>

*Coupe à blanc : Définition et explications*. (s. d.). AquaPortail. Consulté 12 mai 2022, à l'adresse <https://www.aquaportal.com/definition-11151-coupe-a-blanc.html>

*Déclaration de politique générale*. (s. d.). [Document]. Ville d'Arlon. Consulté 4 mars 2022, à l'adresse <https://www.arlon.be/ma-commune/vie-politique/declaration-de-politique-generale/declaration-de-politique-generale>

*Déforester : Définition simple et facile du dictionnaire*. (s. d.). Consulté 3 mai 2022, à l'adresse <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/deforester/>

*Département de la Nature et des Forêts*. (s. d.). Consulté 4 mars 2022, à l'adresse <https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-institutions/wallonie/spw-agriculture-ressources-naturelles-et-environnement/departement-de-la-nature-et-des-forets>

*Département des Politiques publiques locales*. (s. d.). Consulté 4 mars 2022, à l'adresse <https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-institutions/wallonie/spw-interieur-et-action->

sociale/departement-des-politiques-publiques-locales

Desfemmes, C. (2021). *Scolyte*. Gerbeaud. Consulté 11 janvier 2022, à l'adresse <https://www.gerbeaud.com/jardin/fiches/scolyte.php>

Despret, V., & Pignocchi, A. (2020, mars 4). Voici une ZAD qui s'est mise sous la protection des oiseaux. *le Mot / Lame*. Consulté 20 avril 2022, à l'adresse <https://mot-lame.com/vinciane-despret-preface-zad-aron.html>

*E1.93—Pelouses à corynèphore*. | *E1.9—Pelouses sur sable* | *E1—Pelouses sèches* | *La biodiversité en Wallonie*. (s. d.). Consulté 15 décembre 2021, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/e1-93-pelouses-a-corynephore.html?IDC=1259>

*E5.6e—Végétation rudérale sur sol sablonneux* | *E5.6—Végétations rudérales* | *E5—Mégaphorbiaies et ourlets forestiers* | *La biodiversité en Wallonie*. (s. d.). Consulté 18 janvier 2022, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/e5-6e-vegetation-rudereale-sur-sol-sabloneux.html?IDC=>

*Ecoquartier, Arlon* | *Logements / commerces*. (s. d.). Consulté 18 février 2022, à l'adresse <https://www.idelux.be/fr/ecoquartier-aron.html?IDC=2636&IDD=45828>

Écovillage. (2022). In *Wikipédia*. Consulté 2 mai 2022, à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=%C3%89covillage&oldid=192720322>

eFlore—3609 Orchis pyramidalis. (s. d.). *Tela Botanica*. Consulté 12 décembre 2021, à l'adresse <https://www.tela-botanica.org/eflore/>

Encyclopædia Universalis. (s. d.). *Définition de dolomitique*. Consulté 10 décembre 2021, à l'adresse <https://www.universalis.fr/dictionnaire/dolomitique/>

Espèce parapluie. (2020). In *Wikipédia*. Consulté 5 mai 2022, à l'adresse [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Esp%C3%A8ce\\_parapluie&oldid=175243058](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Esp%C3%A8ce_parapluie&oldid=175243058)

Futura. (s. d.). *Définition* | *Espèce pionnière* | *Futura Planète*. Futura. Consulté 19 janvier 2022, à l'adresse <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/botanique-espece-pionniere-6400/>

Gautier MELCHIOR - Avocat. (2015, mars 26). *FAUT-IL UN PERMIS D'URBANISME POUR ABATTRE DES ARBRES EN RÉGION WALLONNE ?* Gautier MELCHIOR - Avocat. Consulté 16 février 2022, à l'adresse <https://avocat-melchior.be/faut-il-un-permis-durbanisme-pour-abattre-des-arbres-en-region-wallonne/>

*Hirondelle de rivage (Riparia riparia)* | *Oiseaux* | *Vertébrés* | *La biodiversité en Wallonie*. (s. d.). Consulté 10 décembre 2021, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/riparia-riparia.html?IDC=305&IDD=50334195>

*Histoire de la ville d'Arlon*. (s. d.). Consulté 13 décembre 2021, à l'adresse <http://www.otalon.be/historique.php>

*Historique* | *Service Public de Wallonie*. (s. d.). Consulté 3 mars 2022, à l'adresse <https://spw.wallonie.be/historique>

Idelux. (s. d.-a). *Classe III* | *Lexique*. Consulté 12 décembre 2021, à l'adresse

<https://www.idelux.be/fr/classe-iii.html?IDC=2521&IDD=1409>

Idelux. (s. d.-b). *Communiqué de presse suite aux dégradations survenues ce we à la Drève*. Consulté 17 mars 2022, à l'adresse <https://www.idelux.be/fr/degradations-au-siege-social-d-idelux.html?IDC=2513&IDD=53022&fbclid=IwAR3R1G3Yu6-bKxwpHfrUNMCWaYseRjvUXgFlFvORgyTLCa0Mn9QKPcTz1kY>

Idelux. (s. d.-c). *Notre mission et nos valeurs*. Consulté 13 décembre 2021, à l'adresse <https://www.idelux.be/fr/notre-mission-et-nos-valeurs.html?IDD=23819&IDC=2512>

Idelux. (s. d.-d). *Parcs d'activités économiques*. Consulté 5 novembre 2021, à l'adresse <https://www.idelux.be/fr/parcs-d-activites-economiques.html?IDC=2509>

*IDELUX - Les parcs d'activités de nouvelle génération*. (s. d.). Consulté 5 mars 2022, à l'adresse <https://www.idelux.be/fr/la-nouvelle-generation-des-parcs-d-activites-economiques-d-idelux-repondra-encore-plus-aux-enjeux-du-developpement-durab.html?IDD=54214&IDC=2>

*institution—Définitions, synonymes, conjugaison, exemples | Dico en ligne Le Robert*. (s. d.). Consulté 7 mars 2022, à l'adresse <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/institution>

Intercommunale. (2022). In *Wikipédia*. Consulté 5 mars 2022, à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Intercommunale&oldid=192442967>

itshylarzacorg. (s. d.). Le Larzac militant, 1971-1981. *Larzac.org*. Consulté 13 avril 2022, à l'adresse <https://larzac.org/accueil/une-histoire-singuliere/le-larzac-militant/1971-1981/>

*Jam : Définition simple et facile du dictionnaire*. (s. d.). Consulté 1 mai 2022, à l'adresse <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/jam/>

Larousse. (s. d.-a). *Définitions : Ornithologue, ornithologue—Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 13 mai 2022, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ornithologue/56539>

Larousse. (s. d.-b). *Définitions : Anthropisation - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 4 mai 2022, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/anthropisation/10910377>

Larousse, É. (s. d.-c). *Définitions : Association - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 6 mars 2022, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/association/5856>

Larousse, É. (s. d.-d). *Définitions : Chablis - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 11 janvier 2022, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/chablis/14402>

Larousse, É. (s. d.-e). *Définitions : Entomologiste - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 13 mai 2022, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/entomologiste/29952>.

Larousse, É. (s. d.-f). *Définitions : Excavation—Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 3 mai 2022, à l'adresse

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/excavation/31956>

Larousse, É. (s. d.-g). *Définitions : Hyménoptère - Dictionnaire de français Larousse*.

Consulté 5 mai 2022, à l'adresse

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/hym%C3%A9nopt%C3%A8re/40961>

Larousse, É. (s. d.-h). *Définitions : Institution, institutions - Dictionnaire de français Larousse*

Consulté 7 mars 2022, à l'adresse

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/institution/43444>

Larousse, É. (s. d.-i). *Définitions : Lithologie - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté

18 février 2022, à l'adresse

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/lithologie/47462>

Larousse, É. (s. d.-j). *Définitions : Nomenclature - Dictionnaire de français Larousse*.

Consulté 19 janvier 2022, à l'adresse

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/nomenclature/54811>

Larousse, É. (s. d.-k). *Définitions : Orthophotographie - Dictionnaire de français Larousse*.

Consulté 3 mai 2022, à l'adresse

Larousse, É. (s. d.-l). *Définitions : Périurbain - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 3 mai 2022, à l'adresse

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/p%C3%A9riurbain/59647>

Larousse, É. (s. d.-m). *Définitions : Volatile - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 4

mai 2022, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/volatile/82431>

Larousse, É. (s. d.-n). *Définitions : Xylophage - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté

11 janvier 2022, à l'adresse

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/xylophage/82927>

*Le MOC, QUI SOMMES-NOUS ?* (s. d.). Le MOC. Consulté 14 mai 2022, à l'adresse

<http://www.moc-site.be/index.php/qui-sommes-nous>

Le Seigneur des anneaux (série de films). (2022). In *Wikipédia*. Consulté 1 mai 2022, à

l'adresse

[https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Le\\_Seigneur\\_des\\_anneaux\\_\(s%C3%AArie\\_de\\_films\)&oldid=193394614](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Le_Seigneur_des_anneaux_(s%C3%AArie_de_films)&oldid=193394614)

*Le triton crété*. (s. d.). Natagora. Consulté 12 décembre 2021, à l'adresse

<https://www.natagora.be/le-triton-crete>

*Les 7 mandats de Vincent Magnus (Les Engagés (ex-cdH))*. (s. d.). Cumuleo. Consulté 22

février 2022, à l'adresse <https://www.cumuleo.be/mandataire/4005-vincent-magnus.php>

*Les CNB*. (s. d.). Cercles des Naturalistes de Belgique. Consulté 25 février 2022, à l'adresse

<https://cercles-naturalistes.be/cnb>

*Les intercommunales bruxelloises—Région bruxelloise—Brussels Gewest*. (s. d.). Consulté 5

mars 2022, à l'adresse <https://be.brussels/a-propos-de-la-region/les-intercommunales-bruxelloises>

- Les parcs d'activités de nouvelle génération.* (s. d.). Consulté 27 mars 2022, à l'adresse <https://www.idelux.be/fr/la-nouvelle-generation-des-parcs-d-activites-economiques-d-idelux-repondra-encore-plus-aux-enjeux-du-developpement-durab.html?IDD=54214&IDC=2>
- Les sites de grand intérêt biologique | Sites | La biodiversité en Wallonie.* (s. d.). Consulté 4 mars 2022, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/sgib-sites-de-grand-interet-biologique.html?IDC=824>
- Les sites Natura 2000 | Sites | La biodiversité en Wallonie.* (s. d.). Consulté 18 février 2022, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/sites-natura2000.html?IDC=838>
- Les Yeux du Monde. (2013, novembre 28). Qu'est-ce que la géopolitique ? *Les Yeux du Monde*. Consulté 3 mars 2022, à l'adresse <https://les-yeux-du-monde.fr/ressources/15708-quest-ce-la-geopolitique/>
- L'hirondelle de rivage.* (s. d.). Natagora. Consulté 10 décembre 2021, à l'adresse <https://www.natagora.be/lhirondelle-de-rivage>
- L'institution provinciale.* (s. d.). Consulté 4 mars 2022, à l'adresse <http://www.province.luxembourg.be/fr/l-institution-provinciale.html?IDC=3893#.YiIar-jMKUm>
- L'Open Source, qu'est-ce que c'est ?* (s. d.). Consulté 3 mai 2022, à l'adresse <https://www.redhat.com/fr/topics/open-source/what-is-open-source>
- Low-tech Lab – Les Low-tech : L'innovation utile, accessible et durable.* (s. d.). Consulté 30 avril 2022, à l'adresse <https://lowtechlab.org/fr/la-low-tech>
- Magasin gratuit. (2021). In *Wikipédia*. Consulté 1 mai 2022, à l'adresse [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Magasin\\_gratuit&oldid=187059903](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Magasin_gratuit&oldid=187059903)
- MARRONAGE : Définition de MARRONAGE.* (s. d.). Consulté 12 mai 2022, à l'adresse <https://www.cnrtl.fr/definition/marronage>
- Mixité choisie. (s. d.). *Groupe santé Genève*. Consulté 1 mai 2022, à l'adresse <https://groupesantegeneve.ch/mixite-choisie/>
- M. national d'Histoire naturelle (s. d.-a). *Anacamptis pyramidalis* (L.) Rich., 1817—*Anacamptide pyramidale*, *Orchis pyramidal*, *Anacamptide en pyramide*. Inventaire National du Patrimoine Naturel. Consulté 12 décembre 2021, à l'adresse [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/82288](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/82288)
- M. national d'Histoire naturelle. (s. d.-b). *Corynephorus canescens* (L.) P. Beauv., 1812—*Corynephore blanchissant*, *Corynephore blanchâtre*, *Canche des sables*, *Canche blanchâtre*. Inventaire National du Patrimoine Naturel. Consulté 15 décembre 2021, à l'adresse [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/92614](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/92614)
- Observatoire de l'Environnement – Agir ensemble, naturellement.* (s. d.). Consulté 6 mars 2022, à l'adresse <https://obse.be/>
- Oiseaux.net. (s. d.). *Pic noir—Dryocopus martius—Black Woodpecker*. Consulté 15 décembre 2021, à l'adresse <https://www.oiseaux.net/oiseaux/pic.noir.html>

*Périmètres de reconnaissance économique (PRE).* (s. d.). Consulté 10 décembre 2021, à l'adresse <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/ddbdf8a3-bf0d-4739-98bd-6379c345ea14.html>

*Périurbain—Géoconfluences.* (s. d.). [Terme]. Consulté 3 mai 2022, à l'adresse <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/periurbain>

*Pétition contre la destruction de la Sablière d'Arlon, sa faune et sa flore.* (s. d.). Change.org. Consulté 7 mai 2022, à l'adresse <https://www.change.org/p/le-coll%C3%A8re-communal-d-arlon-contre-la-destruction-de-la-sabli%C3%A8re-d-arlon-sa-faune-et-sa-flore>

*Pic noir (Dryocopus martius) | Oiseaux | Vertébrés | La biodiversité en Wallonie.* (s. d.). Consulté 15 décembre 2021, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/dryocopus-martius.html?IDD=50334187&IDC=308>

*Plan de secteur en vigueur (version coordonnée vectorielle).* (s. d.). Consulté 26 janvier 2022, à l'adresse <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/7fe2f305-1302-4297-b67e-792f55acd834.html>

*Plantes protégées et menacées de Wallonie / Liste des taxons | Flore | Espèces | La biodiversité en Wallonie.* (s. d.). Consulté 15 décembre 2021, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/liste-des-taxons.html?IDD=1755&IDC=3076>

*PROFANE : Définition de PROFANE.* (s. d.). CNRTL. Consulté 14 mai 2022, à l'adresse <https://www.cnrtl.fr/definition/profane>

*Qu'est-ce que le CNG? - Le gaz.* (s. d.). Consulté 3 mai 2022, à l'adresse <https://www.gas.be/fr/qu%E2%80%99est-ce-que-le-cng>

*Révolution néolithique.* (2022). In *Wikipédia*. Consulté 18 février 2022, à l'adresse [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=R%C3%A9volution\\_n%C3%A9olithique&oldid=193243073](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=R%C3%A9volution_n%C3%A9olithique&oldid=193243073)

*Safe space.* (2022). In *Wikipédia*. Consulté 25 février 2022, à l'adresse [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Safe\\_space&oldid=192495389](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Safe_space&oldid=192495389)

*Sgib.* (s. d.). Consulté 4 mars 2022, à l'adresse <http://environnement.wallonie.be/csis/Aspnet/index.aspx?idPage=statique&page=sgib>

*Sites à réaménager (inventaire)—Série.* (s. d.). Consulté 10 décembre 2021, à l'adresse <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/06adcd09-6e69-411c-9cdc-5bfb668c475f.html>

*Société Royale Forestière de Belgique.* (s. d.). Le scolyte. *Société Royale Forestière de Belgique - Koninklijke Belgische Bosbouwmaatschappij.* Consulté 12 janvier 2022, à l'adresse <https://www.srfb.be/informations-sur-les-forets/scolyte/>

*SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie.* (s. d.). Consulté 3 mars 2022, à l'adresse <https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-institutions/wallonie/service-public-de-wallonie/spw-territoire-logement-patrimoine-energie>

*sylviculture—Définitions, synonymes, conjugaison, exemples.* (s. d.). Dico en ligne Le Robert. Consulté 11 mai 2022, à l'adresse

<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/sylviculture>

Tactis. (s. d.). *Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?* Tactis. Consulté 2 mai 2022, à l'adresse <https://www.tactis.fr/definition-tiers-lieu/>

*Triton crêté (Triturus cristatus) | Amphibiens | Vertébrés | La biodiversité en Wallonie.* (s. d.). Consulté 12 décembre 2021, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/triturus-cristatus.html?IDD=50334415&IDC=319>

Vince (AL Paris Nord-Est). (2022, mai 13). *No Tav : Le Val di Susa, un laboratoire pour de nombreuses luttes.* UCL - Union communiste libertaire. Consulté 13 avril 2022, à l'adresse <https://www.unioncommunistelibertaire.org/?No-Tav-Le-Val-di-Susa-un-laboratoire-pour-de-nombreuses-luttes>,

Vincent MAGNUS: *Bourgmestre à la Ville d'Arlon.* (s. d.). Consulté 22 février 2022, à l'adresse <https://www.uvcw.be/fiches-locales/mandataires/81001-25544-vincent-magnus>

*Wallonie.* (s. d.). Consulté 3 mars 2022, à l'adresse <https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-institutions/wallonie>

*WalOnMap.* (s. d.). Consulté 29 janvier 2022, à l'adresse <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Zablière. (s. d.-a). site internet de la *ZAD d'Arlon*. Consulté 20 mai 2022, à l'adresse <https://zabliere.noblogs.org/>

## 11.6 Vidéos et audios

Editions du sapin. (s. d.). *Camille à la ZAD d'Arlon (Arlon Tour podcast 1).* Consulté 10 janvier 2022, à l'adresse <https://soundcloud.com/user-382190986/medor-la-zad-de-la-sabliere-a-arlon>

Editions du Sapin. (2020a, novembre 4). *Appel de la ZAD d'Arlon !* Consulté 27 avril 2022, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=trNExYStxio>

Editions du Sapin. (2020b, novembre 4). *Ici les oiseaux viennent chuchoter.* Consulté 15 décembre 2021, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=swiwnkL8mu0>

FRANCE 24. (2020, janvier 17). *Notre-Dame-des-Landes : Que reste-t-il des idéaux de la ZAD ?* Consulté 8 mars 2022, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=cOZLGNLZdBg>

Irruption media. (2019, novembre 3). *ILS/ELLES LANCENT UNE #ZAD EN #BELGIQUE - Reportage à #ARLON.* Consulté 12 décembre 2021, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=5HLL8jd8Wjw>

Le Biais Vert. (2020, juin 20). *ZAD : Dernière chance pour l'écologie ?* Consulté 13 décembre 2021, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=5j7EA7aoITI>

Mammouth Média. (2021, mars 19). *ZAD d'Arlon—Libertés à défendre.* Consulté 13

décembre 2021, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=MFs4mvGwDao>  
ODP News. (2019, décembre 10). *Arlon : Entre ZAD, bétonnage à outrance, inquiétude des riverains et manque de logements sociaux*. Consulté 9 mai 2022, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=shNgQZyRBr4>.

## 11.7 Illustrations

Figure 1 : pp.26-27 : *Carte de situation géographique de la Sablière de Schoppach*. Capture d'écran GoogleMaps. © Jean Renouprez. (Mai 2022)

Figure 2 : p.32 : *Reportage photographique – quartier de Schoppach*. © Jean Renouprez. Novembre 2021.

Figure 3 : p.36 : *Reportage photographique – la Sablière de Schoppach*. © Jean Renouprez. Novembre 2021.

Figure 4 : pp.38-39 : *Carte sensible d'une balade autour de la Sablière de Schoppach*. Fond de plan issu d'une capture d'écran GoogleMaps. (Mai 2022). Photos et dessins © Jean Renouprez. (Novembre 2021)

Figure 5 : p.44 : *Carte géologique des sols de Wallonie*. Issue de *WalOnMap*, consulté le 12/05/2022

Figure 6 : p.44 : *Orthophoto de 1971*. Issus de *WalOnMap*, consulté le 12/05/2022

Figure 7 : p.44 : *Orthophoto de 1994-2000*. Issus de *WalOnMap*, consulté le 12/05/2022

Figure 8 : p.48 : *Carte des différents projets immobiliers prévus dans le quartier de Schoppach*. © EdA, Illustration trouvée le 15/02/2022 sur <https://www.lavenir.net/regions/luxembourg/aron/2019/12/13/schoppach-des-riverains-rient-a-loverdose-de-beton-YPZ5W6TF45EKPCITTPG5AAAW4Q/>,

Figure 9 : pp.50-51 : *Plan du site de la Sablière de Schoppach, avant déforestation*. Fond de plan issu de *WalOnMap* consulté le 11/05/2022 © Jean Renouprez.

Figure 10 : p.60 : *Zone SGIB n°756 : « Sablière de Schoppach » dans un contexte naturel plus large. Zone SGIB surlignée en bleu, camp de Lagland hachuré en orange*. Carte issue de <http://biodiversite.wallonie.be/fr/recherche-geographique.html?IDC=2828&IDD=833>, consulté le 15/05/2022

Figure 11 : p.60 : *Zone SGIB de la Sablière de Schoppach, entourée en rouge*. Carte issue du site de la ZAD d'Arlon, <https://zabliere.noblogs.org/cartes/>, consulté le 15/05/2022.

Figure 12 : p.64 : *Groupe de riverains contre l'écoquartier en construction à Schoppach*. Capture d'écran issu du groupe facebook des riverains de Schoppach, le 16/05/2022.

Figure 13 : p.64 : *Camilles à la ZAD, entretenant une marre*. Capture d'écran issu du groupe facebook de la Zablière – Zad d'Arlon, le 16/05/2022.

Figure 14 : p.64 : *Message de soutien de Gilles Clément à la ZAD d'Arlon*. Capture d'écran issu du groupe facebook de la Zablière – Zad d'Arlon, le 16/05/2022.

Figure 15 : p.68 : *Evolution des arbres scolytés sur le site de la Sablière 2016-2020*.

Orthoplans et données issus de *WalOnMap*, consulté le 11/05/2022

Figure 16 : p.68 : *Site de la Sablière défriché, 2021*. Orthoplan issu de *WalOnMap*, consulté le 11/05/2022

Figure 17 : pp.72-73 : *Atlas des vivants de la Sablière de Schoppach*. © Jean Renouprez,

Figure 18 : p.76 : *Zoom administratif sur le site de la Sablière de Schoppach*. Cartes issues de [https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/e/e2/Belgium\\_relief\\_location\\_map.jpg](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/e/e2/Belgium_relief_location_map.jpg)?uselang=fr, [https://www.wikiwand.com/fr/Arrondissement\\_administratif\\_d%27Arlon](https://www.wikiwand.com/fr/Arrondissement_administratif_d%27Arlon), [https://fr.wikipedia.org/wiki/Province\\_de\\_Luxembourg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Province_de_Luxembourg), <https://www.arlon.be/ma-commune/services-communaux/urbanisme/revision-partielle-du-plan-de-secteur-briquetterie/documents/briquetterie-rapport-compresse.pdf>, consultés le 09/05/2022.

Figure 19 : p.80 : *Carte statistique du nombre de frontaliers résidant dans la Province du Luxembourg et travaillant au Grand-ducé du Luxembourg. Arlon: 58.7 %*. Carte issue de <https://www.lavenir.net/regions/luxembourg/arlone/2017/12/15/carte-toujours-plus-de-travailleurs-frontaliers-les-chiffres-commune-par-commune-chez-nous-FS37DROJAND47FRREALQLG7FVI/>, consulté le 09/05/2022

Figure 20 : p.80 : *Carte statistique du prix médian des maisons vendues en 2019 en Région Wallonne. Commune d'Arlon : entre 210 001 € et 290 000 €*. Carte issue de <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/prix-moyen-terrain-a-batir-immobilier/t001-carte1-092020/>, consulté le 09/05/2022.

Figure 21 : p.84 : *Carte des parcs d'activités économiques et zonings industriels se trouvant dans la région d'Arlon, appartenant à Idelux. 1. Arlon Centre ; 2. Weyler ; 3. Weyler-Hondelange ; 4. Sterpenich ; 5. Arlon- Schoppach*. Fond de plan issu de *GoogleMaps*. Informations issues du site internet d'Idelux ; <https://www.idelux.be/fr/parcs-d-activites-economiques.html?IDC=2509>, consulté le 09-05-2022.

Figure 22 : p.92 : *Carte des Communs de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes – Collectif Mauvaise Troupe*, issue de <https://mauvaisetroupe.org/spip.php?rubrique72>, consulté le 09/05/2022.

Figure 23 : pp.96-97 : *Cartographie des acteurs autour du site de la Sablière de Schoppach*. Capture d'écran *GoogleMaps*. Mai 2022. © Jean Renouprez

Figure 24 : p.100 : *Site de la Sablière de Schoppach affecté en tant que SAR*. Carte issue de *Wallonmap*, consultée le 10/05/2022

Figure 25 : p.100 : *Site de la Sablière de Schoppach affecté en tant que PRE*. Carte issue de *Wallonmap*, consultée le 10/05/2022

Figure 26 : p.100 : *Plan de Secteur en vigueur*. Carte issue de *Wallonmap*, consultée le 10/05/2022

Figure 27 : p.106 : *Plan de Secteur en vigueur – œuvre abstraite ?* Carte issue de *Wallonmap*, consultée le 10/05/2022

Figure 28 : p.106 : *Roy Lichtenstein, « Peace through chemistry », 1970*.

Figure 29 : p.110 : *Épaisseur biologique des limites, selon Gilles Clément*. Illustration tirée du « *Manifeste du Tiers Paysage* » de Gilles Clément (2004, p.18).

Figure 30 : pp.114-115 : *Atlas de la ZAD de la Zablière*. © Jean Renouprez. Composé de

textes et images issus du site internet de la ZAD d'Arlon. <https://zabliere.noblogs.org/>, consulté le 20/05/2022.

Figure 31 : p.120 : *Site de la Sablière repris à l'inventaire des sols pollués ou potentiellement pollués*. Carte issue de WalOnMap (carte de la Banque de Données de l'État des Sols (BDES). consulté le 13/05/2022.

Figure 32 : p.130 : *Image de synthèse accompagnant le communiqué sur les parcs d'activités nouvelle génération d'Idelux*. <https://www.idelux.be/fr/la-nouvelle-generation-des-parcs-d-activites-economiques-d-idelux-repondra-encore-plus-aux-enjeux-du-developpement-durab.html?IDD=54214&IDC=2513>, consulté le 13/05/2022

Figure 33 : p.130 : *Zoning dit « artisanal » à Heinsch (Celui-ci n'appartient pas à Idelux)*  
Photo issue de « Manifestation silencieuse. 10 000 mots et une centaine d'images pour parler de la destruction de la Sablière de Schoppach », OBSÉ, Collectif, 2021, p.42.

Figure 34 : p.132 : *Articles de presse en vrac, à propos de la ZAD d'Arlon*.  
<https://www.lavenir.net/regions/luxembourg/aron/2019/12/06/le-ca-didelux-vote-lexpulsion-de-la-zad-a-lunanimite-SZXWEJJCVHGFHE7NIK6P5LI3U/>,  
<https://www.lesoir.be/360837/article/2021-03-15/la-zad-darlon-evacuee-par-la-police>,  
<https://medor.coop/medor-tours/aron/>, <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-longwy/2019/11/05/zad-d-aron-idelux-ne-comprend-pas>, <https://reporterre.net/En-Belgique-la-Zad-d-Arlon-resiste-a-la-betonisation>, <https://www.rtbf.be/article/la-zad-zone-a-defendre-d-aron-a-ete-evacuee-dans-la-nuit-aucun-blesse-n-est-a-deploré-10718888>, consultés le 13/05/2022

Figure 35 : pp.136-137 : *Cartographie sensible de la ZAD d'Arlon, réalisée par Alizée Pourtoy*. © Alizée Pourtoy, 2021

Figure 36 : p.146 : *Cabane de La Pelle*. Photo issue du site internet de la ZAD d'Arlon.  
<https://zabliere.noblogs.org/>, consulté le 14/05/2022.

Figure 37 : p.146 : *Cabane La Gale*. © Pauline Porro, *Reporterre*, <https://reporterre.net/En-Belgique-la-Zad-d-Arlon-resiste-a-la-betonisation>, consulté le 14/05/2022

Figure 38 : p.146: *Chemin en ponton de bois*. © Théo D. Photo issue de *Vice*,  
<https://www.vice.com/fr/article/akdak5/occupation-resistance-zadistes-aron-zad>, consulté le 14/05/2022

Figure 39 : p.152 : *Un Hymne pour la Zablière*. © Collectif Bri.Co. Issus de <https://zabliere.noblogs.org/un-hymne-pour-la-zabliere/>, consulté le 30/04/2022

Figure 40 : p.152 : *Potager mis en place sur la ZAD d'Arlon*. © Théo D. Photo issue de *Vice*,  
<https://www.vice.com/fr/article/akdak5/occupation-resistance-zadistes-aron-zad>, consulté le 14/05/2022

Figure 41 : p.156 : *Cabane de la Désaxée 1*. © Anthony Dehez. Photo issue de <https://www.wort.lu/fr/granderegion/au-c-ur-de-la-zad-d-aron-5e346521da2cc1784e35528c>, consulté le 14/05/2022 2. © Théo D. Photo issue de *Vice*, <https://www.vice.com/fr/article/akdak5/occupation-resistance-zadistes-aron-zad>, consulté le 14/05/2022

Figure 42 : p.160 : *Abricot Centre*. Photo © Katherine Longly. <https://medor.coop/medor->

<https://tours.arlon/la-zabliere-nid-de-la-contestation/chapitre-1-camille-a-la-zad-podcast/?full=1#continuer-a-lire>, consulté le 14/05/2022

Figure 43 : p.160 : *Abricot Nord*. Photo issue du reportage de *TVLux*.

[https://www.tvlux.be/video/info/zad-d-aron-retour-sur-une-occupation-inedite-en-belgique\\_37103.html](https://www.tvlux.be/video/info/zad-d-aron-retour-sur-une-occupation-inedite-en-belgique_37103.html), consulté le 14/05/2022

Figure 44 : p.160 : *Intérieur de l'Abricot Centre*. © Anthony Dehez. Photo issue de

<https://www.wort.lu/fr/granderegion/au-c-ur-de-la-zad-d-aron-5e346521da2cc1784e35528c>, consulté le 14/05/2022

Figure 45 : p.162 : *Barricades*. © Anthony Dehez. Photos issues de

<https://www.wort.lu/fr/granderegion/au-c-ur-de-la-zad-d-aron-5e346521da2cc1784e35528c>, consulté le 14/05/2022.

Figure 46 : p.162 : *Rencontre avec Idelux*. Photo issue du site internet de la ZAD d'Arlon.

<https://zabliere.noblogs.org/inauguration-de-la-zone-dartisanat-en-decroissance/>, consulté le 14/05/2022

Figure 47 : p. :166 *Cabane de l'Ovni*. © Pauline Porro, *Reporterre*, <https://reporterre.net/En-Belgique-la-Zad-d-Arlon-resiste-a-la-betonisation>, consulté le 14/05/2022

Figure 48 : p.166 : *Cabane de la Chaussette* © Anthony Dehez. Photo issue de

<https://www.wort.lu/fr/granderegion/au-c-ur-de-la-zad-d-aron-5e346521da2cc1784e35528c>, consulté le 14/05/2022

Figure 49 : p.166 : *La Chapelle*. Photo issue du site de la ZAD d'Arlon.

<https://zabliere.noblogs.org/la-sabliere/>, consulté le 14/05/2022

Figure 50 : p. 166: *La Delphine*. [https://www.tvlux.be/video/info/zad-d-aron-retour-sur-une-occupation-inedite-en-belgique\\_37103.html](https://www.tvlux.be/video/info/zad-d-aron-retour-sur-une-occupation-inedite-en-belgique_37103.html), consulté le 14/05/2022

Figure 51 : p. : *Ligne du temps de la Sablière à la Zablière, et après...* © Jean Renouprez

12

ANNEXES

## 12.1 Documents

Annexe 1.1 – « Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, contenu minimum »,  
S.A. Pissart, janvier 2021, page 4

### Annexe VI du Code de l'Environnement

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :  
Ecoulement naturel.

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : /

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site :

L'évaluation ci-dessous a été réalisée dans le cadre de l'étude d'incidences jointe au dossier de l'avant-projet de révision du plan de secteur Sud-Luxembourg à Arlon-Weyler, réalisée par le bureau S.A. PISSART, ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT en juin 2020.

Le site dit des Sablières de Schoppach inclut un site de grand intérêt biologique (SGIB 756 Sablière de Schoppach, dont la fiche descriptive (<http://biodiversite.wallonie.be/fr/756-sabliere-de-schoppach.html?IDD=251659671&IDC=1881>) reprend des indications et informations datant des années 1990-2000 et qui ne sont dès lors plus réellement représentatives de l'état actuel du site.

Le périmètre du SGIB concernant cette ancienne sablière ne couvre qu'environ la moitié nord-est de la ZACCE. Il s'agit de la plus récente sablière du site aujourd'hui désaffectée, sachant qu'une plus ancienne sablière abandonnée de surface plus réduite existe dans le vallon de la partie ouest de la ZACCE (vallon parallèle à la route de Virton N82). Cette ancienne petite sablière a été recolonisée naturellement par la dynamique végétale avec pour conséquence l'ombrage d'une couverture forestière y compris pour les falaises sableuses qui y subsistent. Ses caractéristiques initiales liées aux substrats sableux affleurants ont donc disparu, tout comme ses capacités d'accueil d'une biodiversité pionnière et xéro-thermophile originale, e.a. pour des espèces comme l'hirondelle de rivage ou les reptiles. La zone restante localisée au sud des sablières abandonnées correspond à un plateau forestier codominé dans des proportions assez équivalentes par des plantations de conifères et des groupements feuillus indigènes majoritairement secondaires apparentées le plus souvent à des chênaies et chênaies-hêtraie acidophiles. De même, les trois plans d'eau permanents (mares) qui ont autrefois contribué à l'intérêt biologique du site n'existe plus (disparition des amphibiens autrefois observés sur le site). Seules quelques plantes hydrophiles y subsistent encore.

L'examen des données disponibles sur le SGIB et la reconnaissance préalable du site de Schoppach au printemps 2017 (visite de terrain du 15/05/2017) ont ainsi confirmé que les anciennes sablières ont perdu progressivement durant les dernières décennies leurs caractéristiques de milieux très ouverts et favorables à l'accueil d'une biodiversité apparentée aux milieux secs et chauds. La colonie d'hirondelles de rivage, par ailleurs en régression constante depuis les années 2000 (seulement 10 couples en 2007), n'a plus été observée durant les dernières années (confirmation en 2017 par MM. Culot et Ameels du DNF d'Arlon). Les dernières observations mentionnées sont l'occupation de deux nids en 2011 et la construction d'un nid en 2012 suivant les données biologiques officielles collectées par le DEMNA-SPW (Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole). Les observations ultérieures éventuelles ne concernent probablement que des visites de reconnaissance et les chasses en vol d'insectes au-dessus du périmètre (diverses colonies d'hirondelles de rivage sont présentes entre autres dans le camp militaire de Lagland, qui se trouve de l'autre côté de la N82).

Le rapport des inventaires réalisés en 2007 constate déjà d'ailleurs une régression de l'intérêt biologique global du site de par son abandon et sa dynamique naturelle de recolonisation par la végétation. Sans la mise en œuvre de modalités de gestions adaptées, l'intérêt biologique du site va nécessairement encore s'amenuiser dans le futur. Il faut néanmoins constater qu'il subsiste d'importantes potentialités de restauration écologiques favorables à l'accueil de la biodiversité. Ces potentialités reposent essentiellement sur la présence des sols sableux et sur les zones perturbées

Annexe VI du Code de l'Environnement

qui entraînent une dynamique écologique de recolonisation particulièrement propice à diverses espèces pionnières dans les premiers stades de successions.

A cet égard, une réserve naturelle domaniale va être créée sur une partie du site mais nécessite pour ce faire un déboisement afin d'être réellement mise en œuvre.

Les plantations de conifères présentes sont essentiellement apparentées à d'anciennes plantations d'épicéas, de pins sylvestres et de mélèzes. Les épicéas situés dans la partie supérieure du site sont actuellement gravement touchés par les scolytes. La plupart des arbres sont dans une situation d'urgence sanitaire qui exige un abattage. A noter qu'aucun recensement récent des arbres malades n'a pu être réalisé par le demandeur ou par le Département de la Nature et des Forêts vu l'occupation du site. Lors de la dernière visite sur site, mi-2019, l'état des arbres était préoccupant. Etant donné la non-possibilité de réaliser l'abattage des arbres infectés en raison de l'occupation du site, l'état sanitaire des épicéas doit aujourd'hui être encore plus grave.

Par ailleurs, en raison de l'artificialité historique du site avec création d'habitats de substitution perturbés, l'installation et le développement de diverses espèces exotiques envahissantes (invasives) a été favorisé. Les espèces les plus problématiques à éradiquer sont la renouée du Japon et le séneçon sud-africain. Pour ces deux espèces en particulier, des mesures de suivi et de destruction doivent être mises en œuvre pour éviter une altération marquée de l'état de conservation des habitats sensibles encore présents ou susceptibles d'être restaurés.

Au niveau de la flore protégée mentionnée sur la fiche SGIB, seule l'épipactis helleborine, orchidée la plus commune a pu être observée.

En ce qui concerne la faune protégée, les inventaires ont uniquement permis de confirmer la présence du criquet à ailes bleues et du damier du plantain.

Les enjeux de conservation pour la faune et la flore reposent sur une nécessaire gestion écologique des habitats visant essentiellement à limiter la reforestation naturelle.

*Pour plus d'informations, cf. pp.363-377 ci-jointes de l'étude d'incidences de plan de l'avant-projet de révision du plan de secteur Sud-Luxembourg à Arlon – Weyler, réalisée par le bureau S.A. PISSART, ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT en juin 2020. L'entièreté de ladite étude d'incidences est disponible à votre demande.*

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières : Le site n'est pas classé Natura 2000 et ne constitue pas une réserve forestière. A noter qu'une réserve naturelle domaniale (RND) va être créée par le DNF sur une partie du site mais nécessite au préalable une mise à nu de la surface concernée.

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...): /

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? Non.

Présence d'un site archéologique ? Non.

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? Non. RND en cours de création par le DNF.

Autre élément de sensibilité environnementale : SGIB (cf. développements infra).

Annexe 2 – Vincent Magnus, « Editorial du bulletin communal d'information n°94 », *Vivre à Arlon*, 94 : décembre 2019.



**Vivre à Arlon**

Bulletin communal d'information n°94

Décembre 2019

**ÉDITORIAL**

 Personne ne remet en cause l'urgence environnementale et climatique. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut faire quelque chose maintenant sous peine de se retrouver impuissants face à des catastrophes qui deviendront inévitables et incontrôlables.

Des mesures sont prises à différentes échelles pour essayer d'enrayer ce phénomène qui nous impacte tous.

La Ville d'Arlon est consciente de cela. Située au sud de la province de Luxembourg, au cœur du bassin de vie le plus densément peuplé, notre commune a compris qu'il était important pour elle de préserver son environnement, qui est une de ses richesses, mais aussi de prendre en compte l'aspect socio-économique de la ville, qui doit pouvoir continuer à accueillir de nouveaux citoyens ainsi que des entreprises.

A quelques kilomètres de la frontière, notre commune subit de plein fouet la flambée des prix à Luxembourg. La demande en logement s'accroît et à cela il faut trouver des solutions. Les entreprises ont aussi le droit de pouvoir développer leurs activités sur notre territoire. La Ville a toujours su faire la part des choses entre défendre l'environnement et soutenir les entreprises. Cela nécessite parfois aussi de faire des compromis.

Dans toutes ces réflexions, nous sommes bien entendus conseillés par les spécialistes de Natagora et du DNF (Département Nature et Forêts). Le Conseil communal, de manière unanime, a estimé qu'il était opportun de vendre à Idelux +/- 80% du site de l'ancienne sablière de Schoppach et de conclure un bail emphytéotique avec le DNF sur les 20% restants, l'objectif étant de redonner au site un espace de biodiversité plus important que ce qu'il y avait précédemment. Cette friche industrielle polluée, entourée d'une autoroute,

du contournement d'Arlon ainsi que de deux routes à forte fréquentation est toute indiquée pour accueillir des petites entreprises.

Alors que la démocratie a parlé, nous ne pouvons accepter qu'une minorité vienne dicter sa loi et imposer à la Ville sa vision unilatérale des choses.

La démocratie veut que des personnes reçoivent mandat du peuple pour les représenter et agir dans l'intérêt collectif. C'est ce qu'on appelle la démocratie participative. Et c'est exactement ce que nous faisons.

**Vincent Magnus - Bourgmestre**



1

## Annexe 3 – Autorisation de coupe non urgente, DNF, février 2021

 <p><b>Wallonie</b> Service public de Wallonie</p> <p>DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORêTS DIRECTION D'ARLON</p> <p>Place Didier 45 B-6700 Arlon Tél. : 063/58 91 63 Fax : 063/58 91 55 Mél : Arlon.dnf.dgame@spw.wallonie.be</p>	<p>Arlon, le 04 février 2021</p>	
	<p>A l'attention de Madame Laurence BARNICH Responsable S.D.E. Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 6700 ARON</p>	
	<p>Votre contact : Marc Ameels (063/589153)</p>	
	<p>Vos réf. : Nos réf. : CD 990.3 (91) n° 7041</p>	
	<p><b>Objet :</b> <b>Votre demande de coupe non urgente suivant art 38 du CF</b> pour les parcelles cadastrées Arlon<sup>18/2020</sup> Division /Section C N° 1620A8, 1620Y9, 1620Z9, 1620Z3, 1620B8, 1620-3B, 1620X9, 1620W9, 1247G, 1247-04A, 1247F <b>Demandeur : IDELUX DEVELOPPEMENT SCRL</b></p>	
	<p>Madame Barnich,</p>	
	<p>En réponse à votre demande de dérogation rédigée le 2 février 2021, réceptionnée en nos bureaux le 3 février, relative à l'objet mieux identifié sous rubrique, j'ai l'honneur de vous faire part des éléments suivants.</p>	
	<p>Considérant que votre demande porte sur la coupe rase d'environ 29,5 ha de peuplements divers ayant pour objet de permettre le démarrage des travaux d'assainissement du sol et de préparer le site aux futures aménagements, à savoir la réalisation des infrastructures d'un parc d'activités économiques ainsi que la création d'une réserve naturelle domaniale.</p>	
	<p>Considérant que vous sollicitez donc une dérogation, conformément à l'article 38 §3 du Code forestier, en présentant la coupe comme non-urgente, motivée, d'une part, par un projet d'affectation à un usage incompatible conformément à l'autorisation du Gouvernement délivrée le 6 décembre 2017 et, d'autre part, par la création d'une réserve naturelle domaniale visant à restaurer des milieux ouverts.</p>	
	<p>Considérant ces éléments, la dérogation vous est octroyée.</p>	
<p>Vous trouverez tous les détails dans l'autorisation jointe au présent courrier.</p>		
<p>Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame Barnich, en l'assurance de ma considération distinguée.</p>		
<p>Le Directeur adjoint  ir. Marc AMEELS</p>		
<p><b>Copie adressée pour information au Chef de Cantonnement d'Arlon</b> Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte : <a href="http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw">http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw</a>.</p>		
<p>Pour toute réclamation portant sur le traitement de votre plainte par le SPW, veuillez contacter le Médiateur : <a href="http://www.le-mediateur.be">www.le-mediateur.be</a></p>		
<p><b>DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE</b> <b>DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT</b></p>		

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE



Le Directeur de centre du Département de la Nature et des Forêts,

Vu le Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier, et notamment les articles 3, 8<sup>e</sup>, 3, 30<sup>e</sup> et 38.

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 janvier 2009 portant exécution des articles 38, 39 et 43 du Code forestier, et notamment ses articles 2 et 3.

Vu l'art 1<sup>er</sup> de l'A.G.W. du 22.12.2009, modifiant l'article 7 de l'AGW du 15 janvier 2009 portant exécution des articles 38, 39, et 43 du Code forestier en le complétant par l'alinéa suivant : « *Lorsque la coupe non urgente est motivée par un projet d'affectation à un usage incompatible avec les fonctions énumérées à l'article 1<sup>er</sup> du Code forestier, l'obligation de rebaisser n'est pas imposée si le demandeur produit, selon le cas, l'autorisation délivrée au titre de l'article 54 du Code forestier, le permis unique ou le permis d'urbanisme, ou la demande de permis unique ou de permis d'urbanisme auquel cas, l'éventuelle autorisation n'est exécutoire qu'à la condition d'avoir obtenu le permis unique ou le permis d'urbanisme.* ».

Vu la demande d'autorisation introduite par Madame Laurence BARNICH pour IDELUX DEVELOPPEMENT SCRL – Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à 6700 ARLON, du 2 février 2021, réceptionnée le 3 février 2021, ayant pour objet la « coupe non urgente d'une superficie d'environ 29,5 ha » sur le site dit de la « sablière de Schoppach » pour les parcelles cadastrées Arlon/6<sup>ème</sup> Division /Section C N° 1620A8, 1620Y9, 1620Z9, 1620Z3, 1620B8, 1620-3B, 1620X9, 1620W9, 1247G, 1247-04A, 1247F.

Considérant que la demande a été adressée à l'autorité compétente.

Considérant que la demande comprend les documents visés à l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 janvier 2009 précité.

Considérant que la demande peut être considérée comme complète et recevable.

Considérant les justifications de la demande de coupe non urgente à savoir que cette mise à nu a pour objet de permettre le démarquage des travaux d'assainissement du sol et de préparer le site aux futures aménagements, à savoir la réalisation des infrastructures d'un parc d'activités économiques ainsi que la création d'une réserve naturelle Domaniale visant la restauration de milieux ouverts.

Considérant l'arrêté ministériel N°2060 autorisant l'affectation à un usage incompatible avec les fonctions énumérées à l'article 1<sup>er</sup> du code forestier figurant en annexe de la demande.

Considérant que l'autorisation peut être octroyée aux conditions suivantes :

Une visite des lieux sera réalisée en concertation avec le Département Nature et Forêt pour marquer les arbres qui seront destinés à être conservés.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>. L'autorisation ayant pour objet la « coupe non urgente d'une superficie d'environ 29,5 ha » sur le site dit de la « sablière de Schoppach » pour les parcelles cadastrées Arlon/6<sup>ème</sup> Division /Section C N° 1620A8, 1620Y9, 1620Z9, 1620Z3, 1620B8, 1620-3B, 1620X9, 1620W9, 1247G, 1247-04A, 1247F est octroyée à IDELUX DEVELOPPEMENT SCRL.

La présente autorisation vaut autorisation au sens de l'article 38 §3 du Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier.

Fait à Arlon, le 02 février 2021.

Le Directeur ai



Ir. Marc AMEELS

Annexe 4 – Demande de permis d’urbanisme de déboisement – Décision du fonctionnaire délégué, août 2021



Arlon, le  
09 AOUT 2021  
Urb  
E 8990  
E 3566  
E 5115

IMI0010670000010558

DEPARTEMENT AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DE L'URBANISME  
DIRECTION DU LUXEMBOURG  
Place Didier, 45  
6700 Arlon  
Tél. 063/58.91.11  
Fax 063/58.90.44

Vos réf.:  
Nos réf.: F0510/B1001/UDF/2021/2/2139675  
Annexe(s):  
Votre contact: STOFFEL Jean-Paul | 063/589038 | [jeanpaul.stoffel@spw.wallonie.be](mailto:jeanpaul.stoffel@spw.wallonie.be)  
Agent administratif : Anselme Vinciane 063/589016 - [Vinciane.anselme@spw.wallonie.be](mailto:anselme.vinciane@spw.wallonie.be)

Collège communal de ARLON

Rue Paul-Reuter, 8  
6700 Arlon

VILLE  
11.08.2021  
D'ARLON

**OBJET : Demande de permis d’urbanisme – Décision du Fonctionnaire délégué.**

**Commune : ARLON**

**Projet : Déboisement d'une partie du site dit "Sablières de Shoppach"**

**Adresse du bien : "Gramproy" à 6700 ARLON**

**Références cadastrales : ARLON 6 DIV Section C N° 1620 W 3,1620 Z 9,1620 Z 3,1620 Y  
9,1620/3 B,1247 G,1247 F,1247/4 A,1620 X 9,1620 W 9,1620 B 8,1620 A 8**

**Demandeur : IDELUX Développement S.C.R.L. (Monsieur Pierre LAFFINEUR)**

Madame, Monsieur

Je vous prie de trouver, en annexe, la décision prise concernant la demande de permis visée sous objet.

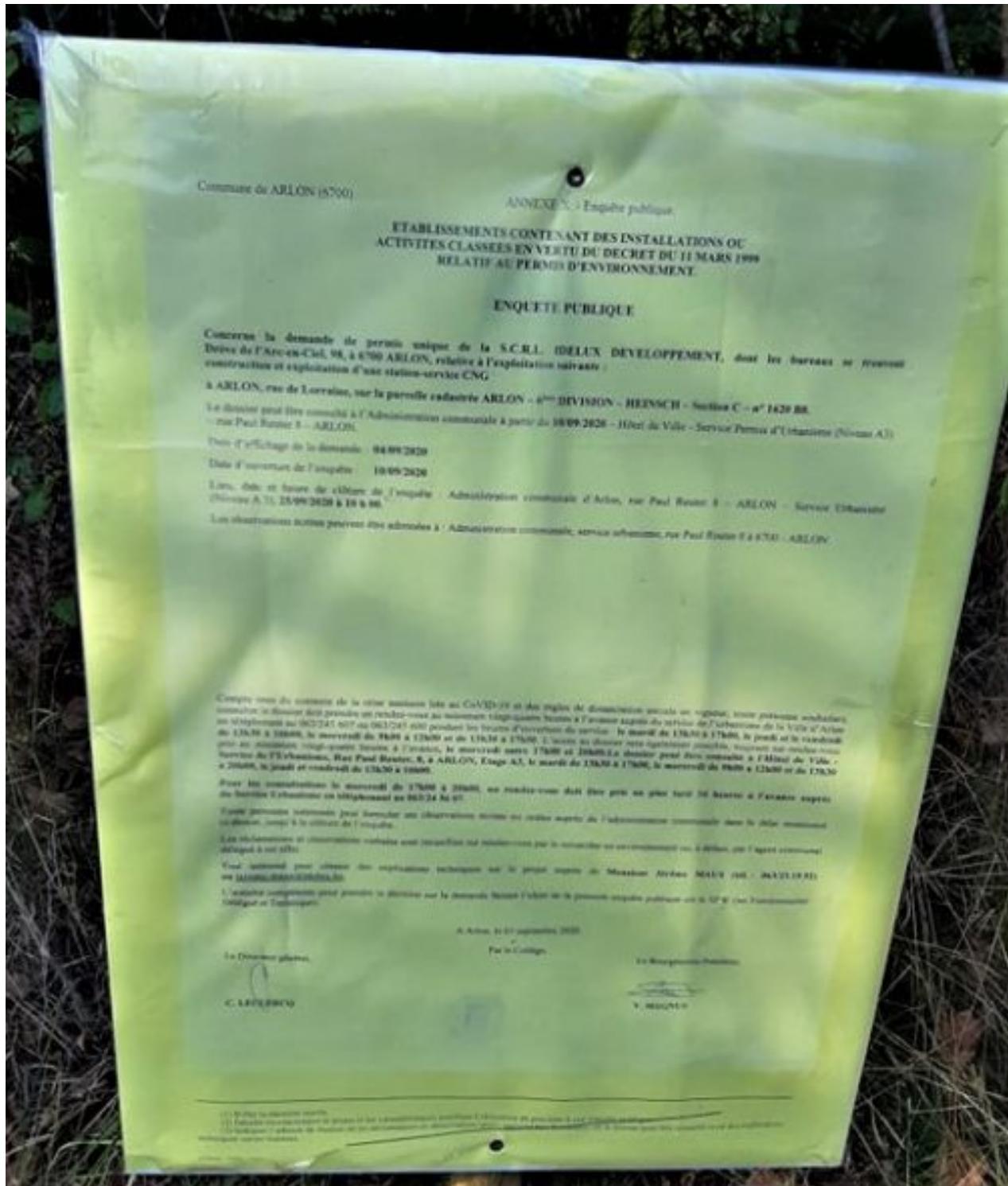
J’adresse par même courrier, un exemplaire de la présente décision au demandeur.

Je vous prie d’agrérer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

www.wallonie.be  
N° vert : 1718 (informations générales)

La Fonctionnaire déléguée  
Stéphanie PIRARD  
Première attachée

Annexe 5 – Panneau d'enquête publique issue de la Commune d'Arlon. Source : <https://zabliere.noblogs.org/enquete-publique-sur-la-demande-de-permis-didelux-pour-la-construction-et-lexploitation-dune-station-service-cng/>, consulté le 16/05/2022



## Annexe 6 – Synthèse du plan d’assainissement, slides 1 à 4

**Sablière de Schoppach**

Synthèse du plan d’assainissement

Contaminations identifiées par ABV

3 zones :

- Remblais de la zone de l’ancien CET: 110 000m<sup>3</sup>
- Remblais de la zone basse: 750 000 m<sup>3</sup>
- Contamination aux hydrocarbures pétroliers au niveau de l’ancienne station-service: 100m<sup>2</sup>

1 zone suspecte non investiguée de stockage de fûts (à vérifier après enlèvement)

⇒ Toutes les contaminations ont été identifiées comme historique au sens du décretSol, c'est-à-dire, antérieures au 30/04/2007

⇒ Le bureau d’études a donc effectué une étude des risques sur les 3 contaminations pour évaluer la nécessité d’assainir

Clickez sur l’icône pour ajouter une image

### Conclusions de l’étude des risques

- L’étude des risques conclut à l’absence de risque pour la santé humaine et les eaux souterraines pour les deux contaminations liées aux remblais, mais pas pour les écosystèmes
  - Aucune mesure de gestion du risque ou de recouvrement par des terres « saines » n'est imposé
  - Concernant les dépassements des valeurs de risques pour les écosystèmes, des mesures compensatoires ont été mises en œuvre en accord avec le DNF (mesures non citées)
- La contamination aux hydrocarbures pétroliers au niveau de l’ancienne station-service constitue quand à elle une hypothèse de menace grave et sera donc assainie conformément à la législation en vigueur. Au vu de la volumétrie et du type de pollution, l’assainissement par excavation classique a été choisi.

### Conclusions du plan d’assainissement

- Travaux d’assainissement pour la zone de l’ancienne station-service
- Vérification de la zone de stockage des fûts après enlèvement et assainissement le cas échéant
- Aucune imposition pour les autres remblais
- Le nivellement du terrain avec les matériaux présents sur place est autorisé dans le cadre du PA mais...:

Considérant que l’avis du Département du Sol et des Déchets – Direction de Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets (DIGPD) n'a pas été rendu dans les délais prescrits, qu'il est réputé favorable : que cet avis précise toutefois que la réhabilitation du CET, approuvée en date du 31 mai 2006, a consisté en la mise en place d'une couverture finale constituée de 35 cm de terres de seconde catégorie surmontée de 15 cm de terres végétales, ensemencées ; qu'il est recommandé que cette couverture reste en place.

Annexe 7.1 – « Document de Projet d'assainissement - Décret sols », par Abv Environnement pour Idelux, avril 2018, p12

**ABV DEVELOPMENT**  
ENVIRONMENT

Réf. 1516163712	PROJET D'ASSAINISSEMENT IDELUX – Anciennes carrières Schoppach à Arlon	Page 12 avril 2018
-----------------	---	-----------------------

Parcelle(s)*	Usage projeté (Annexe 2 du "décret sols")		Description de l'utilisation projetée	Rubrique de l'Annexe III (si pertinent)
	Type	Libellé		
-*	III + IV / V	Résidentiel + Commerce /Industrie	Parc d'activités économiques ; habitat à l'est de la partie basse.	-
-*	I	Naturel	Réserve Domaniale	-

\*Voir limite sur le Plan B.1

**Description du projet d'aménagement**

Développement et équipement de la zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel (ZACCI) dite « Ancienne sablière de Schoppach » sur le territoire de la Commune d'Arlon

Le site dit « ancienne sablière de Schoppach (Arlon) » est repris en grande partie en Zone d'Aménagement Communal Concerté à caractère Industriel (ZACCI) au plan de secteur et partiellement en zone forestière et en zone naturelle.

Sur ce site, un arrêté ministériel définissant un périmètre de reconnaissance économique permettant une intervention financière de la Région wallonne à l'acquisition et à l'équipement des infrastructures d'accueil des activités économiques a été pris le 9 janvier 1996.

IDELUX souhaite développer sur ce site un parc d'activités économiques mixtes s'intégrant dans une optique de forte qualité paysagère, de développement durable et de renforcement de la biodiversité. Ce parc d'activités économiques répondra aux axes de la politique régionale en matière de création de « parcs 4.0 » qui impose « des équipements éco-performants et de haute qualité » et comprendra toutes les infrastructures techniques nécessaires tels que les espaces de voiries et de stationnements, les espaces publics piétonniers, les espaces cyclables, les espaces privés à destination des entreprises, les services auxiliaires (éventuellement conciergerie, crèche...), les dispositions techniques concernant les impétrants, les bassins d'orage,...

L'aménagement et l'équipement de ce parc d'activités permettront une polyvalence d'utilisation des surfaces pour l'accueil de différents types d'activités.

La nature de l'activité sur ce futur parc est de type mixte ; c'est-à-dire que toutes les activités économiques peuvent y prendre place sauf des activités de type industriel (définition complète aux art. D.II.28 & 29 du CoDT).

IDELUX envisage une mixité de fonctions c'est ainsi que, notamment, une zone de logement est réservée côté Est du site, le long de l'avenue du Bois d'Arlon (N850) sur une profondeur de +/- 50m.

**Création d'une réserve naturelle domaniale**

Par arrêté ministériel n° 1880 de 2012, la Région wallonne (DNF) a autorisé l'affectation de la partie basse du site à un usage incompatible avec le code forestier à condition de mettre à disposition du DNF une superficie de +/- 4ha pour y créer une Réserve Naturelle Domaniale (RND) en compensation du Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) dit « Sablière de Schoppach » situé sur la partie basse du site qui, avec le temps et la recolonisation végétale, a perdu de son intérêt biologique.

Cette nouvelle réserve de +/- 4 ha recréerait ainsi les conditions de site sableux qui faisait l'intérêt de l'ancienne carrière qui, avec la recolonisation végétale et l'assèchement des zones humides, perd progressivement son intérêt.

A cet effet, un bail emphytéotique est passé entre la Ville d'Arlon et le DNF.

ABV DEVELOPMENT  
ENVIRONMENT

Réf. 1516163712

PROJET D'ASSAINISSEMENT

IDELEX – Anciennes carrières Schoppach à Arlon

Page 13

avril 2018

### 3. ETUDE PREPARATOIRE

#### 3.1. Résumé des études d'orientation et de caractérisation (et de l'étude de risques)

L'étude combinée a permis de mettre en évidence et caractériser les pollutions de sol suivantes :

- ◊ une pollution analytiquement homogène dans les remblais de la zone basse (zone CET inclue), attribuée aux matériaux remblayés : dépassements de valeurs seuils et valeurs d'intervention pour les métaux lourds, les HAP et les huiles minérales ;
- ◊ une tache de pollution en mazout dans la zone basse ;
- ◊ une zone de fûts sentant les hydrocarbures dans la zone basse ;
- ◊ des dépassements de normes ponctuels dans le terrain naturel de la zone basse en métaux lourds et HAP ;
- ◊ dans la zone haute, quelques dépassements de VS observés pour les métaux lourds et les huiles minérales qui ne sont pas liés à une quelconque activité sur le terrain, vu que cette zone n'a pas été exploitée et a gardé son relief d'origine.

Pour rappel, la zone haute présente quelques dépassements de normes (VS uniquement) ponctuels :

- ◊ type I : en métaux lourds (arsenic, chrome, chrome VI et zinc) et huiles minérales C10-C21 ;
- ◊ type III : en métaux lourds (arsenic et chrome VI) et huiles minérales C16-C21 ;
- ◊ type IV et V : en arsenic uniquement.

Les dépassements de normes en métaux lourds peuvent être attribués au contexte géochimique régional. Les dépassements de normes en huiles minérales restent inexpliqués. Les facteurs de dépassements étant très faibles, ils pourraient être dus à une contamination du matériel de forage ou de prélèvement, ou à une marge d'erreur du laboratoire. L'étude de risque a montré que ces pollutions ne présentent pas de risque pour les types d'usage I (réserve domaniale), III, IV et V (qui correspondent aux types d'usages futurs prévus - hors réserve domaniale).

Vu la date de réalisation des premières investigations, l'absence d'augmentation des concentrations depuis lors et l'absence d'activité sur le terrain, les contaminations détectées sont historiques.

L'étude de risques a permis de montrer que :

- les remblais de la zone CET et ceux de la zone basse ne présentent pas de menace grave pour la santé humaine et les eaux souterraines, mais une indication de stress biologique pour les écosystèmes, dont les mesures compensatoires sont déjà mises en œuvre ;
- la tache en mazout présente une menace grave pour la santé humaine (ainsi qu'une indication de stress biologique pour les écosystèmes) pour les types d'usage III, IV et V. Elle devra être assainie ;
- le terrain naturel et la zone haute ne présentent pas de menace grave pour la santé humaine et les eaux souterraines, ni d'indication de stress biologique pour les écosystèmes ;
- aucune mesure de sécurité ou de suivi n'est nécessaire à ce stade.

La tache en mazout, présentant une menace grave pour la santé humaine, devra être assainie. Vu sa faible volumétrie et sa présence à faible profondeur, la méthode préconisée sera a priori l'excavation totale et le retour sous les VS de l'usage projeté.

ABV ENVIRONMENT

Rue Edouard Boën, 6  
B-1415 Mont-Saint-Guibert  
Tél. : +32 2 375 15 12

Chaussée d'Alemburg, 999/111  
B-1180 Bruxelles  
Tél. : +32 2 375 15 12

www.abv-development.com  
Rue Neuve, 18  
B-7020 Mons  
Tél. : +32 65 34 80 83

environment@abv-development.com  
Grand'Rue 1  
B-6800 Libramont  
Tél. : +32 61 61 24 01  
Esplanade du Val Salin-Lambert  
B-4100 Seraing  
Tél. : +32 4 233 82 41



Annexe 7.3 – « Document de Projet d'assainissement - Décret sols », par Abv Environnement pour Idelux, avril 2018, p21

**ABV DEVELOPMENT**  
ENVIRONMENT

Réf. 1516163712	PROJET D'ASSAINISSEMENT IDELUX – Anciennes carrières Schoppach à Arlon	Page 21 avril 2018
-----------------	---	-----------------------

En termes de pourcentage d'élimination de la charge polluante, les deux premières variantes sont celles qui permettent d'enlever l'entièreté de la pollution, et la dernière n'en élimine pas du tout.

L'impact sur la biodiversité est déjà compensé par l'accord avec le DNF. Il est donc considéré dans l'outil que les actes et travaux des différentes variantes n'ont aucun impact sur la biodiversité.

Le risque de mobilisation non contrôlée du polluant dans l'air est plus élevé pour les premières variantes qui impliquent le plus de remaniements et transports de terres. Il est par contre nul pour la dernière variante. Le même risque de mobilisation vers l'eau est quand à lui jugé nul pour les trois variantes.

**Evaluation environnementale globale**

Vu la situation au plan de secteur et l'usage projeté du terrain, la restauration de la fonctionnalité du sol est un critère peu pertinent dans cette évaluation. La capacité agricole du sol et la capacité de stockage de l'eau ne sont pas jugées influencées par les travaux des différentes variantes. Les zones qui seront imperméabilisées sont liées au projet d'aménagement et non aux variantes d'assainissement.

L'impact global sur la biodiversité porte sur l'impact sur l'air : la première variante nécessite en effet le transport de grands volumes de terres sur des distances pouvant être importantes (en fonction de la distance du centre de traitement choisi) ainsi que le fonctionnement de l'installation du traitement physico-chimique, l'impact sur l'air est donc important. La seconde variante implique également un impact important sur l'air, mais toutefois inférieur à celui de la première variante vu la limitation des transports. La dernière variante n'implique qu'un faible impact sur l'air.

En ce qui concerne le bilan écologique :

- la qualité de l'air est la plus impactée par la première variante et la moins impactée par la dernière ;
- les différentes variantes ne nécessitent pas de consommation ni de rejet d'eau ;
- les deux premières variantes nécessitent l'apport de très importantes quantités de terres saines à remblayer, tandis que la dernière variante ne nécessite aucun apport de terres saines ;
- les deux premières variantes altèrent le matériau original mécaniquement, mais pas la dernière ;
- la première variante implique l'utilisation de matériaux de remblayage non recyclés, la seconde également mais en plus faible proportion vu le remblaiement avec les terres traitées sur place (matériaux recyclés), mais la dernière n'implique pas d'utilisation de matériaux ;
- les deux premières variantes consistent à excaver une grande proportion de terres non valorisables (vu la proportion de fines estimée à plus de 30%) tandis que la dernière ne produit pas de déchets.

Aucune des variantes n'utilise d'énergie renouvelable.

**Evaluation sociale locale**

Les nuisances environnementales sur chantier sont les plus élevées pour la deuxième variante (vu l'installation de traitement *on site*), et les plus faibles pour la dernière.

Les nuisances liées au charroi sont uniquement liées à la première variante.

**Evaluation sociale globale**

Un faible impact paysager est attendu lors de l'assainissement pour les deux premières variantes vu la durée de l'assainissement, les volumes importants à excaver/traiter, et les équipements et installations associés présents sur le terrain.

**Au vu de ces différents éléments et des résultats de l'outil GAMMA, la dernière variante (recouvrement) est définie comme la variante optimale d'assainissement.**

Le périmètre d'application de la variante optimale est illustré au Plan E.1 repris en annexe.

**ABV ENVIRONMENT**

Rue Edouard Belin, 6  
B-1435 Mont-Saint-Guibert  
Tel. : +32 2 375 15 12

Chaussée d'Aiseberg, 599/11  
B-1180 Bruxelles  
Tel. : +32 2 375 15 12

Rue Neuve, 18  
B-7000 Mons  
Tel. : +32 65 34 60 03

Grand'Rue 1  
B-6000 Libramont  
Tel. : +32 61 61 24 01

environnement@abv-development.com  
Esplanade du Val Saint-Lambert  
B-4100 Seraing  
Tel. : +32 4 223 02 41



## Annexe 8 – Carte orientation avant-projet SOL, 2020



## 12.2 Retranscription interview

*Entrevue avec Serge Raucq, rencontré le 19 novembre 2021 à Arlon.*

JR : Bonjour

SR : Bonjour

JR : \*explique en quoi consiste le travail de fin d'étude\*

JR : Ma première question est concernant l'Observatoire de l'environnement dont vous faites partie. J'ai déjà été voir sur le site internet les informations qu'il y avait à ce propos de ce que vous faisiez dans la région d'Arlon. Ma question portait plutôt à savoir comment vous êtes impliqués dans la défense du site de la Sablière, et comment vous en êtes arrivés à vous impliquer là dedans ? Est-ce que vous êtes attaché au lieu ? Ou est-ce une implication plus large, plus globale, dans votre démarche de la défense de l'environnement d'Arlon, de la participation citoyenne ?

SR : C'est une excellente question. Très concrètement, la première fois qu'on a rencontré Idelux à ce propos, c'est le 13 janvier 2019, à 14 heures. A cette époque l'Observatoire de l'environnement n'existait pas encore. Mais un ensemble de guides nature, je parle de guides nature CNB du Cercle Naturaliste de Belgique, avait rencontré la direction d'Idelux pour discuter de ce projet. Ca avait été initié par un naturaliste, j'en suis un autre, j'étais là à la réunion. Et l'idée à l'époque venait de deux personnes différentes parmi celles présentes : une personne d'Idelux, dont le rôle était responsable du service immobilier ; et une personne guide nature, qui avaient discuté au coin d'une table et puis l'idée avait germé que les guides nature pouvaient jouer un rôle dans le futur du projet, notamment pour la réserve naturelle – qui est une réserve naturelle de 5 ou 6 hectares. Un rôle d'accompagnement que pouvaient avoir les guides nature dans ce cadre là. Donc j'étais dans cette réunion et, en tant que guide nature, quand j'ai entendu le projet, de la façon de laquelle le projet était vu, et avec les documents à ce moment là, par exemple quand j'ai vu ça : \*montre un plan du projet de cette réunion\*, des petites lumières rouges se sont allumées dans ma tête et je me suis dit que vraiment il fallait faire gaffe à ce que Idelux allait faire du site. Et j'avoue être celui qui a cassé cette idée de faire un partenariat. Parce que, clairement, c'était évident – d'ailleurs Idelux proposait une convention, entre les guides nature et Idelux – c'était du green washing. J'ai téléphoné à l'époque au fondateur et président des CNB Belgique. C'est quand même une ASBL plus qu'importante en Belgique. En discutant ensemble, on a convenu qu'il y avait lieu d'arrêter directement ce partenariat.

JR : Et la convention qu'ils voulaient mettre en place, cet accord entre les naturalistes et Idelux, en quoi consistait-il ?

SR : C'était une proposition qui venait d'Idelux. Bon par contre ils ont demandé que ce soit confidentiel donc je vais respecter ça.

JR : D'accord. Mais c'était plutôt un contrat qui allait dans le sens de dire que vous les souteniez, ou c'était plutôt une aide qu'ils demandaient, ou... ?

SR : Ben c'étaient des engagements qu'ils demandaient, de réaliser des inventaires, de les communiquer, d'étudier des possibilités d'action en faveur de la préservation de la biodiversité, etc... Je ne vais pas rentrer davantage dans les détails.

JR : Oui je vois, ce n'est pas nécessaire.

SR : Et en échange, ça fait rire, mais en échange, Idelux autoriserait les guides nature à circuler dans la future réserve naturelle, mais qui appartient au DNF du coup. Donc elle n'a rien à autoriser. Voilà, c'était déséquilibré et clairement du greenwashing. Donc là, franchement, ils avaient implanté une puce dans mon oreille pour être sensible à cette situation. Donc quand nous avons créé l'Observatoire de l'environnement, ce qui remonte à février 2019, quelques jours après. Il faut savoir que les deux projets n'avaient rien à voir l'un avec l'autre. Il est évident que dans notre radar, ce projet à tout de suite été très important.

JR : Ok. Ce n'est donc pas un appel des riverains qui vous a alerté. A la base c'est plutôt dès que vous avez créé l'ObsE, que ce sujet est arrivé.

SR : Exact.

JR : Du coup, quel a été le rôle de l'ObsE dans l'opposition au projet ?

SR : A la base, il y a un point de philosophie important tout d'abord, c'est que sauf quand il y a une énormité, on ne fait pas d'opposition. Notre objectif est justement de rester le plus objectif possible. C'est d'étudier les demandes de permis, en l'occurrence. De l'étudier et de poser les questions les plus pertinentes par rapport à l'environnement. L'opposition, elle naît à partir du moment où il y a une évidente atteinte grave à l'environnement. On l'a fait notamment par rapport au golf du Bois d'Arlon. On parle d'ici de défricher 46 hectares de bois sains, et de les remplacer par une pelouse rase. C'est quand même extrêmement grave dans une période où justement les arbres jouent un rôle particulièrement important. Donc ça a un impact grave au niveau environnemental local mais ça va complètement à l'encontre de ce que devrait faire l'humanité aujourd'hui. Les deux points se cumulant, c'est clair qu'à ce moment on rentre en opposition et là on utilise des outils nécessaires à une opposition forte. On ne le fait par contre que dans un cadre très précis, je ne sais pas si tu as vu sur notre site mais il y a une charte.

JR : Oui.

SR : Donc on s'oblige nous à rester dans les clous de la loi. Parce qu'on veut rester crédible dans notre opposition, on veut aller le plus loin possible, et pour ça il faut rester dans les clous de la loi. Ca fait partie des règles du jeu. Si on franchit des « lignes rouges » qui nous mettent hors la loi, à ce moment là on n'a plus aucun bras de levier pour faire opposition à un projet à long terme. Ca s'est vérifié à la Sablière. Parce que maintenant grâce à la façon dont nous avons géré nos actions, nous avons encore l'occasion de discuter, d'introduire des demandes auprès du conseil d'état. Ce n'est pas vraiment une discussion, mais en tout cas on peut rentrer dans ces logiques.

JR : C'est ça.

SR : Je pense que ça aurait été extrêmement difficile aux zadistes de rentrer dans une contestation qui petit à petit mène son bout de chemin. Est-ce que ça va aboutir ou pas, ça on

verra bien. Une choses est certaine, si cela aboutit positivement pour l'environnement – c'est pas pour nous c'est pour l'environnement -, à ce moment là on s'en félicitera, on fera peut-être la fête. Mais si cela n'aboutit pas, on a déjà dans nos cartons des manières d'aller plus loin.

JR : Encore plus loin que le recours d'état donc ?

SR : Oui il y a toujours moyen d'aller plus loin. Parce que si le Conseil d'état donne raison à Idelux, ça ne peut être que pour des raisons purement légales et qui ne sont pas liées avec les réalités environnementales. Et donc ce « gap »-là, c'est ce qu'il nous reste pour aller éventuellement à l'Europe pour mettre en place d'autres types de méthodes, pour que le projet revienne dans les clous naturels. Dans les clous du respect de la nature. Ca va être très dur, car Idelux a fait énormément de mal, dans le défrichement qu'ils ont réalisé au printemps 2021. Maintenant ils sont entrain d'évacuer les arbres, ce qui prouve qu'ils auraient pu le faire en automne, en dehors de toute période de nidification, en minimisant l'impact sur la faune. Voilà, ils ont fait le mal quoi. Donc maintenant on est plutôt dans un processus de demander réparation à Idelux par rapport à tout ce qu'ils ont créé comme détériorations. On est un petit peu, toute proportion gardée, dans le procès de Nuremberg d'Idelux quoi. Ils ont fait le mal.

JR : C'est ça. J'ai vu votre demande de compensation par une autre réserve naturelle. Ce seraient eux qui la créeraient ou qui l'ouvriraient autre part, c'est ça ?

SR : On a réfléchit à quelque chose qu'ils pouvaient raisonnablement faire. Replanter des arbres qui ont 50 ans 60 ans d'âge c'est juste pas possible. Donc on va par leur demander ça. Je pense que c'était quand même assez raisonnable de leur proposer de racheter une trentaine d'hectares à du privé, ce serait idéal. Et que ces 30 hectares soient destinés à devenir une réserve naturelle. L'effort naturel qu'on leur demandait n'était pas énorme et ça aurait pu vraiment être une compensation raisonnable. Mais elle a été balayée. Jusqu'à présent on n'a aucune réponse sur ce point-là. Ils se contentent de répliquer sur des aspects réglementaires. Du style : on a coupé les arbres avant le premier avril, et c'est interdit après le premier avril. Ok, mais il suffisait d'ouvrir les yeux dans son jardin pour voir que les oiseaux avaient commencé à nidifier.

JR : Ok. Ils se mettent sous des couverts légaux pour se protéger alors. J'ai vu que pour la pollution du site, finalement il n'y a qu'une petite partie qui est polluée et que ce n'est pas vraiment une justification. Aussi par rapport aux scolytes où ils ont détruit toute une partie de la forêt alors qu'ils auraient pu ne détruire que certains arbres.

SR : Bien sûr. Ceci dit, la zone scolytée elle était entièrement scolytée, donc il n'y avait pas grand-chose à sauver. Ceci dit, la zone scolytée ne représentait finalement pas grand-chose. Il y avait entre 3.5 et 3.6 hectares d'épicéas scolytés, ce qui représente à peu près 12%. C'est la zone en vert sur la carte \*montre une carte des arbres scolytés\*.

JR : Quand ils ont rasé ça, c'était la deuxième moitié de mars 2021, ils ont tout rasé d'un coup ou que d'abord les arbres malades ?

SR : Ah non ils ont tous rasé sans distinctions. Je n'ai pas vérifié s'ils avaient évacués les épicéas scolytés. C'est impossible de rentrer sur ce terrain. C'est clôturé, dès que tu approches

il y a la police qui arrive. Mais je pense que maintenant ils ont commencé à évacuer tous les arbres.

JR : D'accord. Dans la lutte de territoire, qui est celle de l'occupation du site plus précisément, vous n'avez alors pas trop pris part à ça ?

SR : C'est une question compliquée. On nous l'a posée mille fois, y compris quand la ZAD s'est installée. Parce que la première question qu'on nous a posé c'est : « Qu'est ce que vous faites ? ». Mais nous on n'a rien fait, c'est l'ObsE, qui reste dans les clous de sa charte. Et occuper un territoire, ça ne fait clairement pas partie de nos modes d'actions. C'est le mode d'action des zadistes et nous le respectons. Certains de nos membres ont établis des rapports d'amitié avec des zadistes, j'en fais partie. Je suis allé régulièrement sur le site alors qu'il était occupé par les zadistes. Je sais qu'Idelux en a les preuves, ils font même pression sur moi pour faire semblant que ça peut m'influencer. Mais ce n'est pas du tout une action de l'Observatoire, et elle n'a jamais été supportée par l'Observatoire de l'environnement en tant qu'association. On les a vus, ils sont venus en réunion, ils ont discuté avec nous, on a eu un projet relatif à l'urbanisation galopante, ensemble avec eux, mais après coup, après l'évacuation. Donc voilà c'est très nuancé. En termes d'association en tout cas il n'y a pas de lien. On est sur des modes d'actions totalement différents. Rapport à la population, évidemment c'est autre chose, car une grande partie des riverains de la Sablière sont membres de l'ObsE. Parce que cette partie d'Arlon est soumise à une pression immobilière qui est délirante. Avec un énorme projet Thomas et Piron qui est en train de détruire une partie de leur habitat, le projet de la Sablière de Schoppach, puis encore un projet de briqueterie qui va venir. Bon ils ont un comité de quartier, et en plus de ça beaucoup d'entre eux font partie de l'Observatoire.

JR : Au niveau de la relation entre la ZAD et les riverains auriez vous des informations ? Est-ce qu'ils soutenaient le mouvement de la ZAD ou est-ce qu'ils étaient plutôt mitigés, voir contre ?

SR : Je ne sais pas trop. C'est une question intéressante, qu'il faudrait peut-être poser au comité de quartier, peut-être à Bernard Laroche, son membre fondateur.

JR : Merci. Est-ce que le mouvement d'occupation est arrivé parce qu'il y a eu un appel des riverains ?

SR : Exact. Ce que j'ai compris, c'est que le mouvement zadiste, qui est plus ou moins organisé, cherchait un lieu à occuper et ils ont été sensibilisés notamment par une pétition qui a été lancée sur Facebook par Florien Lallois, qui est d'ailleurs un des fondateurs de l'Obse – comme quoi tout est un peu lié-, avant que l'observatoire ne soit créé. Et à travers cette pétition des liens se sont créés notamment entre des riverains et des zadistes, et c'est ainsi que les zadistes ont établis leur base. Ca c'était fin octobre 2019. Avant le Covid.

JR : Ok d'accord

SR : Quand ils se sont établis tout le monde pensait qu'ils venaient pour un weekend.

JR : Oui c'est ça, à la base c'était juste une action de protestation d'un jour ou quelque chose comme ça, puis ils sont restés finalement plus longtemps ?

SR : Oui c'est ça.

JR : Avant l'occupation du site par la ZAD, je ne sais pas si c'est vous, l'ObsE, qui avez mis ça en place, quelles ont été les étapes, les démarches de contestation du projet prévu ? Y-a-t-il eu des réunions ? Par exemple, pour la pétition, c'est un de vos membres qui l'a lancée ?

SR : Oui en effet, mais cette action n'a rien avoir avec l'Observatoire. C'est une initiative individuelle, en tant que personne.

JR : Mais cette pétition est quand même la base, le début de la mobilisation, non ?

SR : Oui oui, bien sûr. Ça a créé une certaine mobilisation, en tout cas une certaine sensibilisation des citoyens. Je parle à l'échelle régionale, par rapport à la problématique environnementale. Parce que coup sur coup, on a des dizaines de projets qui modifient nos paysages, modifient notre territoire, modifient notre environnement, érodent considérablement notre biodiversité, et tout arrive en même temps. Ça ce n'est pas de chance à l'agenda. Le niveau de sensibilisation a été très important. Et du coup l'aspect émotionnel a pris énormément de place dès le début. Ce qu'il faut canaliser d'ailleurs. Ce n'est pas facile. Nous dans notre démarche en tout cas on veut rester le plus objectif possible. Mais pour le coup on a dû, surtout vers la fin avec la manifestation silencieuse, expliquer clairement aux membres du conseil d'administration d'Idelux que les citoyens ont des sentiments. Que ce ne sont pas juste des gens qui viennent mettre leur petit vote dans un bulletin de vote une fois tous les 6 ans. Ca va beaucoup plus loin que ça, ce sont des personnes, humaines, qui ont des émotions. On a été jusqu'à là, c'est assez incroyable : rappeler aux gens qu'ils administrent autre chose que de la « ? ». C'est grave hein.

JR : Ils ont d'autres objectifs probablement.

SR : Ils ont d'autres priorités, mais je crois qu'ils ne comprennent pas l'enjeu. Tout le monde, un mail du directeur faisant fonction dans le cercle des naturalistes de Belgique, qui est quelqu'un qui a quand même une certaine aura scientifique, il fait le statut de la biodiversité dans la région. Et c'est probablement une des biodiversités les plus riches, avec la Campine. Ce sont les deux zones qui sont probablement les hotspots de la biodiversité en Belgique, et on en train ici de les détruire, c'est complètement incroyable. Ce que nous essayons de faire comprendre cette fois-ci aux autorités communales, c'est que cette biodiversité fait partie du patrimoine commun, ce sont des citoyens d'Arlon.

JR : Je suis d'accord avec vous. Sinon, au niveau des démarches qui ont été amorcées pour contrer le projet, quelles démarches ont déjà eu lieu, et est-ce vous qui avez pris l'initiative de les lancer ? Je parle des consultations citoyennes avec la possibilité de s'opposer au projet, y avez-vous participé par exemple, ou encore les réunions d'informations ? Ou peut-être les recours contre le projet s'il est quand même lancé et le permis accepté ? Est-ce vous qui avez initié ces démarches si elles l'ont été ?

SR : Il faut bien se rendre compte que la réunion d'information préalable qui est le début officiel du projet, en ce qui concerne la Sablière, elle n'a pas encore eu lieu. Il y a eu des réunions d'informations, vis-à-vis des riverains notamment mais le dépôt d'un projet et la réunion d'information préalable, on n'y est même pas encore.

JR : Ok, d'accord. Il n'y a donc rien qui a été amorcé comme avant-projet ?

SR : Ils étudient déjà leurs « trucs » et leurs « bidules », mais il n'y a encore rien qui a été présenté. Donc ces démarches n'ont même pas encore commencées. Il faut bien se rendre compte de ça. Bon, contre quoi nous allons. Nous avons remarqué qu'ils ont demandé un permis pour construire une station CNG en face d'Idelux. Quand on a répondu à cette demande de permis, on a répondu qu'on s'étonnait un peu que ça ne fasse pas partie d'un plan global pour toute la zone. On était un peu trop « soft », on n'aurait pas du laisser passer ça. On n'a pas eu de réponse à cette question évidemment. Ils ont reçu l'autorisation de défrichement qui ne demandait pas, disent-ils, une demande de permis plus construite. Et puis ils ont demandé un permis de déboisement, sachant que défrichement c'est couper les arbres déboisement c'est empêcher qu'ils repoussent, qu'ils ont obtenu de la part de la Région Wallonne. Tout ça sans discuter, mettre en place, proposer le projet plus global qui viendra après. Donc ils sont en train de fragmenter le projet et d'obtenir des petites autorisations qui petit à petit les amèneront dans une situation où le permis ne peut pas leur être refusé. Et ça c'est complètement à l'opposé de l'esprit de la loi. On parle ici du CoDT et ça c'est pas acceptable évidemment. Du coup c'est ça qu'on conteste pour l'instant, au Conseil d'Etat.

JR : Du coup vous êtes en recours pour l'instant, c'est ça ?

SR : On est en recours contre l'autorisation qui a été donnée par le DNF de défricher. On est en recours contre le permis de déboisement qui leur a été donné par le fonctionnaire délégué. C'est très bizarre, mais pour l'instant on est en procès contre le DNF et contre le cabinet Borsus.

JR : Ah d'accord, ce n'est même pas contre Idelux, c'est contre les autorités qui ont donnée les autorisations.

SR : Exact. Aujourd'hui, on n'a rien contre Idelux. On peut contester, mais ça on le fait au niveau de la presse et de la manifestation silencieuse, la décision de la direction d'Idelux, car elle est de façon évidente cynique et violente.

JR : Donc il n'y a pas de recours qui peuvent être faits contre Idelux parce qu'il n'y a pas encore de projet proposé ou présenté. Et avant l'occupation, il n'y avait pas de recours ou autres actions en justices mises en place, c'étaient juste des actions de sensibilisation, etc ?

SR : Exact. Maintenant, on comprend bien, et on l'a bien compris avec le projet du golf, que c'est très difficile de contrer les volontés politiques. Et on constate même que le politique ne se gêne pas pour empiéter les lois que lui-même a fait voter. C'est un peu « touchy ».

JR : Et au niveau du Golf du bois d'Arlon, ce projet-là a été validé alors ?

SR : Alors là par contre on a franchi toutes les étapes, elles ont été clairement identifiées, respectées par le demandeur. Il y a eu une première demande de permis sur laquelle on a réagit très, très fort car niveau environnemental c'était vraiment n'importe quoi. On a bien réussi à faire revoir le projet. La première demande de permis n'a pas été acceptée. Ensuite on a relu encore la deuxième demande de permis, on a donné un avis défavorable avec Natagora. Mais le DNF a remis un avis favorable. Indépendant ou pas, je ne veux pas le juger. Mais au total, le permis a été attribué, mais avec une série de condition, qui nous semblent assez

raisonnables. Donc on est passé de 45 à 27 trous quand même. Mais on a quand même voulu aller en recours car ils n'avaient pas réglé la question relatives aux castors notamment. On a fait un recours auprès du cabinet, qui nous a dit « on s'en fout » à peu de chose près. Donc il restait éventuellement de faire un recours au Conseil d'Etat. Mais pour faire un recours au Conseil d'Etat, il faut qu'il y ait vraiment une matière juridique à exploiter. Par exemple une étape qui n'a pas été respectée, une question qui n'a pas été complètement répondue. Mais quand on examinait nos chances d'aller au Conseil d'Etat pour le Golf, ce n'était pas possible. Alors à ce moment-là se pose la question de ce que l'on fait. Est-ce qu'on fait à nouveau une grosse mobilisation, même si quelque part c'est trop et on sait que les choses vont se faire. Et on a une quantité d'énergie limitée. Donc voilà, pour le golf on s'est dit qu'on allait s'arrêter là. Une bataille perdue, mais heureusement on en gagne d'autres. Et puis aussi on a appris énormément avec le golf, puisqu'on a été au bout de la logique. Donc maintenant on prend des précautions à tous les niveaux pour qu'on ait une marge à franchir au cas où le projet avance. Maintenant que ce soit très clair, si Idelux revient vers nous, imaginons demain matin, en disant « écoutez on a compris qu'on a fait une connerie avec ce défrichement, on va fabriquer une réserve naturelle de 30 hectares », alors ok c'est fini, on arrête les frais. On va pas s'amuser à se battre contre leur projet. De toute façon maintenant tout est détruit hein, il n'y a plus aucun environnement à défendre sur le site. C'est fini.

JR : Le but ce n'est pas d'être contre Idelux quoi, le but c'est pour l'environnement. Est-ce que tu dirais qu'il y a beaucoup de personnes impliquées, localement, dans l'opposition au projet ? Dans un premier temps c'était fort les riverains de Schoppach probablement, puis ceux d'Arlon, puis ça s'est encore étendu à la Belgique, voir un peu plus loin que ça. Est-ce que l'opposition était déjà forte dans Arlon, ou est-ce que ça n'était qu'une petite partie finalement ?

SR : Je ne peux pas pondérer ça. Je n'ai aucun chiffre ou quoi. Evidemment quand j'allais sur site c'étaient plus des arlonais que je croisais. Je ne parle pas des zadistes, je parle des gens qui visitaient le site, ou des journalistes. Parmi les zadistes ils venaient d'un peu partout. Beaucoup de gens qui venaient de la région de Bruxelles et de Brabant, quelques français, assez peu de gens de la région finalement. Mais d'un autre côté, le combat zadiste est un combat idéologique, d'une certaine façon. Notre combat n'est pas idéologique, contrairement à ce qu'on essaye de faire croire en caricaturant l'ObsE comme un combat idéologique, alors que c'est un combat rationnel. On se base sur des faits, on les expose et on les conteste quand ce n'est pas raisonnable. Une étape a été franchie à cause du cynisme, et de la violence incroyable de l'action d'Idelux. Donc on a dû la contrebalancer avec la Manifestation Silencieuse, qui est le seul élément irrationnel, puisqu'il était émotionnel, qu'on a mis ans la balance. Mais il n'y a pas eu de barricades, il n'y a pas eu de flics, c'était une manifestation silencieuse et l'édition d'un bouquin. On y retrouve des témoignages quand même poignant. J'ai vu des gamins de 10 ans qui pleuraient, ne comprenaient pas cette incompréhensible action. Je parle du moment où les tronçonneuses tournaient encore. C'était une zone de guerre. Les arbres tombaient partout dans tous les sens. Les oiseaux volaient, paniqués. Il y avait un chevreuil qui essayait de s'enfuir, il y avait des barrières partout. C'était une zone de guerre. Et il faut vivre une fois ça. Emotionnellement c'est très difficile à gérer. Je pense qu'Idelux a fait une erreur stratégique phénoménale. Je ne comprends pas comment un

conseil d'administration maintient une direction qui a pris ces décisions-là. Pour moi c'est incompréhensible.

JR : Surtout qu'Idelux gère plusieurs service de la Commune, plusieurs services publiques. Pour le DNF, son rôle c'est la gestion des forêts et de la nature, ils veillent au bon déroulement des actions qui concernent ces entités, mais ils ont quand même autorisé le défrichement du site de cette façon. Est-ce que ce n'est pas un peu contraire à ce qu'ils devraient mettre en place ?

SR : C'est un peu compliqué. J'ai parlé à Marc Ameels, qui a donné l'autorisation. C'est le directeur faisant fonction pour l'instant au DNF, c'est quelqu'un de bien. Mais on est dans une administration, dans une administration on doit respecter des règles. Comme il y a défrichement d'une zone supérieure à 5 hectares (je m'exprime ici de mémoire), il y a obligation de demander une autorisation au DNF. Le DNF instruit la demande et donne l'autorisation. Ce n'est pas un permis, c'est une autorisation. Ici, d'après le DNF représenté par Marc Ameels, il n'y avait aucune raison légale de refuser le défrichement. Et nous contestons ça évidemment. Notamment parce que c'est une zone de grand intérêt biologique, parce que de façon évidente la nidification avait commencé. Ca c'est sur le fond. Mais sur la forme il y a d'autres choses, des raisons juridiques pour lesquelles cette autorisation n'aurait pas été donnée, en se basant sur la jurisprudence européenne. Ca ce sont nos avocats qui s'en sont occupés. Je comprends que Marc Ameels ait donné cette autorisation, mais il est coincé entre une fonction administrative qui se base sur des critères relativement précis et ce n'est pas facile de dire non quand tu n'as pas un vrai contre argument qui est de nature juridique. Je pense qu'il aurait pu être un peu plus rigoureux sur les conditions. Notamment proposer de le faire en automne au lieu du printemps. Mais dans le contexte de l'époque, Idelux pensait que les zadistes allaient revenir, et qu'en coupant les arbres les zadistes n'allait pas revenir. C'est dingue de devoir dire ça, mais c'est ce qui s'est passé. D'une certaine façon c'est rationnel. C'est vrai que si tu coupes les arbres il n'y a personne qui va construire une cabane dedans. Maintenant c'est un calcul tellement froid, tellement lointain de la réalité, tellement peu respectueux de la vie, que, oui, ce n'est clairement pas acceptable. Ça prouve même que la direction journalière d'Idelux est loin de la réalité. Et dans leurs têtes ils vont construire quelque chose de bénéfique à la population parce que ce sera un pôle économique, ça va amener de l'emploi etc. Ils sont totalement à l'opposé de ce que la population attend, et donc ils ne sont pas dans la défense du bien commun, quoiqu'ils disent. C'est un décalage qui est vraiment très très important.

JR : Penses-tu que la ZAD ait été bénéfique au mouvement d'opposition au projet, avec du recul ?

SR : La réponse est nuancée, il y a du plus et du moins. Pour ce qui est du plus, ils ont « spotté » la problématique et ils l'ont exprimée au-delà de la région. a dépassait largement la Commune et les communes avoisinantes qui sont aussi concernées. Ils ont portés cette question bien au-delà, bien que maintenant à mon avis les consciences se sont éteintes. Ça a obligé aussi certains riverains et citoyens à prendre position, et donc à sortir du bois. La seule chose que j'espère c'est que ces positions vont évoluer dans les têtes, car il y a eu certains clivages : pour ou contre. Et j'espère que la nuance va petit à petit être apportée. Tout comme

la nuance des membres de l'Obse qui peuvent être très sympathiques vis-à-vis de la ZAD mais par contre ne peuvent pas comme membre de l'ObsE dire : « nous supportons la ZAD ». Et c'est normal, dans notre vie de tous les jours, on a besoin d'avoir notre propre espace personnel dans lequel on est libre de penser, d'avoir nos propres opinions, et dans certains contextes on doit nuancer nos positions de telle sorte que ce soit viable. Par exemple, tes opinions politiques ne doivent pas influencer ton comportement dans ta profession. Par contre, en dehors de l'ObsE, je vois qu'il y a eu un clivage dans la population, qui a donné lieu parfois à des débats assez durs au sein du conseil communal par exemple. Mais voilà j'espère que le temps va apaiser les choses. Je pense qu'il y a eu un énorme électrochoc au moment du défrichement, puisque la Commune a exprimé à la demande de permis de déboisement un avis défavorable. La demande de permis de déboisement a aboutit à l'accord du permis par la Région Wallonne. Mais la Ville/Commune a été défavorable. Alors que le Bourgmestre de la Ville fait partie du CA d'Idelux Developpment, et le Bourgmestre a toujours été dans la direction de ce projet. Il voulait en tout cas que ce projet aboutisse et là, revirement. Je lis ici tel quel l'avis de la Commune : « Considérant que les diverses problématiques écologiques soulevées durant l'enquête auraient pu trouver une réponse plus nuancée qu'une mise à blanc sans délais » - donc c'est quand même une claque qu'un administrateur à travers son Collège donne à la direction journalière- « Le Collège émet un avis défavorable à la demande ». Mais au total la Région Wallonne l'accorde.

JR : Par rapport à toutes ces institutions -Région, Commune, etc- quel était le rapport établit avec le projet, les citoyens, le mouvement d'opposition ? Est-ce qu'il y avait un moyen de parler avec elles, est-ce qu'il y avait un soutien, une entente, ou y avait-il vraiment aucune communication ?

SR : Au début, on ne discutait même pas avec la Commune, puisqu'on était plutôt dans un essai de mise en communication avec Idelux, et c'est là qu'on voulait influencer le projet, au début. On a essayé ça avec les CNB, puis encore avec l'Observatoire plus tard. On a rencontré la direction, on leur a proposé, en amont de la demande de permis -on ne parlait pas encore de défrichement, la ZAD n'était même pas encore là- de travailler ensemble pour dégager quelque chose de raisonnable. Ils nous ont dit oui en réunion, puis ils ont refusé de nous transférer les documents. Et donc la température est montée très vite avec Idelux, et c'est très dommage parce que franchement, on était là avec de bonnes intentions. Mais bon c'est leur mode de fonctionnement. Donc on a du déjà envoyer des lettres assez rude, parce que la loi les oblige à donner ces documents. On a dû leur rappeler qu'il y avait une loi et que il fallait la respecter. Et les interactions avec les autorités communales ont commencées à partir de l'établissement de la ZAD. Par un coup de fil de l'échevine de l'environnement qui nous dit : « mais qu'est-ce que vous faites ? » Alors les choses ont été assez rapidement clarifiées. Et après, les interactions avec la Commune ont été minimes, parce qu'Idelux étant une intercommunale, les demande de permis concernant Idelux ne sont pas décidée par l'autorité de la Commune, mais par la Région directement. Et donc on n'a pas eu tellement d'interactions ou de négociations avec la Commune concernant Idelux. Beaucoup d'autres interactions avec la Commune concernant d'autres projets par contre, parfois chaleureuses, parfois très chaudes. On était quand même bien d'accord, avec la Commune, que sur la fin c'était n'importe quoi, la déforestation. Je dois dire quand même que l'autorité Communale a

une certaine cohérence et une certaine constance dans sa politique et la défense de ses projets, que l'on soit parfois tout à fait d'accord ou parfois pas du tout d'accord. C'est un acteur qui est assez prévisible.

JR : Il n'y a donc pas eu de réelle interaction avec une quelconque autorité dans le cadre de l'opposition au projet de la Sablière alors ?

SR : Non. Cependant il faut être précis dans les termes. Le projet de réaménagement de la Sablière n'a pas encore été soumis à l'enquête publique. Et donc on ignore quelle forme prend ce projet. On en a une vision plus ou moins élaborée qui date de 2019. Les choses ont probablement changé, mais on ne sait pas à quel point, on ne sait pas où ils en sont dans leurs démarches. Donc on n'est pas dans l'opposition à un projet, ici on est vraiment dans la contestation par rapport aux décisions qui ont été prises et qui ont mené à un désastre écologique. Et ça c'est notre position. Cependant si les travaux de déboisement commencent, on aura une troisième piste juridique, qui est le recours en extrême urgence.

JR : Avec Idelux, il n'y a donc plus eu de rapport, de discussions, depuis le début et la rencontre avec les CNB ?

SR : Oui, eux ont coupé la communication. Jusqu'à maintenant, à part des menaces on n'a rien eu. Il n'y a plus de discussions, plus de débats. Avec la ZAD, il y a eu un essai de débat qui a été initié par les journalistes du journal Médor. Ca devait être en décembre 2019, quelque chose comme ça, sur scène, au palais ici. La salle était surchauffée, plein de gens, et on avait Elie Deblire qui est le président du conseil d'administration d'Idelux Development. Fabien, Collard, un des deux présidents d'Idelux Development, Vincent Magnus, et les Zadistes. Et chaque parti a pu présenter son point de vue, mais le journaliste qui animait cette soirée a eu beaucoup de mal à maintenir la sérénité des débats car c'étaient deux positions inconciliables finalement, avec beaucoup de clivages. C'était le seul pseudo dialogue entre zadistes et Idelux, avec une défense du projet par Elie Deblire, toujours sur le credo du développement économique de la province, etc,... Je ne conteste pas que la province a besoin de développement économique, ce qui est contestable c'est qu'il y a aujourd'hui des zones industrielles qui sont déjà construites et bétonnées qui ne sont pas complètes. Je pense à une zone artisanale gigantesque du côté de Neufchâteau, ou je pense qu'il y a 10% d'occupé. On sort d'Idelux, mais on a aussi à la sortie d'Arlon l'ancien site de la SNCB, gare de triage de Stockem, bétonnée. C'est un endroit rêvé pour être réexploité. On a du béton à l'abandon là-bas, des dizaines d'hectares et beaucoup plus grand que la Sablière, pourquoi bétonner d'autres parties du paysage. Ce serait à cause de problèmes politiques, mais en tout cas ce n'est pas rationnel, et certainement pas avantageux pour l'environnement ou pour la biodiversité.

JR : C'est vrai, on n'arrête pas d'artificialiser des sols alors que certains endroits sont déjà totalement urbanisés.

SR : Oui, je ne comprends pas.

JR : Je vais devoir y aller. Merci beaucoup pour votre temps et les précieuses informations que vous m'avez donné.

SR : Merci à toi.







